

Annexe

# Journal officiel des Communautés européennes

N° 138

Mai 1971

Édition de langue française

## Débats du Parlement européen

---

Session 1971-1972

Compte rendu in extenso des séances  
du 17 au 19 mai 1971

Centre européen, Luxembourg

### Sommaire

Séance du lundi 17 mai 1971 ..... 1

Reprise de la session, p. 1 — Excuses, p. 2 — Désignation de membres du Parlement européen, p. 2 — Composition des commissions, p. 2 — Dépôt de documents, p. 2 — Dépôt d'une pétition, p. 3 — Décision sur l'urgence, p. 3 — Ordre des travaux, p. 3 — Souhais de bienvenue à une délégation des Antilles néerlandaises et du Surinam, p. 4 — Mission d'étude et d'information aux Antilles néerlandaises et au Surinam, p. 4 — Septième réunion annuelle de la Conférence parlementaire de l'Association CEE-EAMA, p. 13 — Modifications et compléments aux dispositions du règlement du Parlement européen concernant la procédure budgétaire, p. 21 — Ordre du jour de la prochaine séance, p. 21.

Séance du mardi 18 mai 1971 ..... 22

Adoption du procès-verbal, p. 23 — Vérification de pouvoirs, p. 23 — Communication du Conseil, p. 23 — Ordre des travaux, p. 24 — Situation politique de la Communauté, p. 25 — Question orale n° 9/71 avec débat : Problèmes monétaires, p. 28 — Limitation du temps de parole, p. 46 — Question orale n° 9/71 avec débat : Problèmes monétaires (suite), p. 46 — Ordre des travaux, p. 68 — Question orale n° 4/71 avec débat : Retard dans la réalisation de la politique commune des transports, p. 69 — Composition des commissions, p. 83 — Ordre du jour de la prochaine séance, p. 84.

Prix : FF 8,50 / FB 75,-

(Suite au verso)

## AVIS AU LECTEUR

En même temps que l'édition en langue française paraissent des éditions dans les trois autres langues officielles des Communautés : l'allemand, l'italien et le néerlandais. L'édition en langue française contient les textes originaux des interventions faites en langue française et la traduction en français de celles qui ont été faites dans une autre langue. Dans ce cas, une lettre figurant immédiatement après le nom de l'orateur indique la langue dans laquelle il s'est exprimé : (A) correspond à l'allemand, (I) à l'italien et (N) au néerlandais.

Les textes originaux de ces interventions figurent dans l'édition publiée dans la langue de l'intervention.

(Suite)

Séance du mercredi 19 mai 1971 ..... 85

Adoption du procès-verbal, p. 85 — Nomination de membres de la Conférence parlementaire de l'association CEE-EAMA, p. 85 — Règlement concernant les prélèvements et les restitutions dans les différents secteurs de l'organisation commune des marchés, p. 86 — Directive concernant les taxes spécifiques de consommation frappant les hydrocarbures liquides destinés à être utilisés comme combustibles, p. 88 — Rapport du commissaire aux comptes de la CECA pour l'exercice 1969, p. 100 — Calendrier des prochaines séances, p. 102 — Adoption du procès-verbal, p. 102 — Interruption de la session, p. 102.

*Les résolutions adoptées lors des séances du 17 au 19 mai 1971 figurent au Journal officiel des Communautés européennes n° C 55 du 3 juin 1971.*

## SÉANCE DU LUNDI 17 MAI 1971

## Sommaire

1. Reprise de la session .....	1	<i>au nom du groupe socialiste ; Deniau, membre de la Commission des Communautés européennes</i> .....	8
2. Excuses .....	2	<i>Adoption de la proposition de résolution</i> .....	13
3. Désignation de membres du Parlement européen .....	2	11. <i>Septième réunion annuelle de la Conférence parlementaire de l'Association CEE-EAMA. — Discussion d'un rapport de M. Briot, fait au nom de la commission des relations avec les pays africains et malgache :</i>	
4. Composition des commissions .....	2	<i>M. Briot, rapporteur</i> .....	13
5. Dépôt de documents .....	2	<i>MM. Bersani, au nom du groupe démocrate-chrétien ; Achenbach, au nom du groupe des libéraux et apparentés ; Triboulet, au nom du groupe de l'UDE ; Deniau, membre de la Commission des Communautés européennes ; Aigner</i> .....	16
6. Dépôt d'une pétition .....	3	<i>Adoption de la proposition de résolution</i> .....	20
7. Décision sur l'urgence .....	3	12. <i>Modification du règlement du Parlement européen en ce qui concerne la procédure budgétaire. — Discussion d'un rapport de M. Boertien, fait au nom de la commission juridique :</i>	
8. Ordre des travaux :		<i>M. Boertien, rapporteur</i> .....	21
MM. Müller ; Posthumus ; Oele .....	3	<i>M. Koch, au nom du groupe socialiste</i> ..	21
9. Souhaits de bienvenue à une délégation des Antilles néerlandaises et du Surinam ....	4	<i>Adoption de la proposition de résolution</i> .....	21
10. Mission d'étude et d'information aux Antilles néerlandaises et au Surinam. — Discussion d'un rapport de M. Bersani, fait au nom de la commission des relations avec les pays africains et malgache :		13. <i>Ordre du jour de la prochaine séance</i> ....	21
M. Bersani, rapporteur .....	4		
MM. Westerterp, au nom du groupe démocrate-chrétien ; Achenbach, au nom du groupe des libéraux et apparentés ; Broeksz,			

PRÉSIDENCE DE M. BEHRENDT

1. Reprise de la session

(La séance est ouverte à 17 h 05)

M. le Président. — La séance est ouverte.

M. le Président. — Je déclare reprise la session du Parlement européen qui avait été interrompue le 23 avril 1971.

### 2. Excuses

**M. le Président.** — MM. Dewulf, Fellermaier, Houdet, Hougardy et Romeo s'excusent de ne pouvoir participer à la présente période de session.

### 3. Désignation de membres du Parlement européen

**M. le Président.** — Le 27 avril 1971, le Sénat du Royaume de Belgique a désigné M. Jozef Dupont comme membre du Parlement européen en remplacement de M. Leemans, décédé.

Le 29 avril 1971, le Sénat de la République française a désigné M. Charles Durand comme membre du Parlement européen en remplacement de M. Blondelle, décédé.

La vérification de ces mandats aura lieu lors de la prochaine réunion du bureau, c'est-à-dire demain, mardi 18 mai 1971, étant entendu que conformément à l'article 3, paragraphe 3, du règlement ces collègues siégeront provisoirement au Parlement ou dans les commissions, avec les mêmes droits que les autres membres du Parlement.

Au nom du Parlement, je souhaite une cordiale bienvenue à nos nouveaux collègues.

Je me réjouis de pouvoir saluer M. Dupont qui a déjà siégé parmi nous de longues années durant et qui a joué un rôle actif à la commission de l'agriculture.

### 4. Composition des commissions

**M. le Président.** — J'ai reçu du groupe de l'UDE une demande tendant à nommer M. Terrenoire membre de la commission des transports en remplacement de M. Sourdille.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Cette nomination est ratifiée.

### 5. Dépôt de documents

**M. le Président.** — Depuis l'interruption de la session, j'ai reçu les documents suivants :

a) *du Conseil des Communautés européennes*, des demandes de consultation sur :

- la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil relative à une directive portant coordination des procédures de passation des marchés publics de fournitures (doc. 38/71),

ce document a été renvoyé à la commission juridique pour examen au fond et, pour avis, à la commission économique ;

- la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil concernant une décision relative à l'instauration d'un système commun de tarification de l'usage des infrastructures de transport (doc. 39/71) ;

ce document a été renvoyé à la commission des transports pour examen au fond et, pour avis, à la commission des finances et des budgets ;

- les propositions de la Commission des Communautés européennes au Conseil concernant

I - un règlement relatif à des problèmes sanitaires en matière d'échanges intracommunautaires des produits à base de viande,

II - un règlement relatif à des problèmes de police sanitaire en matière d'échanges intracommunautaires des produits à base de viande (doc. 40/71),

ce document a été renvoyé à la commission des affaires sociales et de la santé publique pour examen au fond et, pour avis, à la commission de l'agriculture ;

- la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil relative à un règlement modifiant les règlements n° 120/67/CEE et n° 359/67/CEE portant organisation commune des marchés respectivement dans les secteurs des céréales et du riz (doc. 41/71),

ce document a été renvoyé à la commission de l'agriculture ;

- la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil relative à un règlement portant modification du système d'intervention prévu par le règlement n° 121/67/CEE portant organisation commune des marchés dans le secteur de la viande de porc (doc. 42/71),

ce document a été renvoyé à la commission de l'agriculture ;

b) *des commissions parlementaires*, les rapports suivants :

- rapport de M. Jean Berthoin, fait au nom de la commission de l'association avec la Grèce, sur le Rapport de la Commission des Communautés européennes au Parlement européen sur l'évolution des relations économiques entre la CEE et la Grèce (doc. 33/71) ;

- rapport intérimaire de M. Jan Baas, fait au nom de la commission de l'agriculture, sur la proposition modifiée de la Commission des Communautés européennes au Conseil rela-

**Président**

- tive à un règlement concernant les groupements de producteurs et leurs unions (doc. 34/71) ;
- rapport de M. Louis Briot, fait au nom de la commission de l'agriculture, sur la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil relative à un règlement concernant la suspension de l'application des dispositions prévoyant la fixation à l'avance des prélèvements et des restitutions dans les différents secteurs de l'organisation commune des marchés (doc. 35/71) ;
  - rapport de M. Louis Briot, fait au nom de la commission des relations avec les pays africains de malgache, sur les résultats de la septième réunion annuelle de la Conférence parlementaire de l'Association CEE-EAMA (doc. 36/71) ;
  - rapport de M. Cornelis Boertien, fait au nom de la commission juridique, sur les modifications et compléments aux dispositions du règlement du Parlement européen concernant la procédure budgétaire (doc. 37/71) ;
  - rapport de M. Jean de Broglie, fait au nom de la commission de l'énergie, de la recherche et des problèmes atomiques, sur la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil relative à une directive sur le rapprochement des taxes spécifiques de consommation frappant les hydrocarbures liquides destinés à être utilisés comme combustibles (doc. 43/71) ;
  - rapport de M. Stefan Dittrich, fait au nom de la commission des affaires sociales et de la santé publique, sur les propositions de la Commission des Communautés européennes au Conseil concernant
    - I - une directive relative au rapprochement des législations des États membres concernant la bière,
    - II - un règlement modifiant le règlement n° 120/67/CEE et le règlement n° 359/67/CEE pour ce qui concerne la restitution à la production dont bénéficient certains produits utilisés en brasserie (doc. 44/71) ;
  - rapport de M. Erwin Lange, fait au nom de la commission économique, sur la situation actuelle dans la Communauté économique européenne (doc. 45/71) ;
  - rapport de M. André Rossi, fait au nom de la commission des finances et des budgets, sur le Rapport du Commissaire aux comptes de la Communauté européenne du charbon et de l'acier pour l'exercice 1969 (doc. 46/71) ;

- rapport de M. Joseph Wohlfart, fait au nom de la commission de l'association avec la Turquie, sur les recommandations adoptées le 18 mars 1971 par la commission parlementaire mixte CEE-Turquie à Bursa (doc. 47/71) ;
- rapport de M<sup>lle</sup> Astrid Lulling, fait au nom de la commission des affaires sociales et de la santé publique, sur l'exposé de la Commission des Communautés européennes sur l'évolution de la situation sociale dans la Communauté en 1970 (doc. 48/71).

**6. Dépôt d'une pétition**

M. le Président. — J'ai reçu de MM. Fotré, au nom du Syndicat général du personnel des organismes européens, Jourion, au nom du Syndicat des fonctionnaires internationaux et européens, Glinni, au nom des Syndicats libres, et Holtz, au nom de la Fédération de la fonction publique européenne, une pétition sur les conditions de travail du personnel de la Commission installé dans le bâtiment Berlaymont.

Cette pétition a été inscrite sous le n° 1/71 au rôle général prévu à l'article 48 du règlement et renvoyée pour examen à la commission des affaires sociales et de la santé publique.

**7. Décision sur l'urgence**

M. le Président. — Je propose au Parlement de décider que les rapports qui n'ont pu être déposés dans les délais prévus par la réglementation du 11 mai 1967 soient examinés selon la procédure d'urgence.

Il n'y a pas d'opposition ?..

L'urgence est décidée.

**8. Ordre des travaux**

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la fixation de l'ordre des travaux.

Je propose au Parlement de ne fixer maintenant que l'ordre du jour de la présente séance, à savoir :

*Cet après-midi :*

- rapport de M. Giovanni Bersani sur la mission d'étude et d'information effectuée aux Antilles néerlandaises et au Surinam ;
- rapport de M. Louis Briot sur la septième réunion annuelle de la Conférence parlementaire de l'Association CEE-EAMA à Yaoundé ;

**Président**

— rapport de M. Cornelis Boertien sur les modifications et compléments aux dispositions du règlement du Parlement européen concernant la procédure budgétaire ;

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

Je peux d'ores et déjà indiquer à l'Assemblée que le début de la séance de demain pourrait se dérouler comme suit :

à 10 h 30 :

— déclaration de la Commission des Communautés européennes sur la situation en matière de politique monétaire et ses répercussions sur les Communautés européennes ;

— question orale n° 9/71 avec débat de M. Berkhouwer sur les problèmes monétaires et réponse de M. Barre.

La parole est à M. Müller.

M. Müller. — (A) Monsieur le Président, je me rallie volontiers à votre désir d'arrêter l'ordre du jour d'aujourd'hui. Je voudrais toutefois vous signaler que le groupe démocrate-chrétien a décidé de demander au bureau de suspendre la séance de demain matin après les exposés de M. Malfatti et de M. Barre, pour permettre aux groupes d'en reparler avant l'ouverture du débat.

En pratique, cela signifie que la séance du matin serait levée vers 11 h 30 ou vers 12 h, et que nous reprendrions nos travaux au début de l'après-midi. Dans l'intervalle, les groupes auraient l'occasion de procéder aux échanges de vues qu'ils souhaitent.

J'ai cru bon de vous le dire pour que vous puissiez établir en conséquence l'ordre des travaux de demain.

M. le Président. — Monsieur Müller, je suis parti de l'hypothèse que la séance de demain matin se terminerai à midi après la déclaration de M. Barre et la présentation de la question orale n° 9/71 avec débat par M. Berkhouwer. A ce moment nous interrompons nos travaux pour les reprendre à 14 h.

Nous aurions donc une pause de 12 h à 14 h.

Je pense que cela répond à vos préoccupations ?...

La parole est à M. Posthumus.

M. Posthumus. — (N) Monsieur le Président, je me range à votre proposition dans la mesure où je puis accepter que vous soyez obligé de disposer ainsi l'ordre du jour d'aujourd'hui et de demain matin. Je dois toutefois insister sur le fait que demain doit avoir lieu un débat général sur la situation des transports en Europe, auquel assisteront de nombreux journalistes des six pays. J'aimerais donc que vous

fassiez en sorte que ce point de l'ordre du jour ne soit pas reporté au tout dernier moment.

M. le Président. — La parole est à M. Oele.

M. Oele. — (N) Monsieur le Président, j'ai constaté que la question orale de M. Berkhouwer serait précédée d'une déclaration du président de la Commission européenne sur le problème qui fait précisément l'objet de cette question. Cela montre bien l'importance de cette affaire, et c'est pourquoi il serait souhaitable, selon moi, qu'un dialogue ait lieu entre M. Berkhouwer et le vice-président de la Commission, ainsi qu'entre tous les porte-parole des autres groupes et le vice-président de la Commission.

Je souhaite donc que vous organisiez le débat de telle manière que M. Barre puisse répondre non seulement à la question orale et à l'exposé de M. Berkhouwer, mais aussi aux observations des groupes politiques à ce sujet.

M. le Président. — Monsieur Posthumus, j'espère que le Parlement vous suivra. Vous savez qu'il est souverain en ce qui concerne l'ordre du jour. Toutefois, nous examinerons la question au préalable au bureau.

Je répondrai à M. Oele qu'il va de soi, dans mon esprit, que M. Barre assiste à tout le débat et qu'il prendra position également sur les questions qui lui auront été posées par les porte-parole des groupes. Je ne vois vraiment pourquoi il n'en serait pas ainsi.

Je rappelle que le bureau élargi se réunira demain matin à 9 h.

#### 9. *Souhaits de bienvenue à une délégation des Antilles néerlandaises et du Surinam*

M. le Président. — Chers collègues, je voudrais saluer maintenant une délégation des Antilles néerlandaises et du Surinam, conduite par les présidents des parlements de ces pays. Elle va assister à la discussion du rapport de M. Bersani sur la mission d'étude et d'information effectuée aux Antilles néerlandaises et au Surinam.

Au nom du Parlement, je souhaite la bienvenue à cette délégation.

(Vifs applaudissements)

#### 10. *Mission d'étude et d'information aux Antilles néerlandaises et au Surinam*

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la discussion du rapport de M. Bersani, fait au nom de la commission des relations avec les pays africains et malgache, sur la mission d'étude et d'information effectuée du 4 au 11 septembre 1970 aux Antilles néerlandaises et au Surinam (doc. 26/71).

**Président**

La parole est à M. Bersani qui l'a demandée pour présenter son rapport.

M. Bersani, *rapporteur*. — (1) Monsieur le Président, mes chers collègues, je désire avant tout m'associer aux paroles de bienvenue que le président de notre Assemblée a adressées aux délégués des Antilles néerlandaises et du Surinam venus assister à nos débats. Je voudrais, en particulier, leur exprimer notre gratitude et notre vive sympathie, en me rappelant, avec mes autres collègues de la délégation qui a effectué la mission d'étude du 4 au 11 septembre 1970, l'accueil si cordial que l'on nous a fait, tout au long de notre visite. Rarement, je pense, des délégations de notre Parlement européen ont reçu un accueil aussi chaleureux, aussi spontané. Je tiens à le répéter à nos illustres hôtes, à les en remercier encore une fois, et à exprimer dès maintenant le vœu que leur présence parmi nous aujourd'hui signifie l'instauration de contacts parlementaires plus directs, plus systématiques encore, ainsi que le président Lachmon, que j'ai grand plaisir à voir parmi nous à la tête de la délégation du Surinam, le souhaitait dans un discours qu'il prononça à l'occasion d'une séance de son parlement à Paramaribo.

Ceci dit, Monsieur le Président, je pense que les résultats de la mission d'étude et d'information que la délégation de notre Parlement a effectuée aux Antilles néerlandaises et au Surinam, conformément au mandat conféré par le bureau à la commission des relations avec les pays africains et malgache, sont nettement positifs. Il y avait de nombreuses années que les parlementaires européens n'avaient plus eu l'occasion de visiter, en qualité de représentants d'un parlement, des régions comme les Antilles néerlandaises, les Caraïbes et le Surinam, qui revêtent pour nous une extrême importance, non seulement aujourd'hui, mais aussi pour l'avenir : ces pays qui nous sont associés font, en effet, en vertu d'un ordre constitutionnel typique, partie intégrante du royaume des Pays-Bas, et composent cette grande région de l'Amérique centrale et méridionale qui a de nombreux rapports historiques et culturels, tant de motifs de solidarité et tant de relations séculaires avec notre continent. L'association de la CEE avec les Antilles néerlandaises et le Surinam est, en un certain sens, un exemple hautement significatif de ce nouvel élargissement de nos responsabilités politiques et de nos horizons vers de nouvelles régions du globe.

Bien qu'elle n'ait duré que quelques jours, la mission d'étude nous a permis de faire un vaste tour d'horizon des diverses expressions des collectivités locales, et aussi bien des aspects les plus caractéristiques de la réalité économique, sociale et culturelle de ces pays. En fait de contacts, nous avons eu des rencontres avec les gouvernements, les assemblées parlementaires, les syndicats de travailleurs, les représentants des agents économiques, les organisations culturelles, les associations de jeunes, en un mot, avec les person-

nalités et les groupements les plus qualifiés de la vie de ces deux grandes collectivités. Si bien que j'estime que nous pouvons témoigner de la réelle utilité de rencontres de ce genre ; c'est en se rendant compte sur place des grands problèmes de fond que l'on sera à même, je pense, de renforcer une solidarité qui a déjà donné tant de fruits et qui pourrait en donner davantage encore à l'avenir. Et cette connaissance que nous avons faite sur place des problèmes, qu'ils aient été politiques, économiques, techniques, culturels ou sociaux, a été due, pour une bonne part, à l'esprit de coopération, de compréhension et d'hospitalité dont ont fait preuve les autorités locales.

Ainsi, pour ce qui est de Curaçao, je rappellerai très brièvement les grandes réalisations et les délicats problèmes d'ordre économique et social que nous avons pu étudier à chaque fois, soit en discutant des plans quinquennaux élaborés par le gouvernement des Antilles néerlandaises ou bien des plans de développement des principaux établissements d'enseignement, qui ont fait appel, et largement, à la coopération du Fonds européen de développement, soit encore en discutant de l'agrandissement du port, de l'extension des aéroports et des principales communications, de la construction de logements populaires, de la création d'écoles pour enfants inadaptés. Comme vous voyez, c'est là un éventail très large, un éventail indicatif des grands contours de la vie économique et sociale de ce pays. Je puis en dire autant des cinq autres îles des Antilles néerlandaises. A propos de celles-ci, je tiens à remercier vivement les représentants de leur gouvernement et de leur parlement ainsi que de leurs États pour la rare occasion qu'ils nous ont donnée de visiter les six îles que comptent les Antilles et de pouvoir nous y faire une idée des problèmes les plus actuels et les mieux caractéristiques.

Après Curaçao, nous avons pu approfondir pendant une séance, dont nous gardons un excellent souvenir, les problèmes et le programme de développement relatifs à une autre île : celle d'Aruba. Nous y avons pris acte des réalisations et des projets particulièrement intéressants, qui concernent le secteur touristique. Tout comme dans l'île de Curaçao, les problèmes y sont, là aussi, étroitement liés à la structure politique et économique de base qui n'est autre que celle des raffineries de pétrole. L'activité de ces raffineries a incontestablement été le moteur essentiel du progrès économique de ces îles, apportant ainsi une contribution prépondérante au relèvement du niveau de vie et des salaires. Aujourd'hui cependant, par suite de certaines transformations technologiques qu'ont connues les raffineries, cette structure est la principale cause de graves phénomènes de chômage que nous avons considérés comme une commune préoccupation et à propos desquels nous avons essayé de découvrir notamment dans les nouvelles orientations du Fonds européen de développement en matière de politique industrielle, de nouvelles et plus étroites formes de coopération.

**Bersani**

Tout aussi fructueux ont été les échanges de vues que nous avons eus à l'île de Bonaire avec des représentants du gouvernement local, et tout aussi utile a été notre prise de contact avec quelques-uns des problèmes en matière d'infrastructures et de structures, qui sont essentiels pour l'économie de cette île. J'ajoute en passant que la vocation de cette île l'appelle particulièrement à développer une forme de tourisme européen, grâce à ses structures et à ses pratiques différentes de celles des autres îles. Je pense qu'il serait bon, dans ce but, de demander au Fonds européen de développement et à la Banque européenne d'investissement de prendre des initiatives adéquates qui y seraient, certes, accueillies avec faveur.

En outre, nous avons eu des entretiens intéressants et importants avec les autorités et les représentants des diverses branches de la vie économique, culturelle et sociale de l'île St-Martin, qui, comme vous le savez, est divisée entre les Antilles néerlandaises et le département français de la Guadeloupe.

Dans cette île, nous avons pu apprécier certaines initiatives très heureuses du FED, parmi lesquelles je citerai le grand projet relatif à la distillation de l'eau de mer, qui contribuera beaucoup à l'essor du tourisme et des activités industrielles, ainsi que d'autres initiatives, émanant pareillement du FED, qui visent, elles, à l'extension de l'aéroport et du réseau hôtelier. Au cours de notre visite aux petites îles de St-Eustache et de Saba, nous avons débattu sur place avec les représentants des collectivités locales de certains problèmes urgents, tels que celui d'orienter, dans le progrès, l'économie locale vers l'agriculture et, surtout, là encore, celui d'accroître les activités touristiques.

Dans les Antilles néerlandaises, nous avons eu, ensuite, une longue série d'échanges de vues, de visites, de discussions sur place qui ont eu pour objet les critères d'intervention du Fonds européen de développement et les projets prévus par les gouvernements locaux pour certains plans qui, à notre avis, méritent la plus grande attention, du point de vue, notamment, des possibilités de faire un emploi plus efficace des instruments dont est dotée notre Communauté.

Au sujet de l'autre pays dont nous avons été les hôtes, c'est-à-dire le Surinam, je vous dirai encore que nous avons eu des contacts d'un grand intérêt et que nous avons pu examiner les problèmes essentiels qui s'y posent. Ces problèmes présentent une diversité fondamentale ; outre les actuels et graves problèmes (à ce propos, nous tenons à réaffirmer notre solidarité avec le gouvernement du Surinam pour ses efforts rationnels et cohérents qui nous ont paru être à l'origine des programmes et de la politique qu'il s'applique à mener dans le cadre du renouveau économique, social et culturel du pays), il existe des problèmes pour la solution desquels, vu les ressources potentielles dont dispose le pays, on peut réellement entre-

voir d'intéressantes perspectives. Cela vaut surtout pour la mise en valeur des ressources minières. Le Surinam, en effet, est riche en réserves de bauxite, de fer et de kaolin, qui, jusqu'ici, n'ont été exploitées qu'en partie. Il est certain que l'on pourrait axer sur ce secteur un vaste programme de développement de nature à intéresser d'autres régions du pays. Tout aussi importantes sont les ressources de l'imposant patrimoine forestier typique de ce pays et qui offre des possibilités du plus grand intérêt, spécialement dans le monde d'aujourd'hui, caractérisé par une énorme demande en produits de cette nature et par une pénurie croissante de cellulose. Il en est de même pour l'agriculture. Ce secteur, susceptible, assurément, de développement, est appelé à jouer un rôle primordial dans l'avenir, en particulier si de nouvelles couches de la population s'attachent à faire progresser, tout en l'équilibrant, l'économie du pays. Bien sûr, le gouvernement local mène une remarquable action de promotion. Nous avons pu admirer l'école expérimentale d'agriculture, pour laquelle le gouvernement néerlandais a accordé des aides nombreuses, et le FED son concours sous diverses formes. Les représentants du gouvernement du Surinam nous ont exposé diverses requêtes concernant le secteur agricole ; en tout cas, nous avons cru comprendre qu'ils faisaient de sérieuses réserves au sujet des mesures adoptées par la Communauté européenne, les jugeant excessivement protectionnistes. Cela nous a donné l'occasion de faire un examen approfondi, qui ne s'est pas limité au niveau parlementaire, mais qui s'est prolongé, en quelque sorte, dans l'échange de vues que nous avons eu avec les représentants des syndicats et des milieux économiques. Les mesures prises dans le secteur du sucre constituent déjà une preuve de bonne volonté. Je pense que si nos moyens d'intervention sont étendus, nous devons nous employer à faire quelque chose de plus dans ce secteur, afin d'y instaurer une coopération plus efficace avec nos amis du Surinam.

Monsieur le Président, mes chers collègues, ce que j'ai tenté de vous exposer brièvement met en lumière, je crois, le rôle que le Fonds européen de développement a joué durant toutes ces années en tant que premier instrument de notre Communauté, aussi bien dans les Antilles néerlandaises qu'au Surinam. Il faut reconnaître que le Fonds européen de développement a travaillé efficacement, bien qu'avec des ressources et des moyens n'ayant rien d'exceptionnel, dans le domaine des infrastructures et des structures, grâce à des interventions qui ont contribué considérablement au développement planifié de ces deux pays. Si tout cela a pu se faire et aboutir à des résultats, que la commission parlementaire a jugés foncièrement positifs, le mérite en revient aux dirigeants du FED, aux responsables locaux que nous avons trouvés particulièrement actifs et dévoués, à leurs collaborateurs, et surtout aux gouvernements locaux qui ont posé avec grand réalisme et intelligence les prémisses d'une coopération plus étroite. Il nous faut poursuivre dans cette voie et faire droit aux demandes, aux vœux,

**Bersani**

que l'on nous a sans cesse répétés, de renforcer nos moyens d'action et de continuer une politique d'intervention conçue par référence à des politiques en matière de structures et d'infrastructures qui s'inscrivent dans de vastes programmes à moyen terme et à long terme. Ce n'est qu'ainsi, je pense, que nous pourrons faire en sorte que notre coopération ne se ramène pas à des formes de secours, mais soit une authentique et réelle coopération de longue haleine dans l'intérêt du développement des pays qui nous sont associés.

Nous devons néanmoins admettre que, dans certains secteurs, nos institutions n'ont pas fait tout ce qu'elles auraient pu. Je fais allusion ici à la Banque européenne d'investissement. Pour diverses raisons, dont la moindre n'est pas celle des taux d'intérêt élevés qu'elle demande pour l'apport de ses capitaux, la Banque européenne d'investissement n'a financé jus- qu'ici aucune action portant sur les infrastructures ou les structures des deux pays. Aujourd'hui, de nouvelles possibilités nous sont offertes par l'élargissement et le perfectionnement de la coopération entre le Fonds européen de développement et la Banque européenne d'investissement, car le Fonds européen de développement intervient pour abaisser les taux d'intérêt, et les rendre acceptables et applicables au type d'économie qui nous intéresse en ce moment. Me référant à la demande que nous adressent les représentants des gouvernements et les parlementaires des Antilles et du Surinam, je tiens à insister sur la nécessité d'utiliser au mieux des possibilités tous les instruments de coopération financière et technique. Par conséquent, si l'on peut affirmer que le Fonds européen de développement a fait un excellent travail, on ne saurait en dire autant des autres instruments de la Communauté, par suite du retard apporté à la mise en place des dispositifs technico-financiers.

A mon avis, l'association de la Communauté européenne avec les Antilles néerlandaises et le Surinam doit se voir dans un cadre beaucoup plus ample, de manière que les instruments dont dispose la Communauté dans les secteurs social et agricole soient mis au service de ce grand objectif de solidarité et d'amitié.

Nous avons donc engagé des conversations, des dialogues ; il convient de les poursuivre et de procéder avec réalisme non moins qu'avec une extrême bonne volonté, et d'aller au-delà du niveau auquel nous sommes parvenus aujourd'hui.

Avant de conclure, Monsieur le Président, mes chers collègues, je dois à la vérité d'ajouter que les difficultés ne manquent certes pas : le chômage, en particulier dans les Antilles, et pour les raisons dont j'ai parlé, et au Surinam, dans l'attente des développements des activités industrielles et agricoles, y est un grave problème et une lourde charge pour leurs économies, en même temps qu'il y est cause d'instabilité et de préoccupation profonde. Voilà pourquoi notre

solidarité doit faire entendre des accents nouveaux, se chercher des instruments nouveaux, des méthodes et des formes nouvelles. Le tourisme, par exemple, est un secteur auquel la Communauté pourrait apporter de vigoureux encouragements et un concours plus substantiel que par le passé. De même aussi pour l'accroissement des relations commerciales. De fait, si les échanges avec le Surinam ont été satisfaisants, il n'en est pas de même pour les Antilles néerlandaises, où le développement des échanges commerciaux n'a pas enregistré, ces dernières années, de notables progrès.

Telles sont les questions, tels sont les problèmes qui se dégagent d'une analyse objective et exhaustive de nos relations avec le Surinam et les Antilles néerlandaises.

Mais, il est vrai, nos récentes rencontres et les échanges de vues qui viennent de commencer, la présence même, dans cette assemblée, d'éminents représentants de ces deux pays associés, nous stimulent à donner corps et formes à nos relations réciproques. S'il a été possible de résoudre dans la pratique, par pragmatisme ou bien grâce aux traités, les problèmes préliminaires qui conditionnent une coopération plus étroite et plus efficace, il n'en a pas été de même sur le plan parlementaire. La commission du Parlement européen a donc accueilli favorablement, et à l'unanimité, l'appel que M. Cathalina, président des États des Antilles néerlandaises, et M. Lachmon, président des États du Surinam, ont lancé à plusieurs reprises, au nom de leurs parlements respectifs, pour que l'on découvre une procédure de contacts directs entre leurs parlements et le nôtre. La proposition que j'ai l'honneur de présenter au nom de la commission des relations avec les pays africains et malgache, Monsieur le Président, mes chers collègues, n'a pour le moment qu'un caractère pragmatique. Ce n'est pas à dire que nous devons en rester là ; cette proposition est un premier pas dans le sens souhaité par nos amis des deux pays et procède d'une conviction précise de l'opportunité qu'il y a à établir ces contacts directs. Comme je l'ai souligné dans le rapport que je présente au nom de la commission, la délégation du Parlement européen a fait droit avec sympathie à la demande présentée par les parlements des Antilles et du Surinam. Il nous faut ainsi régler le problème des contacts parlementaires avec ces deux pays de manière concrète, en partant d'une vision pragmatique, qui vise plus, pour le moment, aux résultats qu'au formalisme des procédures. Dans les conditions actuelles, nous pourrions donc prévoir une réunion annuelle de délégués parlementaires du Surinam et des Antilles avec la commission compétente du Parlement européen, à l'occasion des visites effectuées périodiquement à La Haye par les délégations des deux pays. En d'autres termes, la commission parlementaire consacrerait donc chaque année une de ses réunions habituelles aux problèmes de l'association des Antilles et du Surinam. A cette réunion seraient invités, outre la Commission des Communautés euro-

**Bersani**

peennes, les délégués parlementaires des deux pays, en visite en Europe. Un communiqué, rédigé avec l'accord de toutes les parties en présence, pourrait être publié à l'issue des travaux. Cette solution n'impliquerait aucune modification de notre règlement, ni quelque engagement sur le plan procédural ou financier. Dans l'avenir, si besoin en était, après l'élargissement de la Communauté, le problème pourrait être réexaminé dans le cadre des relations que la Communauté élargie pourra établir éventuellement avec les pays anglophones des Caraïbes et de l'Amérique latine. Une réévaluation de la situation s'imposerait en tous les cas, si le régime politique ou constitutionnel des deux pays en cause venait à changer.

Telles sont, Monsieur le Président, mes chers collègues, les propositions que j'ai l'honneur de présenter au sujet de cet important et délicat problème institutionnel — qui, du reste, a trouvé une solution satisfaisante pour les pays qui nous sont associés en vertu de la Convention de Yaoundé et qui est près de la trouver pour les pays associés de la Communauté est-africaine ; je souhaite vivement que ces propositions soient retenues, afin que dans cette association, si caractéristique par tant d'aspects et qui répond si bien à nos conceptions, s'inscrive cette initiative politique qui est propre aux parlements, c'est-à-dire aux représentations directes et les plus authentiques des peuples.

Monsieur le Président, mes chers collègues, je suis convaincu que la coopération avec les Antilles néerlandaises et le Surinam revêt, non seulement à présent, mais encore pour l'avenir, une nouvelle et grande signification. La voie semble désormais ouverte à l'élargissement de la Communauté européenne ; c'est pourquoi ce sujet, qui, aujourd'hui, concerne les Antilles néerlandaises et le Surinam, gagnera en importance et intéressera aussi d'autres pays de cette région du monde. Dans cette perspective, cette association, cette solidarité bien tangible et agissante entre la Communauté européenne, les Antilles et le Surinam est non seulement un grand objectif politique et humain que nous devons atteindre, mais elle est aussi de bon augure pour la noble mission de solidarité que nous nous sentons tous appelés à remplir dans l'avenir.

(Applaudissements)

**M. le Président.** — La parole est à M. Westerterp, au nom du groupe démocrate-chrétien.

**M. Westerterp.** — (N) Monsieur le Président, dans l'histoire des relations avec le Surinam, les Antilles néerlandaises et la Communauté européenne, le 17 mai 1971 restera certainement une date importante. C'est en effet la première fois qu'un débat fondamental a lieu dans ce Parlement sur les relations entre la Communauté et ces deux pays d'Amérique latine. La date est importante pour une autre raison encore :

c'est aujourd'hui que le Parlement prendra sans doute plus que jamais conscience du fait que la Communauté européenne a des associés non seulement en Europe ou dans le continent africain, mais aussi dans les Antilles, en Amérique latine.

La date est importante pour une troisième raison. Le Parlement européen et la Communauté européenne devraient mieux se rendre compte, à mon avis, que l'association avec le Surinam et les Antilles néerlandaises ouvre une fenêtre sur l'Amérique latine et la région des Caraïbes.

D'autre part, je suis convaincu — et c'est pourquoi je suis particulièrement heureux que ce débat ait lieu en présence des présidents des parlements du Surinam et des Antilles ainsi que de représentants de leurs gouvernements — que ce jour sera également important pour le Surinam et les Antilles si, à la fin du débat, la résolution est adoptée qui procure à ces deux pays une fenêtre sur le monde dont l'ouverture n'est pas commandée exclusivement par les instances de La Haye.

Monsieur le Président, mieux vaut, sans doute, que cela soit dit par moi plutôt que par un représentant d'une autre nationalité. En effet, nous nous trouvons naturellement, pour ce qui est des relations avec le Surinam et les Antilles néerlandaises, dans une position un peu plus délicate que le Parlement européen. Souvent, des collègues m'ont dit : pouvons-nous discuter des rapports avec ces pays, tant que nous ignorons les modalités qui régiront leurs futures relations avec les Pays-Bas ? A mon avis, personne ne sait en ce moment comment seront réglés à l'avenir les rapports politiques entre le Surinam et les Pays-Bas, d'une part, entre les Antilles et les Pays-Bas, d'autre part. Bien entendu, nous savons — et je suis heureux de voir que l'excellent rapport de M. Bersani en fait état — que les gouvernements des trois pays se sont mis d'accord sur l'institution d'une « commission mixte » qui devra examiner quelles sont, dans le domaine politique et du droit des gens, les solutions qui pourraient, dans la pratique, être apportées au problème des relations futures entre les Pays-Bas et le Surinam et entre les Pays-Bas et les Antilles.

Il est également indiqué dans le rapport de M. Bersani — du moins, il y est fait allusion — que les relations futures pourraient être différentes des relations actuelles. Il est vrai qu'actuellement elles ne se distinguent pas par leur simplicité. Je suis très reconnaissant à M. Bersani d'avoir exposé ce sujet difficile dans son excellent rapport. En effet, le Surinam et les Antilles néerlandaises ne sont pas des colonies des Pays-Bas. Ce ne sont pas non plus des pays indépendants sur le plan international. Leur situation, on pourrait la qualifier de *sui generis* ; sur le plan intérieur, le Surinam et les Antilles sont entièrement autonomes ; les affaires extérieures et la défense sont du ressort du « gouvernement du Royaume » qui dans ce cas n'est pas celui des Pays-Bas ; c'est un gouver-

**Westerterp**

nement qui réunit des représentants des Pays-Bas, du Surinam et des Antilles. Si, en tant que jeune parlementaire, je pouvais me permettre de formuler une critique à l'égard du statut du Royaume des Pays-Bas de 1954, je dirais que par le passé, en lui donnant son titre, on n'y a peut-être pas accordé suffisamment d'attention, du fait qu'en réalité il s'agissait d'un Royaume uni réunissant en son sein les Pays-Bas, le Surinam et les Antilles.

Comment évolueront à l'avenir ces relations politiques ? Nous ne le savons pas. Le gouvernement et le parlement néerlandais ont déclaré que le Surinam et les Antilles devront décider de l'orientation à donner à cette évolution. Le Parlement européen attendra avec un intérêt particulier, je pense, le résultat de leurs délibérations. En effet, si le Surinam et les Antilles se décidaient pour la souveraineté intégrale sur le plan international, de nouvelles négociations devraient avoir lieu avec la CEE sur le statut de ces deux pays à l'égard de la Communauté. Il existe, heureusement, dans ce domaine un précédent. L'association avec les pays africains et malgache résultait d'une décision prise d'un commun accord par la France et les autres États membres de la CEE, décision à laquelle, au début, en 1957, les pays africains sont demeurés totalement étrangers. Lorsque ces pays accédèrent à l'indépendance, des négociations furent ouvertes qui aboutirent à un nouvel accord, la première Convention de Yaoundé. Devenus autonomes, les pays africains ont décidé eux-mêmes de poursuivre l'association avec la CEE sur une nouvelle base.

Monsieur le Président, il convient de dire ici que, si les Antilles et le Surinam décidaient d'accéder à la souveraineté internationale ou, du moins, de rechercher une autre forme de relations politiques avec les Pays-Bas, le Parlement européen se ferait l'ardent défenseur, auprès de la Commission européenne et du Conseil de ministres, de l'ouverture de négociations en vue du renouvellement de l'association de ces deux pays, pour autant évidemment que ceux-ci y attachent du prix.

Voilà pour ce qui concerne la nature délicate des relations politiques entre ces deux pays, dont les représentants assistent à nos débats d'aujourd'hui, et la Communauté européenne. Il fallait, me semble-t-il, que nous appelions, de notre côté aussi, l'attention sur cette situation.

Quelques mots maintenant sur le contenu de l'association et l'excellent rapport de M. Bersani. Ce rapport a été élaboré à la suite d'une mission d'étude et d'information dûment préparée que le Parlement européen a pu effectuer au Surinam et aux Antilles dans les meilleures conditions.

Un mot tout d'abord de la situation économique et sociale dans les deux pays. Elle est marquée par un très fort chômage. Actuellement, entre 20 et 25 %

de la population active n'a pas de travail, du moins pas de travail régulier. A mon avis, un taux de chômage si élevé ne peut laisser tout à fait indifférente la Communauté européenne. Les actions futures de la Communauté, tant de la Commission européenne que du Fonds européen de développement et de la Banque européenne d'investissement — M. Bersani a déjà parlé de ce problème — doivent tenir pleinement compte de cet état de choses. La situation économique du Surinam et celle des Antilles ne sont pas en tous points comparables. En effet, le Surinam est un pays riche en matières premières dont l'exploitation, déjà en cours, devra être intensifiée à l'avenir. Les Antilles sont pauvres en produits de base ; elles se sont surtout spécialisées dans le raffinage du pétrole et se spécialiseront également, on l'espère, dans l'industrie pétrochimique. Nous espérons aussi — c'est dit dans le rapport de M. Bersani — que les Antilles ainsi que le Surinam consacreront une attention suffisante à leurs possibilités touristiques. Je crois que nous pouvons exprimer l'espoir, au Parlement européen, que les gouvernements des deux pays auront à cœur non seulement les intérêts du touriste américain, mais aussi ceux du touriste européen aux moyens plus limités. Un autre pays, les Bahamas, est parvenu, à Luxembourg, à établir une liaison aérienne directe avec l'Europe. Le prix d'un billet d'aller n'est que de 200 dollars. A ce tarif, et si les installations hôtelières des deux pays peuvent se développer de façon à rester accessibles au commun des mortels, un important courant touristique pourrait se créer entre l'Europe et ces deux pays.

Au cours de notre mission d'étude et d'information, nous avons constaté que l'aide fournie par le Fonds européen de développement, dans une première phase surtout dans le secteur social, ensuite également dans celui de l'infrastructure économique, l'a été à bon escient. Nous nous joignons donc aux gouvernements des Antilles et du Surinam pour demander que le troisième Fonds européen de développement puisse affecter plus de crédits au développement industriel du Surinam et des Antilles néerlandaises.

Le troisième Fonds européen de développement met au total 36 millions d'unités de compte à la disposition du Surinam et des Antilles, dont 32 millions sous forme de dons et 4 millions sous forme de prêts à des conditions spéciales ; la Banque européenne d'investissement pourra prêter en outre 5 millions d'unités de compte à des conditions normales.

Je voudrais poser à ce sujet une question au représentant de la Commission européenne. J'espère que les crédits du troisième Fonds de développement seront débloqués bien plus rapidement que ceux du premier et du deuxième Fonds. Ce serait très beau, évidemment, si dans ce débat on pouvait n'entendre que des louanges. Mais il nous faut aussi constater — nous l'avons d'ailleurs fait lors de notre mission d'étude — que les réalisations du premier et du deuxième Fonds de développement ont malheureu-

**Westerterp**

sement connu de longs délais. Le rapport de M. Bersani contient à ce sujet des chiffres ; j'en citerai deux : pour les investissements, le deuxième Fonds de développement avait engagé plus de 16 millions d'u.c. pour les Antilles ; de ce montant, 2 millions seulement étaient dépensés au 30 juin 1970. A notre avis, le pourcentage est beaucoup trop bas.

Pour le Surinam, le deuxième Fonds de développement avait prévu plus de 11 millions d'u.c. ; au 30 juin 1970, les dépenses s'élevaient exactement à 978 000 u.c.

Si, au 30 juin 1970, le premier Fonds disposait encore de crédits considérables, il faut bien admettre que d'importantes sommes n'ont pas été utilisées de manière à permettre à l'économie et à la population des Antilles et du Surinam d'en bénéficier dans les meilleurs délais. En ce qui concerne le premier FED, on a évidemment l'excuse que l'association du Surinam et des Antilles est intervenue après la mise en route de ce Fonds. Mais il conviendrait, je pense, que d'un commun accord les services de la Commission européenne et les gouvernements des Antilles et du Surinam examinent les moyens d'accélérer l'emploi des crédits disponibles. J'espère surtout ne pas devoir apprendre que les retards seraient imputables au fait que les projets présentés au Fonds européen de développement par le gouvernement du Surinam ou des Antilles doivent être transmis à la Communauté par l'intermédiaire du ministère des Affaires étrangères du Royaume des Pays-Bas à La Haye. Si c'est là, en définitive, que le bât blesse, il serait bon de le faire remarquer, afin que les représentants néerlandais au Parlement européen puissent intervenir auprès des instances néerlandaises compétentes.

Les réalisations spectaculaires que nous avons pu voir tant aux Antilles qu'au Surinam sont nombreuses. Comment oublier la réception véritablement majestueuse au nouveau marché central de Paramaribo, la visite du nouveau port de Paramaribo, les travaux à Curaçao, Aruba, Bonaire et aux trois îles du Vent ? Mais, je le répète, des crédits doivent être débouqués pour en accélérer l'achèvement.

Un mot, enfin, des relations institutionnelles entre la Communauté européenne, le Parlement européen, le Surinam et les Antilles néerlandaises. Tout d'abord, je voudrais une fois de plus demander instamment à M. Deniau d'accorder toute l'attention voulue au paragraphe 3 de la résolution contenue dans le rapport de M. Bersani. Le Parlement européen y recommande à la Banque européenne d'investissement d'examiner avec bienveillance toute possibilité d'accorder au Surinam et aux Antilles des prêts, accompagnés au besoin de bonifications d'intérêt, afin de promouvoir la diversification et l'équilibre de leur économie. Le Parlement européen n'a pas de contact direct avec la Banque européenne d'investissement. C'est pourquoi il voudrait que la Commission européenne se fasse, ici, son interprète.

Quelques mots encore des relations institutionnelles. M. Bersani a montré la différence qui existe entre, d'une part, les pays africains devenus indépendants, qui entretiennent des relations directes avec le Parlement européen par la voie de la Conférence parlementaire de l'association et la Commission paritaire et, d'autre part, le Surinam et les Antilles, considérés par rapport aux départements français d'outre-mer qui font partie de la République française et sont représentés juridiquement dans les institutions de la Communauté européenne par l'intermédiaire du parlement de la République française et du gouvernement français. Le Surinam et les Antilles n'étant ni partie intégrante de la mère patrie, ni des États indépendants, ils n'ont pas, jusqu'ici, pu entretenir des relations directes avec le Parlement européen.

Le groupe démocrate chrétien se félicite de la résolution présentée par M. Bersani au nom de la commission parlementaire compétente, et notamment de la suggestion d'instaurer des contacts directs avec les délégations des parlements du Surinam et des Antilles. Ces contacts seront établis chaque année, avec cette restriction, que je voudrais souligner, qu'ils n'auront lieu que lors des visites en Europe des délégués parlementaires des Antilles et du Surinam. Je comprends qu'en raison des multiples contacts que le Parlement européen doit entretenir actuellement avec de nombreux pays associés ou de pays tiers, il est pratiquement impossible d'envoyer chaque année, voire tous les deux ans, une délégation aux Antilles et à Surinam. Il s'ensuit que, si les parlementaires de Surinam et des Antilles attachent réellement du prix à un contact annuel avec la commission compétente du Parlement européen, le coût de ces contacts incombera à deux pays qui sont des pays en voie de développement.

Cependant, M. Bersani a précisé que la solution proposée n'est pas nécessairement définitive. C'est pour cela justement que j'approuve volontiers la suggestion d'instaurer dans l'avenir un contact annuel entre le Parlement européen et les parlements de Surinam et des Antilles néerlandaises.

Monsieur le Président, je suis convaincu, ainsi que mon groupe et certainement aussi le Parlement européen, que, si nous pouvons établir ce contact annuel, les problèmes que pose journallement l'association entre le Surinam, les Antilles et les Communautés européennes pourront être discutés en détail et que les questions dont est saisi le Parlement européen, par exemple celle de l'utilisation accélérée des crédits du Fonds européen de développement, pourront également être mieux examinées.

Enfin, je suis convaincu que les parlements du Surinam et des Antilles, s'ils acceptent nos suggestions, auront une occasion unique d'entrer en contact direct et sur un pied d'égalité avec des institutions similaires.

Monsieur le Président, si le rapport de M. Bersani peut contribuer à ce résultat, le 17 mai 1971 sera réel-

**Westerterp**

lement une date importante, peut-être une date historique pour le Surinam et les Antilles néerlandaises et aussi, je l'espère, pour la Communauté européenne.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** — La parole est à M. Achenbach, au nom du groupe des libéraux et apparentés.

**M. Achenbach.** — (A) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je prends la parole au nom du groupe des libéraux et apparentés, mais aussi en qualité de président de la commission compétente au fond. Je voudrais tout d'abord remercier très cordialement notre ami Bersani pour son excellent rapport, que nous avons adopté à l'unanimité en commission, raison pour laquelle j'invite le Parlement à approuver la résolution, que nous avons également adoptée à l'unanimité.

Je remercie également M. Westerterp, délégué néerlandais, d'avoir si bien rendu compte de notre voyage.

Mes deux collègues m'enlèvent ainsi, en fait, l'occasion de revenir sur le sujet, puisque je fais entièrement miennes leurs déclarations. Si j'ai demandé la parole, c'est surtout pour souhaiter très cordialement la bienvenue à nos amis des Antilles et du Surinam. Ils nous ont reçus si chaleureusement et si amicalement que nous nous sommes quittés amis. Vous voyez que nous avons suivi votre suggestion et nous espérons vivement avoir désormais des contacts réguliers et pouvoir discuter ensemble de vos problèmes.

Encore une fois, je vous souhaite très cordialement la bienvenue chez nous en Europe et je forme des vœux pour la poursuite de notre coopération.

*(Applaudissements)*

## PRÉSIDENCE DE M. WESTERTERP

*Vice-président*

**M. le Président.** — La parole est à M. Broeksz, au nom du groupe socialiste.

**M. Broeksz.** — Monsieur le Président, notre groupe se félicite vivement, lui aussi, de la présence à ce débat d'une délégation du parlement et du gouvernement du Surinam et des Antilles néerlandaises.

**M. Berkhouwer.** — C'est un festival néerlandais !

**M. Broeksz.** — Je me félicite aussi particulièrement que notre commission des relations avec les pays africains et malgache se soit rendue dans ces deux pays associés si accueillants. Tous ceux qui y sont allés espèrent que ces contacts parlementaires ne seront

pas sans lendemain. Pour l'essentiel, je me déclare d'accord sur les propositions du paragraphe 78 de l'exposé des motifs, bien que je comprenne, Monsieur le Président, que vous ne soyez pas très rassuré pour ce qui est des dépenses qui en résulteraient. Je suis toutefois convaincu que la question est si importante que nous parviendrons certainement à résoudre le problème financier qui se pose.

Je pense qu'il est important également que la visite ait justement lieu à ce moment. L'évolution qui s'accomplit dans le monde appelle manifestement l'accession de ces deux pays, dans le plus bref délai possible, à l'indépendance, et j'ajouterai à votre déclaration qu'aux Pays-Bas, ni le gouvernement ni le parlement n'y sont opposés. Dès que ces pays en exprimeront le désir, le statut actuel sera modifié.

J'espère sincèrement que ce sera bientôt une réalité, mais il y faut d'abord la volonté des peuples eux-mêmes, et en outre, l'existence d'une économie forte est de la plus haute importance. Je crois que les contacts avec la CEE contribueront puissamment à l'affermissement et au soutien de cette économie. Nous examinons aujourd'hui l'excellent rapport de la commission et j'ai plaisir à complimenter le rapporteur, M. Bersani, tant pour la façon dont la proposition de résolution a été mise au point que pour l'exposé des motifs détaillé que chacun de nous aura lu avec grand intérêt. Il s'agit, en effet, d'un excellent rapport.

Autant il est réjouissant d'y lire que dans ces deux pays, de grands efforts sont consentis, autant il faut déplorer qu'à Curaçao, notamment, l'amélioration des relations entre employeurs et travailleurs n'ait pu se réaliser qu'à la suite d'une phase d'exaspération des tensions sociales.

Il va de soi que l'augmentation inquiétante du chômage consécutif à la crise qui sévit dans le secteur du raffinage du pétrole importé du Venezuela complique notablement la solution des problèmes à Curaçao et à Aruba. Il suffit de penser à ce que signifie un taux de chômage de 20 à 25 % pour se rendre compte qu'il n'est vraiment pas facile de résoudre les problèmes qui se posent dans ces deux pays. Le développement du tourisme facilitera certainement quelque peu les choses. Je suis convaincu que cette industrie se développera considérablement en quelques années, notamment aux Antilles, grâce à l'afflux de touristes venant aussi bien d'Europe que d'Amérique. Toutes les conditions nécessaires sont réunies.

Vous avez déjà souligné, Monsieur le Président, que les problèmes du Surinam sont d'une tout autre nature. Contrairement aux Antilles, le Surinam dispose de ressources économiques propres. Mais là aussi, il y a des difficultés : il s'agit de résoudre certaines tensions entre groupes ethniques du pays et de faire face, là aussi, à un taux de chômage élevé. Je souscris volontiers à la constatation exprimée dans la résolution, selon laquelle le Fonds européen de

**Broeksz**

développement a fait du bon travail, bien que je m'associe à la question que M. Westerterp a posée au nom de son groupe au membre de la Commission. J'attends d'ailleurs la réponse de ce dernier avec intérêt.

D'autres possibilités doivent être exploitées le plus rapidement possible, notamment celles visées aux paragraphes 3 et 4 de la résolution.

Monsieur le Président, quiconque visite ces deux pays en revient impressionné par les efforts que l'on y fait pour assurer leur développement. Ils méritent vraiment tous deux toute l'aide proposée dans la résolution. J'espère sincèrement pour toute la région des Caraïbes, donc aussi pour ces pays, que la Grande-Bretagne adhèrera à notre CEE, car les problèmes des Caraïbes trouveront alors plus facilement une solution qu'en l'état actuel des choses.

D'autre part, nous espérons, comme nous l'avons déjà dit, que ces deux pays accèderont prochainement à l'indépendance. Il va de soi que les traités actuels, fondés sur l'appartenance des Pays-Bas à la CEE, devront alors être modifiés. Je suis cependant convaincu que nous pourrons alors établir de nouveaux contacts concrets et que l'on trouvera les solutions voulues, car tant en Europe que dans ces deux pays, on aura la conviction que les relations avec la CEE sont extrêmement importantes et pour ces pays et pour nous-mêmes. J'espère donc que tant que ces deux pays conserveront leur statut, les propositions de la Commission contribueront à assurer leur développement économique. Je suis également convaincu qu'au cours d'une nouvelle phase de l'histoire de ces deux pays, nous pourrons établir à nouveau de fructueux contacts.

(Applaudissements)

**M. le Président.** — La parole est à M. Deniau.

**M. Deniau, membre de la Commission des Communautés européennes.** — Monsieur le Président, je voudrais d'abord, avec votre permission, saluer les délégations du Surinam et des Antilles et ensuite remercier M. Bersani pour le rapport tout à fait remarquable qu'il a établi. Je crois qu'il est absolument inutile que je revienne sur les différents éléments de ce rapport et, en particulier, que je souligne une fois de plus l'action menée par la Communauté, notamment par l'intermédiaire du FED, à l'égard du Surinam et des Antilles. Je crois, en effet, que M. Bersani a très utilement souligné que, non seulement en ce qui concerne les chiffres que vous-même avez rappelés tout à l'heure, mais aussi les engagements de la Communauté sur le plan financier, il y avait dans nos dernières décisions un élément intéressant pour le Surinam et les Antilles, à savoir les possibilités de diversification de l'action de la Communauté. J'ai été très heureux de voir que, notamment dans le paragraphe 38 de son rapport,

M. Bersani avait souligné les deux aspects de cette diversification, tant en ce qui concerne les domaines où la Communauté peut intervenir sur le plan financier et qui tendent évidemment vers une plus grande action en matière d'industrialisation et de développement agricole, que les méthodes d'intervention, où il y a une souplesse assez grande suivant les types de moyens financiers et, je dirais, les mécaniques financières qui peuvent être à notre disposition.

En ce qui concerne le retard qui a été remarqué pour les engagements sur le deuxième FED ou plutôt pour les réalisations par rapport aux engagements du deuxième FED, je puis indiquer — et je m'en réjouis — que les chiffres de M. Bersani sont déjà un peu anciens. Ils datent du 30 juin 1970, c'est-à-dire d'un an environ. Il est exact que sur le deuxième FED, en dehors de la raison que vous avez vous-même indiquée, il y a un retard qui — je peux être tout à fait net sur ce point — ne tient absolument pas au statut politique ou constitutionnel du Surinam ou des Antilles ni à des détours que la poste serait obligée d'effectuer, puisque, comme vous le savez, en ce qui concerne le FED, nous avons le contact direct avec les gouvernements de ces deux pays et que, d'autre part, sur le plan, je dirais bruxellois, le système tel qu'il est organisé actuellement à l'intérieur du statut actuel offre, lui aussi toutes les possibilités de contact direct. Je crois, Monsieur le Président, qu'en dehors de la raison que vous aviez mentionnée, le problème posé par ce retard se situe au niveau des dossiers d'exécution et des appels d'offre. Je dirais que c'est un problème assez général dans la mesure où il n'est pas facile de mobiliser des bureaux d'étude pour des pays qui sont assez éloignés parfois, pour des dossiers qui n'ont pas, financièrement parlant, une valeur considérable. Compte tenu de cette situation, nous avons essayé depuis quelques mois de rattraper ce retard et je peux vous indiquer, notamment en ce qui concerne le Surinam, qu'au cours du dernier mois et demi, six appels d'offre ont été lancés, car le problème tenait au retard des appels d'offre. Pour notre part, nous avons fait porter tout notre effort sur l'accélération des appels d'offre, ce qui doit notamment débloquer un certain nombre de projets visant l'assainissement, les écoles et les routes.

D'autre part, en ce qui concerne la préparation technique des dossiers, une fois le principe retenu, nous avons mis à la disposition des Antilles, depuis deux mois, deux agents d'assistance technique qui sont fournis par nous pour accélérer, dans toute la mesure du possible, cette préparation des dossiers.

Et enfin, dernier élément nouveau, qui, dans mon esprit, doit permettre d'apurer cette situation et de mettre en œuvre des procédures plus rapides et donc plus efficaces, nous avons — comme vous le savez — dédoublé nos contrôleurs délégués; au lieu d'un seul, il y en a deux, ce qui devrait nous permettre, là aussi, de suivre plus rapidement les affaires et de les faire progresser. Je crois donc que, dans le cadre du

**Deniau**

statut actuel, nous avons dans toute la mesure de nos moyens contribué au développement du Surinam et des Antilles, et je suis persuadé que les perspectives qui s'offrent maintenant à nous à la suite de nos nouvelles décisions et compte tenu des montants qui sont indiqués doivent nous permettre d'augmenter encore cet effort. J'ai pris note aussi, Monsieur le Président, de votre suggestion en ce qui concerne la Banque, et je crois qu'il y a bien évidemment un problème de taux d'intervention de la Banque; c'est-à-dire qu'il s'agit de trouver des projets qui puissent être utilement financés, compte tenu du taux pratiqué par la Banque. Mais là aussi — comme vous le savez — nous avons une souplesse nouvelle dans nos dispositions, puisque le FED peut bonifier des opérations de la Banque; cela peut être une solution pour l'avenir, et je compte en parler avec les autorités de la Banque.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** — Je remercie M. Deniau de son large exposé.

Je voudrais aussi le remercier, au nom du Parlement, d'être parmi nous aujourd'hui en dépit des obligations et des tâches qui l'ont assailli la semaine passée.

Personne ne demande plus la parole ? ...

Je mets aux voix la proposition de résolution.

La proposition de résolution est adoptée à l'unanimité (\*).

Nous avons ainsi épuisé ce point de l'ordre du jour.

Je voudrais, une fois encore, remercier, au nom du Parlement, la délégation du Surinam et des Antilles néerlandaises d'avoir assisté à ce débat. Par sa présence elle a donné davantage de relief à nos discussions.

*11. Septième réunion annuelle  
de la Conférence parlementaire  
de l'Association CEE-EAMA*

**M. le Président.** — L'ordre du jour appelle la discussion du rapport de M. Briot, fait au nom de la commission des relations avec les pays africains et malgache, sur les résultats de la septième réunion annuelle de la Conférence parlementaire de l'Association CEE-EAMA, qui s'est tenue du 11 au 13 janvier 1971 à Yaoundé (doc. 36/71).

La parole est à M. Briot qui l'a demandée pour présenter son rapport.

**M. Briot, rapporteur.** — Monsieur le Président, mes chers collègues, nous allons changer de continent :

nous étions sur le continent américain, nous allons passer sur le continent africain.

Ainsi que l'a fait observer M. le Président, il s'agit d'un compte rendu des résultats de la septième réunion annuelle de la Conférence parlementaire. Cette Conférence parlementaire a déjà examiné un rapport de M. Guillabert, représentant du Sénégal, qui avait trait aux activités de l'Association au cours de l'année écoulée. L'examen de ces diverses activités, qui a porté sur les problèmes institutionnels, le régime préférentiel de l'Association, les échanges commerciaux, la coopération financière et technique, l'industrialisation, l'élargissement de la Communauté est la preuve que le débat était très large. Il l'était d'autant plus qu'il a commencé, je dirais dans une atmosphère de mécontentement, qui trouvait son origine dans la durée des négociations et qui avait trait à la signature du traité et à sa ratification par les parlements. En définitive, M. Guillabert a donné les conclusions que je vais vous lire et que vous trouverez au paragraphe 12 de notre rapport. M. Guillabert a rendu hommage aux six États européens qui consacrent désormais 1 % de leur produit national à l'aide au tiers monde. Il a souligné aussi la situation privilégiée des États africains et malgache associés qui doit être maintenue, dans son esprit comme dans les chiffres. Je tenais à vous donner lecture de ce texte pour bien montrer que nos associés africains et malgache se rendent parfaitement compte des efforts qui sont faits par la Communauté économique européenne pour les aider. Il était bon que cela fût souligné.

Les principaux thèmes du débat ont porté sur un sujet qui, d'ailleurs, a donné lieu à des discussions que je qualifierais de passionnées : sans vouloir dire qu'il y a eu de violents discours, j'entends seulement que les avis étaient partagés sur le fond. Il s'agissait de préférences généralisées. Les uns voulaient absolument qu'elles soient généralisées, les autres répondaient qu'elles ne l'étaient pas. En définitive, chacun a fait sa démonstration et votre rapporteur a tout simplement précisé dans le texte qui vous est soumis, et dont je ne ferai pas l'analyse, car cela nous mènerait trop loin, qu'il était préférable que chaque fait soit exposé afin que chacun d'entre vous qui avez le rapport sous les yeux puisse porter un jugement. C'est sur ce point-là que nous avons beaucoup discuté. Il est bien évident que cela a tout de même servi : c'était un canevas remarquable pour l'excellente raison que, depuis lors, les mois ont passé et des décisions ont été prises dans d'autres enceintes que celle-ci et discutées ailleurs.

La discussion n'a pas été vaine puisqu'en fin de compte, les préférences généralisées qui ont été soumises à discussion avec nos collègues africains et malgache — pas comme nous l'aurions désiré bien sûr, mais il ne nous appartient pas là de porter un jugement — ont tout de même abouti à quelque chose de très important, en ce sens que ces préférences géné-

(\*) JO C 55 du 3 juin 1971, p. 4.

**Briot**

ralisées pour certains et pas pour d'autres ont tout de même permis à tous de s'y rallier, pour l'excellente raison que cela conduit à donner à ceux qui ne bénéficient pas de ces préférences d'autres avantages pour les mettre à égalité.

Je n'interviendrai pas sur le détail de ces discussions, car vous les avez sous les yeux. D'ailleurs, tout a été discuté très largement, car au départ il y avait l'adhésion, si je puis dire, de nos associés africains et malgache, qui l'avaient manifestée lors de la réunion des soixante-dix-sept à Alger, lors de la réunion de la CNUCED à la Nouvelle-Delhi, mais en fin de compte, ils ont dû constater que cela ne correspondait pas à ce qu'ils avaient désiré. C'est la raison pour laquelle tout doit être réexaminé ; c'est pourquoi lorsque nous nous en sommes entretenus à Yaoundé, nous avons fait une œuvre très utile en ce qu'elle nous a amenés à approfondir le sujet et à donner un certain éclairage qui a permis à chacun de se faire une opinion un peu plus précise.

D'autre part, nous avons également parlé des échanges commerciaux, qui sont, à l'heure actuelle, en bonne voie. D'ailleurs, on a tenu à le souligner, la diversification suit son chemin ; en d'autres termes, les pays qui naguère étaient associés à ces États sous une autre forme juridique avaient naturellement des priorités, un volume d'activité considérable : nous nous apercevons que cette activité demeure ce qu'elle était naguère mais que l'activité avec les autres États de la Communauté économique européenne et ces États s'accroît. Il est indéniable que cet apport de tous les États de la Communauté, qui ont accru leurs échanges commerciaux avec ces États, est considérable pour l'économie desdits pays mais il y a une ombre, et cette ombre réside dans les prix des produits et dans les termes de l'échange. Lors de la discussion dont j'ai fait état tout à l'heure, certains ont déclaré qu'il fallait régler ce problème par des accords mondiaux. Pourtant, le spectacle que nous donne à l'heure actuelle le monde ne nous incite guère à nous appuyer sur les accords mondiaux, et il est peut-être bon qu'à l'heure actuelle nous examinions la valeur, l'état de perfectionnement des accords que nous avons conclus avec ces États. Avant de leur donner un écho mondial, il faut que nous ayons une certitude, il faut que nous parvenions à une entente pour aborder précisément le niveau mondial et trouver une solution valable. Il ne nous suffit pas qu'on nous affirme : voilà ce que nous vous offrons, si vous quittez la Communauté dans laquelle vous êtes. Nous n'acceptons pas cette méthode, nous voulons que chacun soit intéressé, cette Communauté n'est dirigée contre personne et c'est la raison pour laquelle nous ne saurions admettre que d'autres considèrent le problème sous un autre angle.

Tout à l'heure, avec beaucoup de talent — je vois Monsieur le Président qui me regarde et qui m'écoute — il nous a parlé d'une autre partie du monde et il avait raison. Il s'agit donc des mêmes problèmes.

Que cette entente soit sur les rivages du continent américain, sur ceux du continent africain ou sur ceux de l'Asie, il s'agit qu'elle se fasse avec le même esprit de coopération mondiale. Nul ne rejette cet esprit de coopération mondiale, mais il ne s'établira pas par des disputes contre ceux qui ont organisé des communautés ; c'est par une entente générale que nous arriverons à faire quelque chose de convenable. C'est sous cet aspect-là que la commission dont je suis le rapporteur a discuté lors de cette réunion de Yaoundé.

En ce qui concerne les échanges commerciaux, je citerai les termes mêmes du rapport en son paragraphe 16 : « Le Président en exercice du Conseil des Communautés européennes rappelle que la Communauté est devenue une puissance commerciale de premier plan et que, de ce fait, elle ne peut pas ignorer ses obligations à l'égard des pays en voie de développement, d'où la part importante prise par la Communauté dans le cadre de la CNUCED... » Ce n'est pas moi qui le dis, c'est une simple constatation, et dans la mesure même où nous représentons un tel volume d'intérêts, notre voix doit se faire entendre au même niveau que celle d'autres associations, et c'est pourquoi, en ce qui me concerne, je rappelle ce que j'ai dit tout à l'heure : c'est par une entente entre ces grands courants d'intérêts que cela doit se faire et non pas par des luttes qui ne mènent nulle part.

D'autre part, en ce qui concerne la coopération financière et technique le rapport déclare, en son paragraphe 18 : « D'une manière générale, la Conférence se félicite de l'accroissement de l'aide financière totale en faveur des pays en voie de développement accordée globalement par les six États membres de la Communauté à un niveau dépassant 1 % de l'ensemble de leur produit national brut et comportant notamment une augmentation de l'aide accordée aux États membres dans le cadre de la Convention de Yaoundé. La Conférence estime — et c'est une nouvelle disposition — qu'il est important que l'Association ait pris résolument l'option industrielle, avec le concours actif de la Banque européenne d'investissement, comme une contribution importante, encore que non exclusive, au développement des EAMA. En même temps, il conviendra de poursuivre l'action de diversification et le développement de l'économie agricole. » Nul ne saurait nier que cette phrase est fondamentale et si nous faisons donc appel à tous les organismes de crédit, c'est pour montrer que l'idée qui se dégage du texte que nous avons étudié et l'esprit qui nous animait sont bien ceux d'une Communauté élargie, d'une entente généralisée, car avant d'accorder des préférences généralisées, il serait bon d'atteindre d'abord une entente généralisée, ce qui nous permettrait d'avancer dans le débat beaucoup plus vite que par des discussions stériles.

Les conclusions de ces débats nous ont amené à constater — comme je l'ai dit tout à l'heure et comme

**Briot**

nous l'avons écrit, car c'est l'expression même de la vérité — que la septième réunion annuelle de la Conférence parlementaire de l'Association, dont les travaux préparatoires avaient commencé dans une atmosphère peu optimiste, a fait ressortir une fois de plus combien la collaboration parlementaire entre la CEE et les États africains et malgache associés est précieuse et fructueuse.

Évidemment, nous ne nous réunissons que trois fois par an, et une seule fois pour la Conférence parlementaire. Les délais sont longs et nous comprenons bien qu'il est difficile de faire autrement. Mais il n'en demeure pas moins qu'il y a des incompréhensions, qu'il y a certaines manifestations, certains articles de presse, certaines opinions qui se manifestent de-ci, de-là, et qui font que souvent nos pensées sont mal interprétées. Il en résulte des différends, parce que nous ne parlons pas tous la même langue, parce que nous n'avons pas tous la même manière d'aborder les problèmes. Il est donc indispensable — nous en avons la preuve aujourd'hui — que nous tenions ces réunions à des intervalles assez rapprochées car c'est ce qui permet d'éliminer les problèmes, de les situer à leur véritable niveau et d'envisager l'avenir vers lequel nous allons et les moyens d'y parvenir. C'est la raison pour laquelle, après plusieurs jours de discussions — et nul d'entre ceux qui étaient présents à Yaoundé ne peut le nier — tous, nous avons remarqué que l'état d'esprit qui s'est manifesté au sein de cette réunion était excellent lorsqu'elle s'est achevée car autant elle avait commencé — pour employer ce mot que j'ai rejeté tout à l'heure — dans la morosité, autant elle s'est terminée sur une évidente satisfaction.

D'autre part, cette Conférence de Yaoundé — c'est le paragraphe 30 de notre rapport — qui s'est déroulée dans un esprit de collaboration franche et amicale, « a démontré que le système institutionnel mis en place par la Convention de Yaoundé a fait ses preuves. C'est essentiellement le bon fonctionnement des institutions qui a assuré le succès des activités entreprises jusqu'à présent par l'Association. Il faut en conclure à la nécessité de renforcer de plus en plus, à l'avenir, les organes institutionnels au sein desquels s'organise la coopération entre la Communauté économique européenne et les États africains et malgache. » Nous avons même ajouté, au paragraphe 31 de notre rapport : « Le Conseil d'Association doit demeurer l'organe responsable en dernier ressort sur le plan politique. Il doit s'efforcer de faire de Yaoundé II un modèle de coopération active entre l'Europe et l'Afrique. » Et, puisqu'on l'élargit, ce modèle de coopération active entre l'Europe et l'Afrique doit être un modèle tout court, car à l'heure actuelle, c'est tout de même le seul exemple au monde d'un système qui fonctionne à peu près bien. Et c'est pourquoi je voudrais attirer sur cette question l'attention de tout le Parlement : puisque nous donnons un exemple en Europe, maintenons-le et accentuons-le.

Il est deux points dont j'ai parlé tout à l'heure et sur lesquels je voudrais revenir. Les deux grands problèmes de l'heure qui méritent de retenir toute notre attention, sont les préférences généralisées et l'élargissement de la Communauté. Pour ce qui est des préférences généralisées — à cet égard je crois que nous avons fait beaucoup de chemin ensemble et que nous voyons aujourd'hui le problème d'une manière beaucoup plus claire et beaucoup plus saine — nous sommes tous d'accord, à condition de donner à ceux qu'elles ne concernent pas les moyens de développement qui leur permettront de se rapprocher de ceux qui en bénéficient, et d'éviter ainsi qu'un fossé plus grand ne se creuse entre eux. Tel est, je crois, l'essentiel de ce que nous avons dit et sur quoi je voulais insister.

Pour ce qui concerne l'élargissement de la Communauté, votre commission a beaucoup insisté sur ce sujet, tellement même qu'elle a mis dans son texte qu'il était indispensable que nos associés africains et malgaches soient tenus au courant dans la mesure où les progrès évoluent et dans la mesure où l'élargissement de la Communauté se manifeste. Il est bien évident, en effet, lorsqu'on regarde l'article 11 des accords de Yaoundé, que les politiques sont liées.

Chaque pas que nous faisons vers l'élargissement de la Communauté dans le sens de la discussion ou dans le sens de sa réalisation — nous voyons bien ce qui se passe à Bruxelles, qu'il s'agisse de sucre ou de lait — revient à démontrer que tous les États sont intéressés. Comme ils nous sont associés dans le cadre de ces accords de Yaoundé, ils doivent être tenus au courant, et nous avons beaucoup insisté pour que cela fût fait dans ce domaine.

Mais il est un autre esprit sur lequel nous avons beaucoup insisté également ; il s'agit de la forme de notre Association. C'est une Association d'ordre économique, c'est un engagement économique, mais c'est bien autre chose encore : il y a là un lien sentimental, qui n'a rien de juridique. Si, demain, le Commonwealth, cette communauté que forme la Grande-Bretagne avec ses États d'outre-mer, entre dans notre Communauté, nous allons voir des États qui sont voisins sur un même continent se retrouver au sein d'une Communauté. Mais si d'une part il y a, je dirais un engagement concret qui s'appelle l'engagement du Commonwealth, de notre part, il n'y a qu'un engagement économique. C'est pourquoi nous avons soulevé le problème. Il ne nous appartient pas de le résoudre, mais je me devais de vous dire que cela a retenu toute notre attention. Il apparaît donc de la manière la plus nette que rien ne saurait être fait sur le plan de la Communauté dans l'élargissement de cette Communauté si, en même temps, nous n'approfondissons pas nos rapports dans le cadre des accords de Yaoundé en leur donnant une permanence et non pas en les renouvelant tous les cinq ou six ans. Leur donner une forme permanente éviterait de mettre un an pour arriver à un règlement concret de la part des États. Je crois que c'est indispensable. Telle est

**Briot**

d'ailleurs l'opinion de la commission, puisqu'elle a tenu à l'indiquer au paragraphe 34 du rapport en déclarant : « Dans le cadre de notre Association, les relations entre la CEE et les États associés sont essentiellement d'ordre économique et commercial. Toutefois, ce serait une erreur de ne voir dans l'Association qu'un accord de coopération commerciale et financière. Lorsque les États africains anglophones seront associés à la CEE, il faudra tenir compte du fait que le Commonwealth est déjà doté d'une substance politique. Aussi s'impose-t-il de resserrer les liens entre les membres de l'Association de Yaoundé, en particulier dans le domaine des relations extérieures. Dans cet esprit, l'Association eurafricaine devrait avoir une signification politique, car il importe que les États anglophones retrouvent, dans l'Association élargie, la substance politique qui caractérise le Commonwealth. Le resserrement de la solidarité politique entre les partenaires de l'Association est d'ailleurs dans la ligne du renforcement de la coopération politique entre les six pays européens. » Comme vous avez le texte, j'abrège pour ne pas retenir trop longtemps votre attention, mais vous appréciez, j'en suis sûr, l'importance des travaux de votre commission et naturellement l'atmosphère passionnelle qui, à un certain moment, s'est manifestée par suite de l'intérêt que nous portons à nos débats.

En définitive, en ce qui concerne la proposition de résolution, j'attire votre attention sur le paragraphe 4 où nous déclarons « qu'afin d'éviter que les pays associés à la CEE n'aient à souffrir d'un certain préjudice par suite à l'instauration des préférences généralisées pour les articles manufacturés et les produits semi-finis des pays en voie de développement, la CEE devra prendre dans le cadre de ce système les dispositions nécessaires pour corriger toute situation défavorable qui serait constatée ». Il apparaît donc de la manière la plus nette que les divergences de vue qui s'étaient manifestées lors de la discussion de Yaoundé se sont concrétisées sur quelque chose de particulièrement valable où, je puis le dire, tout le monde y trouve son compte, aussi bien les États qui sont semi-développés que ceux qui ne le sont pas du tout, puisque nous tendons nos aides équitablement entre ceux qui ont atteint un certain niveau de développement et ceux qui sont au plus bas niveau. Tous les pays du monde présentent, en effet, une différence dans leur développement. Ce que nous cherchions dans notre commission, c'était à avancer du même pas, afin de ne léser personne.

D'autre part, nous estimons que le caractère permanent de l'Association devra se concrétiser dans les faits par la conclusion d'un accord d'une durée indéterminée, qui serait ensuite soumis aux adaptations périodiques qui paraîtraient nécessaires. Cela est vrai, dans la mesure où la Communauté avance. Il est bien évident que les textes changent et qu'il faut certainement moins de temps pour ajuster que pour remettre sans cesse sur le métier cette convention

que nous renouvelons, alors que nous pouvons lui garder un caractère permanent.

Enfin, nous avons beaucoup insisté sur le fait que l'approfondissement de l'Association de Yaoundé et le renforcement des liens entre ses partenaires impliquent un intérêt et un engagement accrus de la part de l'opinion publique et un appel notamment aux investisseurs privés et aux organisations socio-professionnelles.

Vous observerez, et ce sera ma conclusion, mes chers collègues, que votre commission a non seulement approfondi le débat lors de la discussion à cette Conférence parlementaire de Yaoundé, mais également lors de l'élaboration du rapport. C'est vous dire qu'elle a essayé de faire quelque chose de concret, de supprimer, si je puis dire, les oppositions et je crois que nous y sommes parvenus en partie, puisque nous avons voté ce texte à l'unanimité. Ce que je demande donc à notre Assemblée, c'est d'être aussi large que nous, c'est-à-dire d'adopter à l'unanimité ce projet sur lequel j'ai eu l'honneur de faire rapport.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** — La parole est à M. Bersani, au nom du groupe démocrate-chrétien.

**M. Bersani.** — (I) Monsieur le Président, mes chers collègues, je m'associe bien volontiers au vœu formulé par M. Briot, que je voudrais féliciter pour le rapport qu'il nous a présenté et pour l'activité qu'il a déployée au sein de la commission parlementaire afin d'amener à une convergence de vues sur des thèmes qui, dans le passé, ont donné lieu à de nombreuses joutes entre les membres de la commission.

Nous sommes effectivement passés d'un continent à l'autre, mais le problème fait appel à notre responsabilité d'homme politique dans des termes identiques. Il s'agit de savoir comment créer des systèmes efficaces de collaboration entre la Communauté européenne et les pays d'autres continents, en sorte que cette collaboration ne se traduise pas seulement par une aide matérielle, mais qu'elle se reflète dans des institutions politiques, parlementaires et culturelles communes. Or, si la convention de Yaoundé constitue le premier modèle, chronologiquement parlant, elle représente aussi l'expérience la plus complète et la plus significative qui ait jamais été faite dans ce domaine.

A Yaoundé, nous devons procéder à une vérification de la Convention. Peu après le renouvellement des accords, nous avons pesé le pour et le contre de la nouvelle Convention et l'avons confrontée avec les nouveaux développements de la situation du continent africain. Comme M. Briot l'a justement fait observer, la situation présentait, du point de vue politique et psychologique, certaines difficultés ; il semblait qu'un certain climat de confiance et de vo-

**Bersani**

lonté de coopération s'était dégradé. Le premier résultat de Yaoundé a été de relancer la volonté politique des deux parties et de retrouver une force commune pour poursuivre ce projet de collaboration. Il faut dire aussi que l'atmosphère de ces jours-là était alourdie par un événement douloureux, auquel je voudrais faire allusion avec toute la discrétion et la prudence qui se recommandent en pareil cas, événement qui avait déjà incité le président du Parlement européen, M. Scelba, à faire une démarche, dictée par des préoccupations d'ordre essentiellement humanitaire.

Toutefois, en dépit de cette situation, grâce à la manifestation d'une volonté commune, Yaoundé a marqué le franchissement d'une nouvelle étape dans la voie de cette collaboration. En surmontant les difficultés, nous avons accompli un travail qui a mis encore mieux en lumière les aspects positifs de cette collaboration, par exemple la défense du cours des produits de base. Personnellement, je reste convaincu que si nous voulons réaliser une collaboration axée sur des objectifs de justice sociale et internationale, nous devons trouver la méthode et les instruments propres à garantir le cours des produits de base. Nos amis africains nous ont rappelé que dans la première Convention nos dispositions de ces instruments, mais que nous les avons perdus en chemin. C'est là un problème délicat, que nous devons souligner avec réalisme et à propos duquel nous devons avoir garde d'oublier qu'il n'est pas encore résolu. A côté de ce problème, il en est d'autres, que M. Briot a justement rappelés et qui sont repris dans la proposition de résolution. En ce qui concerne les préférences généralisées, nous devons les considérer avec réalisme, non comme une panacée, comme un remède à tous nos maux, mais comme l'instrument d'une politique de solidarité universelle qui prenne toutefois en considération les impératifs de la politique régionale, non seulement en fonction des situations locales spécifiques, mais aussi du degré de dénuement, de la situation générale des pays avec lesquels nous voulons collaborer aux fins d'un développement adéquat.

Je voudrais encore rappeler brièvement deux autres problèmes. Le premier concerne l'agriculture. Nous nous orientons à juste titre vers des programmes qui, par une adaptation judicieuse des instruments techniques dont nous disposons — qu'il s'agisse de la Banque européenne d'investissement, du Fonds de développement modifié ou des relations que peuvent avoir l'un et l'autre de ces instruments entre eux — tendent à un renforcement de l'industrialisation, car nous sommes convaincus que sans un développement adéquat des activités industrielles, nous ne pourrions jamais réaliser cette accumulation de ressources, apporter ce complément économique et financier aux budgets de ces pays, obtenir ce meilleur équilibre structurel des économies faute de quoi la dépendance économique, l'infériorité économique de ces nations ne sera jamais résolue. Mais en même temps, nous devons éviter de courir le risque de laisser dans

l'ombre le secteur de l'agriculture en tant qu'il reste et restera pour ces pays un élément fondamental. Pour ma part, je suis convaincu — et je répète ici ce que j'ai déjà eu l'occasion de dire à Yaoundé — que nous avons tendance à diminuer notre effort en faveur d'une agriculture organisée et adaptée aux besoins. Nous commettrions une grave erreur si nous étions tentés de poursuivre une politique de ce genre. Le développement d'une politique industrielle adéquate, le renforcement de l'activité commerciale, dans cette vision prospective de dimension universelle, n'ôte rien, non seulement à la nécessité de continuer, mais encore de renforcer puissamment les mesures destinées à soutenir les régions agricoles. Sur ce plan, je crois vraiment que nous devons, à brève échéance, revoir toute la situation, trouver des formules d'organisation associée qui ne soient pas différentes de celles que nous pratiquons en Europe — toutes proportions gardées naturellement — adapter des mesures qui, à mon avis, ont un caractère suranné et favoriser des formes d'association et d'organisation de type différent.

L'autre problème est celui des jeunes. Je crois que nous devons nous rendre compte que la collaboration entre les pays neufs et les jeunes de nos pays constitue un problème politique délicat. On fait trop peu dans ce sens, alors qu'en réalité les jeunes sont largement disponibles. Je crois que nous devons souhaiter que quelque chose soit fait dans ce sens, en attendant d'ailleurs de prendre des mesures visant spécifiquement à atteindre ce but. Je me félicite qu'une motion présentée à la Conférence de Yaoundé, si elle n'a pu être insérée dans la proposition de résolution, ait toutefois été votée à l'unanimité en tant que recommandation destinée aux institutions qui président à la mise en œuvre de la Convention, afin que soient examinées, dès que possible, des propositions concrètes.

Monsieur le Président, mes chers collègues, à Yaoundé donc, la Convention a surmonté un moment difficile et elle l'a surmonté de manière positive. Elle sort de Yaoundé indubitablement renforcée sur le plan pratique, sur le plan des collaborations concrètes, comme aussi sur le plan des volontés politiques. Je m'associe donc bien volontiers aux déclarations du rapporteur en l'espèce. Il reste des ombres, il reste des problèmes, il reste entre nos pays et les pays d'autres continents un écart qui constitue un problème dramatique pour la conscience du monde.

Nous croyons qu'en nous engageant dans cette voie, nous avons fourni un premier modèle intéressant de collaboration, et nous sommes conscients que cet exemple est le seul qui, à mon avis, aille vraiment dans le sens d'une collaboration plus fraternelle, plus solidaire entre les continents et entre les régions économiques ayant atteint un niveau de développement différent. Il reste encore beaucoup à faire si nous voulons que notre travail et les efforts que nous accomplissons soient vraiment en rapport avec les

**Bersani**

dimensions nouvelles et actuelles d'un problème aussi fondamental.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** — La parole est à M. Achenbach, au nom du groupe des libéraux et apparentés.

**M. Achenbach.** — (A) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je voudrais tout d'abord, à titre personnel aussi bien qu'en ma qualité de président de la commission des relations avec les pays africains et malgache, remercier très cordialement mon collègue et ami, M. Briot, pour son excellent rapport et vous prier, comme il l'a déjà fait lui-même, de voter la proposition de résolution que nous avons adoptée à l'unanimité en commission.

Permettez-moi d'ajouter quelques mots. L'impression que j'ai retirée de Yaoundé est très positive, car il est incontestable que tous nos amis africains ont été, en fait, très satisfaits de voir la deuxième Convention de Yaoundé entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1971. Quant à nous, les Européens, nous sommes naturellement aussi satisfaits d'avoir enfin mené à bien la procédure de ratification.

Je voudrais aussi insister sur ce qu'a dit M. Briot de la nécessité des contacts parlementaires. Plusieurs d'entre nous y ont participé tout au début, c'est-à-dire dès 1964, à Dakar, et je crois que nous pouvons dire que nous avons vraiment pu établir de solides liens d'amitié personnelle avec nos collègues africains. Il existe entre nous un climat de confiance qui nous a toujours permis de retrouver la sérénité lorsqu'elle paraissait compromise. Si la réunion de la Commission paritaire au Gabon avait suscité de réelles inquiétudes, l'atmosphère est ensuite redevenue excellente et de part et d'autre, on entend désormais aller résolument de l'avant.

Certes, il reste les problèmes que posent l'élargissement et les préférences généralisées, notre souci commun d'assurer un approfondissement constant et enfin, le problème que M. Bersani vient encore d'évoquer, celui de l'organisation des marchés des matières premières, le problème du prix rémunérateur. Monsieur le Président, de nombreux problèmes restent à résoudre, mais je crois que la collaboration confiante qui caractérise nos rapports avec nos amis africains nous permettra de faire de nouveaux progrès. Je voudrais dire ici une fois encore à nos amis africains que nous avons choisi la coopération entre l'Afrique et l'Europe; nous sommes des amis sûrs et notre devise restera : persévérer !

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** — La parole est à M. Triboulet, au nom du groupe de l'UDE.

**M. Triboulet.** — Monsieur le Président, mes chers collègues, s'il s'agissait seulement d'approuver le

rapport de M. Briot, il n'est pas besoin de dire que le groupe de l'Union démocratique européenne applaudit des deux mains, tant à ce rapport qu'à la proposition de résolution qui y est annexée. Sur les idées générales, mes collègues Bersani et Achenbach ont déjà dit l'essentiel, mais comment laisserions-nous passer ce débat sur Yaoundé sans dire un mot du climat actuel de nos relations avec les dix-huit États africains ? M. Bersani a évoqué une certaine méfiance, ou une certaine réserve, qui s'était manifestée au début de la Conférence de Yaoundé; il avait indiqué que nous avons réussi à surmonter ces difficultés et que nous avons fait un pas en avant. Malheureusement, depuis lors, le Conseil de ministres a fait faire à nos relations avec les États africains un redoutable pas en arrière, car une décision a été prise concernant les préférences généralisées et je ne puis pas dire que les États africains et malgache aient salué avec un très grand plaisir cette décision qui ne paraît pas avoir été prise après toutes les consultations ou avec toutes les précautions diplomatiques nécessaires à l'égard de nos associés. Je tiens à le signaler à M. le Commissaire européen. Je sais bien que le Parlement européen a décidé que ce serait en juin que nous aurions le débat au fond sur les préférences généralisées. Mais dès maintenant peut-être pourrait-il, dans sa réponse, nous rassurer en nous disant qu'à la suite de cette Conférence de Yaoundé, le Conseil de ministres a décidé d'appliquer les préférences généralisées au 1<sup>er</sup> juillet en prévenant nos associés et avec leur accord. Il ne semble pas, d'après les renseignements que j'ai, que tel soit le cas, mais peut-être nous apporterez-vous des renseignements qui viendront calmer nos inquiétudes, car il n'est pas douteux que les préférences généralisées sont excellentes en principe, mais en fait, elles diminuent la préférence régionale et par suite, comme le souligne très bien d'ailleurs la proposition de résolution, on ne peut les appliquer qu'avec des mesures de compensation pour nos associés. Alors, est-ce que le Conseil de ministres en prenant cette décision soudaine a prévu les mesures de compensation et s'est-il mis d'accord avec nos associés sur ces mesures de compensation ? C'est très bien de saluer aujourd'hui les résultats de la Conférence de Yaoundé, mais s'ils ont été détruits par une décision hâtive et prise sans les précautions nécessaires du Conseil de ministres, je dois dire que nous ne pouvons pas laisser passer les choses sans protester dès aujourd'hui.

Je rappelle enfin que le Parlement européen avait expressément demandé, et là à l'unanimité des groupes, qu'on ne décide des préférences généralisées qu'après avoir obtenu des États-Unis d'Amérique un certain nombre d'apaisements pour savoir si les préférences généralisées seraient appliquées par les États-Unis d'Amérique de façon non discriminatoire, et notamment aux pays associés, puisqu'il y avait une espèce de marchandage qui semblait s'effectuer entre les États-Unis et nos pays associés en essayant de les écarter de l'Association s'ils voulaient obtenir les préférences généralisées américaines. Alors, a-t-on

**Triboulet**

obtenu des apaisements des États-Unis d'Amérique avant d'appliquer ces préférences généralisées ? Car, sans cela, il est certain que nos États associés vont avoir lieu de se plaindre, en faisant valoir que l'on a laissé appliquer par la Communauté économique européenne des préférences généralisées sans que les précautions nécessaires aient été prises et sans qu'on ait obtenu des États-Unis d'Amérique qu'ils appliquent sans aucune restriction les préférences généralisées aux dix-huit États associés, car il doit y avoir réciprocité dans ce domaine.

Bref, Monsieur le Président, mes chers collègues, nous nous réjouissons beaucoup du climat qui a régné à Yaoundé à la fin de la conférence. Mais nous craignons aussi beaucoup qu'aujourd'hui ce climat ait été détérioré par la décision du Conseil de ministres prise sans les précautions nécessaires, et je voulais profiter de l'adoption de ce rapport pour faire entendre cet avertissement.

*(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'UDE)*

**M. le Président.** — La parole est à M. Deniau.

**M. Deniau, membre de la Commission des Communautés européennes.** — Monsieur le Président, si je comprends bien, le point qui vient d'être évoqué est à l'ordre du jour d'un débat ultérieur. Je me contente donc de donner quelques indications très rapides à M. Triboulet.

Il est vrai que le Conseil de ministres a pris une sorte de décision d'ordre politique en ce qui concerne la mise en application des préférences généralisées de façon autonome, la Communauté ayant l'intention, la ferme intention, d'appliquer ces préférences généralisées le premier juillet prochain, sous réserve de la consultation des États associés qui a eu lieu à Tananarive et d'un certain nombre de modalités techniques. Il est vrai d'autre part qu'il n'y a aucune indication à l'heure actuelle sur le moment où les États-Unis s'engageraient, eux, dans un tel système. Il y a, en revanche, des indications positives en ce qui concerne d'autres pays comme la Grande-Bretagne ou le Japon qui, en principe avant la fin de l'année, devraient avoir appliqué, de leur côté, leur propre système de préférences généralisées. Alors je crois, Monsieur le Président, que l'idée du Conseil de ministres sur ce point en décidant d'appliquer les préférences généralisées ou en manifestant son intention d'appliquer notre système de préférences généralisées le 1<sup>er</sup> juillet a été non pas d'obtenir des garanties des États-Unis, mais en quelque sorte de donner l'exemple aux États-Unis et de créer une situation où les principaux pays industriels du monde ayant eux-mêmes appliqué le système, il serait difficile pour les États-Unis et notamment pour le Congrès des États-Unis, qui ont participé à toute l'élaboration de cette idée, qui ont signé et participé à toutes les décisions pré-

lables qui ont conduit à cette affaire des préférences généralisées, de perdre la face devant leur opinion publique et l'opinion internationale en faisant, eux, preuve d'une carence sur ce point. Et je crois ne pas trahir l'esprit des débats du Conseil de ministres en indiquant que cela avait été à peu près le sentiment du Conseil.

Cela dit, Monsieur le Président, si le principe était ainsi admis, souhaité par le Conseil, de notre côté, nous avons fait valoir un certain nombre de raisons qui, au moins en ce qui concerne l'application, devraient nous conduire à une certaine prudence et à sauvegarder les intérêts des États associés, je dirais au niveau de l'exécution du système des préférences généralisées. Je ne reviens pas sur le problème de l'équilibre général entre votre Association et le système des préférences généralisées, ou ce qu'il apporte ou ce qu'il n'apporte pas, je me limite pour le moment à dire que dans la mise en place du système et des mécanismes, nous avons essayé, dans toute la mesure du possible, de tenir compte produit par produit, dans les calculs de nos procédés, des intérêts les plus importants des pays associés, ceci étant en plus recouvert par la notion de « clause de sauvegarde générale » que nous avons fait admettre. A Tananarive, il y a eu de nouveau un débat sur ce point, et je dois dire que nos associés ont manifesté une certaine émotion à l'idée que la Communauté, malgré ce qui avait été dit à Yaoundé, s'était engagée de son côté dans l'application de ce système et, pour le moment, s'y était engagée seule. Ils avaient le sentiment que cela ne correspondait pas tout à fait à l'état d'esprit prépondérant, tel qu'il s'était manifesté à Yaoundé. Nous avons eu de nouveau un débat à Tananarive et je dis simplement maintenant, Monsieur le Président, qu'à Tananarive une décision a été prise sur cette affaire, laquelle apporte certains correctifs et constitue une décision du Conseil qui, en quelque sorte, éclaire sa décision de principe d'appliquer le système des préférences généralisées. Je pourrai peut-être être plus long dans notre prochain débat sur ce point, mais je tiens quand même à dire que, pour moi, un des points importants de la réunion de Tananarive et un des points positifs, c'est qu'à la suite du débat que nous avons eu, la Communauté, tout en maintenant son intention de principe, a clairement affirmé que si l'avance qu'elle faisait ainsi n'était pas suivie dans un délai raisonnable, elle réexaminerait sa position, car toute cette avance a un intérêt, je dirai tactique particulièrement net, dans la mesure où justement il y a une certaine pression qui est exercée pour que l'ensemble des pays industriels et donateurs se rallient au système. Il était donc tout à fait dans l'esprit de cette approche, qui avait été celle du Conseil, de rappeler que si dans un délai raisonnable, les autres pays donateurs ne suivaient pas, la Communauté pourrait être amenée à revoir sa position.

Le second point, Monsieur le Président, qui me paraît important aussi, c'est que nous reverrions notre position dans la mesure où d'autres pays donateurs qui

**Deniau**

appliqueraient leur offre l'appliqueraient de façon déséquilibrée en ce qui concerne les pays bénéficiaires. Et cela est un élément qui peut aussi avoir son importance pour l'application future. Je crois, Monsieur le Président, que pour le prochain débat sur ce point, si vous le souhaitez, je pourrai donner quelques explications supplémentaires.

(Applaudissements)

**M. le Président.** — Je remercie M. Deniau d'avoir donné les éclaircissements souhaités.

La parole est à M. Aigner.

**M. Aigner.** — (A) Monsieur le Président, mon intervention sera très brève. Je suis membre de la Conférence depuis sa naissance. Quiconque en a suivi les débats au cours de ces dernières années partagera mon avis : l'Association avec l'Afrique est le meilleur exemple de coopération entre pays capables de développement et nations industrielles que le monde ait jamais vu.

Il n'empêche — et je m'adresse à M. Triboulet — que ce modèle de coopération, bien qu'étant le meilleur que nous connaissions, n'a, bien entendu, pas été créé dans un espace vide ; au contraire il est étroitement imbriqué dans ce champ de tensions qui couvre le monde. Sans vouloir relancer le débat de Yaoundé, je dirai néanmoins, Monsieur le Président — et ce n'est pas seulement notre avis, mais aussi celui de nos partenaires associés — qu'il est tout simplement impossible de mettre sur pied une coopération de cette envergure entre le tiers monde et les nations industrialisées si l'on ne met pas en œuvre cet instrument que sont les préférences générales. C'est là le point de départ. Aussi devrions-nous renoncer à nous quereller systématiquement et sans arrêt à propos de la base théorique. Nous en avons déjà, et là je remercie surtout mon vieil ami, M. Briot, discuté souvent fermement et avec passion. Or, nous avons trouvé dans le paragraphe 4 un dénominateur commun à toutes nos réflexions théoriques ; il importe de ne pas continuellement le remettre en question par des discussions sur le fond.

Une remarque, Monsieur le Président, qui sera l'avant-dernière. Ce que, à mon avis, cette association a de plus précieux, c'est son côté institutionnel qui, outre les relations commerciales particulières et l'aide financière, constitue un troisième volet qui fonctionne pleinement et dont on ne peut que se féliciter. Le *partnership* dans le dialogue entre deux continents représente, nous avons pu le constater, un énorme avantage pour les Européens, mais aussi pour les Africains. C'est l'enceinte dans laquelle ils peuvent croiser le fer et dans laquelle ils sont contraints — et c'est là qu'elle se révèle pour eux un véritable instrument de travail — à dégager un dénominateur commun qui leur permette d'adopter une position

commune pour la défense de leurs intérêts face à leurs partenaires européens. Ce côté institutionnel est l'essence même de l'Association.

De là une question à M. Deniau. Permettez-moi de répéter ce que j'ai dit à Yaoundé. Monsieur Deniau, si nous voulons développer ce côté institutionnel de l'Association, il nous faut mener une politique d'information plus active parmi nos amis africains. Nous en faisons continuellement l'expérience. Nous disposons d'un instrument, le Parlement européen. Nous y avons nos commissions. Nous discutons en temps utile et nous faisons le tour des problèmes. Or, c'est ce qui fait complètement défaut à nos collègues africains. C'est sans préparation aucune qu'ils se lancent dans la discussion. C'est là que réside la difficulté ! A moins de mettre au point un instrument d'information pour nos amis africains, ce *partnership* dont il est question ne saurait fonctionner pleinement.

L'exécutif nous a promis — elle me l'a aussi promis à moi en réunion de commission — d'examiner la possibilité d'éditer un bulletin destiné à nos amis africains. Je n'ignore pas que cet examen soulève des questions d'ordre institutionnel : celle, notamment, de savoir s'il n'appartient pas au Conseil d'Association de prendre une telle mesure. Si la chose se révèle impossible, ce serait au Parlement — et c'est également l'avis du président de notre commission — d'exploiter la documentation que lui fournit la commission et de prendre l'initiative de sa diffusion.

Évidemment, Monsieur le Président, si nous publions, ne fût-ce que tous les mois, un bulletin où l'activité du Fonds et les actions particulières de la Commission seraient exposées à nos amis africains, on pourrait objecter que l'on donne une trop grande transparence au fonctionnement du Fonds et que l'on risque de susciter des rivalités. En l'occurrence, j'estime cependant que, si nous avons une association réelle et si nous sommes disposés à rendre transparentes toutes les opérations, nous devons également nous accommoder de certains inconvénients, du revers de la médaille. A mon sens, une politique d'information correctement menée parmi nos collègues africains ne pourrait qu'accroître l'efficacité et améliorer le fonctionnement de notre Association. Nos amis africains ont tout simplement soif d'informations. Monsieur Deniau, je vous en prie, n'écartez pas simplement cette suggestion, n'oubliez pas votre promesse !

**M. le Président.** — Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la proposition de résolution.

La proposition de résolution est adoptée à l'unanimité (\*).

(\*) JO n° C 55 du 3 juin 1971, p. 5.

12. *Modification du règlement du Parlement européen en ce qui concerne la procédure budgétaire*

**M. le Président.** — L'ordre du jour appelle la discussion du rapport de M. Boertien, fait au nom de la commission juridique, sur les modifications et compléments aux dispositions du règlement du Parlement européen concernant la procédure budgétaire (doc. 37/71).

La parole est à M. Boertien qui l'a demandée pour présenter son rapport.

**M. Boertien, rapporteur.** — Je serai très bref, Monsieur le Président. La proposition de la commission juridique, que j'ai l'honneur de présenter en son nom, concerne la phase transitoire de la procédure budgétaire qui s'étend jusqu'en 1975.

Comme vous le savez — et vous le savez bien mieux que moi, Monsieur le Président — nous appliquerons à partir de 1975 une procédure budgétaire définitive ; dans l'intervalle, nous suivons une procédure provisoire. La modification du Règlement proposée par la commission juridique porte exclusivement sur cette période transitoire.

Je ferai grâce à l'assemblée de tous les détails de ces propositions. Au sein de la commission juridique, nous les avons mis à cinq reprises sur le métier, nous en avons étudié toutes les variantes. Nous en avons débattu de manière très approfondie avec la commission des finances et des budgets. En tant que rapporteur et président de la commission juridique, j'en ai également discuté à maintes reprises avec le Bureau du Parlement. La proposition qui vous est soumise a recueilli l'accord unanime de la commission juridique, de la commission des finances et des budgets, et du Bureau du Parlement. Mon espoir de voir cette assemblée, elle aussi, l'adopter à l'unanimité, repose donc sur une base solide. J'ose croire qu'il ne sera pas déçu.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** — La parole est à M. Koch, au nom du groupe socialiste.

**M. Koch.** — Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je voudrais tout d'abord, au nom du groupe socialiste, remercier M. Boertien de l'excellent rapport qu'il a rédigé au nom de la commission juridique. Les modifications proposées aux divers paragraphes, nous les avons largement étudiées à la com-

mission juridique et j'en ai discuté aussi au sein de la commission des finances et des budgets. La nécessité d'adapter certaines dispositions du règlement aux nouveaux droits du Parlement, résulte de l'accord conclu à Luxembourg.

Ces dispositions ont fait l'objet d'un examen très attentif. Il s'agit des articles 23 et 50 de l'actuel règlement, qui sont devenus les articles 23 et 23 bis, 50 et 50 bis dans le projet de rapport de la commission juridique.

J'estime que le rapport qui nous est soumis répond à toutes nos intentions. La nouvelle rédaction de ces dispositions aussi complexes et difficiles qu'importantes, a été élaborée avec beaucoup de soin.

Le groupe socialiste est d'accord avec la formulation proposée. Il adoptera le rapport ainsi que la proposition de résolution dans son ensemble.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** — Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la proposition de résolution.

La proposition de résolution est adoptée (\*).

13. *Ordre du jour de la prochaine séance*

**M. le Président.** — Le Parlement a épuisé son ordre du jour d'aujourd'hui.

La prochaine séance aura lieu demain, mardi 18 mai 1971.

Je rappelle qu'il a déjà été indiqué que le début de la séance de demain pourrait se dérouler comme suit :

*de 10 h 30 à 12 h et*

*à 14 h :*

— déclaration de la Commission des Communautés européennes sur la situation monétaire ;

— question orale n° 9/71 avec débat sur les problèmes monétaires.

La séance est levée.

*(La séance est levée à 19 h 20)*

(\*) JO n° C 55 du 3 juin 1971, p. 6.

## SÉANCE DU MARDI 18 MAI 1971

## Sommaire

1. Adoption du procès-verbal .....	23	M. Lange, rapporteur .....	55
2. Vérification de pouvoirs .....	23	Le préambule est adopté .....	56
3. Communication du Conseil .....	23	Amendement n° 6 sur le paragraphe 1 :	
4. Ordre des travaux :		MM. Bousch, Lange, Bousch, Ribière, Lange .....	56
MM. Malfatti, président de la Commission des Communautés européennes ; Oele ; Müller ; Achenbach ; Vals, au nom du groupe socialiste ; Triboulet, au nom du groupe de l'UDE .....	24	Rejet de l'amendement n° 6 et adoption du paragraphe 1 .....	57
5. Situation politique de la Communauté :		Amendement n° 3 après le paragraphe 1 :	
Déclaration sans débat de M. Malfatti, pré- sident de la Commission des Communautés européennes .....	25	MM. Scarascia Mugnozza, Lange, Oele, Lange, Scarascia Mugnozza .....	57
6. Question orale n° 9/71 avec débat : Pro- blèmes monétaires :		Adoption de l'amendement n° 3 .....	57
M. Berkhouwer, auteur de la question ..	28	Amendement n° 7 au paragraphe 2 :	
MM. Barre, vice-président de la Commis- sion des Communautés européennes ; Boersma, au nom du groupe démocrate- chrétien ; Oele, au nom du groupe socia- liste ; Bousch, au nom du groupe de l'UDE ; Leonardi ; Scarascia-Mugnozza ; Bousquet ; Burgbacher ; Armengaud ....	30	MM. Bousch, Lange, Bousch .....	58
7. Limitation du temps de parole :		Rejet de l'amendement n° 7 .....	58
M. Vals .....	46	Amendement n° 1 au paragraphe 2 :	
Adoption de la motion de procédure ....	46	MM. De Winter, Lange .....	58
8. Question orale n° 9/71 avec débat : Pro- blèmes monétaires (suite) :		Adoption de l'amendement n° 1 .....	58
MM. Spénale ; Richarts, Borm ; Wolfram ; Aigner ; Barre, vice-président de la Com- mission des Communautés européennes ; Berkhouwer .....	46	Amendement n° 8 après le paragraphe 2 :	
Décision de vote immédiat sur les deux pro- positions de résolution .....	55	MM. Bousch, Lange, Oele, Bousch, Spé- nale, de la Malène .....	58
Examen de la proposition de résolution contenue dans le rapport de M. Lange :		Rejet de l'amendement n° 8 .....	60
		Motion de procédure :	
		M. Ribière .....	60
		Amendement n° 2 sur le paragraphe 3 :	
		MM. Servais, Lange, Servais, Berkhouwer	60
		Adoption de l'amendement n° 2 .....	60
		Paragraphe 3 :	
		MM. Bousch, Lange .....	61
		Adoption du paragraphe 3 modifié .....	61
		Adoption des paragraphes 4 et 5 .....	61
		Amendement n° 9 au paragraphe 6 :	
		MM. Bousch, Lange, Bousch .....	61
		Rejet de l'amendement n° 9 .....	62

**Paragraphe 6 :**

MM. Barre, Lange, Barre, Ribière, Armen-  
gaud, Oele, Berkhouwer, Lange, Ribière,  
Lange, Ribière, Lange, Vredeling, Barre,  
Cousté ..... 62

Adoption du paragraphe 6 ..... 65

Amendements nos 4 et 5 après le para-  
graphe 6 :

MM. De Winter, Lange, De Winter, Oele ..... 65

Adoption de l'amendement n° 4 ..... 66

Amendement n° 5 :

M. Lange ..... 66

Adoption de l'amendement n° 5 ..... 66

Adoption des paragraphes 7 et 8 ..... 66

Déclarations de vote :

MM. Bousch, Boscary-Monsservin, Ar-  
mengaud ..... 66

Adoption de la proposition de résolution ..... 67

Examen de la proposition de résolution de  
MM. Oele, Broeks, Ramaekers, Spénale  
et Vredeling :

MM. Oele, Boersma ..... 67

**Motion de procédure :**

MM. Oele, Cousté, Vredeling ..... 67

Adoption de la proposition de renvoi en  
commission ..... 68

**9. Ordre des travaux :**

MM. Berkhouwer, Lange, Cousté, Spénale ..... 68

Adoption de la proposition de renvoi du  
rapport ..... 69

Décision d'examen de la question orale  
n° 4/71 ..... 69

**10. Question orale n° 4/71 avec débat : Retard dans la réalisation de la politique communale des transports :**

MM. Posthumus, président de la commis-  
sion des transports ; Coppé, membre de la  
Commission des Communautés européen-  
nes ; Posthumus ; Coppé ; Kollwelter, au  
nom du groupe démocrate-chrétien ; See-  
feld, au nom du groupe socialiste ; Jozeau-  
Marigné, au nom du groupe des libéraux  
et apparentés ; Cousté, au nom du groupe  
de l'UDE ; Richarts ; Coppé ..... 69

11. Composition des commissions ..... 83

12. Ordre du jour de la prochaine séance .... 84

**PRÉSIDENCE DE M. BEHRENDT**

(La séance est ouverte à 10 h 35)

M. le Président. — La séance est ouverte.

**1. Adoption du procès-verbal**

M. le Président. — Le procès-verbal de la séance d'hier a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

**2. Vérification de pouvoirs**

M. le Président. — L'ordre du jour appelle des vérifications de pouvoirs.

Au cours de sa réunion de ce matin, le bureau a vérifié les mandats de MM. Jozef Dupont et Charles Durand dont la nomination par le Sénat du Royaume

de Belgique et le Sénat de la République française a déjà été annoncée le 17 mai 1971.

Conformément à l'article 3, paragraphe 1, du règlement, le bureau a constaté la conformité de ces désignations aux dispositions des traités.

Il vous propose en conséquence de valider ces mandats.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

**3. Communications du Conseil**

M. le Président. — J'ai reçu du Conseil des Communautés européennes copie conforme des documents suivants :

— Accord entre la Communauté économique européenne et la République de Chine sur le commerce des textiles de coton ;

— Accord sous forme d'échange de lettres entre la Communauté économique européenne et le Comité international de la Croix-Rouge relatif à la fourniture de lait écrémé en poudre, à titre d'aide

**Président**

alimentaire, aux populations victimes des inondations de Roumanie.

Ces documents seront versés aux archives du Parlement européen.

*4. Ordre des travaux*

**M. le Président.** — Mesdames, Messieurs, le bureau élargi a examiné ce matin l'ordre des travaux de la séance de ce jour.

Je vous propose de fixer comme suit l'ordre des travaux de la première partie de la séance d'aujourd'hui :

- déclaration, sans débat, de M. Malfatti, au nom de la Commission des Communautés européennes, sur la situation politique de la Communauté ;
- présentation de la question orale n° 9/71 avec débat de M. Berkhouwer, sur les problèmes monétaires ;
- réponse de M. Barre, au nom de la Commission, à la question orale n° 9/71 avec débat ;
- débat sur la question orale n° 9/71.

Le débat pourrait être interrompu vers midi pour être repris vers 14 h.

Plus tard, je vous soumettrai d'autres propositions pour la suite de nos travaux, compte tenu de l'état d'avancement du débat sur la question orale n° 9/71.

La parole est à M. Malfatti.

**M. Malfatti, président de la Commission des Communautés européennes.** — (I) Monsieur le Président, je prends, en fait, la parole pour une question de procédure. L'exposé qu'au nom de la Commission j'ai l'intention de faire au Parlement européen est étroitement lié à celui que fera le vice-président, M. Barre. Ces deux exposés constituent un tout ; celui de M. Barre apportera au mien, qui revêt un caractère politique général, les approfondissements et les enrichissements nécessaires. Monsieur le Président, je me permets de souligner cet aspect de la question, dont la procédure que vous venez d'indiquer ne tient évidemment pas compte. En d'autres termes, pour que le Parlement européen puisse être complètement informé sur tous les problèmes en discussion, j'estime que mon intervention doit être immédiatement suivie de celle de M. Barre.

**M. le Président.** — Vous venez d'entendre la déclaration de M. Malfatti et le souhait qu'il a formulé.

La parole est à M. Oele.

**M. Oele.** — (N) Monsieur le Président, si j'ai bien compris, nous entendrons d'abord les communica-

tions de deux membres de la Commission sur la situation découlant de la crise monétaire.

Je voudrais savoir si, à la reprise de la séance, lorsque les groupes politiques auront eu l'occasion d'intervenir sur la crise monétaire et les déclarations de M. Barre, le Parlement pourra également s'étendre sur l'exposé du président de la Commission. En effet, vous avez dit, au début, que les déclarations de M. Malfatti ne feraient pas l'objet d'une discussion. Comme il semble avoir été décidé que c'est la Commission qui prendra, la première, la parole, j'aimerais être certain qu'un dialogue pourra s'engager également sur ce que doit nous dire le président de la Commission européenne.

En second lieu, j'aimerais avoir la certitude que la Commission européenne traitera à fond les questions que lui poseront les membres du Parlement. Selon la procédure normale — je l'ai dit hier — la Commission européenne a la faculté de répondre, mais elle n'y est pas obligée lorsqu'elle a fait un exposé sur la situation. Aujourd'hui, outre par M. Berkhouwer, des questions seront posées par les autres groupes politiques. Avant de poursuivre, il me semble indispensable, Monsieur le Président, de savoir clairement si ces questions recevront une réponse.

**M. le Président.** — Je voudrais d'abord répondre aux deux questions qui viennent d'être posées.

Le bureau élargi a effectivement proposé pour ce point de l'ordre du jour : Déclaration sans débat de M. Malfatti. Je suis cependant persuadé que tous les membres de cette Assemblée sauront, compte tenu de leur longue expérience parlementaire, glisser dans leur intervention des questions sur d'autres points qui se rattacheront à la déclaration de M. Malfatti. C'est plus que probable.

Quant à la deuxième question de M. Oele, je voudrais dire qu'il va de soi que chaque orateur pourra, en dehors des questions posées par M. Berkhouwer, aborder d'autres points qui se rattachent à ce sujet et que la Commission — j'en suis persuadé — y répondra.

Je voudrais revenir au souhait formulé par M. Malfatti. Celui-ci voudrait que la déclaration de la Commission soit scindée en deux parties, l'une étant développée par lui-même et l'autre par M. Barre. Par ailleurs c'est M. Barre qui répondrait à la question de M. Berkhouwer.

La parole est à M. Müller.

**M. Müller.** — (A) Chers collègues, il nous faut examiner la proposition que notre président vient de faire au nom du bureau élargi. Je suis intervenu dans les délibérations du bureau élargi et sa décision me semble sage et opportune. Nous devons poser le problème dans son contexte, et nous dire que nous de-

**Müller**

vons aussi faire respecter les prérogatives du Parlement. Par l'intermédiaire d'un de ses groupes, le Parlement a posé une question politique à la Commission. La procédure normale veut que le commissaire compétent réponde à la question immédiatement après sa présentation. Au surplus, l'exécutif a demandé — et c'est son droit — qu'une déclaration de M. Malfatti, président de la Commission, soit ajoutée à l'ordre du jour.

A mon sens, l'ordre des interventions en découle automatiquement. Le président de la Commission fait sa déclaration. Ensuite, le président du groupe politique qui a déposé la question, la présente et la développe. Enfin, la Commission y répond par la bouche du commissaire compétent. Adopter une autre procédure, c'est-à-dire accepter que l'exposé de la Commission soit fait par deux orateurs et qu'ensuite M. Berkhouwer développe sa question, c'est obliger le membre compétent de la Commission à revenir à la barre et, éventuellement, à répéter ce qu'il a déjà dit lors de sa première intervention.

Je propose donc que nous acceptions la suggestion que vient de faire le président au nom du bureau élargi.

**M. le Président.** — La parole est à M. Achenbach.

**M. Achenbach.** — (A) Monsieur le Président, je voulais vous dire que la suggestion du président de la Commission me paraît raisonnable. La Commission a exprimé le vœu de pouvoir informer le Parlement d'une manière exhaustive. Si elle souhaite, pour des raisons d'organisation, partager la tâche entre son président et un autre de ses membres, je n'y vois aucun inconvénient. C'est pourquoi je voudrais demander également à M. Müller de se rallier à cette proposition. Je comprends ses objections, certes, mais elles me semblent plutôt formalistes.

**M. le Président.** — La parole est à M. Vals, au nom du groupe socialiste.

**M. Vals.** — Monsieur le Président, je ne serais pas intervenu dans le débat s'il n'y avait eu la prise de position de M. Achenbach. Le président de la Commission — ce que nous comprenons fort bien — désire faire une déclaration devant ce Parlement. Il parle au nom de l'ensemble de la Commission. Le Parlement a accepté qu'une question orale soit présentée par M. Berkhouwer. Il est normal qu'après la déclaration du président, vienne la question orale déposée par notre collègue. C'est dans la plus pure tradition parlementaire et je crois avec toute la sympathie que nous portons à la Commission, que celle-ci doit comprendre que le Parlement est, lui aussi, très désireux de faire respecter des traditions parlementaires. C'est la raison pour laquelle j'appuie, au nom de mon groupe, la position que M. Müller a prise au nom du sien.

**M. le Président.** — La parole est à M. Triboulet, au nom du groupe de l'UDE.

**M. Triboulet.** — Monsieur le Président, au nom du groupe de l'Union démocratique européenne, nous appuyons les orateurs des autres groupes. Nous estimons que cette procédure est tout à fait normale. Le président Malfatti fait une déclaration de politique générale — si je puis dire — et le commissaire spécialisé répond à la question orale sur tous les points techniques qui peuvent être soulevés.

**M. le Président.** — Je me tourne donc vers la Commission. Messieurs, vous venez d'entendre ce que voudrait le Parlement. Je suis persuadé que M. Barre saura admirablement incorporer dans sa réponse à la question de M. Berkhouwer la déclaration qu'il voulait faire immédiatement après M. Malfatti.

Voici donc quel serait le déroulement de nos travaux :

- déclaration de M. Malfatti, président de la Commission des Communautés européennes ;
- présentation de la question orale n° 9/71 avec débat de M. Berkhouwer par son auteur ;
- réponse de M. Barre ;
- interventions des groupes politiques.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

##### 5. Situation politique de la Communauté

**M. le Président.** — L'ordre du jour appelle la déclaration de M. Malfatti, au nom de la Commission des Communautés européennes, sur la situation politique de la Communauté.

Mesdames, Messieurs, permettez cependant au président de faire quelques remarques préliminaires.

Chers collègues, Mesdames, Messieurs, il y a une dizaine de jours, une crise a éclaté dans la Communauté qui est peut-être une des plus graves qu'elle ai jamais eue à surmonter. Nous avons, aujourd'hui, l'occasion de discuter en profondeur, avec la Commission, de la situation qui en a résulté.

Permettez-moi ces quelques réflexions : à mon avis, il s'est avéré une fois de plus combien, au stade actuel, l'édifice de la Communauté est encore fragile, surtout lorsqu'il est exposé à de fortes tensions exercées par des facteurs extérieurs. Il serait extrêmement dangereux de ne pas tenir compte de cette fragilité et d'élaborer sur le papier des plans perfectionnistes, sans mettre au point les mécanismes nécessaires aux décisions communautaires.

D'aucuns concluront peut-être de cette contradiction flagrante à la nécessité de ralentir l'évolution

**Président**

de la Communauté. Ma propre conclusion, chers collègues, se situe à l'opposé : nous devons mettre tout en œuvre pour que les objectifs que ce Parlement a fait siens en approuvant l'union économique et monétaire, puissent être atteints, et cela en permettant à la Communauté d'apporter une solution aux problèmes fondamentaux en tant que Communauté, et non pas en tant que simple assemblage d'États isolés.

Qu'est-ce que cela signifie en pratique ? Dans le cas présent, cela signifie simplement que la Communauté doit être en mesure de discuter, tout d'abord en son sein et ensuite avec les principaux partenaires économiques, les graves problèmes qui sont apparus au cours de ces dernières années et qui ont trouvé leur expression la plus récente, mais certainement pas la dernière, dans la crise brutale que nous venons d'évoquer.

Allons-nous attendre qu'éclate la prochaine crise, qui se dessine peut-être déjà à la fin de l'actuelle période transitoire de taux de change flexibles ? Ne devons-nous pas tout faire, et profiter de ce moment de répit durement gagné, pour trouver une solution communautaire ? La leçon que nous devrions tirer de cette crise, c'est qu'il ne suffit pas d'engager les discussions lorsque la crise est devenue aiguë, car elles n'aboutissent alors qu'à un dialogue entre égoïsmes nationaux. Il ne s'agit pas ici de savoir si, en l'espèce, certains ont plus de torts que d'autres. Ce qu'il importe de savoir c'est comment nous éviterons, à l'avenir, que les intérêts nationaux ne soient définis avant que s'engage la discussion au sein de la Communauté. Je ne puis qu'espérer, mais peut-être suis-je encore trop optimiste, que dans les crises monétaires que nous avons connues jusqu'à présent, la mauvaise volonté nationale a joué un rôle moins important que le manque de compréhension réciproque conjugué à l'absence de toute procédure de consultation permettant la discussion des problèmes en temps opportun dans le cadre communautaire.

Il ne serait toutefois pas raisonnable, et c'est sur cet avertissement sérieux que je voudrais conclure mon intervention, de ne pas tirer les leçons de la récente crise. Car dans ce cas, il se pourrait bien qu'elle fût la dernière que la Communauté ait pu surmonter en tant qu'organisation.

(Applaudissements)

La parole est à M. Malfatti.

*M. Malfatti, président de la Commission des Communautés européennes.* — (I) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, la déclaration qu'au nom de la Commission, j'ai l'honneur de faire devant votre assemblée à propos de la crise monétaire restera dans les limites d'une appréciation de caractère général et politique, qui sera ensuite développée par le vice-président Barre. Je pense pouvoir introduire le débat par une question : l'Europe veut-elle l'Europe ?

C'est pour répondre affirmativement à cette question que nous nous sommes assigné pour objectif l'union économique et monétaire, que nous sommes en train de négocier l'entrée de la Grande-Bretagne et d'autres pays dans la Communauté, que nous réclamons vigoureusement la relance des politiques communes, que nous considérons que la gestion politique, basée sur une stratégie systématique, de notre réalité communautaire ne peut être ajournée en raison du poids économique et commercial que cette réalité assume désormais dans le monde, que nous en sommes revenus à parler — après des années de silence — de gouvernement européen.

Mais à la clarté de ces objectifs, et aussi face à la qualité de ces objectifs, on ne peut opposer qu'une pénurie persistante de moyens d'action. Il est inutile de se dissimuler cette réalité. Si l'Europe veut l'Europe, nous ne pourrons tout à la fois nous proposer de grands objectifs pour l'avenir et lésiner sur les moyens de les atteindre.

Voilà pourquoi, à mon avis, nous sommes arrivés à un moment où, sur le plan politique, il s'agit de reprendre et de relancer les conclusions de la Conférence au sommet de La Haye. Depuis cette conférence, nous avons marché de l'avant dans la bonne direction. Reste le fait qu'en ce qui concerne les moyens d'action nous enregistrons un retard réel non pas par rapport aux décisions du Conseil du 9 février, mais par rapport à la réalité des problèmes auxquels nous devons faire face.

Il est donc urgent de revenir sur les problèmes politiques et institutionnels et d'aller de l'avant en matière de renforcement de la Communauté. Tout cela naturellement est lié également aux délais prévisibles des négociations relatives à l'élargissement, cependant il est indéniable qu'il faut accélérer le rythme de réalisation des objectifs institutionnels généraux fixés dans la résolution du Conseil du 9 février. La récente crise monétaire en est la preuve.

Il est plus que jamais nécessaire, aujourd'hui, de chercher la cohérence entre les moyens et les objectifs par la manifestation d'une forte volonté politique qui accroisse notre cohésion et nous permette de nous doter des moyens qui nous font défaut. Si nous constatons que nous ne disposons pas des moyens appropriés pour faire face aux crises répétées dont les causes sont désormais, pour nous tous, extrêmement claires et qui ne représentent donc pas des faits imprévisibles, la seule chose que nous puissions faire est de nous doter au plus vite de ces moyens.

Le choix communautaire n'est pas le trop ou le superflu pour des temps normaux, pour des périodes exemptes de crise. Nous sommes appelés à travailler dans une situation caractérisée d'une part par de fortes poussées inflationnistes et d'autre part, par des tensions et des déficiences graves de fonctionnement du système monétaire international. C'est dans ces conditions que nous avons décidé de donner vie à

**Malfatti**

l'union économique et monétaire et c'est au regard de ces problèmes que nous devons, en lui donnant une priorité absolue, mettre à l'épreuve notre volonté politique. Si nos économies présentent des degrés divers de développement, si elles sont caractérisées par la diversité des phases conjoncturelles, il n'en reste pas moins que leur interpénétration est telle que les éléments d'unité doivent prévaloir sur les éléments de diversité. C'est là un équilibre difficile à réaliser, mais non impossible.

Par conséquent, la solution aux problèmes propres à chacun des pays membres ne peut être recherchée uniquement sur le plan national et elle peut toujours moins être recherchée par l'intermédiaire de politiques nationales. Qu'il s'agisse de politique monétaire, de politique budgétaire ou de politique agricole ou régionale, nous avons désormais à briser des goulots d'étranglement. Il existe une unité profonde qui doit être respectée et dont nous devons être conscients sous peine de ne pas respecter notre grand dessein et de porter atteinte au fonctionnement même de la réalité communautaire.

De la crise naît, par conséquent, l'exigence non pas de mettre entre parenthèses l'objectif de l'union économique et monétaire, mais au contraire d'en accélérer la mise en œuvre. Et quand je parle d'union économique et monétaire je me réfère à tous les éléments qui la constituent dès le départ, telle que l'harmonisation des politiques budgétaires — d'où l'importance que nous accordons à la première réunion du Conseil prévue pour le 15 juin — et des politiques fiscales, la relance et la mise en œuvre des politiques communes, l'accélération des études sur le fonds européen de coopération monétaire, la réduction des marges de fluctuation de nos monnaies.

Il s'agit de normaliser rapidement la situation, il s'agit de manifester avec constance la volonté d'aller ensemble de l'avant.

La Commission européenne a présenté des propositions concrètes et réalistes qui sont parmi les actes urgents à accomplir dans le cadre de la réalisation de la première étape de l'union économique et monétaire. Le Conseil s'est engagé à statuer sur ces propositions avant le 1<sup>er</sup> juillet. Il est indispensable et urgent qu'il en soit ainsi si nous ne voulons nous priver des instruments nécessaires pour garantir le développement ordonné de la Communauté.

La récente crise démontre que des progrès ont été faits par rapport au passé. Ces progrès, je les résumerai ainsi : les procédures communautaires de consultation ont été strictement observées ; des mesures communautaires et non pas unilatérales ont été adoptées pour l'agriculture ; il a été répété que la fluctuation des monnaies est incompatible, dans une situation normale, avec le bon fonctionnement du Marché commun ; il a été reconnu qu'il n'existe pas entre nos économies de déséquilibres fondamentaux tels qu'ils puissent justifier une révision des parités ;

engagement a été pris de délibérer au plus tôt afin de nous doter d'instruments efficaces, capables de faire face à des crises brutales et de normaliser les situations à l'intérieur de la Communauté.

Et c'est sur ce dernier point que doivent désormais porter tous nos efforts car il nous faut bien inscrire au passif de notre action que nous n'avons pas encore trouvé un plan commun pour faire face aux crises monétaires répétées et imprévues et que nous avons adopté des types d'intervention qui peuvent avoir des conséquences graves sur le bon fonctionnement du Marché commun et plus particulièrement du marché agricole commun.

D'une part on ne peut s'étonner de constater, à trois mois de la décision du Conseil sur l'union économique et monétaire, que celle-ci reste un objectif pour lequel dans une large mesure les moyens d'action nécessaires font encore défaut. D'autre part, cette constatation ne fait que souligner la nécessité de remédier à cette situation.

Notre Communauté devra rejeter la tentation de considérer la politique comme l'art de l'impossible et de l'improbable sur le plan communautaire par rapport à la politique comme l'art du possible et du nécessaire sur le plan national.

La dernière crise monétaire, la nécessité de rétablir rapidement le bon fonctionnement du Marché commun, l'urgence pour la Communauté de devenir un protagoniste pleinement admis sur le plan mondial, la nécessité de garantir notre développement dans des conditions de stabilité, c'est-à-dire en luttant contre les poussées inflationnistes, telles sont les situations et les problèmes auxquels nous devons faire face et auxquels nous ne pourrions faire face que dans le cadre de l'union économique et monétaire, en accélérant donc notre action en vue du renforcement de la Communauté.

Ainsi que le chancelier Brandt l'a déclaré, il y a peu, à Bonn, aux représentants du Parlement européen, les récents événements de la crise monétaire ont démontré que l'union économique et monétaire est une nécessité plus pressante que jamais. Les événements de ces derniers jours — a-t-il poursuivi — ne doivent pas nous inciter à la résignation mais plutôt à un engagement plus décisif vers l'union européenne.

Telle est semble-t-il la base politique sur laquelle doivent être fondées les décisions qui devront être adoptées au cours des prochaines semaines et des prochains mois.

Tout comme les désordres monétaires de 1968-1969 nous ont sans aucun doute poussés sur le chemin de l'union économique et monétaire, nous devons faire en sorte que la crise monétaire de 1971 se traduise par un rapide retour à la normale, par une accélération des rythmes de réalisation de la première étape de l'union économique et monétaire, par la mise au

**Malfatti**

point de moyens efficaces qui mettent la Communauté à l'abri des tempêtes monétaires, garantissant ainsi ce que nous sommes et ce que nous voulons devenir.

C'est dans le creuset d'une réalité complexe et difficile que nous devons développer la Communauté afin de survivre et c'est cette réalité complexe et difficile qui, pour être conforme à notre dessein, exige la manifestation de notre volonté politique, car le choix européen est et reste le principal moyen d'accéder à une solution systématique et harmonieuse de nos problèmes nationaux. La Commission modèlera ses actes selon cette conception ; plus que jamais elle est consciente de ses responsabilités et de la nécessité d'être soutenue dans son action par le Parlement européen.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** — Je vous remercie de votre déclaration.

6. *Question orale n° 9/71 avec débat :*  
*Problèmes monétaires*

**M. le Président.** — L'ordre du jour appelle la question orale n° 9/71 avec débat que M. Berkhouwer a posée à la Commission des Communautés européennes au nom du groupe des libéraux et apparentés.

Voici la teneur de la question :

Objet : Problèmes monétaires

Comment la Commission juge-t-elle l'évolution des problèmes monétaires actuels, dans la perspective d'une union économique et monétaire européenne ?

Je rappelle que conformément à l'article 47 paragraphe 3 du règlement, l'auteur de la question dispose de vingt minutes au maximum pour la développer et que, après la réponse de l'institution intéressée, les représentants qui désirent intervenir disposent d'un temps de parole de dix minutes au maximum et qu'ils ne peuvent intervenir qu'une seule fois.

La parole est à M. Berkhouwer pour développer sa question.

**M. Berkhouwer.** — (N) Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à remercier M. Malfatti de la déclaration qu'il a faite au nom de la Commission.

Je suis heureux que nous ayons pu nous mettre d'accord sur l'organisation de ce débat. Je crois que la décision que nous avons prise à ce sujet respecte les prérogatives de nos deux institutions communautaires.

Monsieur le Président, M. Malfatti a parlé d'une « tempête monétaire ». Je crois bon, à la suite de cette expression, de vous mettre en garde contre un

certain défaitisme qui s'est fait jour çà et là dans la Communauté. D'aucuns voient dans cette crise la preuve que la Communauté est encore loin d'être devenue une union économique et monétaire. On a même prétendu qu'après cette tempête, il ne demeurerait provisoirement plus rien du plan d'union monétaire. Je crois qu'il est légitime de s'élever contre ce défaitisme, et il me semble peu logique de conclure que nous allons déjà vers un échec. C'est le contraire qui est vrai. Ce qui est arrivé souligne plus que jamais la nécessité d'avancer le plus rapidement possible. M. Malfatti l'a d'ailleurs dit, lui aussi.

Pour en revenir à cette tempête, on pourrait effectivement dire qu'au cours de la première étape vers l'union économique, notre peloton européen s'est trouvé pris dans une tempête. Nous avons été surpris par une bourrasque. Cela ne doit cependant empêcher notre peloton ni de terminer l'étape ni de parcourir la suivante.

En tout cas, il est indispensable que, cette fois encore, nous mettions à l'ordre du jour de nos parlements nationaux les conclusions du présent débat. Il n'y a d'ailleurs là rien de nouveau : ce que nous faisons ici pour l'Europe, nous devons nous en faire les avocats dans nos pays. Nous devons insister auprès de nos gouvernements pour qu'ils respectent la décision du Conseil du 9 mai et que les États parviennent aussi rapidement que possible, en respectant les parités initiales, à des taux de change stables.

Monsieur le Président, je crois que le Parlement européen a bien fait d'organiser ce dialogue avec l'exécutif européen aussi rapidement que possible après le début de la tempête. Si je ne m'abuse, la crise monétaire a déjà été évoquée devant les parlements de la République fédérale et du Royaume de Belgique, et il est d'ailleurs absolument nécessaire d'en discuter.

Il y a eu, ces quatre derniers jours, trois marathons. En principe, je ne suis pas partisan des marathons. D'autre part, cette image n'est pas tout à fait exacte, car actuellement un marathon se court en trois heures, alors que ceux de Bruxelles durent parfois trois jours. Cela semble inévitable. Toujours est-il que nous avons eu trois marathons en quatre jours. Le premier, c'est-à-dire la réunion des ministres des finances sur la manière de résoudre la crise monétaire, fut sans doute le plus malheureux. Le deuxième, conséquence inéluctable du premier, était le marathon des ministres de l'agriculture. Leur tâche consistait à parer aux dégâts, car les prix agricoles allaient naturellement suivre des tendances divergentes si l'on ne faisait pas en sorte de sauvegarder l'unité de la monnaie. Le troisième marathon, consacré à l'élargissement des Communautés, fut, au fond, le plus heureux. Il a, en effet, apporté la preuve que la Communauté n'était pas paralysée, mais, au contraire, pleine de vitalité. Je crois que nous pouvons d'ailleurs puiser dans ce résultat le courage de nous attaquer avec optimisme aux problèmes qui se posent à nous.

**Berkhouwer**

Enfin, nous devons reconnaître également que les cours flottants ne se sont pas révélés trop terribles. Je crois que, au début, de quelque 4 %, la hausse était retombée à 1,5 % environ à la fin de la première semaine.

Quant à l'élargissement des Communautés, nous avons fait deux pas importants en avant. Nous pouvons peut-être comparer ces progrès à la procession dansante d'Echternach, où l'on fait deux pas en avant, puis un pas en arrière. Cette image peut peut-être s'appliquer à notre Communauté. Nous avons fait deux grands pas en avant en ce qui concerne son élargissement, mais, pour ce qui est de l'union monétaire, nous avons piétiné. Nous pourrions aussi comparer notre Communauté à une maison qui est rénover à l'intérieur et, simultanément, agrandie. C'est ainsi du moins que, pour ma part, je vois l'évolution des choses.

Dire qu'il ne reste rien, pour l'instant, du projet d'union monétaire est quelque peu pessimiste, mais il est vrai qu'en ce moment, quelques cours — ceux du mark et du florin — sont flottants. Un ressortissant italien sait très bien aujourd'hui combien de francs il pourra recevoir pour ses lires, mais il ne peut pas savoir, d'un jour à l'autre, combien il recevra de marks, ni de florins. Je rappellerai ici ce que notre Parlement a déclaré le 10 avril 1971 : l'introduction de taux de change flottants dans la Communauté signifie, en pratique, que la volonté politique de réaliser l'union monétaire fait défaut. Nous devons donc renoncer aussi rapidement que possible à ces taux de change flottants dans la Communauté.

Beaucoup d'explications ont déjà été trouvées à ces difficultés : les 40 à 50 milliards de dollars flottants, la montagne des euro-dollars à laquelle ils servent de base, la politique conjoncturelle, notamment celle des États-Unis, mais pas seulement celle-là. Ces différentes causes ont suscité des réactions émotionnelles jusque dans les milieux responsables les plus importants. Bien que cette question ne soit pas exclusivement politique, je crois que nous avons le devoir politique d'aborder les insécurités de façon moins dramatique et moins émotionnelle. D'aucuns ont même déclaré qu'une contamination de l'Europe par une partie de l'inflation américaine était le prix que nous devons payer pour notre protection. Mes amis politiques et moi-même repoussons catégoriquement un tel raisonnement. Ce n'est pas ainsi que nous voulons voir le problème. Un système monétaire international instable ne profite ni à l'Europe ni aux États-Unis et aucune des deux parties n'a intérêt à ce que nous soyons des vases communicants d'inflation.

Eh oui, je viens de prononcer ce mot terrible. S'il est, pour l'instant, quelque chose de communautaire, c'est bien l'inflation, qui se développe partout comme une épidémie. Quel est l'avis de la Commission sur cette inflation, et quelle est, selon elle, la voie à suivre

pour endiguer cette épidémie communautaire, non pas par des paroles, mais, enfin, par des actes, tant au niveau national qu'au niveau communautaire ?

Monsieur le Président, j'en reviens à la résolution du Conseil du 9 mai dernier. Quel a été le rôle de la Commission dans l'élaboration de cette résolution ? A-t-elle été consultée avant l'adoption de ces mesures, conformément à la fameuse décision du Conseil de mars 1970 ? J'ajouterai, en passant, que la crise n'est pas nécessairement dramatique et ne doit provoquer aucune panique, à condition que nous en revenions rapidement, en refusant toute réévaluation, aux parités en vigueur au début du mois de mai 1971. La Commission partage-t-elle, sur ce point, mon opinion et celle de mes amis politiques ? Je sais que, pour l'instant, nous ne pouvons fixer aucun délai, aucune date précise, mais la Commission est-elle bien d'accord avec nous pour affirmer que nous devons en revenir dans les plus brefs délais à ces parités ?

Dans le troisième alinéa de la résolution, nous pouvons lire que l'action entreprise jusqu'à présent sera renforcée par des mesures appropriées pour décourager les afflux excessifs de capitaux et neutraliser leurs effets sur la situation monétaire intérieure, et que le Conseil procédera, avant le 1<sup>er</sup> juillet 1971, à un échange de vues sur ces mesures. Il s'agit là de la deuxième étape dont j'ai parlé, il y a un instant, à propos du « peloton européen ». Je voudrais poser la question suivante : au cours de cette étape, s'agira-t-il uniquement d'échanger des vues avant le 1<sup>er</sup> juillet 1971, ou bien la Commission a-t-elle aussi l'intention de faire aboutir cet échange de vues à certaines décisions concrètes qu'elle prépare déjà ? Quel devra, de l'avis de la Commission, être, entre autres, le contenu de ces décisions ?

Monsieur le Président, permettez-moi de poser encore quelques questions précises, au nom de mes amis politiques. La Commission ne pense-t-elle pas que le Conseil devrait adopter rapidement, dans le cadre de l'action annoncée, des mesures communautaires visant à réglementer la circulation des devises, conformément au paragraphe 3 de sa résolution du 9 mai dernier ? La Commission ne pense-t-elle pas qu'il serait souhaitable que la Communauté insistât auprès du gouvernement des États-Unis afin que les organes monétaires de ce pays empruntent davantage sur le marché des euro-dollars ? La Commission est-elle disposée à insister pour que, par une action commune, les autorités monétaires des États membres s'efforcent, au sein du groupe des Dix, de faire établir une réglementation efficace du marché des euro-dollars ? N'estime-t-elle pas nécessaire que la Communauté engage des pourparlers avec les États-Unis d'Amérique en vue d'une réduction progressive du déficit de la balance américaine des paiements, et que, si ces efforts échouaient, elle devrait, en dernier ressort, envisager la possibilité, voire la nécessité de l'instauration d'un cours du dollar différent selon

**Berkhouwer**

qu'il s'agit de transactions commerciales ou de transactions financières ?

Monsieur le Président, je terminerai par la question que M. Malfatti a posée au début de son intervention : l'Europe veut-elle l'Europe ? Paul Valéry a écrit un jour, dans un moment de pessimisme : « L'Europe aspire visiblement à être gouvernée par une commission américaine. » C'est parce que nous refusons d'en arriver là que nous sommes réunis ici. Nous souhaitons que naisse au plus tôt de tous nos peuples démocratiques, une union européenne démocratique aussi vaste que possible qui permette — et c'est là, en fin de compte, le but de l'union économique et monétaire telle qu'elle a été proposée dans le plan Werner et dans la résolution du Conseil — une circulation vraiment libre des personnes, des biens, des services et des capitaux. C'est parce que nous souhaitons tout cela, Monsieur le Président, que nous espérons que cette union économique et monétaire se réalisera dans les plus brefs délais et que l'étape suivante vers cette union sera parcourue aussi rapidement que possible.

M. le Président. — La parole est à M. Barre.

M. Barre, *vice-président de la Commission des Communautés européennes*. — Monsieur le Président, c'est toujours pour moi un grand plaisir de répondre à une question orale du Parlement européen, surtout quand elle est exposée par M. Berkhouwer. La question posée par lui concerne des événements qui ont suscité dans la Communauté une certaine déception et quelques inquiétudes. J'ai déjà eu l'occasion de présenter un exposé relativement complet à la commission économique du Parlement européen dès jeudi dernier, mais je crois qu'il est bon qu'au nom de la Commission, je retrace ces événements devant votre Assemblée et que je tente d'en tirer quelques conclusions pour notre action à venir.

La crise monétaire que traversent à l'heure actuelle la Communauté et le monde occidental ne peut être dissociée des difficultés chroniques que connaît depuis plusieurs années le système monétaire international. A diverses reprises, j'ai eu l'occasion d'attirer l'attention du Parlement sur l'instabilité de ce système, qui est miné dans ses profondeurs par le déficit massif et persistant de la balance globale des paiements des États-Unis et qui est périodiquement agité à sa surface par les mouvements spéculatifs qu'amplifie le marché de l'euro-dollar.

Dans les derniers mois de 1970, la disparité dans la rémunération des capitaux, provoquée par la baisse rapide des taux d'intérêt aux États-Unis, avait entraîné des afflux de capitaux dans tous les pays européens et plus particulièrement dans certains pays de la Communauté. Ces pays avaient, les uns après les autres, abaissé leurs taux d'intérêt. En mars dernier, l'Allemagne fédérale, en dépit des exigences de

sa situation économique intérieure, avait dû prendre la même mesure, tandis que les autorités monétaires des États-Unis lançaient sur le marché des euro-dollars des emprunts destinés à éponger partiellement les liquidités excessives qui s'y trouvaient.

On pouvait s'attendre, au début du mois d'avril, à une certaine accalmie dans la situation monétaire internationale, lorsqu'à partir des tout derniers jours du mois d'avril et surtout dans les premiers jours du mois de mai, pour une série de raisons diverses, les capitaux se mirent à déferler en Allemagne fédérale et dans d'autres pays européens dont l'évolution économique et monétaire est assez étroitement liée à celle de la République fédérale.

Le mercredi 5 mai, les marchés des changes étaient fermés en Allemagne fédérale, aux Pays-Bas et en Belgique, ainsi qu'en Suisse. Il convenait de faire face de toute urgence à cette vague de spéculation, si l'on voulait que les opérations de change puissent reprendre.

La Commission des Communautés européennes était convaincue qu'il fallait éviter, dans cette situation, des mesures unilatérales. Outre que de telles mesures présenteraient de graves inconvénients techniques pour le fonctionnement du marché commun, nous en avons fait l'expérience dans le passé à diverses reprises, elles risquaient d'avoir des incidences politiques et psychologiques regrettables, alors que la Communauté venait de s'engager sur la voie de l'union économique et monétaire. Aussi le premier souci de la Commission fut-il de provoquer des consultations communautaires préalables sur les mesures à prendre pour faire face à la situation — et ce sera déjà un premier élément de réponse à la question posée par M. Berkhouwer.

Le 5 mai, dans la matinée, le président de la Commission des Communautés européennes a adressé un message en ce sens au chancelier de la République fédérale. La Commission, précisait ce message, est convaincue qu'une action concertée des six États membres de la Communauté est la meilleure façon d'apporter rapidement des remèdes durables au dérèglement constaté, sans compromettre le bon fonctionnement du marché commun ni la réalisation de l'union économique et monétaire. Elle se propose en conséquence de demander la convocation immédiate du Comité monétaire. C'est en effet, selon les décisions de 1969, au sein du Comité monétaire que doivent se dérouler les consultations préalables. C'est au vu des résultats de ces consultations que le Conseil délibère ensuite.

De son côté, le gouvernement des Pays-Bas demandait une réunion du Conseil pour le jeudi 6 mai.

Tandis que le Comité monétaire était convoqué pour le jeudi 6 mai dans l'après-midi, la réunion du Conseil fut fixée au samedi 8 mai.

**Barre**

Le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne donna son accord aux consultations préalables et fit savoir qu'il ne prendrait aucune décision définitive avant la session du Conseil.

A l'occasion de ces consultations, il apparut indispensable que la Commission ne se borne point à chercher à éviter des actions unilatérales, mais qu'elle définisse et qu'elle défende une alternative communautaire. Il était nécessaire de proposer une action énergique, de caractère communautaire, qui puisse venir en aide aux pays de la Communauté aux prises avec de graves difficultés.

Dès le jeudi 6 mai, la Commission saisissait le Comité monétaire, au sein duquel se déroulaient les premières consultations, d'une note sur les mesures susceptibles d'être prises pour faire face à la situation monétaire actuelle.

La Commission faisait d'abord valoir que, pour résoudre cette crise, de nature purement spéculative, certaines mesures qui étaient préconisées de divers côtés n'apparaissaient pas souhaitables du point de vue de la Communauté.

En premier lieu, une réévaluation de toutes les monnaies de la Communauté ne semblait pas opportune. En effet, il n'existe à l'heure actuelle, entre les pays de la Communauté et leurs partenaires extérieurs — au premier rang desquels les États-Unis —, aucun déséquilibre fondamental pouvant justifier un tel changement de parité. C'est ainsi, par exemple, qu'en 1970 les exportations américaines de produits industriels vers la Communauté ont augmenté de 21 % ; les exportations de produits agricoles étaient de 23 % ; l'excédent commercial des États-Unis sur la Communauté a atteint 2,5 milliards de dollars environ. Pourquoi, dans de telles conditions, donner une prime aux exportations des pays tiers, et notamment aux exportations des États-Unis, et pénaliser les activités exportatrices de la Communauté ? Au surplus, l'évolution des coûts et des prix dans tous les pays de la Communauté, au cours de ces derniers mois, les perspectives de cette évolution pour les mois à venir, pouvaient faire craindre qu'une réévaluation ne défavorisât les exportations et ne détériorât le rythme de l'activité économique et de l'emploi. Par ailleurs, une réévaluation ne paraissait pas susceptible d'exercer rapidement à l'intérieur des pays de la Communauté un effet de modération appréciable sur les coûts de production et les prix, dont la hausse est due principalement à des facteurs autonomes. Enfin, accepter un changement de parité, sous la pression de la spéculation, c'était s'engager sur une voie qui, d'accident en accident dans un système monétaire international déséquilibré, aurait toutes chances d'être jalonnée de réévaluations successives dangereuses pour le développement économique et la position concurrentielle internationale de la Communauté.

Une seconde solution préconisée était une libre fluctuation de toutes les monnaies de la Communauté par rapport au dollar. Cette mesure ne semblait pas non plus se recommander. Interprétée comme une simple transition vers une réévaluation des monnaies communautaires, elle eût abouti à une issue qui n'était pas souhaitable. Les opérateurs sur les marchés des changes auraient patiemment attendu le résultat qu'ils escomptaient. Si la libre fluctuation des monnaies de la Communauté était apparue au contraire comme une arme utilisée de façon durable contre la spéculation, les monnaies européennes auraient risqué d'être constamment orientées à la hausse, sous l'effet de l'afflux persistant des capitaux extérieurs et quelle que soit l'évolution intérieure des économies des pays membres. De plus, cette situation — et je me permets d'attirer votre attention sur ce point — aurait créé dans les relations commerciales internationales une incertitude d'autant plus grande que la Communauté tout entière y tient une place importante. Enfin, une considérations technique n'était pas dépourvue d'importance ; il était difficile d'organiser immédiatement une fluctuation concertée de nos monnaies, car les mécanismes permettant une telle concertation n'existent pas encore ; il aurait donc fallu, pour la mettre en œuvre, que les États membres confient à l'une des banques centrales de la Communauté le soin d'intervenir pour le compte de toutes les autres sur le marché des changes, ce qui n'allait pas sans poser un certain nombre de problèmes.

Une troisième solution préconisée était le recours à un élargissement modéré des marges de fluctuations des monnaies de la Communauté. Il a semblé à la Commission que dans la situation présente, l'élargissement des marges devrait prendre une ampleur telle que l'on aboutirait en fait à un système de libre fluctuation. En tout état de cause, un élargissement modéré des marges ne pouvait avoir une certaine efficacité que s'il était assorti de mesures de dissuasion puissantes à l'égard de la spéculation. Le mettre en œuvre comme mesure isolée dans la période troublée que nous traversons, n'aurait eu d'autre effet que d'attiser la spéculation et d'accroître les pressions en faveur d'une réévaluation des monnaies qui se trouveraient durablement au plafond des marges élargies.

Je rappelle cependant à ce sujet ce que j'ai déjà dit au nom de la Commission devant le Parlement européen. Si le maintien, puis la réduction progressive des marges existant entre les monnaies des pays membres sont nécessaires, on ne saurait a priori exclure le recours éventuel, dans le cadre d'un accord international, à un élargissement modéré des marges de fluctuation des monnaies de la Communauté à l'égard de l'extérieur, à condition que cet élargissement ne conduise pas automatiquement à des changements de parité et ne fasse pas supporter à la Communauté seule le fardeau du processus international d'ajustement. La Commission a toujours partagé les vues qui ont été exprimées, notamment en 1970, par les

**Barre**

directeurs exécutifs du Fonds monétaire international, selon lesquelles il convenait de rejeter tout régime de taux de change flottants, tout régime fondé sur un élargissement substantiel des marges, ainsi que tout régime selon lequel les parités seraient adaptées, à des intervalles fixes, sur la base d'une formule pré-déterminée et automatiquement applicable.

En se fondant sur cette analyse des trois types de solutions communes que je viens d'indiquer — analyse que j'ai voulu reprendre en détail pour que le Parlement européen sache bien quels sont les motifs qui ont inspiré l'action de la Commission — la Commission a estimé que l'action communautaire devait être menée dans une autre direction.

Elle recommandait que les États-membres affirment solennellement leur détermination absolue de ne pas modifier, sous la pression de la crise spéculative actuelle, leur parité et qu'ils mettent en œuvre, de concert, un ensemble de mesures capables d'étayer cette détermination.

Tout d'abord, une régulation du marché de l'euro-dollar par une intervention conjointe des banques centrales de la Communauté, qui retireraient progressivement les créances détenues directement ou indirectement par elles sur ce marché et qui s'abstiendraient de provoquer des placements de la part des banques commerciales sur ce marché. Dans le même temps, les autorités monétaires de la Communauté entreprendraient une démarche commune auprès des autorités monétaires des États-Unis afin d'obtenir que celles-ci renforcent leur action en vue de diminuer l'offre de ressources monétaires sur le marché de l'euro-dollar.

Ensuite, une régulation des liquidités internes de la Communauté. À cet égard, divers moyens peuvent être mis en œuvre, dont certains pays — tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Communauté — ont déjà apprécié l'efficacité : stérilisation de la contre-valeur des excès de devises extérieures offertes sur le marché ; réglementation de la position extérieure nette des banques commerciales, comme l'a, dès 1968, recommandé le Comité des gouverneurs des banques centrales de la Communauté ; contrôle de l'endettement international des organismes non bancaires qui sont de plus en plus, par la manipulation experte de leur trésorerie, les agents principaux de ce que l'on appelle la spéculation ; suppression des intérêts pour les comptes résidants des pays tiers ouverts dans les banques de la Communauté ou même, comme la Suisse le fit naguère, institution d'intérêts négatifs sur de tels comptes.

Pour donner une certaine souplesse aux relations de change des pays de la Communauté avec l'extérieur, les marges de fluctuation envers le dollar seraient élargies de 0,75 à 1 % parallèlement à la réduction des marges de fluctuation à l'intérieur de la Communauté.

Il apparaissait à la Commission que l'annonce de l'application immédiate ou à très bref délai par tous les pays membres de toutes ces mesures aurait pu avoir des effets techniques et psychologiques puissants.

En vue d'éviter à l'avenir la réapparition sur le marché des changes de perturbations provoquées par les mouvements de capitaux, la Commission demandait, en outre, aux autorités compétentes d'examiner l'opportunité d'instaurer, dans les délais appropriés, un système de double marché des changes comportant un cours réglementé pour les transactions courantes et un cours libre pour les transactions en capital. Un tel système, complétant les mesures proposées pour la régulation des liquidités internes et externes, contribuerait en effet à assurer la stabilité des changes nécessaire au développement du commerce international, mais permettrait au libre jeu de l'offre et de la demande de régir les mouvements de capitaux et de décourager les afflux excessifs de capitaux à long terme comme à court terme.

Telle fut la position prise par les représentants de la Commission au Comité monétaire et défendue par la Commission au cours de la session du Conseil.

Je tiens à souligner que cette position n'était pas inspirée par une préférence plus grande pour les contrôles que pour les mécanismes du marché. Mais quelle peut être l'efficacité de ces mécanismes quand le marché est en permanence faussé du côté de l'offre de devises et que l'ajustement ne peut se faire que dans une seule direction. Comme l'indique un rapport bien connu des directeurs exécutifs du Fonds monétaire international publié en 1970 sur le rôle des taux de change dans l'ajustement des paiements internationaux, peut-on s'attendre à ce que des autorités nationales adoptent, dans les conditions modernes de l'économie, une politique de neutralité à l'égard des mouvements d'une variable économique d'une si grande importance pour l'économie intérieure que les taux de change, avec leurs effets sur les prix, les revenus, la structure de l'industrie, les rapports entre le secteur domestique et le secteur externe ? Cette formule est directement tirée du rapport des directeurs exécutifs du Fonds monétaire international.

La position de la Commission a été dictée par quatre préoccupations fondamentales : ne pas abdiquer devant la spéculation, à laquelle une réévaluation ou une fluctuation en hausse du taux de change accorde sans coup férir les profits escomptés ; ne pas compromettre le développement du commerce international par l'incertitude des relations monétaires ; sauvegarder la capacité concurrentielle de la Communauté, c'est-à-dire les intérêts de nos industries, de notre agriculture, de nos travailleurs ; doter la Communauté des instruments d'une politique concertée à l'égard des mouvements de capitaux, instruments sans lesquels la Communauté sera toujours réduite à corri-

**Barre**

ger les conséquences des crises au lieu d'avoir les moyens de prévenir les crises.

(Applaudissements)

M. Triboulet. — Très bien !

M. Barre. — Je voudrais aussi indiquer au Parlement que, dans toute cette affaire, la Commission n'a pas perdu de vue l'exigence de la stabilité à l'intérieur des pays membres. Il est loin d'être prouvé, notamment par l'expérience récente, qu'une modification de droit ou de fait des parités apporte automatiquement, rapidement et à elle seule une contribution efficace à la sauvegarde ou au rétablissement de la stabilité intérieure. La mise en œuvre des instruments variés de la politique du crédit, le recours à une politique budgétaire rigoureuse sont des moyens autrement efficaces et toujours nécessaires. Ce sont ceux que, depuis juin 1969, la Commission, toujours appuyée par votre Assemblée, a recommandés sans relâche aux États membres d'utiliser. Au mois de mars dernier, j'ai renouvelé cette recommandation devant vous, et vous l'avez une fois de plus approuvée. Il faut aujourd'hui encore répéter que l'évolution des rémunérations et des prix reste préoccupante au sein de la Communauté, qu'une politique stricte du crédit et des finances publiques s'impose et qu'elle doit s'accompagner de l'acceptation, par tous les partenaires sociaux, de disciplines en matière de revenus et de prix, sans lesquelles l'économie de la Communauté ne pourra éviter des ajustements de son taux de croissance et de son niveau d'emploi. J'ajoute que les mesures préconisées par la Commission pour faire face aux afflux spéculatifs de capitaux, sont de nature à protéger l'autonomie de la politique économique des pays de la Communauté, des forces extérieures qui l'ont jusqu'ici compromise.

M. Berkhouwer avait demandé à la Commission quelle ligne d'action elle avait suivie : je viens de l'illustrer.

Comme le Parlement ne l'ignore pas, le Conseil a été saisi, le 8 mai, par le gouvernement de la République fédérale, d'une proposition d'instituer une libre fluctuation de toutes les monnaies de la Communauté à l'égard du dollar, assortie d'une offre de soutien monétaire pour les pays auxquels l'adoption de cette mesure n'aurait pas manqué de poser des problèmes délicats.

Tandis que certains pays membres estimaient ne pouvoir se rallier à cette proposition, d'autres jugeaient possible d'accepter une fluctuation de leur monnaie, à condition qu'elle soit modérée et limitée dans le temps. Mais une divergence se manifestait alors sur l'ampleur acceptable de la fluctuation commune.

Pour ce qui est des suggestions défendues par la Commission, il apparut que si tous les États membres

reconnaissaient qu'il n'y avait aucune raison de modifier leur parité, ils étaient divisés sur le détail des mesures proposées par la Commission. La diversité des attitudes tenait soit à des raisons de doctrine, soit à la difficulté que l'on trouvait à mettre en œuvre rapidement certaines mesures, admises cependant dans leur principe, soit à l'incidence que certaines d'entre elles auraient eue sur des intérêts précis. Or, il était clair que les mesures préconisées par la Commission valaient en tant qu'ensemble et perdraient beaucoup de leur efficacité si elles étaient choisies « à la carte ». Tel fut d'ailleurs le sentiment exprimé, au nom de leur comité respectif, par le président du comité monétaire et par le président du Comité des gouvernements des banques centrales.

Dans ces conditions, c'est sans gaieté de cœur que la Commission s'est rangée à l'avis exprimé par les diverses délégations au Conseil, que certains pays, qui avaient à faire face à une situation exceptionnelle, pouvaient laisser fluctuer leur taux de change. Mais elle s'est efforcée de faire accepter par le Conseil une série de précautions, que M. le président Malfatti a rappelées dans son intervention préliminaire.

Elle a demandé que les États membres confirment leur détermination de maintenir leurs actuelles parités ; que la Communauté se dote au plus tôt des instruments nécessaires pour faire face aux mouvements spéculatifs de capitaux ; que le Conseil réaffirme publiquement la position qu'il avait prise en octobre 1969, à savoir que le système des taux de change flottants est incompatible avec le fonctionnement normal du Marché commun et ne saurait être utilisé que de façon exceptionnelle et temporaire, conformément d'ailleurs aux accords monétaires internationaux en vigueur ; enfin, que dans une telle éventualité, on évite des mesures unilatérales perturbant le fonctionnement du Marché commun agricole. Ce sont ces divers éléments qui, après de longues discussions, ont été introduits dans la résolution finalement adoptée par le Conseil.

Depuis le lundi 10 mai, le deutschmark et le florin néerlandais flottent ; rien n'est changé en ce qui concerne le franc français et la lire, tandis que la Belgique fait fonctionner son double marché des changes. Dans ces conditions, les gouverneurs des banques centrales ont décidé de suspendre, à titre provisoire, leur décision antérieure qui prévoyait qu'à compter du 15 juin 1971, les marges de fluctuation entre les monnaies de la Communauté seraient réduites à titre expérimental de 1,50 à 1,20 %.

Je voudrais maintenant tirer quelques conclusions des événements qui viennent d'être retracés.

Il faut tout d'abord reconnaître que les procédures de consultation communautaires ont été respectées. Cependant, la concertation n'a pu aboutir à définir une action communautaire mais à prendre acte, dans un cadre communautaire, des mesures unilatérales et à en limiter l'incidence sur la Communauté.

**Barre**

Cette situation ne résulte pas de la mauvaise volonté des uns ou des autres, ni d'arrière-pensées ; elle tient à l'hétérogénéité des situations nationales, donc des intérêts à l'intérieur de la Communauté, à des divergences de doctrine économique entre pays membres et à une conception différente des solutions qu'il convient d'apporter aux problèmes monétaires internationaux.

Tant qu'à l'égard de quelques grands problèmes, un certain consensus politique ne se sera pas dégagé entre les États membres, nous enregistrons toujours, en dépit des déclarations de principes exprimant de bonnes intentions, des engagements réservés et dans des situations difficiles, des décisions tendant à sauvegarder avant tout les intérêts que chaque pays considère comme vitaux.

Nous devons tenir compte de cet état de choses pour apprécier, avec lucidité et sans passion, la situation présente, pour mesurer les obstacles que nous aurons encore à surmonter dans l'avenir et notamment dans la Communauté élargie, et pour rechercher les méthodes qui permettront au processus de l'union économique et monétaire de se développer progressivement sur des bases solides. En tout cas, c'est vers ce consensus de base que nous devons tendre et que la Commission exercera ses efforts pour parvenir à un rapprochement des points de vue des États membres.

Le Parlement sait que j'ai toujours attiré son attention sur les difficultés considérables de l'édification d'une union économique et monétaire, tout en affirmant ma conviction que les obstacles n'étaient pas insurmontables et que l'objectif n'était pas hors de portée. On peut regretter que les événements actuels surviennent dès le départ vers l'union économique et monétaire mais ils peuvent aider à dissiper certaines illusions et à inciter la Communauté à se saisir des problèmes de fond et, s'il est possible de les résoudre, à mettre en place les moyens adaptés à la politique qu'elle a décidé de mener.

Il serait, en tout cas, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, prématuré de soutenir que l'avenir de l'union économique et monétaire est hypothéqué. Ce que nous avons de mieux à faire, c'est de confirmer notre dessein et de continuer à construire pierre à pierre l'édifice sans nous laisser décourager par les difficultés actuelles.

S'il faut aujourd'hui s'abstenir de faire preuve, comme certains en ont la tendance, d'un pessimisme systématique, il convient néanmoins d'éviter tout optimisme de commande. On ne doit pas, en effet, se dissimuler que, non seulement l'union économique et monétaire, mais le Marché commun lui-même, pourraient être compromis si la fluctuation des taux de change se poursuivait à l'intérieur de la Communauté pendant une trop longue période. Dans ce cas, les faits eux-mêmes contraindraient à une révision profonde d'une organisation dont le fonctionne-

ment suppose des taux de change fixes et stables et provoqueraient cette dilution qu'à l'occasion de l'élargissement, la Communauté a toujours jusqu'ici déclaré vouloir éviter.

Si, comme je l'espère à la suite des déclarations des gouvernements intéressés, certaines monnaies de la Communauté ne flottent que pour une période limitée et si les relations de change normales sont rétablies aussi rapidement que possible à l'intérieur de la Communauté, celle-ci pourra poursuivre sa marche vers l'union économique et monétaire. L'épreuve peut se révéler salutaire, parce qu'elle peut favoriser les progrès plus rapides de l'intégration.

A cet égard, il est indispensable que les pays de la Communauté disposent sans retard des instruments qui leur permettront de faire face aux mouvements spéculatifs de capitaux. Les comités compétents sont déjà au travail sur les propositions de la Commission. La Commission, pour sa part, fera en sorte que le Conseil puisse, dans les délais prévus par sa résolution du 10 mai, se prononcer en dehors de tout dogmatisme sur les mesures à prendre et que les États membres s'y conforment. Ainsi la Communauté pourra-t-elle mener une politique concertée à l'égard des mouvements de capitaux. C'est à cette condition que le retour à une situation normale ne se révélera pas précaire. De la crise présente, nous aurions alors fait sortir un bien.

Quant au grand problème qui domine l'avenir de l'économie occidentale, celui du système monétaire international, dont M. Berkhouwer a évoqué un certain nombre d'aspects, il conviendra de le résoudre dans un esprit de coopération internationale, ce qui n'exclut pas la fermeté dans la défense des intérêts de la Communauté. Ainsi pourrait encore être évité un bouleversement des relations économiques internationales qui serait néfaste à tous.

On peut regretter que jusqu'ici rien n'ait été fait, en dépit de tous les avertissements, pour maîtriser la composante spéculative du déséquilibre actuel du système monétaire international. Souhaitons que les autorités monétaires de tous les pays intéressés parviennent à établir les méthodes de régulation satisfaisantes du marché des euro-dollars. Quant à l'autre composante de ce déséquilibre, c'est-à-dire le déficit de la balance de base des paiements des États-Unis, il est grand temps que soient examinés, au sein des institutions monétaires internationales, les moyens d'y faire face.

En tout cas, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, les pays de la Communauté défendront leurs intérêts légitimes et feront entendre leur voix d'autant mieux qu'ils seront unis.

En dépit des circonstances, et au-delà des apparences, je crois que nous devons faire confiance au principe qui est le fondement de notre Communauté et qui lui

**Barre**

a permis de se développer et de se renforcer, je veux dire le principe de la solidarité.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** — Je remercie Monsieur Barre de son exposé.

Nous allons maintenant interrompre nos travaux pour les reprendre à 14 h.

La séance est suspendue.

*(La séance, suspendue à 12 h 05, est reprise à 14 h 10)*

## PRÉSIDENTE DE M. ROSSI

*Vice-président*

**M. le Président.** — La séance est reprise.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur la question orale n° 9/71 avec débat sur la situation monétaire.

Je voudrais rappeler à nos collègues qui vont intervenir dans le débat que le règlement limite le temps de parole à dix minutes, qu'ils interviennent au nom d'un groupe ou à titre personnel.

J'invite donc tous les orateurs à respecter le règlement pour que nous puissions éviter d'aborder trop tard la question orale n° 4/71 avec débat sur la politique commune des transports.

La parole est à M. Boersma, au nom du groupe démocrate-chrétien.

**M. Boersma.** — (N) Monsieur le Président, je voudrais commencer par exprimer la déception qu'éprouve le groupe démocrate-chrétien à se retrouver en présence d'une Communauté européenne désunie.

Je ne traiterai que brièvement, en quelques grandes lignes, la question qui nous occupe. La toile de fond est connue ; il s'agit du dollar américain qui est à la fois une devise nationale et internationale, du déficit de la balance des paiements des États-Unis, du gonflement continu de la masse d'euro-dollars qui en résulte, et surtout des importantes quantités de capitaux spéculatifs errants. Si des mesures énergiques ne sont pas prises, nous devons faire face à un problème structurel ; il ne sera plus question alors d'un problème fortuit ou passager. Malheureusement, dans la mesure où des décisions de chefs de gouvernement responsables sont en jeu, les parlements, et parmi eux le Parlement européen, n'ont que peu d'emprise sur la question. Même les parlements nationaux, dont les pouvoirs sont pourtant considérablement plus étendus que ceux du Parlement européen, ne peuvent guère que discuter après coup les décisions qui ont été prises. Nous ignorons en grande partie ce qui s'est passé, tout ce qui s'est tramé en coulisse, ce qui a été manigancé par un cercle restreint de personnes.

C'est pourquoi je tiens à souligner combien j'apprécie les renseignements que nous a donnés M. Barre.

Monsieur le Président, j'ai déjà, en une autre occasion, développé certaines réflexions sur le caractère pernicieux et asocial des capitaux errants spéculatifs. Je ne me répéterai pas. Le fait est là. Toutefois, si nous pouvons comprendre que, dans ces conditions, des mesures s'imposaient, nous déplorons que ces mesures n'aient pas été communautaires. Étant donné, d'autre part, que le problème risque de devenir structurel, comme je viens de le dire, nous sommes en outre menacés de désintégration.

La cause du problème ne réside pas seulement dans le manque d'équilibre extérieur. Je suis entièrement d'accord avec M. Barre pour dire que les difficultés auxquelles nous sommes à nouveau confrontés ne peuvent être résolues par la seule manipulation des cours de change. Je souscris totalement à ce qu'il a dit ce matin au sujet des autres instruments. Il nous appartient maintenant de poursuivre nos efforts visant à trouver des instruments généraux qui permettent aux États membres de trouver la stabilité et surtout de combattre, avec plus de détermination peut-être que jusqu'à présent, l'angoissante inflation des coûts qui est le symptôme le plus important de la situation économique actuelle. La tâche n'en incombe pas seulement aux gouvernements nationaux mais aussi, cela ne fait aucun doute, à la Communauté. Les partenaires sociaux portent du reste, eux aussi, une part importante de responsabilité dans cette affaire, en raison de l'action qu'ils exercent sur l'évolution des revenus, des salaires et des prix. Je crois que nous devons lancer, aux partenaires sociaux aussi un appel pressant pour qu'ils contribuent de façon constante à accroître la stabilité de la Communauté.

Il est grand temps aussi que le Conseil se départisse de ses hésitations. Trop souvent déjà des mesures appropriées ont été exigées pour faire face à une évolution que tout le monde pouvait prévoir et, je le répète, contre laquelle des mises en garde avaient été lancées. Le Conseil ne peut plus désormais hésiter à prendre des décisions communautaires pour empêcher autant que possible que de telles situations continuent à se répéter.

La résolution que le Conseil a élaboré il y a peu de temps contient évidemment un certain nombre d'éléments positifs. Le paragraphe 3 de cette résolution, auquel on se réfère parfois dit cependant uniquement que le Conseil doit procéder à des échanges de vues sur la manière de parvenir à décourager les entrées excessives de capitaux. Il n'y a là rien qui témoigne d'un besoin effréné d'action. Les délibérations ont suffisamment duré ; il est grand temps de passer aux mesures concrètes. La Commission européenne aura évidemment aussi un rôle à jouer en l'espèce. J'y reviendrai tout à l'heure.

**Boersma**

Après avoir fait cette critique à l'adresse du Conseil, je voudrais encore m'adresser à un autre groupe de personnes dont l'influence sur la situation monétaire est grande, je veux parler des gouverneurs des banques centrales. Il ressort clairement d'une étude que l'OCDE a consacrée à cette question que les gouverneurs de plusieurs banques centrales ont négligé d'affûter suffisamment les armes dont ils disposaient pour s'opposer à cet afflux de capitaux errants.

Ils forment donc eux aussi un groupe aux tâches et aux responsabilités précises.

Venons en maintenant à la Commission européenne. Vu le temps de parole limité dont je dispose, je ne puis évidemment examiner dans le détail ce que MM. Malfatti et Barre ont dit ce matin. Il ressort clairement des paroles de M. Malfatti qu'il considère l'avenir avec optimisme. L'attitude en soi est louable. Il est cependant à espérer que des données suffisantes et concrètes viendront confirmer cet optimisme. Je souhaite à M. Barre toute la fermeté nécessaire. Il a lui-même parlé de fermeté, dans son exposé. Toutefois, la question se pose de savoir dans quelle mesure la Commission européenne a influé sur la décision du Conseil. Ainsi qu'il l'avait fait la semaine dernière devant la commission économique à Bruxelles, M. Barre nous a présenté ce matin les propositions qu'avait faites la Commission européenne et le raisonnement qu'elle avait tenu. Ces propositions étaient certainement beaucoup plus séduisantes que ce qui a été finalement décidé. Il n'est cependant pas possible, cela va de soi, de dire quelle a été leur influence exacte. Je me demande cependant si la Commission européenne s'est montrée suffisamment ferme et a fait apparaître, avec suffisamment de clarté, l'enjeu de l'affaire, qui n'est autre que la poursuite de l'intégration européenne.

Il se pourrait fort bien — je vous prierai de ne voir dans ce propos aucune malice de ma part — que la Commission européenne doive un jour se demander si elle peut continuer à assumer ses responsabilités. Je considère qu'il ne suffit pas de présenter des propositions bien faites pour se laisser ensuite confondre.

Les récents événements monétaires m'amènent encore à faire une remarque qui reflétera la déception de mon groupe, dont j'ai eu l'occasion de parler au début.

De tels événements ont en effet toujours des conséquences défavorables pour les économiquement et socialement faibles. De nombreux groupes appartiennent à cette catégorie, mais je voudrais en citer un plus spécialement ; la population agricole, car c'est elle, en effet, qui une fois de plus, est le plus gravement touchée par le manque d'équilibre de nos États membres et par le phénomène des capitaux spéculatifs errants. Or, cette population se trouve déjà dans une position particulièrement difficile, et il est à craindre que les mesures compensatoires qui ont été prises ne suffisent pas. Je dis cela, bien que je m'associe à

la satisfaction de M. Malfatti qui s'est félicité de ce qu'une ligne de conduite communautaire ait pu être adoptée sur ce point.

Nous devons bien nous rendre compte que cette nouvelle confrontation avec le problème monétaire qui a pris cette fois la forme de cours de change flottants, soulève de très sérieuses difficultés pour la politique agricole. Ce point mériterait bien sûr un examen plus minutieux, mais eu égard au temps qui m'est imparti, je me bornerai à cette brève remarque.

En dépit de tous ces événements, nous ne pouvons nous abandonner à un sentiment défaitiste, pas plus que nous ne pouvons exciter la méfiance réciproque qui existe en ce moment. La situation est grave, nous en convenons avec MM. Malfatti et Barre. Mais nous sommes aussi d'accord avec eux pour dire qu'il nous faut essayer une nouvelle fois de tirer la leçon des événements, en continuant à demander que l'on poursuive sur la voie qui mène à une politique économique communautaire équilibrée, visant à la stabilité de la Communauté et à la réalisation de l'union économique et monétaire.

Nous présenterons tout à l'heure encore quelques propositions concrètes complémentaires, lorsque nous examinerons la proposition de résolution de la commission économique.

Une dernière remarque, Monsieur le Président. Nous ne devons pas nous retrancher derrière les États-Unis, derrière le problème du dollar américain ; nous avons aussi certaines responsabilités et devons le prouver à l'avenir. Il nous reste encore cette chance.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** — La parole est à M. Oele, au nom du groupe socialiste.

**M. Oele.** — (N) Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord m'associer à l'appréciation de M. Boersma sur les informations détaillées que M. Barre, vice-président de la Commission européenne, nous a fournies ce matin, et sur l'optimisme dont a fait preuve M. Malfatti, président de la Commission.

Je ne tiens pas, moi non plus, à tomber dans les redites et serai donc bref tant en ce qui concerne la situation actuelle qu'en ce qui concerne le communiqué du Conseil.

La situation actuelle, la voici : l'union économique et monétaire est mise au frigo, le marché agricole est en observation et sera, si nécessaire, maintenu en vie au moyen d'injections, la Communauté, naguère encore si riche en promesses, est devenue un laboratoire où l'on expérimente des quantités d'idées intéressantes et enrichissantes, très ingénieusement préparées, qui ne sont toutefois jamais exécutées ou alors maladroitement. Il est inutile, après avoir en-

## Oele

tendu les commentaires de M. Barre sur le communiqué du Conseil, d'encore attirer l'attention sur le voile, par trop transparent, qui est jeté sur les oppositions internes du Conseil et sur les compromis et les contradictions que renferme la résolution.

Il est dans l'actualité politique du jour, une question brûlante ; c'est celle de savoir combien de temps les cours de D-Mark et du florin resteront flottants, et si, en dépit de toutes les bonnes intentions, il sera possible de revenir à l'ancienne parité ?

Dans l'état actuel de la situation, nous ne pouvons l'affirmer, et je m'exprime prudemment.

Cependant, je ne veux pas dramatiser la situation. M. Berkhouwer a déjà dit la même chose ce matin. Il s'est rallié aux termes de la Commission européenne qui voit des possibilités d'échapper à un développement ultérieur de la crise. En employant les mots *sans passion et avec lucidité*, M. Barre a lui aussi voulu souligner que nous devons garder notre sang-froid.

Avant de commenter les possibilités d'échapper à nos difficultés actuelles en fuyant vers l'avant, j'aimerais, par une image, esquisser la situation. Je crois, en effet, que ce procédé est peut-être plus efficace qu'une description technique. L'incendie, allumé par la deuxième crise monétaire, qui s'est soudainement déclaré, semble avoir pu être maîtrisé, mais le danger n'est pas écarté et l'incendie peut reprendre à tout moment. Une première conclusion très importante s'impose, et M. Barre y est parvenu lui aussi dans son analyse de la situation : la maison communautaire n'est pas ignifugée. Les murs de refend contiennent eux-mêmes des éléments qui, si vous me permettez l'expression, peuvent prendre feu de manière spontanée. M. Barre a parlé d'obstacles fondamentaux qui nous apparaissent plus clairement que jamais auparavant et qui doivent encore être surmontés. Pour ma part, j'irai encore un peu plus loin, et remonterai au compromis, qui est tout sauf impressionnant, concernant l'union économique et monétaire. Impressionnant, il ne l'est en effet pas, puisque l'on a décidé à reporter à un peu plus tard les décisions capitales sur la politique économique et la politique conjoncturelle qui devraient être menées sur une base communautaire, et surtout la solution du problème du centre de décision et de la manière dont il doit être contrôlé. On s'est limité à une approche assez pragmatique des problèmes, en tenant à peu près le raisonnement suivant : voyons d'abord si nous parvenons à réduire, entre elles, les marges des cours de change ; ensuite, nous pourrions peut-être faire un petit pas de plus. Nous savons maintenant que nous n'y parviendrons pas et que ce beau projet est provisoirement bloqué.

Avant même que le premier stade de l'union économique et monétaire ait été mis à l'épreuve, il apparaît clairement que les obstacles à franchir pour réaliser l'unité souhaitée ont été sous-estimés. Ce fut une

erreur de repousser les difficultés, de ne pas aborder tout de suite les problèmes fondamentaux. Non seulement on a sous-estimé les difficultés, mais on n'a pas non plus fait montre de la volonté politique nécessaire pour progresser réellement et de façon déterminante.

Je rappellerai, à ce propos, le paragraphe 6 de la proposition de résolution afférente au rapport que j'ai défendu, au nom de la commission économique, en avril dernier devant ce Parlement. Ce paragraphe disait que, eu égard aux progrès de l'intégration et au vaste et audacieux programme de réalisation d'une union économique et monétaire, c'est s'abuser que de croire que l'on pourra encore maîtriser longtemps la conjoncture dans la Communauté sans une certaine centralisation de la politique conjoncturelle ; et il poursuivait en déclarant qu'il serait inconcevable que l'on remette sans cesse à plus tard les décisions à prendre dans ce sens.

Qui donc aurait pu prévoir que le bien-fondé de cette conception serait si rapidement confirmé par les faits ?

Je n'épilouterai pas davantage. A quoi bon, en effet, examiner ce qui s'est passé au cours du mois écoulé et en particulier pendant la période se situant entre la réunion de Hambourg et celle de Bruxelles ? A quoi sert-il de se demander maintenant pourquoi il n'y a pas eu d'initiatives nouvelles, de la part de la Commission européenne ou de celle des gouverneurs des banques centrales ? Il est certes dommage qu'aucune tentative sérieuse de régler le différend franco-allemand qui s'était fait jour à Hambourg n'ait été entreprise pendant cette période qui fut au demeurant courte. Mais la question importante qui se pose maintenant est de savoir comment nous sortir du marasme. Une fuite vers l'avant est-elle possible ? Ou bien aurons-nous dû nous enfoncer davantage encore dans la fange, avant d'être disposés à parvenir ensemble à une solution ?

On sait que M. Barre a présenté, il y a dix jours, une série de mesures au Conseil. Ces mesures, il les a énumérées et commentées ici. Or, à mon humble avis, si elles pouvaient être appliquées en bloc et soutenues au niveau international — je pense au FMI —, je crois qu'elles seraient à la fois utiles et suffisantes pour parvenir à une solution structurelle de la crise, c'est-à-dire pour créer une situation telle que nous ne soyons plus menacés par une crise monétaire de ce type, qui est la deuxième du genre déjà.

Les mesures citées par M. Barre exigent un minimum de préparation ; ce sont des mesures de type structurel qui n'offrent pas de réponse directe à la question de savoir ce qu'il convient de faire des capitaux errants dont la Bundesbank et l'économie allemande, notamment, sont en ce moment submergées. Je comprends qu'un gouvernement responsable de la stabilité interne de son pays accorde en ce moment une grande priorité à la recherche d'une réponse à cette

**Oele**

question, et s'efforce avant tout de trouver une solution aux problèmes qui se posent. Jusqu'à présent, le débat ne m'a cependant pas permis d'établir comment l'on compte concilier l'approche structurelle et la solution de ce problème spécifique qui ne préoccupe pas seulement l'Allemagne, mais aussi mon pays et bientôt l'ensemble de la Communauté, car ces capitaux errants ne pourront être neutralisés d'un coup.

Je conçois fort bien que le fait de gagner du temps, de parvenir à un plus grand accord, de réussir à éliminer la grande divergence d'opinions sur la manière dont il faut combiner les mesures conjoncturelles et structurelles, constitue déjà une première victoire. Il s'agit cependant de savoir si les conditions politiques sont réunies pour adapter et ajuster les mesures nationales divergentes, actuellement en vigueur, à une politique plus communautaire, du type de celle définie par M. Barre, qui indique également clairement ce que nous allons faire dans l'immédiat de ces capitaux errants.

C'est pour résoudre ce problème, que nous exprimons, ici dans ce Parlement, la volonté politique de parvenir à un accord de ce genre, qui, en fait, aurait déjà dû être conclu, et devrait, en outre, également se réaliser au sein du Conseil. Or, nous savons que cet accord n'existe pas. La conclusion s'impose dès lors, nette : nous devons de cette tribune montrer aux gouvernements des États membres où se trouve leur responsabilité. Cette tâche n'appartient d'ailleurs pas seulement au Parlement ; la Commission européenne doit, elle aussi, assumer ses responsabilités en la matière. M. Boersma en a parlé, lui aussi, émettant à ce propos quelques souhaits qui vont assez loin. Il a également insisté auprès de la Commission européenne sur le fait que ses responsabilités sont difficilement conciliables avec la persistance de la situation actuelle.

C'est pourquoi, je pense que la Commission européenne et le Parlement européen devraient déclarer qu'il faut organiser, à bref délai, une réunion des chefs d'État ou de gouvernement des six pays. Pour ma part, je suggérerais que cette conférence ait lieu après les entretiens que doivent avoir M. Pompidou et M. Heath. Les problèmes liés à l'adhésion de la Grande-Bretagne pourraient y être également discutés, de manière que cette affaire ne soit pas exclusivement réglée par des entretiens bi-latéraux. Cette conférence est au demeurant nécessaire, car je doute fort que le Premier ministre du Royaume-Uni et le Président de la République française parlent beaucoup de l'union économique et monétaire et de la crise monétaire au cours de leurs entretiens. Je ne pense pas, en effet, bien que je puisse me tromper, que l'Angleterre se soucie beaucoup de sauver le marché agricole ou l'union économique et monétaire. Cette responsabilité nous incombe ; c'est celle des Six.

C'est pourquoi, j'ai pensé qu'il serait bon que la Commission européenne, avec l'appui de ce Parlement, prenne l'initiative d'organiser une telle conférence au sommet, à condition toutefois que les États membres — et je pense aussi à la République fédérale d'Allemagne — s'engagent à ne prendre, avant qu'elle n'ait eu lieu, aucune mesure importante sur le marché monétaire, qui puisse perturber davantage encore les cours de change.

Je pense, Monsieur le Président, qu'il serait bon que notre Parlement se prononce sur cette conclusion.  
(*Applaudissements*)

**M. le Président.** — La parole est à M. Bousch, au nom du groupe de l'UDE.

**M. Bousch.** — Monsieur le Président, Messieurs, nous avons entendu ce matin une déclaration fort intéressante du président Malfatti et un exposé du président Barre en réponse à une question posée par le président Berkhouwer. L'analyse faite nous semble bonne. En effet, la situation actuelle est caractérisée par des poussées inflationnistes et la spéculation. En face de cette situation, le président Malfatti a estimé qu'il fallait manifester une volonté politique et continuer à progresser sur la voie de l'union économique et monétaire réaliser la première étape, et doter ainsi la Communauté des moyens et des instruments nécessaires pour faire face à de telles situations.

Le président Barre nous a exposé l'inventaire des mesures envisagées par la Commission et proposées au Conseil des ministres pour faire face à la situation. Il a évoqué le cas d'une réévaluation générale des monnaies des Six, la solution de la fluctuation de toutes les monnaies par rapport au dollar, enfin le cas d'un élargissement modéré et temporaire des marges de fluctuation. Ces propositions n'ont pas été adoptées même si certains aspects ont trouvé grâce devant les ministres. Tout ce que la Commission a réussi de faire, c'est en somme de sauver la face, en laissant croire au monde extérieur et à l'Europe que les six États avaient finalement accepté de prendre les décisions qui s'imposaient dans le cadre communautaire et de convenir qu'ils se retrouveraient avant le 1<sup>er</sup> juillet pour prendre les mesures qu'imposait la situation.

Il n'en reste pas moins que les causes réelles de la situation actuelle n'ont pas été suffisamment mises en évidence. En effet, tout le monde sait que depuis quelques années, notre monde occidental est passé insensiblement du régime de l'étalon-dollar, convertible en or, à celui de l'étalon-dollar non convertible. Et cela parce que la balance américaine des paiements accumule des déficits annuels qui, aujourd'hui, se chiffrent à quelque 40 ou 50 milliards de dollars. Le remboursement en or est donc impossible, puisqu'actuellement les réserves d'or des États-Unis se limitent à quelque 10 milliards. Les États-Unis, pays émetteur de la monnaie-étalon, ne connaissent de ce

**Bouseh**

fait aucune contrainte. Jusqu'en 1960, ce système a pu fonctionner d'une manière relativement équilibrée, mais le fait, pour les États-Unis d'être obligés de céder de l'or pour régler, au moins partiellement, leur déficit annuel a constitué une contrainte efficace. Quand les dollars dus à l'étranger sont devenus, au début des années 60, égaux ou supérieurs à l'encaisse, une période difficile a commencé. Depuis lors, les États-Unis ont, certes, fait des efforts pour remédier à la situation, mais il faut bien dire qu'ils ne sont pas arrivés à réduire ce déficit. Tous les moyens politiques ont été mis en œuvre pour dissuader les banques centrales créancières de demander de l'or en échange des dollars détenus par elles.

Aujourd'hui, les banques centrales ne sont soumises à aucune obligation extérieure. Et la clé du système est que toutes les banques centrales étrangères s'engagent à acheter du dollar à un taux fixe contre leur monnaie nationale. Ce qui est inquiétant dans la situation monétaire internationale, c'est peut-être moins le déficit annuel que le poids de ce déficit en dollars détenus hors des États-Unis et qui est le produit des déficits accumulés. Ce stock, composé d'euro-dollars, est instable et l'on a dit qu'il flottait comme une cargaison mal arrimée et qu'il roulait de babord à tribord. Il se déplace, en particulier, selon le taux d'intérêt du marché de l'euro-dollar, des mains privées (banques, grandes entreprises, grosses fortunes) vers les mains de banques centrales ou inversement. Quand le taux de l'euro-dollar est très élevé, comme en 1968-1969, le stock quitte les banques centrales, il va vers le marché de l'euro-dollar. Quand le taux de l'euro-dollar baisse, le stock reflue du marché de l'euro-dollar vers les marchés monétaires nationaux. Les euro-dollars sont alors convertis massivement dans les banques centrales allemande, anglaise, française ou autres, ce qui exige la création de marks, de livres, de francs, et sème le désordre dans les circuits monétaires nationaux correspondants et entretient l'inflation. C'est exactement ce qui se passe actuellement.

D'où proviennent-ils ces euro-dollars ? Il se trouve qu'ils proviennent de dollars qui sont en Europe pour la plus grande part et qui ont pour origine ce déficit de la balance des comptes des États-Unis. Cependant, il n'y a pas que cela, car certains, ce matin je crois, ont évoqué le fait que les États-Unis pouvaient penser que par là l'Europe participait au financement de certaines dépenses faites dans l'intérêt de la communauté des États libres. Mais il y a aussi les filiales des grandes sociétés américaines qui détiennent des encaisses susceptibles de passer d'un marché à l'autre au gré des fluctuations des taux d'intérêt. L'Allemagne peut également, en changeant des marks, librement convertibles, créer des euro-dollars, lesquels, à leur tour, sont transférés et viennent se placer en Allemagne et gonfler la vague des capitaux migrants.

Les pays d'Europe restent donc constamment exposés, exposés à passer d'un danger à l'autre. Ou bien ils alignent le taux de leurs marchés monétaires nationaux sur les taux d'intérêt de l'euro-dollar, même si ces taux connaissent des mouvements d'une amplitude extraordinaire et ne conviennent pas à leur économie. Ou bien ils maintiennent leurs taux à des niveaux différents de celui de l'euro-dollar — c'est ce qui se fait actuellement en Grande-Bretagne et en Allemagne. Alors, ils voient leur circulation monétaire noyée par un flot de dollars. Cette situation s'aggrave avec l'augmentation du déficit de la balance des paiements des États-Unis.

Dès lors se pose la question : quel est le remède ? La Commission a proposé des remèdes, un ensemble de mesures. Nous souscrivons entièrement aux suggestions en la matière de la Commission. Mais nous estimons que dans la proposition de résolution qui est proposée par la commission économique et dont certains paragraphes peuvent être adoptés par notre groupe, il est nécessaire de faire allusion à l'origine de la crise et à ses causes fondamentales, et de déclarer que l'on a la volonté de mettre un terme à la situation, et décidé à prendre les mesures correspondantes. Et il est étonnant, vous me permettez de le dire — en guise de conclusion, puisque notre temps de parole a été limité — que dans ce domaine, la France, qui a mis en place des moyens pour arrêter l'invasion des dollars n'ait pas trouvé auprès des autres pays, en particulier, auprès de l'Allemagne, la coopération nécessaire pour instituer un certain contrôle des changes qui eût permis de mettre fin à la situation présente. L'instauration d'un taux de change fluctuant peut permettre, momentanément, de remédier à la situation, à condition d'un retour à terme au taux de change initial. Mais si tel n'est pas le cas et si la période de fluctuations se termine par une réévaluation des monnaies européennes, ce sont l'économie et les travailleurs européens qui paieront en taux d'expansion et de progrès, les errements de la politique américaine. Il a été dit — et nous en sommes convaincus — qu'il faut tout faire pour ne rien briser présentement de ce qui a été entrepris, qu'il faut continuer la mise en œuvre de l'union économique et monétaire, mais cela ne se fera pas si l'on jette constamment le voile sur les causes essentielles du mal. C'est ce que j'avais l'intention de dire aujourd'hui et c'est ce que je demande à ce Parlement de vouloir bien exprimer tout à l'heure, en termes extrêmement modérés, ne serait-ce que pour que l'opinion européenne comprenne que si nous sommes décidés à poursuivre l'intégration, celle-ci ne se fera pas si l'on refuse de voir les réalités et si l'on fait payer aux travailleurs européens les conséquences d'errements qui ne sont pas notre fait.

*(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'UDE)*

**M. le Président.** — La parole est à M. Leonardi.

M. Leonardi. — (I) Quelqu'un a fait remarquer que c'était la première fois qu'un engagement communautaire n'a pas été respecté et tous ont exprimé l'espoir que cette crise puisse se transformer en une impulsion et manifesté l'intention de faire en sorte qu'il en soit ainsi. Comme les événements monétaires de 1968-1969 nous ont conduit au Sommet de La Haye, a déclaré le président Malfatti, la crise de 1971 devrait nous porter plus avant dans la construction communautaire. Mais ce sont justement les décisions de La Haye qui n'ont pu être réalisées. Au cours de son remarquable exposé, M. Barre a dépeint sommairement la situation en disant que la crise monétaire est un aspect de l'instabilité du système monétaire international qui est miné dans ses fondements par le déficit permanent des États-Unis. Il attribue surtout ce phénomène aux mouvements spéculatifs qui ont envenimé une situation qui semblait destinée à se stabiliser et a énuméré un certain nombre de mesures proposées par la Commission en vue d'un contrôle des mouvements de capitaux, dont certaines à notre avis auraient pu être appliquées utilement à titre temporaire. Tous ont demandé en fin de compte plus de moyens pour pouvoir opérer, la crise étant pour eux surtout due à une divergence entre les moyens et les buts à atteindre, comme s'il s'agissait de vérifier la cohérence entre moyens et finalités et d'agir en conséquence, comme si les objectifs étaient clairs et avaient obtenu l'assentiment général en tant que fruit de choix démocratiques. En réalité, il manque l'assentiment du peuple et par conséquent la Communauté ne peut agir, même lorsqu'il serait nécessaire qu'elle le fasse, par des mesures techniques qui pourraient être momentanément utiles. Dans ces conditions, on essaie d'amortir les chocs et d'éviter de dénoncer la gravité d'une situation qui est née de choix antérieurs ; à ce propos nous rappelons les prises de position qui ont été adoptées à Strasbourg au moment où le plan Werner vint en discussion devant ce Parlement. A cette occasion, le ministre Schiller a soutenu la thèse de la réalisation pas à pas de l'union économique et monétaire, seule façon à ses yeux de demeurer dans le concret et éviter un élargissement du débat, considéré comme inopportun. Nous aimerions savoir quel genre de « pas » vers la construction de l'union économique et monétaire représente l'introduction du mark flottant ? M. Barre lui aussi, taxant de faux problème les divergences entre « monétaristes » et « économistes », a ainsi évité que l'on définisse plus nettement les liens qui existent entre politique monétaire et situation économique. Qu'est-il résulté de cet empirisme, de ce refus de voir les choses sous leur véritable jour ? La vérité est qu'à travers des phénomènes monétaires apparaissent les contradictions de fond qui concernent l'économie, et plus particulièrement les déséquilibres entre l'économie des États-Unis et l'économie de la Communauté, et dans le cadre de la Communauté, les déséquilibres entre les différents pays, les déséquilibres dans la distribution des revenus entre les classes sociales et dans sa production. L'impossibilité appa-

raît de soutenir une situation créée à la fin de la seconde guerre mondiale dans les circonstances complètement diverses de celles que nous avons à l'heure actuelle et que toutes les forces conservatrices se sont attachées à maintenir aux dépens de l'intérêt des peuples. On reconnaît désormais de divers côtés l'impossibilité de soutenir un système dans lequel les États-Unis, au moyen de la monnaie, peuvent décharger sur les autres et en particulier sur les peuples européens les conséquences de leur propre politique économique intérieure militaire et d'intervention impérialiste dans le monde. L'opinion publique européenne est désormais consciente de cet état de choses et c'est là un des principaux progrès de ces derniers temps dont il est nécessaire de tenir compte.

De plus en plus l'existence de liens avec des intérêts extérieurs est dénoncée et rejetée à différents niveaux de la population comme aussi par les tenants d'idéologies différentes. La nécessité pour des raisons tant morales que matérielles de préserver l'autonomie de l'Europe est une valeur désormais largement reconnue. Comment les organismes communautaires répondent-ils à cet état de choses ? Ils reconnaissent la nécessité d'une individualisation de l'Europe, pour reprendre les termes du plan Werner, mais ils proposent d'atteindre ces objectifs par des politiques monétaires connues, par une réduction de la marge de « variabilité » des échanges à l'intérieur et à l'extérieur, sans affronter d'aucune façon les véritables problèmes d'un développement communautaire conforme aux intérêts des peuples européens, par exemple par une politique régionale, par une politique sociale, par une politique de l'énergie, par une collaboration des pays producteurs de matières premières, pétrole et autres, par une politique industrielle et de nouveaux rapports avec les pays socialistes dans les domaines économique et politique. C'est pourquoi, à cette occasion, la Communauté a été incapable d'adopter une position qui lui soit propre, de répondre aux exigences de larges couches de l'opinion publique européenne en s'opposant nettement au maintien de liens d'allégeance avec les États-Unis, en assumant une position autonome qui aurait pu se traduire par une large et importante contribution au maintien de la paix dans le monde. Incapable d'accomplir une action autonome à l'extérieur, la Communauté s'est fractionnée à l'intérieur puisque les différents pays qui la composent répondent d'une façon diverse, étant donné leur situation économique et politique différente, aux sollicitations extérieures et donnent une valeur différente par exemple à la nécessité d'une stabilité monétaire. Dans cette situation, penser pouvoir y remédier par les mesures que l'on sait, en matière de prix agricoles, espérer que la fluctuation finisse rapidement et qu'on se retrouve ainsi au stade antérieur ou redonner les cartes en envisageant un élargissement plus facile de la Communauté n'a aucun sens. Dans quelle Communauté ferons-nous entrer l'Angleterre, en admet-

## Leonardi

tant que cela se produise ? L'union douanière elle-même est menacée. Le risque est grand de voir se dresser à nouveau les barrières nationalistes et se répéter à certains égards, la triste expérience qui, il y a quarante ans, nous a conduits à la trop fameuse grande crise et à toutes les graves conséquences qui en sont résultées pour les populations ; à l'époque, le grand rôle était tenu par la livre sterling, à présent c'est le dollar qui joue le rôle essentiel, mais dans les deux cas, il s'agit de la faillite de la tentative entreprise pour utiliser une monnaie non comme instrument d'échange, mais comme instrument permettant de faire payer aux autres peuples ses propres privilèges et son propre désir de puissance. Cela ne peut plus durer ! Et c'est de cette réalité qu'il faut rendre compte aux peuples européens pour avoir leur accord et partant de plus grands moyens d'action. C'est là la véritable différence entre les fins et les moyens. Il est par conséquent inutile de chercher à diminuer l'importance et la gravité des événements ; nous ne reviendrons plus à la situation qui existait auparavant en reprenant la construction velléitaire de l'union économique et monétaire après avoir surmonté ce que certains définissent comme un incident de parcours. C'est toute la construction communautaire qui est remise en cause et c'est pour cela que nous avons demandé une discussion approfondie au sein de ce Parlement de la situation économique et sociale dans son ensemble, telle qu'elle a été créée après maintenant plus de douze ans de politique communautaire. Cela n'est pas un incident de parcours, mais une alerte sérieuse provoquée par une situation qui exige une révision générale, à commencer par les traités eux-mêmes. Proposer une Conférence au sommet, comme l'ont fait d'autres collègues, signifie répéter une vieille expérience qui peut apporter des éclaircissements mais qui, certainement, n'est pas suffisante.

*(Applaudissements à l'extrême gauche)*

**M. le Président.** — La parole est à M. Scarascia-Mugnozza.

**M. Scarascia Mugnozza.** — (I) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je m'associe aux paroles qui ont été adressées au président Malfatti et au vice-président Barre pour les remercier de leurs déclarations, mais en tant que président de la commission politique de ce Parlement qui, il y a quelques jours, avait souhaité que participe également à la discussion de ce jour le représentant du Conseil de ministres, je dois exprimer mon désappointement du fait que cette discussion s'est déroulée une fois de plus uniquement entre le Parlement et la Commission. En fin de compte, le Conseil des Communautés doit pourtant comprendre que, tout comme les ministres des différents pays doivent répondre de leurs actes devant leurs parlements nationaux, le Conseil des Communautés doit, lui aussi, répondre devant le Parlement européen, surtout dans certains moments particuliers,

et lorsqu'il se trouve placé devant certaines circonstances particulières. J'ai écouté attentivement les déclarations ainsi que le débat qui s'est ensuivi, comme j'ai suivi, au cours des derniers jours, très attentivement les informations et les nouvelles qui nous sont parvenues à travers différents canaux. En ce qui me concerne personnellement, Monsieur le Président, je voudrais dire que je ne considère la situation, ni avec optimisme, ni avec pessimisme, mais en tant qu'observateur attentif qui constate la nécessité d'accomplir les démarches qui sont indispensables pour que l'expérience qui a été faite jusqu'à présent nous profite à l'avenir. En effet, si j'étais optimiste, je ne pourrais pas ne pas estimer qu'au cours des jours passés il y a eu pratiquement un bond inespéré vers l'élargissement, et si en revanche j'étais simplement pessimiste, je devrais constater que les négociations sur l'union économique et monétaire se sont pratiquement arrêtées et que l'on ne sait pas si elles pourront être reprises après le 1<sup>er</sup> juillet 1971. Dans cette vision des choses s'insère la question posée ce matin par le président Malfatti, à savoir si l'Europe veut l'Europe. J'estime, à la différence de ce qu'ont déclaré certains de mes collègues, que probablement l'état d'âme dans lequel le président Malfatti a fait ses déclarations ce matin, n'a été ni un état d'âme optimiste, ni un état d'âme pessimiste, mais un état d'âme pratiquement identique au mien. Je crois pouvoir tirer ces impressions de certains éléments de sa déclaration, lorsqu'il a affirmé, par exemple, qu'il nous faut reprendre et relancer les conclusions de La Haye, que nous sommes malheureusement en retard et qu'il faut reprendre le renforcement en l'associant à l'élargissement, que les crises répétées ne sont pas des faits imprévisibles et qu'il faut donc se prémunir contre elles et accélérer la mise en œuvre de l'union économique et monétaire. Tous ces éléments me semblent démontrer que, du côté de la Commission également, on ne considère pas ce qui est arrivé, comme je crois du reste que cela doit être fait par tout bon politicien, et par qui-conque a à cœur le sort de l'Europe, d'une façon aussi pessimiste ou d'une façon aussi optimiste que cela pourrait le sembler. Le point essentiel à mon avis, est que toute action politique comme tout ce qui se produit dans la vie des hommes a toujours besoin de nouvelles impulsions pour avancer, et que l'élan initial ne suffit pas. Dans notre cas, la poussée de La Haye semble, en ce moment, absorbée par les frictions qui se sont produites tant sur le plan économique sur sur le plan politique. Il faut donc faire en sorte que cette situation se remette à nouveau en mouvement. Je pense que probablement aussi les hésitations qui jusqu'il y a peu de jours, se sont fait sentir à propos de l'élargissement, doivent elles aussi avoir leur influence sur les autres perspectives, car lorsque nous en avons discuté à plusieurs reprises entre nous et également avec d'autres, nous nous sommes entendu dire : mais comment peut-on avancer dans certaines directions lorsque nous ne savons pas encore ce qu'il adviendra de l'élargissement ?

**Scarascia Mugnozza**

Et cela n'avait pas été dit dans un sens défavorable pour l'élargissement parce que, tous, nous avons toujours reconnu la nécessité de l'élargissement, mais justement dans le dessein de faire en sorte que la construction réponde aux exigences qui se présentent au fur et à mesure. Je crois donc qu'il est vraiment nécessaire, comme le déclarait le président Malfatti, que cette poussée soit à nouveau donnée et qu'il y ait cette démonstration de volonté politique. Là où je ne suis pas tout à fait d'accord avec le président Malfatti, c'est lorsqu'il dit que les objectifs sont clairs mais que les instruments et les moyens font défaut. Je suis d'accord sur le fait que les moyens et les instruments nous manquent, mais j'ai l'impression que les objectifs ne sont pas encore très clairs. Nous avons des échéances non négligeables à respecter : en 1972 nous devons connaître l'avis du Conseil des Communautés au sujet de l'union politique ; en 1972 encore, nous devons discuter des nouveaux pouvoirs du Parlement européen en matière de budget et de ressources propres ; en 1974, nous devons avoir des indications complémentaires sur l'état d'avancement de l'union économique et politique. Sur ces stades et ces étapes, j'ai l'impression que nous n'avons pas encore des idées très claires. Il y a une indication de principe sur la voie à parcourir mais des idées claires sur la façon dont cette voie doit être parcourue, il n'en existe pas encore. Il y a toutefois un impératif : également dans cette perspective, il est nécessaire de donner à la Commission et au Conseil les moyens et les instruments qui leur sont nécessaires pour éviter que certaines erreurs ne puissent se répéter. Et c'est pour cette raison, Monsieur le Président, je vous prie de m'excuser si j'adopte une procédure qui peut-être n'est pas tout à fait régulière, que ce matin le groupe démocrate-chrétien sur ma proposition, a adopté un amendement, que je considère déjà commenté à la suite de cette intervention, et qui doit être inséré dans la résolution qui conclura ce débat. Monsieur le Président, j'ai voulu simplement exprimer ici mon opinion et faire en sorte que l'amendement qui sera présenté au nom du groupe démocrate-chrétien puisse être inséré dans la résolution afin de rappeler aux gouvernements leurs engagements.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** — La parole est à M. Bousquet.

**M. Bousquet.** — Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord remercier M. le président Malfatti et M. le vice-président Barre de leurs remarquables exposés de ce matin. M. Malfatti nous a exposé une vérité essentielle : la volonté politique est indispensable à la Communauté, à l'union économique et monétaire ; il faut qu'elle se manifeste si l'on veut que cette union économique et monétaire puisse non seulement vivre, mais aussi se prolonger, prospérer et aboutir à une monnaie commune en 1980.

De son côté le vice-président Barre a indiqué toute une série de moyens techniques financiers qui permettraient de conjurer la crise spéculative très grave qui s'est déclenchée en mai 1971 et qui, si l'on eût écouté la Commission, eût abouti à des résultats infiniment meilleurs que ceux auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés.

Je crois que ces deux exposés sont tout à fait remarquables et sont de nature à encourager l'Assemblée dans la voie qui est la sienne.

Il est essentiel de bien faire la différence, dans la situation actuelle, entre cette crise, qui est une crise spéculative, et le problème de fond, qui est le problème de la situation de la balance des comptes des États-Unis.

La crise revêt en effet deux aspects : le premier, qui est très spectaculaire, est constitué par cette vague de spéculation internationale très poussée sur le marché des euro-devises. Il n'est cependant que la conséquence du second constitué par le déficit chronique de la balance des paiements des États-Unis depuis plus de dix ans. Ce déficit chronique constitue le facteur fondamental et s'accompagne, vous le savez, d'une masse monétaire de 50 milliards de dollars qui est la conséquence, la conséquence normale ; les euro-dollars, les droits de tirage spéciaux et toute une série de facteurs monétaires encombrant notre secteur européen et sont actuellement un facteur d'inflation caractérisée ainsi que de spéculation. Les mesures prises jusqu'ici contre la spéculation ont été très superficielles. Elles ne sont pas allées au fond des choses. On s'est satisfait du calme revenu, on a attendu la prochaine crise pour trouver un nouvel artifice ou un nouveau stratagème. Ainsi allons-nous, depuis plusieurs années, de stratagème en stratagème, de crise en crise, sans jamais nous attaquer au fond du problème, celui de l'équilibre strict des balances de paiement intéressant la principale monnaie de réserve : le dollar.

A force de laisser s'installer la violation des règles fondamentales du système monétaire, le moment viendra où il ne sera plus possible de reprendre le contrôle des événements. Je crois que cette crise que nous venons de vivre aura peut-être eu cette conséquence heureuse qu'elle va nous forcer à agir. En effet, sur le plan de cette crise proprement dite, nous avons constaté une position très nette et très ferme prise par la Commission. Une série de mesures ont été prévues par le Comité monétaire, elles ont été énumérées ce matin par M. Barre. Si elles avaient été appliquées, la crise eût été réduite très rapidement. La masse des euro-dollars n'eût pas envahi l'Allemagne. Il eût probablement été inutile de faire flotter le Deutsche Mark et la preuve eût été faite qu'un remède immédiat pouvait être trouvé.

Cependant, deux conceptions se sont affrontées à la conférence, indépendamment de la position de la

**Bousquet**

Commission : l'Allemagne était favorable à la revalorisation du Deutsche Mark et, en attendant, à la flottaison de la monnaie allemande, tandis que, d'autre part, la France, dont la position est d'ailleurs conforme à l'esprit du marché commun, souhaitait voir stopper le flot des euro-dollars afin qu'ils ne se répandent pas sur le marché allemand et en Europe. Et finalement, nous avons une cote mal taillée : on a laissé flotter la monnaie allemande, d'une part, et d'autre part, on a indiqué dans le communiqué que la mesure de flottaison de la monnaie allemande serait temporaire et que l'on en reviendrait très rapidement à une parité fixe. D'autre part, le gouvernement allemand a accepté de ne pas appliquer de mesures de contrôle à l'entrée des produits agricoles sur son territoire. Ces deux mesures sont évidemment imparfaites, mais elles sont intéressantes en ce sens qu'elles ont voilé une partie des désaccords qui ont divisé les pays participant à la conférence.

Il est intéressant de noter que l'évolution à laquelle nous assistons a débuté en 1960. Jusque-là le dollar était convertible en or, car la réserve d'or des États-Unis le permettait. Il ne faut pas oublier que si la réserve d'or de Fort Knox a diminué dans des proportions très fortes et est tombée à 10 milliards — ce qui est tout à fait insuffisant par rapport à la masse des 50 milliards d'euro-dollars — cela est dû en grande partie aux charges écrasantes que les États-Unis subissent du fait de la politique mondiale : politique militaire, politique de soutien des diverses nations, politique au Vietnam, etc. Dans ces conditions, il existe des excuses, incontestablement. Mais les puissances européennes, à mon avis, ont une responsabilité, en ce sens qu'elles n'ont rien fait, de 1960 à aujourd'hui, pour essayer de limiter ce déséquilibre de la balance américaine des paiements. On a laissé la situation se détériorer jusqu'au point où nous en sommes aujourd'hui, c'est-à-dire à une situation très grave. Depuis 1960, les États-Unis ne règlent plus leur déficit en or. La monnaie américaine étant inconvertible et servant de monnaie de réserve, toutes les banques centrales transfèrent cette monnaie, l'échangent contre des monnaies nationales. Il reste un surplus, l'euro-dollar qui vient à la fois, d'une part, du déséquilibre de la balance américaine des paiements et, d'autre part, de l'ensemble des recettes des entreprises américaines à l'étranger. Il en résulte une masse de 50 milliards qui circule, va de bâbord à tribord, comme une cargaison mal arrimée et dont les effets sont extrêmement pernicieux sur les marchés monétaires. Les pays d'Europe restent constamment exposés à passer d'un danger à l'autre. Ou bien ils alignent le taux de leur marché monétaires nationaux sur le taux d'intérêt de l'euro-dollar, même si ces taux connaissant des mouvements d'une amplitude extraordinaire ne conviennent pas à leurs économies. Ou bien ils maintiennent leurs taux à des niveaux différents de celui de l'euro-dollar. Alors, ils voient leur circulation monétaire noyée par le flot du dollar. Cette situation s'aggrave avec l'augmen-

tation du déficit de la balance des paiements des États-Unis.

Y-a-t-il un remède et lequel ?

Le retour à l'étalon-or : je crois que cette formule désirable suppose l'élaboration d'un accord politique entre les Américains et leurs partenaires. On est loin, vous le savez, à ce titre, d'un minimum de consensus.

Les droits de tirage spéciaux bien que basés sur l'or, ceux-ci ne mettent pas fin au privilège du dollar. Ils apportent simplement au déficit des États-Unis une cause supplémentaire d'inflation.

La monnaie européenne telle que la conçoit le rapport Werner : elle ne doit théoriquement voir le jour qu'en 1980. Et actuellement une parenthèse est ouverte du fait des conséquences du Mark flottant.

Une réévaluation concertée face au dollar : outre que celle-ci ne résoudrait pas le problème du déséquilibre de la balance américaine des paiements, une telle réévaluation exigerait au minimum l'accord des Six, de la Grande-Bretagne et du Japon. Elle serait très difficile à obtenir. D'autre part, elle aurait pour effet de compenser l'inflation monétaire américaine par une déflation économique dans les pays considérés qui se traduirait en termes d'expansion et d'emploi. Enfin, dès que la possibilité d'une réévaluation apparaîtrait, on verrait affluer vers les monnaies nationales promises à la réévaluation la totalité du stock de dollars externes. Ce serait alors la crise spéculative actuelle à une puissance tout à fait supérieure.

Dans ces conditions, quelle solution proposer ?

Il semble, comme l'esquissait le vice-président Barre ce matin, qu'il faille, sur ce plan du rééquilibre de la balance des comptes américaine, essayer d'amener les États-Unis à un accord avec la Banque des règlements internationaux. Il semble qu'au cours des années, au fil du temps, on puisse arriver peu à peu, progressivement, à amener les Américains à un certain redressement de leur balance des comptes. Mais ce n'est pas une certitude. D'autre part, il semble que pour fixer la masse instable des dollars externes, il s'imposerait de mettre au point des structures d'accueil. De 1950 à 1958 a fonctionné une Union Européenne des Paiements, tenant ses comptes en « unités de comptes européennes ». Si un organisme analogue était créé et recevait l'autorisation d'acquiescer des dépôts privés de non-résidents, libellés dans la même unité de compte, c'est lui qui recueillerait, en cas d'afflux vers l'Europe, la masse des capitaux flottants en provenance de l'euro-dollar, et qui la fixerait, en l'empêchant de pénétrer dans les circulations nationales. Un organisme similaire à celui envisagé ci-dessus a fonctionné pendant 10 ans à la satisfaction générale. L'Union Européenne des Paiements nouvelle manière devrait fixer dans son passif la masse des capitaux instables et l'Europe pourrait puiser dans ce réservoir les sommes nécessaires aux diverses opérations à court terme ou obligatoires,

**Bousquet**

pour son marché d'actions, qui seraient libellées en unités de compte. Il semble qu'il puisse y avoir là une formule — mais il ne s'agit pas d'une panacée — qui faciliterait une solution du problème que nous avons devant nous. Je crois que cette idée serait peut-être à retenir, en même temps que celle de conversations entre les États-Unis et le Fonds monétaire international en vue d'arriver à une détente en ce qui concerne la balance américaine des paiements.

*(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'UDE)*

**M. le Président.** — La parole est à M. Burgbacher.

**M. Burgbacher.** — (A) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, mon gouvernement, lui aussi, estimait que la hausse des cours du change favoriserait la stabilité. En d'autres termes, son action n'a jamais eu d'autre objet que le retour à la stabilité dans les pays de la CEE. Je n'ai pas le sentiment que cette préoccupation essentielle ait été, à chaque instant, au centre des débats d'aujourd'hui. Au contraire, ils créent souvent l'impression — à la satisfaction peut-être de l'un ou l'autre gouvernement — que l'on tient enfin le responsable de l'inflation : l'euro-dollar. Je suis, avec vous, d'avis que le dollar constitue certes une source de danger ; mais il y en a d'autres, et je ne puis me rallier à mon ami Bousch quand il prétend que, de cet afflux d'euro-devises, ce sont les travailleurs qui pâtiront. Ils en pâtissent, bien entendu, mais seulement dans la mesure où l'euro-dollar est à l'origine de l'inflation. Or, dans quelle mesure l'est-il ? Lors d'un entretien que j'ai eu avec le président de la Banque fédérale, je me suis efforcé de déterminer la part que prennent à l'inflation les facteurs extérieurs, c'est-à-dire les euro-dollars, et les facteurs intérieurs, c'est-à-dire les politiques économiques et sociales de nos pays. On n'a pas pu me dire quels étaient les pourcentages à mettre sur le compte des uns et des autres.

Il est absolument faux de penser que l'euro-dollar est le principal responsable de l'inflation. Il a été beaucoup question aussi de capitaux spéculatifs. Je ne puis que vous citer des chiffres se rapportant à mon pays. Lors d'une réunion de la commission économique du Bundestag, j'ai demandé au président de la Banque fédérale à combien il évaluait la part des capitaux spéculatifs dans les 39 milliards de DM que représentent les réserves en dollars de la Banque fédérale, et dans quelle mesure en bénéficiait l'économie allemande sous forme de crédits. Il m'a répondu que 25 à 30 milliards avaient servi à des ouvertures de crédit à l'industrie allemande, qu'une partie de ces crédits avait été utilisée et que seul le montant restant pouvait être considéré comme représentant des capitaux spéculatifs au vrai sens du terme. Il me semble dès lors que nous devrions voir plus clair dans les origines de l'inflation. Si l'opinion selon laquelle l'euro-dollar est l'un des principaux responsables était fondée, les taux d'inflation dans

les six pays de la Communauté devraient nécessairement correspondre, grosso modo, aux montants en euro-dollars détenus par ces pays. Or, tel n'est pas le cas, bien au contraire. Par rapport à d'autres pays de la Communauté, le pays ayant le plus de réserves en euro-dollars, la République fédérale, témoigne d'une plus grande stabilité, c'est-à-dire qu'elle a un taux d'inflation un peu plus faible. Alors, pourquoi, tout d'un coup, faire de l'euro-dollar cette tête de turc ?

L'euro-dollar est un des responsables ; il n'est pas le seul, et mes observations font écho à l'opinion exprimée dans la résolution adoptée par notre commission économique sous la présidence de M. Lange. Il ne faut pas s'hypnotiser sur le dollar et sur la protection aux frontières. Il faut, au contraire, et avec la plus grande énergie, prendre des mesures dans le domaine économique intérieur pour combattre l'inflation dans la Communauté même. Et à cet égard, je dois malheureusement poser une question dans laquelle, personnellement, j'avoue ne pas voir tout à fait clair ; les pays de la Communauté accordent-ils tous la primauté à une politique de stabilité, ou en existe-t-il qui lui préfèrent une politique de croissance assortie d'une légère inflation ? Cette question n'est pas un reproche. Je sais parfaitement que pendant un certain temps la croissance économique, des revenus croissants, des taux d'inflation de plus en plus élevés peuvent faciliter le train de vie ; mais il arrive un moment où la récession est inévitable et alors ses effets sont bien plus graves que ceux du ralentissement de la croissance sans lequel on ne saurait juguler l'inflation. Or, avons-nous tous le courage d'accorder la primauté à la stabilité ? Lors de la dernière session à Strasbourg, j'ai déjà demandé qui, parmi nous, y était encore sensible. Or, les seuls qui semblent encore se soucier de la stabilité, ce sont les épargnants.

Les exigences des partenaires sociaux qui se répercutent sur les salaires et les traitements sont les taux de croissance et taux d'inflation. A l'époque du suremploi, du plein-emploi et de la haute conjoncture, l'économie est en expansion continue et l'État profite de l'accroissement constant des impôts résultant de l'accroissement constant en valeur nominale des revenus et des chiffres d'affaires. Il me semble que cette Assemblée devrait se donner pour tâche de provoquer chez nos populations et gouvernements une nouvelle prise de conscience des bienfaits de la stabilité, sinon nous trompons les épargnants et les retraités, c'est-à-dire, un jour, nous-mêmes. Dans l'opinion publique l'impression est née que lors des débats des 8 et 9 mai notre Commission — et pour ne par manquer à la courtoisie, je pèse mes mots — est demeurée sur la réserve. Il s'est révélé depuis lors qu'il n'en fut rien, qu'au contraire elle a présenté des propositions très concrètes. De là, la question suivante : est-il possible que, dans des questions d'une telle importance des documents ultrasecrets circulent entre la Commission et le Conseil, à l'insu du Parlement ? Je demande formellement que notre

**Burgbacher**

président entreprenne les démarches nécessaires à la réalisation d'un *modus vivendi* qui confère à la Commission le droit et l'obligation de porter à la connaissance du Parlement l'ensemble des documents qu'elle communique au Conseil de ministres, et notamment ceux ayant trait à la politique monétaire ; ce n'est qu'ainsi que nous pourrions assumer nos responsabilités.

(Vifs applaudissements)

Dans l'intervalle, j'ai recueilli certaines informations au sujet de ces propositions. J'avoue franchement à la Commission que j'en étais très favorablement impressionné. Sans doute n'est-il pas possible, dans quelques domaines, d'éviter tout dirigisme. En effet, tous ceux qui ont voulu se mettre à l'abri de la pluie de dollars, y ont réussi non pas par la qualité exceptionnelle de leur politique, mais en recourant au contrôle des devises. Si l'on veut que le marché commun se crée et se maintienne, le grand problème est de savoir si dans la Communauté la coexistence est concevable de pays où les mouvements de devises sont entièrement libres, et d'autres où ils sont entièrement sous contrôle. Une telle situation engendrerait sans cesse les conditions qui ont conduit aux événements des 8 et 9 mai. La Commission nous comprendra si nous insistons auprès d'elle pour qu'elle s'emploie à favoriser l'harmonisation dans ces domaines également, sinon les sources de disparités ne se tariraient jamais et on pourrait, à chaque fois, déterminer, montre à la main, le moment où naîtra une nouvelle crise.

Nous présenterons un amendement visant à compléter la résolution de la commission économique ; nous y demandons de ne pas attendre que la crise éclate pour entrer en action. On comprend difficilement, par exemple, que la Commission et le Conseil de ministres qui, tout comme les Allemands, savaient depuis octobre 1970 que l'afflux massif de dollars en Allemagne devait prendre une mauvaise tournure, n'aient rien entrepris pour circonscrire la menace. Ils ont préféré attendre que M. Schiller, ministre de l'économie, présente des propositions plus ou moins heureuses. Or, gouverner c'est prévoir, c'est prévenir, et non pas attendre que le mal se propage pour ensuite jouer au médecin. Il faut empêcher la maladie ; cela implique, dès que s'allume un voyant rouge, que la Commission appelle le Conseil, et nous-mêmes, à l'action. C'est là l'enseignement principal à tirer des événements que nous vivons !

(Applaudissements)

**M. le Président.** — La parole est à M. Armengaud.

**M. Armengaud.** — Monsieur le Président, mes chers collègues, je vous demande tout d'abord de m'excuser, parce qu'il se peut que mon propos ne fasse pas plaisir à tout le monde. Il faut bien que de temps en temps nous ayons notre liberté d'expression.

La crise monétaire est largement, à mon sens, la conséquence de notre propre comportement. En effet, l'Europe — le président Malfatti l'a dit ce matin — doit vouloir faire l'Europe. Mais à mon avis, elle ne désire pas la faire. Certes, elle paraît le vouloir, on chante des litanies, mais les litanies ne remplacent pas la foi et encore moins le comportement qui en découle.

Je ne citerai que quelques exemples. La Commission parle de politique industrielle commune, de politique énergétique commune, de politique des transports commune, de politique nucléaire commune, de politique monétaire commune, mais c'est la débandade au Conseil des ministres dès qu'on touche à l'aspect pratique de tels problèmes. En matière de politique de l'énergie, chacun s'oriente vers des solutions nationales de ravitaillement, en dépit des crises récentes du Moyen-Orient ; les associations d'intérêts par-dessus les frontières, en dehors de celles des groupes multinationaux, sont rejetées voire refusées par tel ou tel gouvernement. Dans le domaine de la politique nucléaire, à la proposition française récente de création d'une société commune d'enrichissement de l'uranium répond une opération, d'issue incertaine, anglo-hollando-allemande, alors que la sagesse eût été de combiner, en commun peut-être, de coordonner en tout cas, les efforts et les projets dans la mesure où les problèmes techniques le permettaient, ce qui, d'après mes informations, n'est pas impossible. Il en résulte des duplications ruineuses d'investissements et de dépenses qui pèsent forcément sur les budgets nationaux. L'excès des dépenses dans les budgets nationaux — M. Barre l'a rappelé ce matin — constitue un facteur d'inflation. Au sujet de la politique industrielle, il faut tout de même observer que l'industrie allemande se refuse, sauf opérations particulières de certains grands groupes ayant des prolongements à l'étranger, à s'entendre avec des partenaires européens, français par exemple, pour développer chez ces partenaires, en partageant les profits, dans le cadre de ce que l'on appelle les « joint-ventures », des fabrications qui font défaut chez leurs partenaires, en voulant se réserver le monopole de certaines fabrications. Toute concertation sur les investissements est rejetée comme une atteinte à la liberté, alors que le désordre actuel conduit soit à l'anarchie, soit à la domination de la CEE par un seul partenaire, ce qui n'est pas faire l'Europe et risquer un jour de la faire éclater.

A propos de la politique monétaire, je ne dirai pratiquement rien des raisons de la faiblesse relative de certains partenaires européens et la solidité des autres. Les raisons sont des raisons de caractère structurel tenant à la forme même de leur économie et leur diversité. Sur ce point, certains partenaires sont plus faibles que les autres et, bien entendu, ne sont pas en état d'assurer de façon permanente l'équilibre de leur balance des paiements. Alors que l'un ou l'autre devrait se corriger, chacun veut en principe guérir sa propre inflation par des moyens qui lui

**Armengaud**

soient propres, comme nous avons, de 1931 à 1935, tenté, par des mesures divergentes et également purement nationales, de guérir la déflation et la crise. On en a vu les résultats.

Cela dit, croit-on que l'inflation américaine puisse être arrêtée tant que durera le déséquilibre de la balance des paiements des États-Unis ? Ce déséquilibre est d'ailleurs largement dû à ses dépenses extérieures auxquelles M. Bousquet a fait allusion et que certains pays européens ont sans cesse réclamées pour leur protection militaire. Croit-on aussi que l'inflation puisse être arrêtée tant que la société de consommation — car c'est elle qui est en cause — poussera chacun à vouloir des satisfactions nouvelles, à avoir des besoins nouveaux, qui ne peuvent être assouvis que par une hausse permanente et désordonnée des rémunérations ?

En fait, et on ne veut pas se le dire, nous sommes devant une crise de la civilisation occidentale et des mécanismes économiques dans le cadre desquels elle fonctionne. Veut-on, oui ou non, s'en rendre compte et avoir le courage d'en tirer des conclusions ? Sinon, en dépit des recommandations techniques — M. Barre, ce matin, en a fait de fort sages — nous irons de dévaluations désordonnées à des réévaluations désordonnées et à d'autres convulsions internes, avec toutes les conséquences que cela aura pour l'Europe et pour notre civilisation. Il y a loin des déclarations aux actes. Il y a 15 ans que je répète au sein de ce Parlement, peut-être en vain, mes chers collègues, que la liberté sans frein, la licence, la compétition sans limite entre les différents partenaires européens pour n'importe quoi, même dans les investissements risqués et difficiles, c'est le contraire de l'organisation, c'est le contraire du principe de l'élévation commune du niveau de vie. Et sans une telle organisation, il n'y aura ni action communautaire européenne, ni monnaie européenne, ni Europe. En effet, sans une telle organisation, il est impossible de mettre au point et d'appliquer des mécanismes économiques et monétaires communs et l'élargissement, auquel beaucoup sont attachés, ne servira à rien si on ne le comprend pas. Le problème est fondamentalement politique et presque philosophique. Mes chers collègues, je pense qu'il serait temps que chacun y pense.

(Applaudissements)

**7. Limitation du temps de parole**

**M. le Président.** — La parole est à M. Vals pour une motion de procédure.

**M. Vals.** — Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est avec beaucoup d'intérêt que nous avons suivi cette discussion. Certes, le règlement ne prévoit pas la réduction du temps de parole, mais je crois que nous devrions nous montrer nous-mêmes disci-

plinés, de façon que cette séance puisse se dérouler normalement. Je souhaiterais, si les groupes sont d'accord — et je reconnais que ceci est peut-être une innovation — que l'on limite le temps de parole à cinq minutes de façon que, à cinq heures et demie au plus tard, on puisse ouvrir le débat sur le problème des transports. Si les groupes politiques étaient d'accord, nous pourrions ainsi — nous disposons encore d'un certain temps — poursuivre ce débat très intéressant et très important, et nous pourrions achever nos travaux. Dans le cas contraire, à la demande des membres de mon groupe, je me verrais dans l'obligation de demander la suspension du débat afin que, à cinq heures et demie, puisse s'ouvrir le débat sur les transports.

Je serais donc très heureux, Monsieur le Président, d'avoir l'accord des groupes sur la limitation du temps de parole.

**M. le Président.** — Monsieur Vals, j'ai écouté votre proposition.

Je n'ai pas la possibilité de limiter le temps de parole à moins de dix minutes, mais s'il n'y a pas d'opposition à ce que le Parlement vous suive, il pourrait en être décidé ainsi.

Je consulte donc le Parlement sur la proposition de M. Vals, faite au nom du groupe socialiste, tendant à réduire à cinq minutes le temps de parole des orateurs encore inscrits.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

**8. Question orale n° 9/71 avec débat :  
Problèmes monétaires (suite)**

**M. le Président.** — L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur la question orale n° 9/71 avec débat sur la situation monétaire.

La parole est à M. Spénale.

**M. Spénale.** — Monsieur le Président, comme souvent, la crise devant laquelle nous nous trouvons est le résultat d'une série d'inadaptations entre le fait et le droit. Il s'agit d'une crise purement spéculative — M. Barre nous l'a dit — et, à ce titre, particulièrement révélatrice. Elle devrait être plus facile à surmonter qu'une crise classique résultant de l'évolution divergente des balances des paiements puisque, lorsqu'il y a perturbation des équilibres fondamentaux, il faut à la fois corriger le déséquilibre et lutter contre la spéculation, tandis qu'ici nous n'avons que le second problème. Cependant, les remous en sont considérables et les commentaires souvent excessifs. Il y a aussi inflation psychologique.

## Spénale

En vérité, la spéculation vient de tirer, dans des circonstances qui ne le justifiaient pas, une salve d'avertissements qui souligne avant tout son extraordinaire puissance. Cinquante milliards d'euro-dollars, c'est à peu près les réserves en devises de l'ensemble des banques centrales. En dehors de l'or, la spéculation dispose de moyens identiques et le système de la libre convertibilité lui permet en plus d'emprunter à terme et d'augmenter ainsi ses munitions. Il suffit par conséquent que deux grands pays prennent des mesures divergentes quant à leur taux d'intérêt, d'une façon parfaitement justifiée, pour que, dans ce système de vases communicants, la spéculation se précipite et déclenche un dérèglement plus apparent que réel des balances de paiement elles-mêmes, lequel entraîne à son tour de nouveaux afflux, sans qu'on sache où le fait s'arrêtera si l'on n'y porte remède. Il fallait donc bien que l'Allemagne, qui a vu rentrer en quelques heures un milliard de dollars, prenne des dispositions d'urgence et ferme le tiroir de sa banque centrale ; sinon, où les choses se seraient-elles arrêtées ?

La première conclusion qu'il faut en tirer, c'est qu'il faut trouver au plan international les moyens de lutter contre les effets dévastateurs des monnaies sauvages, sans pour autant entraver le libre développement du commerce international et, en ce sens, je puis donner mon accord aux idées qui ont été présentées par la Commission en ce qui concerne, notamment, l'intérêt plus faible servi aux capitaux étrangers réfugiés dans les banques de la Communauté et même, dans certaines circonstances, comme la Suisse l'a fait un moment, des intérêts négatifs. De toute façon, il est probable que la réponse la plus adéquate à un problème qui était fondamentalement spéculatif, ce n'est pas une manipulation des taux de change qui, en quelque point qu'elle se réalise, donnerait une prime à la spéculation. Et cependant, il existe toujours, même au niveau des Six par suite d'une intégration économique insuffisante, des évolutions divergentes et quand celles-ci se prolongent, il n'y a pas d'autre solution que de revoir la parité de la devise nationale, pour mettre d'accord le droit et le fait, c'est-à-dire la valeur légale et la valeur réelle. C'est M. Giscard d'Estaing qui a dit, quand on a modifié pour la dernière fois la valeur du franc : « la valeur d'une monnaie ne se décrète pas, elle se constate. »

Ce problème a une valeur particulièrement importante lorsqu'il s'agit de la monnaie de référence qui a été décidée à Bretton Woods, c'est-à-dire le dollar. En effet, le comportement de cette monnaie influe sur toutes les autres. Aussi, sans oublier les services rendus par le Gold exchange standard pendant une vingtaine d'années, sans oublier le plan Marshall et les services qu'il nous a rendus, sans oublier que les États-Unis ont souhaité une unité européenne là où il n'y avait naguère que des Balkans occidentaux, il semble que le moment soit venu de procéder d'ur-

gence à une révision déchirante des accords de Bretton Woods. En effet, il existe aussi pour les devises une sorte de loi quantitative de marché et la valeur-étalon du dollar ne reste fondée qu'aussi longtemps que la balance des paiements des États-Unis, substratum réel de la devise nationale américaine, est à peu près équilibrée. Il est à noter toutefois que si la balance américaine était parfaitement équilibrée, nous aurions très rapidement les plus grandes difficultés dans le domaine des liquidités internationales, qui ne pourraient plus s'adapter aux besoins croissants de l'expansion. Il est donc nécessaire d'avoir des arrangements préalables sur les moyens de liquidité internationale, peut-être par la création d'un dollar, monnaie internationale de compte, qui ne suivrait pas les fluctuations du dollar, monnaie de paiement nationale ; peut-être par la participation, quand elle sera en place, d'une monnaie européenne, à la liquidité internationale, en attendant la création d'une véritable liquidité internationale ; peut-être par la prolongation des droits de tirage spéciaux.

En attendant, toute dévaluation du dollar présenterait des difficultés considérables auxquelles ceux qui la proposent sommairement n'ont peut-être pas totalement réfléchi. Tout d'abord, les engagements commerciaux internationaux sont libellés en dollars et nous aurions là une série de perdants et une série de gagnants, dans une équipée probablement très douteuse, ainsi que de nombreuses crises.

Deuxièmement, si le dollar est dévalué, il y a deux solutions : tout le monde suit ou chacun suit comme il veut. Si tout le monde suit, la dévaluation globale des monnaies, telle qu'elle a été prévue d'ailleurs dans les accords de Bretton Woods, laisserait entiers les problèmes de déséquilibre relatif entre les diverses monnaies. Si l'on choisit de ne pas suivre, les modifications se produisent dans le même sens pour toutes les monnaies et les problèmes de déséquilibre sont à régler par chaque pays séparément, de la même façon que si le dollar n'avait pas été dévalué.

Si j'en viens maintenant à l'horizon monétaire dans la Communauté, j'y constate une série d'inadaptations entre le droit et le fait. Nous voulons à la fois, au moins pour un temps, des monnaies nationales, expressions d'évolutions nationales diverses, des centres de décisions nationaux pour tout ce qui touche le marché financier, les taux d'escompte, l'émission, nous voulons des parités fixes, la libre convertibilité. Il y a là des exigences incompatibles et pourtant nécessaires, car on ne peut vouloir à la fois des prix agricoles fondés sur une unité de compte impassible si l'on n'a au moins, en attendant une véritable monnaie commune, des parités relativement stables entre les six monnaies. Cela veut dire qu'il faut absolument accélérer les procédures conduisant à la monnaie commune, plus nécessaire que jamais, et mettre rapidement en place les institutions communes et les moyens de lutte. C'est une course

**Spénale**

de vitesse entre les désordres qui peuvent résulter de la spéculation et la mise en place, dans la CEE, de moyens qui permettraient de neutraliser ces désordres et consolideraient l'intégration.

Je pose à la Commission une question : ne pourrait-on accélérer cette mise en place et accroître la solidarité vers l'extérieur en créant une monnaie commune qui serait, pour un temps, une simple monnaie de compte, pour les règlements extérieurs entre les six pays et les pays tiers, gérée par un centre de décision commun disposant de réserves ou d'un pourcentage important des réserves de change des six pays ? Cette monnaie de compte extérieure laisserait subsister pendant le temps nécessaire les diverses monnaies nationales, tout en les garantissant d'évolutions divergentes au regard des monnaies étrangères. Ainsi pourrait-on, à la fois accélérer la mise en place d'un centre commun pour les relations monétaires avec l'extérieur, renforcer la solidarité des Six face aux secousses possibles du système international et des entreprises de la spéculation, et se donner le temps nécessaire pour le remplacement des monnaies nationales par une monnaie commune qui deviendrait alors monnaie de paiement. Je serais heureux que la Commission puisse donner son avis sur un tel système, si elle l'a déjà étudié, sinon, qu'elle puisse l'étudier.

En toute hypothèse, je souscris aux propositions de la Commission concernant les remèdes à mettre en œuvre entre les Six. Mais il faut avancer, et vite ! Et on ne le fera pas en arrêtant les travaux et les procédures qui conduisent dans cette voie. C'est pourquoi je souhaite que mon pays, qu'il ait tort ou raison dans les dialectiques du moment, ne retarde pas cette action et qu'il reprenne sa place dans les institutions qui doivent faire avancer ces procédures. Si les travaux reprennent, si les solidarités se rétablissent et se raffermissent, si les décisions nécessaires sont prises, cette crise n'aura pas été inutile. C'est la crise de 1968-1969 qui fut un des stimulants essentiels de la Conférence de La Haye. Je souhaite que cette crise nous permette de comprendre qu'il n'est de salut que dans le renforcement des solidarités et la réalisation rapide de l'intégration communautaire. C'est dans le vent contraire que se reconnaissent les navigateurs ! A une communauté d'avenir, toute circonstance défavorable doit donner un nouvel élan.

(Applaudissements)

PRÉSIDENCE DE M. LUCIUS

*Vice-président*

M. le Président. — La parole est à M. Richarts.

M. Richarts. — (A) Monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir donné la parole juste après M. Spénale, car après tant d'orateurs qui ont traité

du dollar américain, je voudrais quant à moi parler d'une monnaie que s'est donnée la Communauté, à savoir le dollar vert. Celui-ci est un des éléments essentiels de la politique agricole commune, qui est elle-même une des pièces maîtresses de l'intégration communautaire. Or cette politique agricole commune n'est populaire ni auprès des producteurs ni auprès des consommateurs. Les uns et les autres lui attribuent une responsabilité qu'elle n'a certainement pas ou qu'elle n'a que partiellement, car même sans la politique agricole commune, la situation serait la même dans le secteur des structures, elle le serait sans doute aussi dans le secteur du marché et probablement dans celui des prix.

La base de cette politique agricole commune est le prix commun qui trouve son expression dans le dollar vert. Le prix commun et le mécanisme des règlements de marché ont fonctionné à merveille au temps où les taux de change étaient fixes. Lors de la première manipulation monétaire, la dévaluation du franc français et la réévaluation du Deutschmark, on a pu constater que la politique agricole commune évoluait dans des zones dangereuses, en quelque sorte sur une couche de glace extrêmement mince. On s'en est fort bien rendu compte à l'époque et on a compensé, pour l'agriculture des pays du marché commun, les dommages provoqués par les modifications des taux de change, sans toutefois les éliminer totalement. De telles modifications des taux de change, entraînent aussi des préjudices immenses sur le commerce extérieur car le premier effet est une régression des échanges qui bien entendu se répercute pernicieusement sur les marchés intérieurs. Les marchandises qui ne peuvent être écoulées à l'étranger doivent l'être sur le marché intérieur, d'où un fléchissement des prix.

L'expérience acquise après la première modification des taux de change a montré que les versements compensatoires fixés alors n'avaient pas corrigé tout à fait les déséquilibres et que cette modification des taux de change a eu pour effets secondaires de perturber de façon durable les courants d'échanges, le pays ayant réévalué offrant de nouveaux débouchés aux pays qui n'ont pas réévalué ou qui ont dévalué. Il n'en sera pas autrement cette fois. Malgré toute la bonne volonté qu'a pu montrer le Conseil de ministres, et le casse-tête auquel ont dû faire face les ministres de l'agriculture, pour éliminer les préjudices provoqués dans ce secteur, ceux-ci ne pourront être entièrement éliminés. Des effets pernicioeux persisteront. Ne croyez pas que je fasse chorus avec ceux qui réclament la suppression du dollar vert. Mais ces continuelles modifications des taux de change apportent de l'eau au moulin de ceux qui, dans la Communauté, demandent son élimination et qui veulent du même coup celle de la politique agricole commune. Je suis intimement convaincu, Monsieur le Président, que le dollar vert, en tant qu'instrument politique, ne résistera pas à la longue à ces modifications des taux de change. Le chemin vers l'union

**Richarts**

monétaire, telle que l'envisage M. Spénale, et que la plupart d'entre nous soutiennent, est long à parcourir et je crains fort que nous n'ayons à connaître d'autres accidents de parcours analogues à ceux de ces deux dernières années. Je ne vous apprendrais certainement rien, Monsieur le Président, lorsque je dis que ces modifications des taux de change ne peuvent se faire au détriment d'une seule catégorie professionnelle, à plus forte raison quand il s'agit de celle dont on reconnaît uniformément, dans tous les pays de la Communauté que, la hausse des prix et des coûts aidant, ainsi que l'a déclaré ce matin même M. Barre, elle se trouve du mauvais côté en matière de revenus. Et je ne vous apprendrais rien de nouveau en vous disant que les paysans de la Communauté ne veulent et ne peuvent à la longue tolérer cette situation. D'où ma proposition à la Commission de bien vouloir réfléchir sur les moyens de maintenir une politique agricole commune à l'intérieur de la Communauté sans le dollar vert. Cette pensée, Monsieur le Président, vaut sans doute qu'on s'y attarde et je suis impatient de connaître le point de vue de la Commission.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Borm.

M. Borm. — (A) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je remercie tout à la fois la Commission pour son brillant exposé et le Parlement pour avoir répondu sans équivoque à la question de M. Malfatti: « L'Europe veut-elle l'Europe ? » Mais deux seulement des institutions qui désirent bâtir l'Europe sont représentées ici, et c'est là la gloire et la misère de cette Europe. Aucun des membres de l'institution chargée de prendre les décisions à savoir le Conseil, n'assiste au débat ; j'aurais pour ma part souhaité vivement que les ministres entendent le point de vue de la Commission et du Parlement européen à ce sujet. Le temps de parole limité à cinq minutes ne me laisse pas le loisir de prendre position sur le fond de l'excellent exposé de M. Barre. Qu'il me soit donc permis d'analyser les déclarations politiques que vient de faire M. Malfatti. Alors que j'étais membre depuis peu de temps de cette Assemblée, j'ai eu l'honneur de dire, il y a trois semaines, à Strasbourg, qu'en matière économique, nous étions au bout du rouleau et que des décisions politiques s'imposaient ; j'ignorais alors que j'étais assuré de l'appui de la Commission et de cette assemblée. Lorsque j'ai entendu M. Malfatti déclarer qu'une volonté politique était nécessaire, qu'il fallait agir avec plus de promptitude, que des instruments devaient être créés dont nous ne disposons pas encore, qu'une solution n'était pas possible à l'échelon national, que nous devons agir ensemble, cela m'a rasséréiné et a dissipé la crainte que j'avais exprimée à Strasbourg à savoir que la Commission méconnaisse les problèmes. Mais nous ne savons pas si les gouvernements et les populations partagent ces craintes. Permettez-moi de signa-

ler deux points, qui à mon sens, ont une énorme portée politique. M. Barre a déclaré qu'il était nécessaire de sortir de cette crise et aussi de prévenir de nouvelles crises. Il a déclaré que c'était une nécessité pour l'Europe. Mais on peut se demander si cette nécessité a été reconnue en tant que telle et si elle répond aux vœux des six pays. Nous savons, nous, qu'elle est la destination finale. Notre collègue Burgbacher a eu le grand mérite d'aborder ce problème et il a déclaré qu'une Communauté qui manquait de stabilité ne pouvait réaliser son unité ni continuer à exister si tant est qu'elle existe. La stabilité me semble être la chose la plus importante car il faut que nous puissions nous retrouver sur une base commune. Si les fondations reposent sur un sol mouvant, nous aurons perpétuellement à faire face à de nouvelles situations et nous ne réussirons jamais à achever la construction, occupés que nous serons à en réparer les éléments peu solides. Nous devons bien nous demander si nous pouvons vivre en permanence dans cette Communauté avec une dévaluation monétaire larvée ou bien si nous entendons ramener la situation, avec les moyens dont nous disposons, à un strict minimum inévitable. Cela veut dire qu'en période de plein emploi, que nous souhaitons tous, le prix que nous aurons à payer pour ce plein emploi doit être aussi limité que possible. Tels sont les principes économiques que nous ne pouvons méconnaître. Une hausse des prix de 5, 6 et 7 % est excessive ; cette situation, qui dénote de la légèreté en matière politique, nous ne voulons pas la tolérer davantage et nous devons en discuter entre amis. Ensuite, nous devons choisir si nous voulons un modèle orienté vers le dirigisme ou si nous voulons donner à la liberté la place que nous réclamons en tant qu'adultes et en tant qu'euro-péens. La question est ouverte. Permettez-moi d'ajouter une chose : ceux qui choisissent l'inflation doivent savoir qu'ils agissent de manière anti-sociale car le coût de l'inflation est toujours porté par les plus faibles. Cela m'amène à poser la question de savoir qui détient la puissance en Europe et dans chacun des pays qui la composent. La réponse à cette question éminemment politique, décidera, ce me semble, des possibilités et de l'avenir de notre Communauté. Il est évident qu'au fur et à mesure où les techniques se perfectionnent, la puissance du capital ne cesse de croître et de se concentrer. Mais le moment n'est-il pas venu de se demander à qui on accorde la primauté de notre Communauté et dans les six pays ; à la volonté politique générale ou à quelques intérêts particuliers. Cette question, Mesdames et Messieurs, est posée et nous ne pouvons l'éluider. Si nous l'éluodons, nous ne cesserons de connaître des conflits d'intérêts, de même si nous ne réussissons pas à donner, dans nos propres pays et dans notre Communauté, la première place à la force que nous représentons et qui est la politique. Le moteur de l'économie est la concurrence. Et celle-ci profite à un certain nombre d'entreprises, sans égard pour les conséquences politiques que cela peut entraîner. Le moteur de notre Communauté est, après deux

**Borm**

guerres, la nécessité avouée de la coopération et de la coordination. Si nous ne prenons pas les décisions politiques qui s'imposent à ce sujet, nous serons balotés d'une crise à l'autre.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Wolfram.

M. Wolfram. — (A) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, les événements survenus récemment sur le plan monétaire international n'ont pas été une surprise. Ils sont le résultat d'un long processus. On pourrait en dire autant de nos préoccupations au sujet de la stabilité dans notre Communauté. Si nous voulons la stabilité à l'intérieur de la Communauté — sur ce point je partage entièrement les vues de M. Burgbacher —, nous devons nous protéger, d'une part, contre les effets de la relation prix — rémunérations sur le plan international et contre l'afflux de liquidités et, d'autre part, contre les effets du marché intérieur. Si nous ne nous protégeons pas dans le domaine des relations extérieures, et cela vaut pour un pays comme pour la Communauté, il ne peut y avoir de stabilité à l'intérieur, même si sur le plan intérieur nous nous orientons vers de sévères restrictions.

Je me demande, Monsieur Barre, comment à la longue, la Commission se représente une politique de stabilité sans protection à l'égard de l'extérieur. Il est impossible de mettre en œuvre une politique conjoncturelle si l'on n'a pas de politique monétaire. En matière de stabilité de la Communauté voulez-vous dépendre de la politique de pays tiers, bien que vous ayez vous-même déclaré que la discipline des États-Unis en matière monétaire et économique est insuffisante ? Nous devons évidemment réfléchir à la manière dont nous allons réagir devant cette situation. Au nom de la Commission, vous avez plaidé en faveur d'une modification du système monétaire international. Nous sommes d'accord avec vous sur ce point. Mais comment y procéder et pourquoi, alors que vous avez cité le rapport des directeurs du FMI, n'avez-vous pas fait mention des trois autres possibilités mentionnées dans ce rapport ? Ne prévoit-il pas tout d'abord la flottaison temporaire, ensuite l'élargissement des marges de fluctuation et enfin des modifications de parités par petites étapes, qui ne seraient pas automatiques. Si je suis bien informé, la Commission doit avoir défini une position commune de la Communauté avant la session qui se tiendra en automne à Washington. Vous devez donc définir cette position en accord avec les six pays de la Communauté et après toutes les déclarations que nous avons entendues aujourd'hui, je me demande ce que sera cette position.

Permettez-moi de dire en toute franchise que je suis préoccupé de devoir constater avec quelle légèreté on recommande des mesures dirigistes ou une combinaison de mesures d'économie de marché et de me-

sures dirigistes acceptables. Je pensais que nous étions tous d'accord, dans cette assemblée, sur la nécessité de faire de la CEE une Communauté ouverte. Nous parlons de notre responsabilité mondiale et en même temps nous plaidons en faveur du contrôle des changes et des mesures dirigistes. Je me demande qui sont en fait les tenants du dogmatisme. Ceux qui sont favorables à la liberté du marché des capitaux ou ceux qui recommandent de sévères mesures d'intervention dont l'efficacité ne convainc personne ? Des contrôles inoffensifs superficiels, ne suffisent pas, mais d'autre part, un système de contrôle sévère, c'est à-dire englobant par exemple toutes les banques et toutes les entreprises, et dans lequel subsisteraient malgré tout de larges mailles, constituerait, à mon avis, un pas dans la voie d'une escalade mondiale.

Je demande à la Commission si la Communauté économique européenne peut se le permettre. Pourquoi la Commission n'a-t-elle pas insisté plus énergiquement dans le passé pour obtenir des moyens d'action et de véritables pouvoirs ? Pourquoi la Commission n'est-elle pas entrée en action en temps utile et pourquoi n'a-t-elle présenté ses propositions qu'entre les réunions de Hambourg et de Bruxelles, propositions qui sont un mélange de mesures de marché et de mesures dirigistes ? Et c'est en toute conscience, que je demande comme dans le Faust de Goethe : « Que penses-tu, Commission, de la stabilité ? » Et si la Commission est favorable à la stabilité et à la croissance dans le plein emploi, la politique commune ne doit-elle pas être un ensemble de mesures économiques tant sur le plan intérieur qu'extérieur ?

Vous avez dit, Monsieur Bousch, que le système qui a été adopté, que le compromis appliqué actuellement défavorise les travailleurs. Je ne partage pas votre opinion. Je crois plutôt que la passivité, l'acceptation de l'inflation, les restrictions en matière d'économie intérieure, dans le sens d'une récession voulue, avec le danger d'un chômage accru, pourraient justifier l'inquiétude des travailleurs. Mais non pas ce que nous faisons actuellement.

Les propositions de la Commission constituent certainement une base intéressante, mais à mon avis, les combinaisons en sont insuffisantes et elles sont même partiellement inacceptables. J'estime que nous devrions souligner que cette Communauté doit revenir à des taux de change fixes. Cela suppose toutefois que des actions communes soient entreprises, car à la longue, il ne sera pas de l'intérêt de la Communauté d'abandonner l'objectif de la stabilité. Il doit y avoir un certain parallélisme entre la politique économique commune et la politique monétaire commune. Je ne crois pas que l'union économique et monétaire soit menacée dans ses fondements par des décisions telles celles du 9 mai, mais par la persistance d'une inflation et par les dangers qui menacent la stabilité.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Aigner.

M. Aigner. — (A) Monsieur le Président, ce débat porte sur un thème qui est l'objet de vives discussions, surtout en République fédérale d'Allemagne, où il met aux prises le gouvernement et l'opposition. C'est pourquoi j'ai été particulièrement heureux d'entendre M. Borm notamment, insister avec une telle force sur l'idée de la stabilité. On pourrait évidemment être tenté d'élargir ce débat, mais je ne voudrais pas transposer dans ce Parlement les discussions du Bundestag.

J'ai demandé la parole pour deux raisons. Voici la première : M. Spénale a indiqué avec raison que la crise que nous connaissons aujourd'hui n'a été voulue par personne et, en quelque sorte, que personne n'en est responsable. Elle est sans doute le résultat d'un enchaînement de causes, mais il n'en demeure pas moins qu'elle a été provoquée par le fait que la République fédérale s'est trouvée à un moment donné en difficulté et a dû agir. Je suis très reconnaissant à M. Spénale de l'avoir dit. La seconde raison est celle-ci : comme il l'avait déjà fait à la commission des relations avec les pays africains et malgache, M. Spénale a suggéré — Monsieur Barre, vous connaissez les discussions qui ont lieu à ce sujet au Fonds monétaire international — de créer une sorte de monnaie mondiale pour l'aide au développement et de réserver les droits de tirage spéciaux surtout pour le tiers monde. Je souhaiterais, Monsieur Barre, que cette discussion ne soit pas approfondie aujourd'hui. Nous devrions d'abord en discuter à fond en commission, et l'exécutif devra prendre position sur cette question. Gardons-nous cependant de céder à la pression du tiers monde car avec une telle monnaie, nous ne créerions qu'un potentiel d'inflation supplémentaire ainsi que des liquidités qu'il ne serait plus possible de contenir. Je ne crois pas que ce soit là une aide au développement. Apporter une aide au développement signifie, comme par le passé, que les pays riches doivent réduire leur consommation en faveur des pays en voie de développement. Toute autre solution serait dangereuse et ne pourrait sur le plan de l'organisation monétaire internationale, que nous faire tomber, plus bas encore que ce n'est le cas aujourd'hui, dans l'abîme.

Mais revenons-en au débat. Mon intervention sera brève, Monsieur le Président.

Je crois que le président a eu raison de parler, à l'ouverture de la séance, de la crise dans laquelle nous nous trouvons. Je voudrais cependant que la Commission reconnaisse que les décisions du Conseil de ministres n'ont pas mis fin à la crise, mais que la véritable crise va seulement éclater. Je suis en fait venu ici avec l'intention d'adresser à la Commission un reproche que les débats d'hier et d'aujourd'hui m'ont, il est vrai, amené à quelque peu atténuer. J'avais l'intention de reprocher à la Commission

d'avoir fait preuve d'une trop grande passivité dans toute cette affaire. En effet, personne n'ignorait ce qui allait nous arriver, ce qui allait arriver à l'Europe. Personnellement, il y a six mois déjà, j'avais entendu une personnalité allemande dire : « Nous pouvons nous attendre avec certitude à une telle explosion dans les six mois ». La Commission le savait. Je comprends bien entendu sa situation. Il est difficile, lorsque l'on a une fonction consultative, d'intervenir dans des événements aussi délicats, surtout auprès de partenaires aussi souverains que la République fédérale d'Allemagne et la France. J'invite toutefois la Commission à tout mettre en œuvre pour éviter à temps la catastrophe qui ne se manifesterait, je le répète, que dans les semaines et les mois à venir, car si cette évolution n'est pas freinée, la Communauté européenne court à la catastrophe.

Je m'explique. Vous savez, Monsieur Barre, que deux doctrines se sont fortement opposées au Conseil de ministres. Il y avait, si je puis me permettre de présenter les choses aussi simplement, la position française et la position allemande. La théorie allemande, inspirée par les obligations mondiales, ainsi que par l'expérience et la prudence de notre ancien chancelier Erhardt, était la suivante : cette crise ne peut être surmontée qu'en ayant recours aux instruments de l'économie libre de marché, au jeu des marchés libres. Aux yeux de la France, en revanche, ce jeu ne suffit pas, et elle cite, à l'appui de sa thèse, des raisons parfaitement acceptables. C'est ainsi qu'elle prétend qu'en matière monétaire non plus, aucun pays ne peut plus agir isolément, qu'il y a déjà un marché monétaire européen, qui ne peut être contrôlé qu'en recourant à des instruments européens, et que si nous ne disposons pas encore de ces instruments, nous devons instaurer des réglementations nationales. La chose est cependant certainement plus aisée pour le partenaire français qui a un système économique tout différent du nôtre et un système bancaire nationalisé, ce qui lui permet évidemment plus facilement qu'à nous de pratiquer un contrôle des changes. Le Conseil de ministres a pris une décision provisoire — il ne s'agit pas en effet à proprement parler d'une décision, mais bien plutôt d'une tolérance qui consiste à accepter la décision de la République fédérale — or, nous nous rendons compte maintenant de la difficulté devant laquelle nous nous trouvons. Je n'ai pas encore d'informations sur l'issue de la séance qui a eu lieu aujourd'hui à Francfort. Chez nous, le marché, en tant que tel, est soumis à deux contrôles : celui du gouvernement fédéral, d'une part, et celui de la Bundesbank, de l'autre ; celle-ci étant d'ailleurs absolument indépendante du gouvernement fédéral dans son action. Or, nous constatons que le gouvernement fédérale les capitaux spéculatifs. Le président de la synthèse. Le président de la Bundesbank a déclaré qu'il ne songeait nullement à intervenir avec ses réserves de dollars pour faire descendre le cours du dollar à 3,45 DM, et refouler ainsi de la République fédérale les capitaux spéculatifs. Le président de la

**Aigner**

Bundesbank demande, à juste titre : « Comment reviendrais-je ensuite à la parité communautaire que nous nous sommes engagés à respecter, et qui est de 3,6 DM pour un dollar ? Ce serait tout simplement impossible. Ou bien alors nous devons répéter la manœuvre, et tout recommencera. » Je ne sais pas comment la séance s'est terminée. Si le président de la Bundesbank capitule et si la Bundesbank commence à partir d'aujourd'hui ou de demain à intervenir, le cours descendra au moins à 3,45 DM pour un dollar. Qu'est-ce que cela signifierait ? Cela signifierait tout simplement la fin de toute discussion sur les questions monétaires et de toute intégration dans ce domaine, au niveau de la Communauté. Si, en revanche, le président de la Banque fédérale ne cède pas et s'il n'y a pas d'intervention sur le marché des devises, la guerre des nerfs, cela ne fait aucun doute non plus, se poursuivra pendant des mois encore, car les spéculateurs veulent évidemment que le risque qu'ils courent actuellement se traduise par un gain. Je dois dire qu'en fin de compte, c'est la Communauté qui fera les frais de l'opération, et personne d'autre. La crise ne s'est cependant pas encore produite. Elle doit être empêchée et elle doit l'être par nous ; je tiens à le souligner avec force. La Commission doit à présent tout mettre en œuvre pour amener les partenaires à s'asseoir autour d'une table et à trouver des solutions communautaires, afin que la Communauté ne subisse pas un dommage fatal.

M. le Président. — La parole est à M. Barre.

M. Barre, *vice-président de la Commission des Communautés européennes*. — Monsieur le Président, Messieurs, le débat qui a eu lieu est à la mesure des problèmes auxquels la Communauté est confrontée. M. Spénale a dit une vérité : c'est qu'il faut se garder, dans cette affaire, d'une inflation psychologique. Les événements sont certainement décevants et préoccupants, mais nous ne devons pas renforcer encore le climat psychologique détérioré à l'intérieur de la Communauté. Au contraire, nous devons tout faire pour permettre à l'union économique et monétaire de poursuivre sa marche dans de meilleures conditions.

C'est dans cet esprit que je voudrais répondre aux interventions qui ont été faites. Je m'appliquerai à moi-même, Monsieur le Président, la limitation du temps de parole et je m'excuse auprès de tous ceux qui sont intervenus de ne pas pouvoir reprendre une à une leurs interventions. Je me bornerai simplement à présenter quelques réflexions sur certains points fondamentaux qui ont été soulevés.

Tout d'abord, une question a été posée, au départ par M. Boersma, puis, dans la dernière intervention de M. Aigner : la Commission a-t-elle ou non été passive ?

Je voudrais dire que, depuis de nombreux mois, la Commission ne s'est pas bornée seulement à déclarer publiquement, par ma voix, sa préoccupation à l'égard d'un certain nombre de phénomènes et à souhaiter une attitude commune des États membres. Elle s'est efforcée également, et avant les derniers événements, d'agir de telle sorte que les éléments d'une politique commune puissent être adoptés. Il n'est pas possible, dans une conjoncture qui doit être traitée avec une certaine discrétion, de prendre des positions tranchantes et outrées. Croyez bien que nous avons suffisamment d'indications de tout ce que nous avons entrepris depuis plusieurs mois — et, je dois le dire, en vain. En ce qui concerne les événements qui viennent de se dérouler, si nous avons attendu, Monsieur Aigner, aujourd'hui pour exposer au Parlement ce qu'a été l'action de la Commission, c'est parce que nous avons estimé que dans la période qui a précédé le Conseil et qui était délicate, il valait mieux tenter de trouver une solution intermédiaire plutôt que d'entrer dans des débats qui n'avaient pas simplement un caractère communautaire, mais qui pouvaient aussi avoir quelques incidences à l'intérieur de pays membres.

Or, je ne crois pas que la Commission puisse exercer son rôle si les attitudes qu'elle prend peuvent être interprétées comme une interférence dans les débats intérieurs à certains pays membres. C'est la raison pour laquelle nous avons gardé une certaine discrétion. Et voilà pourquoi à l'avenir encore — je tiens à le dire au Parlement — nous observerons, dans toute cette affaire ou dans toutes les affaires de ce genre, de la discrétion. C'est la seule façon, pour la Commission, d'exercer un rôle, car, comme je l'ai dit ce matin, les difficultés devant lesquelles nous sommes traduisent l'absence d'un consensus politique fondamental sur un certain nombre de problèmes, et tant que ce consensus ne se sera pas dégagé, tant que les points de vue ne se seront pas rapprochés, nous risquons d'avoir des situations désagréables pour tout le monde et d'abord pour la Communauté. Voilà ce que je voulais dire simplement à M. Boersma et à M. Aigner. Mais sachez bien que la Commission n'entend pas rester passive et qu'elle fera, dans toutes les instances où elle est représentée et où elle a à intervenir, toutes les propositions utiles. Si nous gardons dans certains cas le silence sur ces propositions, c'est parce que nous souhaitons que des débats ne s'amplifient pas autour d'elle et ne compromettent pas l'action que nous avons décidé d'entreprendre. Voilà le premier point qui me paraît ressortir des discussions que nous avons entendues.

Le deuxième point sur lequel je voudrais présenter quelques réflexions est le suivant : la crise actuelle a été associée par plusieurs orateurs au problème de la stabilité. M. Burgbacher a tenu des propos fort importants et M. Armengaud a posé le problème à un niveau que nous ne pouvons pas ignorer. La stabilité est une exigence pour toutes nos économies, et ce n'est pas celui qui vous parle qui peut être accu-

**Barre**

sé de laxisme à cet égard. Seulement, si les États membres, depuis bientôt trois ans, n'ont pu aboutir à des résultats avec autant d'efficacité qu'on pouvait le souhaiter dans ce domaine, c'est parce que — comme j'ai eu déjà l'occasion de le dire ici — ils se heurtent à des problèmes intérieurs, à des difficultés sociales, et parce que les causes de l'inflation à l'heure actuelle dans les pays de la Communauté ne relèvent plus seulement de la demande ; dans ce cas, il est possible d'utiliser la politique du crédit et la politique financière. Mais les causes profondes de l'inflation tiennent à des facteurs autonomes, c'est-à-dire à l'évolution des rémunérations et des prix qui sont le résultat de décisions de groupes organisés. Ce n'est pas avec les instruments de la politique du crédit ou les instruments de la politique budgétaire que l'on peut complètement surmonter une telle situation. Cela ne veut pas dire qu'il ne faille rien faire en matière de politique du crédit, ni en matière de politique budgétaire. Cela signifie simplement que ces instruments trouvent des limites en raison de la nature même de l'inflation à laquelle nous avons à faire face. Et c'est la raison pour laquelle un certain nombre de nos pays enregistrent des résultats décevants par rapport à des instruments de politique économique qu'ils ont mis en œuvre. Cette stabilité nous devons la rechercher. Évidemment, les conditions qui permettent d'aboutir à la stabilité ne sont pas les mêmes d'un pays à l'autre et certains pays sont peut-être plus avantagés dans la lutte pour la stabilité que d'autres en raison de leur structure. Il ne faut pas non plus oublier cela. Et pour ne parler que de la situation présente, croyez-vous que le problème de la stabilité se pose dans les mêmes termes en République fédérale d'Allemagne, en France ou en Italie ? Croyez-vous que la situation conjoncturelle de la Communauté à l'heure actuelle, soit la même dans tous les pays ? Évidemment, vous me direz qu'en Italie la hausse des prix est également de 5 %. Mais croyez-vous que la situation conjoncturelle fondamentale soit la même que celle qui existe en République fédérale ou en France ? Ce sont des éléments dont il faut tenir compte lorsque l'on parle de la stabilité. Cela ne veut pas dire que chaque pays n'ait pas une responsabilité éminente dans la poursuite de la stabilité. Cela ne veut pas dire non plus que les institutions communautaires ne doivent pas mettre l'accent sur le problème de la stabilité. La Commission l'a toujours fait, mais je crois qu'il nous faut tenir compte d'un certain nombre de données, qui sont économiques et sociales et qui limitent l'efficacité des moyens que nous pouvons mettre en œuvre. Cela a été l'un des grands succès du troisième programme de politique économique à moyen terme que d'amener nos six pays à se mettre d'accord sur une conception qui est celle d'un développement équilibré où les exigences de la stabilité soient reconnues tout autant que les efforts qu'il convient de faire pour assurer à nos économies un rythme de développement et un niveau de l'emploi satisfaisants. C'est évidemment par rapport au troisième programme de politique

économique à moyen terme qu'il convient d'organiser dans nos pays les efforts pour un rétablissement de la stabilité qui ne se traduise pas par un ralentissement excessif de la croissance et par des tensions dans le domaine de l'emploi.

Évidemment, ce problème de la stabilité pose la question des causes de l'inflation. Et M. Burgbacher a posé la question : sont-ce des causes internes, sont-ce des causes externes. M. Burgbacher sait, je l'ai dit au Parlement, je l'ai dit à la commission économique que ce sont manifestement les facteurs internes qui sont responsables des développements inflationnistes. N'essayons pas de détourner sur l'extérieur des responsabilités que nous avons d'abord nous-même. C'est la raison pour laquelle, devant les événements que nous connaissons à l'heure actuelle, il est très important de faire la distinction entre les mesures qui doivent être prises pour restaurer la stabilité et les mesures qui doivent intervenir pour faire face au dérèglement du système monétaire international sur lequel viennent se greffer des mouvements spéculatifs. C'est la raison pour laquelle la ligne de conduite que la Commission a choisie a été de toujours défendre la stabilité et, en second lieu, de toujours éviter que les mouvements extérieurs ne se répercutent sur l'activité économique intérieure et de proposer que des actions soient entreprises pour éviter l'incidence des mouvements spéculatifs. Car nous nous trouvons dans la situation assez étrange où, pour lutter contre des conséquences de mouvements spéculatifs, nous devons prendre des mesures qui concernent les relations fondamentales de notre économie, des économies de la Communauté avec les économies des pays tiers. Je crois qu'il y a là une confusion qui est dangereuse pour l'action que nous avons à mener à l'intérieur, qui est dangereuse pour l'action que nous avons à mener à l'extérieur.

C'est dans la mesure où nous analyserons avec soin les causes des situations actuelles, que nous éviterons d'utiliser des instruments qui risqueraient non seulement de se montrer inefficaces pour la solution des problèmes auxquels nous avons à faire face, mais encore d'infliger à la Communauté ou à certains pays de la Communauté des conséquences qui ne seraient pas souhaitables.

Cela me conduit à un autre point qui a été soulevé par M. Wolfram. Il paraît que les mesures que nous avons présentées sont des mesures dirigistes. La question est très simple. Nous sommes en face d'un système monétaire international déséquilibré. Nous ne pourrions pas, du jour au lendemain, résoudre le problème de la balance des paiements des États-Unis. Le déficit américain existera encore longtemps. Ce déficit crée une perturbation dans les relations internationales. Il n'est pas provoqué par un déficit de la balance commerciale des États-Unis. N'oubliez pas que les États-Unis ont un excédent sur la Communauté. N'oubliez pas que l'an dernier les revenus des investissements directs des États-Unis dans le

**Girardin**

monde et en Europe ont atteint 11 milliards de dollars. Ce sont d'autres causes qui sont à l'origine du déficit de la balance des paiements des États-Unis. Comme ce déficit alimente un mécanisme spécial, qui est le marché de l'euro-dollar, le déficit américain peut être à l'origine de fluctuations sur le marché de l'euro-dollar qui se répercutent automatiquement sur les pays de la Communauté, si ceux-ci ne sont pas protégés. A partir de cette analyse, nous avons pensé qu'il convenait de proposer une triple ligne d'action.

D'une part, demander aux pays de la Communauté d'adopter une position commune en ce qui concerne le déficit de base de la balance des paiements des États-Unis. Deuxièmement, demander à nos banques centrales de se mettre enfin d'accord entre elles et avec les autres banques centrales intéressées pour pouvoir maîtriser les tensions spéculatives sur le marché des euro-dollars. Troisièmement, pour éviter la répétition des conséquences des accidents monétaires que nous avons connus et qui se produiront encore, nous pouvons en être certains, il faut que la Communauté se dote de moyens de protection à l'égard des capitaux spéculatifs.

Il ne s'agit pas d'un choix entre le dirigisme ou la liberté. Je rappellerai la vieille formule : dans certains cas, c'est la loi ou la règle qui affranchit et c'est la liberté qui opprime. La liberté risque de nous laisser impuissants devant des phénomènes massifs et de nous contraindre à prendre des mesures qui vont directement à l'encontre de nos intérêts. C'est ce que la Commission a dit. Allons-nous accepter de ne pas disposer de moyens tels que nous puissions éviter les conséquences des mouvements spéculatifs et être contraints, tous les 18 mois, à avoir une période de fluctuation suivie éventuellement d'une réévaluation de certaines monnaies de la Communauté. Cela est possible une fois, deux fois, trois fois, mais à la fin, croyez-vous que le coût économique de la réévaluation pour les pays de la Communauté sera supportable ? C'est le problème devant lequel nous nous trouvons ! Il ne s'agit pas de savoir si, dans cette affaire, on est pour les contrôles ou pour la liberté. J'ai parlé, je crois, assez franchement dans ce Parlement pour pouvoir vous demander de me croire. Je ne suis pas partisan des contrôles et du dirigisme pour une raison bien simple : c'est que j'ai vu les conséquences fâcheuses qu'il avait eues dans mon pays. Mais il y a des cas où refuser de prendre un certain nombre de mesures, c'est vraiment vouloir s'exposer à être à la fois battus et contents. C'est la situation dans laquelle nous sommes, c'est celle que je vous demande de considérer.

*(Applaudissements)*

Le dernier point sur lequel je voudrais intervenir relève des interventions de M. Oele, de M. Aigner, de M. Burgbacher et de M. Spénale. Il est certain que la façon dont nous avons abordé le problème de l'union économique et monétaire a été imparfaite. Ce n'est pas la faute de la Commission. M. Leonardi

a parlé de l'insuffisance de certaines autres mesures indispensables pour réaliser un développement équilibré de la Communauté. Je rappelle au Parlement qu'avec son plein accord, c'est la Commission qui a demandé que, dès la première étape, des mesures soient prévues en matière de politique régionale et en matière de politique sociale. Cela ne figurait pas dans le rapport des experts qui avait été remis au Conseil. Je rappelle que ce rapport a écarté pour la première étape toute modification pour laquelle les décisions seraient prises au sein de la Communauté. On a dit que c'était pour la période finale qu'un centre de décision pour la politique conjoncturelle devrait intervenir. Ce n'est pas du tout la Commission qui a pris de telles positions. Je dois vous dire d'ailleurs très franchement que nous ne croyons pas que, dans les circonstances actuelles et à court terme, des modifications très profondes dans le mécanisme institutionnel de la Communauté puissent se produire. Mais nous avons la possibilité de faire jouer les articles du traité, les articles 103, 104 et 105, et nous nous sommes toujours fondés sur ces articles pour demander une action beaucoup plus efficace et une cohésion beaucoup plus grande entre les pays de la Communauté. Mais ce dont nous devons être conscients, c'est que les circonstances présentes peuvent nous aider à renforcer la prise de conscience, par tous les pays membres, des risques que court la Communauté, et à dégager ce consensus politique sans lequel des progrès ultérieurs ne seront pas accomplis.

Ce sera l'action essentielle de la Commission au cours de ces prochains mois, non pas d'arrêter les travaux en vue de poursuivre l'union économique et monétaire, mais au contraire de stimuler les travaux dans tous les domaines qui sont indispensables pour la réalisation de l'union économique et monétaire. Je vous en rendrai compte en temps opportun et d'abord, comme je l'ai toujours fait, à la commission économique du Parlement européen.

M. Spénale m'a demandé ce qu'il fallait penser d'une unité de compte ? Monsieur le Président Spénale, en février 1968, au nom de la Commission, j'ai demandé à la Conférence des ministres des finances de bien vouloir examiner la possibilité d'instituer une unité de compte dans la Communauté. En 1970, lorsque, après la Conférence de La Haye, la Commission a transmis au Conseil un mémorandum sur la réalisation de l'union économique et monétaire, la Commission a repris cette proposition d'établir une unité de compte qui nous acheminerait progressivement vers une monnaie commune et qui pourrait servir, précisément comme vous l'avez dit, à organiser monétairement la Communauté en liaison avec un organisme qui a été dénommé, dans la résolution du Conseil, « fonds de coopération économique et monétaire ». Mais vous constaterez que ni dans le rapport Werner, ni dans la résolution du Conseil, cette idée d'unité de compte n'a été retenue.

**Barre**

Et en ce qui concerne le fonds de coopération économique, c'est la Commission, dans sa proposition formelle au Conseil, qui demande que le Comité monétaire et le Comité des banques centrales étudient sans retard — pour le 30 mai 1972, si mes souvenirs sont exacts — la mise en place d'un fonds de coopération économique et monétaire. Nous avons toujours pensé qu'il y avait là une ligne qui devait être explorée. Mais dans ce domaine, Monsieur Spénale, nous ne pouvons réussir que si les experts des États membres qui reçoivent des instructions de leurs gouvernements se montrent prêts à examiner les implications techniques.

Quoi que nous fassions, il faut bien qu'à un moment donné le dialogue se noue avec les États membres et je peux vous dire que les difficultés sont venues de ceux qui affichaient en particulier les sentiments européens les plus intenses. Par conséquent, je crois qu'il faut que nous soyons bien conscients des difficultés que nous avons à surmonter et j'ai tenu à vous donner avec précision une réponse sur ce point pour prouver, une fois de plus, que la Commission n'était pas restée passive. Mais il est évident que si, dans un domaine comme celui-là, qui touche à des aspects extrêmement importants de la vie communautaire, nous allions emboucher la trompette pour mener une action, nous aurions plus de chance d'échouer que de réussir. Je l'ai dit souvent au Parlement, nous sommes tenus dans cette affaire à une grande discrétion, précisément dans l'espoir de pouvoir faire avancer les choses.

Monsieur le Président, bien que j'étais convaincu de la nécessité de limiter mon temps de parole, les problèmes à traiter méritaient des réponses détaillées. Je m'excuse auprès des orateurs qui sont intervenus de ne pas pouvoir reprendre toutes leurs interventions. Je voudrais simplement terminer en disant que nous devons considérer la situation actuelle avec objectivité et avec lucidité. Nous devons, comme je l'ai dit au sein de la commission économique du Parlement européen, nous garder d'accroître la méfiance ou les ressentiments entre nos pays, et, au contraire, travailler à dégager une solution commune, solution qui sera le meilleur gage de la poursuite de l'union économique et monétaire.

*(Vifs applaudissements)*

**PRÉSIDENCE DE M. WESTERTERP***Vice-président*

**M. le Président.** — Je suis convaincu, Monsieur Barre, que le Parlement est heureux que vous ayez répondu en détail aux questions qui vous ont été posées.

La parole est à M. Berkhouwer pour prendre position sur la réponse qui vient d'être donnée.

**M. Berkhouwer.** — (N) Monsieur le Président, je pense que vous estimez avec moi que mon groupe manquerait à son devoir s'il n'adressait quelques mots de remerciements au président et au vice-président de la Commission pour leur contribution à ce débat particulièrement réussi. Je pense que notre Parlement a eu raison d'engager ce débat au niveau européen avec la Commission.

Je terminerai ce mot de sincère remerciement par une remarque sur un point qui nous tient à cœur. On a parlé, au cours de ce débat, de répugnance à l'égard du dirigisme et de l'alternative : dirigisme ou liberté économique. Nous sommes parvenus, à cet égard, à la conclusion qu'il faut être prudent afin de ne pas tomber, au nom de la liberté, dans le chaos, car pour garantir les libertés qui nous sont chères, il peut être nécessaire de se conformer à certaines règles, ou de les instaurer. Nous avons besoin de règles communautaires pour nous protéger contre ce mal qui ronge tous les pays européens, je veux parler de l'inflation omniprésente.

**M. le Président.** — En conclusion du débat, je suis saisi de deux propositions de résolution.

La première est celle contenue dans le rapport de M. Lange (doc. 45/71).

La deuxième est présentée par MM. Oele, Broeksz, Ramaekers, Spénale et Vredeling (doc. 49/71) et elle est assortie d'une demande de vote immédiat sans renvoi en commission, conformément à l'article 47 paragraphe 4 du règlement.

Je consulte le Parlement sur la demande de vote immédiat.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le vote immédiat est décidé.

Nous allons examiner d'abord la proposition de résolution contenue dans le rapport de M. Lange.

La parole est à M. Lange.

**M. Lange, rapporteur.** — (A) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je suis heureux d'avoir encore la possibilité de donner quelques éclaircissements sur la résolution de la commission économique, notamment en ce qui concerne sa motivation. La tentation est grande, à l'issue de ce débat, de développer encore quelques idées, mais je m'en abstiendrai. Cela ne serait d'ailleurs à présent d'aucune utilité. Ce qui nous importe, à nous, membres de la commission économique, c'est premièrement, d'éviter que de bonnes ou de mauvaises notes soient distribuées à l'un ou l'autre pays membre. Deuxièmement, c'est de déclarer de manière expresse que nous regrettons qu'à cette phase du développement de la Communauté, on ne soit pas encore parvenu à une solution communautaire, et ensuite d'insister sur la nécessité

**Lange**

de trouver des solutions communautaires aux problèmes que nous aurons à affronter. Si l'on part du principe qu'il faut toujours trouver ou en tous cas s'attacher à trouver des solutions communautaires, la chose se comprend d'elle-même. Nous voulons insister sur le fait que la réalisation du troisième programme de politique économique à moyen terme doit être au centre de toutes les préoccupations. Et toutes les considérations qui ont été faites aujourd'hui en relation avec l'union économique et monétaire, rejoignent ce point de vue. Si, en effet, le troisième programme de politique économique à moyen terme n'est pas appliqué et si ses ordres de grandeur en ce qui concerne la stabilité des prix ou l'évolution des prix à la consommation, et la croissance ne sont pas atteints, cette Communauté n'a aucune chance d'être une Communauté de stabilité au sens des décisions de La Haye. Tous les membres se sont mis d'accord sur ce point, indépendamment de la question de savoir quelle différence sa structure et sa construction peuvent présenter et de quelles manières différentes ils essaieront de surmonter eux-mêmes les diverses difficultés. Il en résulte que les efforts entrepris isolément ne peuvent être que des demi-efforts si la Communauté n'est pas en mesure en tant qu'entité, de régler ces questions. C'est pourquoi nous proposons — et en cela nous voudrions renforcer la position de la Commission — que celle-ci se conforme à nouveau aux dispositions initiales du traité, c'est-à-dire qu'elle applique les articles 103, 104 et suivants et que, sans souci des échecs, elle soumette au Conseil des propositions qui se traduisent en définitive par une loi européenne propre à encourager la croissance et la stabilité de l'économie, par une loi européenne garantissant nos relations économiques extérieures. Tel est le sens des paragraphes suivants, en particulier du paragraphe 4. Le paragraphe 5 complète cette disposition. Le paragraphe 6 ensuite recommande une révision des cours et des taux de change fixes à l'intérieur de la Communauté, et, dans la mesure du possible, des cours flexibles vers l'extérieur, et ce en relation avec le paragraphe 7. Le dialogue avec les États-Unis doit en effet être engagé dans le cadre du Club des Dix, puisque aussi bien nous connaissons tous ces problèmes. Je n'ai pas besoin d'en dire davantage. Nous savons aussi combien profondes sont leurs répercussions les uns sur les autres — c'est-à-dire d'un secteur économique à l'autre — et s'il n'y a pas d'entente, c'est parce que — là aussi, sans vouloir jeter d'anathèmes — les Européens ne sont pas tout à fait étrangers à certaines des difficultés avec lesquelles l'Amérique se trouve actuellement aux prises. On ne doit donc pas s'adresser unilatéralement aux Américains — les Européens doivent également se demander en quoi ils ont contribué à protéger les États-Unis contre de telles difficultés.

Je pense que cela doit être dit très clairement. C'est sur cette toile de fond qu'il convient d'apprécier les demandes que nous formulons afin que soit assurée

dans le cadre du Club des Dix, la transparence du marché des euro-devises et que ce marché soit soumis à un certain contrôle, afin d'empêcher un accroissement excessif du pouvoir d'achat. La tendance inflationniste renforce l'insuffisance de l'offre du fait d'une demande accrue. Il s'ensuit une flambée des prix, des difficultés menacent la stabilité de l'économie intérieure et la possibilité disparaît de lutter efficacement contre la spéculation monétaire. Ce sont les motifs qui ont inspiré notre proposition de résolution et je demande aux auteurs d'amendements — sans vouloir m'arrêter maintenant à chacun de ces textes — de vouloir bien examiner très attentivement dans quelle mesure leurs amendements, qui dans l'un ou l'autre cas, ne sont que des formulations différentes, ne coïncident pas avec ces intentions de la commission économique que je viens d'esquisser. Avant tout je demande que l'on se rende bien compte que l'on ne peut dire dans chaque paragraphe que l'on veut lutter contre la spéculation monétaire. On peut le dire une fois dans une résolution et cela suffit ; mais on ne peut le dire aux paragraphes 1 et 2 pour le répéter de nouveau au paragraphe 7. En outre, je voudrais inviter mes collègues désireux de s'adresser expressément aux Américains, à examiner si cela est rationnel dans les circonstances présentes, si nous voulons amener demain et après-demain les Américains à conférer autour d'une table avec les membres de la Communauté, avec les autres membres européens du Club des Dix et avec les membres américains de ce Club des Dix. Nous vous demandons donc de ne pas oublier non plus qu'il s'agit là d'une initiative politique qui dépasse les frontières de la Communauté, et qui a pour effet de donner à celle-ci tous les instruments qui à l'avenir rendront superflues des discussions telles que celles que nous avons eues aujourd'hui.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** — Sur le préambule, je n'ai ni amendement ni orateur inscrit.

Je le mets aux voix.

Le préambule est adopté.

Sur le paragraphe 1, je suis saisi d'un amendement n° 6, présenté par M. Bousch, au nom du groupe de l'UDE et dont voici le texte :

Rédiger comme suit le paragraphe 1 :

« 1. Regrette que la volonté d'action manifestée par les pays membres ne se soit pas traduite par une solution communautaire tendant à surmonter les difficultés actuelles et à décourager la spéculation. »

La parole est à M. Bousch pour défendre son amendement.

**M. Bousch.** — Monsieur le Président, mes chers collègues, je serai très bref. Nous avons simplement

**Bousch**

voulu ajouter, à cet endroit, une référence à la nécessité de décourager la spéculation et, n'en déplaise à notre président, je crois que c'est là qu'il est le plus opportun d'y faire allusion.

**M. le Président.** — Quel est l'avis du rapporteur ?

**M. Lange.** — (A) Monsieur Bousch, j'insiste pour que vous retiriez cet amendement. Nous disons très clairement au paragraphe 7 que les instruments de la lutte contre la spéculation monétaire doivent être développés.

**M. le Président.** — Monsieur Bousch, maintenez-vous votre amendement ?...

**M. Bousch.** — Non, Monsieur le Président, je le retire.

**M. le Président.** — La parole est à M. Ribière.

**M. Ribière.** — Je reprends à mon compte l'amendement de M. Bousch.

**M. le Président.** — La parole est à M. Lange.

**M. Lange.** — Si j'ai bien saisi, quelqu'un a manifesté l'intention de reprendre à son compte l'amendement que M. Bousch avait retiré. En pareil cas je ne puis que répéter ce que j'ai déjà dit.

**M. le Président.** — Je mets aux voix l'amendement n° 6 que son auteur, M. Bousch, avait retiré et que M. Ribière a repris à son compte. Je rappelle que cet amendement n'est pas accepté par le rapporteur.

L'amendement n° 6 est rejeté.

Je mets aux voix le paragraphe 1.

Le paragraphe 1 est adopté.

Après le paragraphe 1, je suis saisi d'un amendement n° 3, présenté par M. Scarascia Mugnozza, au nom du groupe démocrate-chrétien et dont voici le texte :

Après le paragraphe 1, ajouter un nouveau paragraphe 1 bis :

« 1 bis. Engage les gouvernements à respecter les accords sur l'union économique et monétaire et sur l'union politique et les invite à en définir, dans le plus bref délai, les instruments nécessaires. »

La parole est à M. Scarascia Mugnozza pour défendre son amendement.

**M. Scarascia Mugnozza.** — (I) Je l'ai déjà fait, Monsieur le Président.

**M. le Président.** — Quel est l'avis du rapporteur ?

**M. Lange.** — (A) Au fond, si l'on tient compte du débat d'aujourd'hui, cet amendement ne soulève pas d'objection. L'accent doit assurément être mis sur le programme de politique économique à moyen terme et sur les mesures qu'elle rend nécessaires. Nous devons nous garder de déplacer la question. Je n'ai donc pas de réserve à formuler sur ce point. Je demande cependant que par la suite la résolution ne soit pas interprétée comme si cela constituait le point essentiel. Ce qui est essentiel, ce sont les aspects de la politique conjoncturelle et de la politique monétaire.

**M. le Président.** — La parole est à M. Oele.

**M. Oele.** — (N) Monsieur le Président, je voudrais faire remarquer à M. Scarascia Mugnozza qu'au paragraphe 5 de la proposition de résolution, il est déjà dit qu'il faut progresser sur la voie de l'union économique et monétaire. Par conséquent, le vœu exprimé par M. Scarascia Mugnozza au sujet de l'union économique et monétaire est déjà formulé dans la proposition de résolution. S'il persistait dans son désir de voir un lien également établi entre cette affaire et l'union politique, ce que M. Lange vient de dire s'y applique également.

**M. le Président.** — Désirez-vous encore prendre la parole, Monsieur Lange ?

**M. Lange.** — (A) Je voudrais inviter l'auteur de l'amendement à retirer également cet amendement. Cela me paraît être la meilleure solution.

**M. le Président.** — Monsieur Scarascia Mugnozza, maintenez-vous votre amendement ?

**M. Scarascia Mugnozza.** — (I) Monsieur le Président, je ne comprends pas pourquoi je devrais retirer cet amendement, étant donné qu'il faut voir la question dans son contexte général. Les déclarations que le Président a faites aujourd'hui à cette tribune ne portaient pas seulement sur l'union économique et monétaire, elles portaient sur tous les problèmes. Il a parlé de toutes les difficultés que nous allons rencontrer, et il a dit qu'il fallait doter le plus rapidement possible la Commission et le Conseil des instruments nécessaires. Par conséquent, je ne vois pas pourquoi il faudrait s'arrêter seulement sur quelques points et faire abstraction des autres, alors que la construction européenne est un ensemble harmonieux d'exigences les plus diverses. Pour ces raisons et attendu que le Président Malfatti s'est référé à toutes les questions touchant à la construction européenne, je maintiens mon amendement et je prie M. Lange de ne pas insister pour que je le retire.

**M. le Président.** — Je mets aux voix l'amendement n° 3.

L'amendement n° 3 est adopté à la majorité.

**Président**

Sur le paragraphe 2, je suis saisi de deux amendements que nous allons examiner successivement.

Nous passons d'abord à l'amendement n° 7, présenté par M. Bousch, au nom du groupe de l'UDE et dont voici le texte :

Le paragraphe 2 est à compléter comme suit :  
« 2 ... et que notamment les mesures prévues à l'article 3 de la résolution du Conseil du 9 mai 1971 tendant à restreindre l'afflux des capitaux étrangers soient réellement mises en vigueur sur une base communautaire avant le 1<sup>er</sup> juillet 1971. »

La parole est à M. Bousch pour défendre son amendement.

**M. Bousch.** — Nous souhaitons simplement qu'il soit fait référence à l'ensemble des mesures qui ont été précisées dans la résolution adoptée par le Conseil après sa réunion du 9 mai dernier, en particulier à celles qui ont pour objet de restreindre l'afflux de capitaux étrangers, et qu'on parvienne effectivement à les mettre en vigueur sur une base communautaire avant le premier juillet, date pour laquelle on avait convenu de prendre ces mesures.

**M. le Président.** — Quel est l'avis du rapporteur ?

**M. Lange.** — (A) Je regrette de devoir prendre la parole une fois encore. Cette modification entraînerait un certain déséquilibre. Dans le préambule, nous avons fait mention des décisions du Conseil. Et nous sommes partis de l'idée que le Conseil tient également ses engagements. Pour ce qui est de la dernière partie : « restreindre l'afflux des capitaux étrangers... », je ferai remarquer que c'est une chose que nous avons également dite au paragraphe 7. Je pense que dans une proposition de résolution, il ne faut pas se répéter constamment. Je ne suis pas opposé à cette idée, elle se trouve contenue dans le préambule, ainsi qu'au paragraphe 7. Il me paraît donc superflu d'ajouter le texte proposé à la résolution que nous soumettons à l'Assemblée.

**M. le Président.** — La parole est à M. Bousch.

**M. Bousch.** — Monsieur le Président, je serai très bref. Ce n'est pas pour contrarier M. Lange, mais, au paragraphe 7, il est fait allusion aux mesures que l'on peut prendre dans le cadre du Conseil du Groupe des Dix. Or, ici, il s'agit d'une référence au Conseil des Ministres, aux décisions qui ont été prises le 9 mai et à celles que l'on veut mettre en œuvre avant le 1<sup>er</sup> juillet. Alors, j'estime indispensable d'y faire référence.

**M. le Président.** — Je mets aux voix l'amendement n° 7.

L'amendement est rejeté.

J'appelle maintenant l'amendement n° 1, présenté par M. De Winter, au nom du groupe démocrate-chrétien et dont voici le texte :

Remplacer le texte du paragraphe 2 par le texte suivant :

« 2. Souligne avec force qu'une action communautaire est indispensable en tout temps pour prévenir les situations critiques de l'évolution conjoncturelle et monétaire. »

La parole est à M. De Winter pour défendre son amendement.

**M. De Winter.** — Monsieur le Président, les meilleurs amendements sont, à mon avis, ceux qui parlent d'eux-mêmes et qui ne nécessitent pas beaucoup d'explications ; je crois que c'est le cas de l'amendement qui est proposé au paragraphe 2.

En effet, dans l'ancienne formule, on fait ressortir que des mesures communautaires sont nécessaires pendant les périodes critiques. Ce n'est pas seulement pendant les périodes critiques qu'il faut prévoir des mesures communautaires, c'est constamment qu'il faut le faire. C'est cette simple idée que traduit le texte proposé : « souligne avec force qu'une action communautaire est indispensable en tout temps pour prévenir les situations critiques de l'évolution conjoncturelle et monétaire. » J'espère que M. Lange ne s'opposera pas à la prise en considération de ce simple amendement.

**M. le Président.** — Quel est l'avis du rapporteur ?

**M. Lange.** — (A) Monsieur le Président, cela va naturellement de soi ; c'est tellement évident qu'il n'est même pas nécessaire de le dire. Il s'agit en effet, en principe, des situations critiques. On ne peut absolument pas y échapper. Il y aura toujours des situations critiques, auxquelles il faudra opposer des solutions communautaires. C'est tout le problème. Il ne s'agit pas de l'esquiver une fois de plus. Pour moi, pour nous, le danger est là. C'est pourquoi nous avons rédigé ainsi le texte.

**M. le Président.** — J'espère que le Parlement est maintenant parfaitement éclairé.

Je mets aux voix l'amendement n° 1.

L'amendement n° 1 est adopté. Il devient le nouveau paragraphe 2.

Après le paragraphe 2, je suis saisi d'un amendement n° 8, présenté par M. Bousch, au nom du groupe de l'UDE, et dont voici le texte :

Ajouter un nouveau paragraphe 2 bis :

« 2 bis. Considère que les causes des difficultés monétaires actuelles proviennent en particulier :

a) du déficit persistant de la balance des paiements des États-Unis ;

**Président**

- b) de la pyramide des crédits édifée sur les disponibilités en dollars ;
- c) de la politique conjoncturelle des États-Unis qui est largement subordonnée à leurs besoins internes. »

La parole est à M. Bousch pour défendre son amendement.

**M. Bousch.** — J'ai bien conscience, Monsieur le Président, que les observations qui ont été présentées par M. le vice-président Barre, tout à l'heure, tendent à démontrer que la spéculation n'est pas uniquement le résultat de la situation particulière des États-Unis, et que le déficit permanent de la balance des paiements n'en est pas la seule cause. Mais, comme je l'ai dit dans mon intervention, passer sous silence le fait que les difficultés monétaires actuelles proviennent, au moins en partie, de ce déficit de la balance des paiements et de la pyramide de crédits qui est édifée sur les disponibilités en dollars, me paraît impossible. Aussi, je demande au Parlement de vouloir bien accepter ce paragraphe supplémentaire.

**M. le Président.** — Quel est l'avis du rapporteur ?

**M. Lange.** — (A) Monsieur Bousch, je suis désolé. Je vous estime beaucoup et nous sommes parfaitement d'accord sur beaucoup de choses. Il y a eu le rapport sur l'union économique et monétaire. Mais en l'occurrence, je pense qu'il serait politiquement inadmissible d'insérer dans la résolution un texte qui, comme celui que vous proposez, s'adresse si explicitement aux Américains.

**M. le Président.** — La parole est à M. Oele.

**M. Oele.** — (N) Je voudrais demander à M. Bousch soit de retirer, soit de modifier son amendement.

Il pourrait, en effet, susciter de graves malentendus, car il n'est pas vrai que le déficit persistant de la balance des paiements des États-Unis soit la cause exclusive des difficultés dans lesquelles nous nous trouvons. Si les capitaux errants, qui consistent surtout en dollars américains, ont pu poser des problèmes, c'est parce que nous n'avions pas pris, sur le plan interne, toutes les dispositions voulues, et parce que nous ne dominons pas le problème de la stabilité et de la coopération communautaire dans le domaine monétaire. Telle est la cause fondamentale de la crise, mais il est certain que les capitaux errants américains ont aussi joué un rôle déterminant. Ce serait une erreur que d'imputer brutalement toute la faute à autrui, en taisant nos propres faiblesses.

Je pense, Monsieur le Président, que ce sont là des raisons suffisantes pour que l'amendement soit ou bien modifié, ou bien retiré.

**M. le Président.** — La parole est à M. Bousch.

**M. Bousch.** — Je voudrais dire un mot à l'intention de M. Lange. Il ne s'agit pas d'arguments vagues. M. Barre y a fait allusion tout à l'heure. Il m'apparaît donc curieux que ce Parlement ne veuille pas voir les réalités en face ou veuille en passer certaines sous silence parce qu'elles pourraient paraître déplaisantes pour un pays. J'ai souvent, dans ce Parlement, entendu des observations déplaisantes pour mon gouvernement ; lorsqu'elles pouvaient paraître fondées, j'en ai pris acte. Mais aujourd'hui je ne vois pas pourquoi il ne serait pas fait allusion à cette situation, qui n'est pas seule en cause, et M. Oele a eu raison de le signaler. C'est pour cela que l'expression en *particulier* a été ajoutée. Je suis prêt à accepter le sous-amendement auquel avait fait allusion M. Oele.

**M. le Président.** — Pour la clarté du débat, je voudrais demander à M. Bousch s'il entend maintenir le texte actuel de son amendement ou s'il a l'intention de le nuancer.

**M. Bousch.** — J'accepte que M. Oele présente une proposition de modification à mon amendement, mais dans l'état actuel des choses, je ne peux pas retirer mon texte.

**M. le Président.** — Monsieur Bousch, je n'ai reçu aucune proposition de modification pour le moment. Je serai donc amené à mettre aux voix l'amendement tel que vous l'avez défendu.

La parole est à M. Spénale.

**M. Spénale.** — Non, je dois dire que je ne comprends pas, à moins que je comprenne trop bien, l'insistance qui est mise dans cet amendement, où l'on dit, par exemple, que la politique conjoncturelle des États-Unis est largement subordonnée à leurs besoins internes. Que l'on me montre un pays qui n'en est pas là. Les États-Unis ne font pas partie d'une Communauté organisée comme la nôtre, et nous n'arrivons pas, nous, dans notre Communauté, à définir nos options dans une vue commune. Et nous voulons que ce soient les États-Unis qui le fassent ! Le premier paragraphe parle du « déficit persistant de la balance des paiements des États-Unis ». Il se trouve justement que la crise en question ne vient pas d'une situation conjoncturelle particulière.

De plus, je le répète, on semble oublier, dans tout ce débat, que dans le système actuel, l'accroissement des liquidités internationales a reposé, depuis Bretton Woods, sur les déficits-dollars. Et on fait semblant d'oublier aussi qu'on n'a pas de solution de rechange à appliquer immédiatement. Tout ceci est curieux, agressif.

Dans mon pays on a tendance à voir les problèmes d'une façon diamétralement opposée suivant les gens

**Spénale**

qui sont en cause. Ainsi, par exemple, on dit devant l'Assemblée nationale : ce sont les pays déficitaires, car nous sommes fidèles aux accords de Bretton Woods, qui doivent prendre les mesures nécessaires pour rétablir leur balance de paiements, et non les pays excédentaires. Je regrette, ceci n'est pas dans les accords de Bretton Woods, qui traitent d'une façon parfaitement symétrique de tous les déséquilibres fondamentaux, qu'ils soient provoqués par des excédents ou qu'ils soient provoqués par des déficits.

De plus, la position française en 1969 était diamétralement opposée, car elle demandait à l'Allemagne de réévaluer le DM ; mais la monnaie que l'on croyait en difficulté à ce moment-là était la nôtre, et non pas celle des autres. Alors, vraiment, dans un débat comme celui-ci, je souhaiterais qu'il y ait un peu de sérénité, surtout dans mon pays, et que nous n'ayions pas une doctrine fondamentalement différente suivant les situations en cause.

*(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe démocrate chrétien et du groupe des libéraux et apparentés)*

M. de la Malène. — La sérénité n'est pas du côté de M. Spénale.

M. le Président. — Je pense que le Parlement peut maintenant se prononcer en toute connaissance de cause.

Je mets aux voix l'amendement n° 8.

L'amendement n° 8 est rejeté.

La parole est à M. Ribière pour un rappel au règlement.

M. Ribière. — Monsieur le Président, je voudrais demander, puisque M. Spénale reporte sur le plan du Parlement européen les querelles du Parlement national français, s'il peut apporter une preuve à l'affirmation qu'il vient d'énoncer sur le fait que nous avons demandé, nous, Français, la réévaluation du Mark en 1969. C'est une contre-vérité, Monsieur Spénale.

M. le Président. — Monsieur Ribière, vous aviez demandé la parole pour un rappel au règlement. Or, je constate que vous ouvrez à nouveau la discussion sur le fond. Je ne peux donc pas vous laisser poursuivre.

La discussion sur l'amendement n° 8 de M. Bousch, déjà repoussé par le Parlement, est donc close.

Sur le paragraphe 3, je suis saisi d'un amendement n° 2, présenté par M. Servais, au nom du groupe démocrate-chrétien et dont voici le texte :

Ajouter *in fine* la phrase suivante :

« Le but à atteindre étant de normaliser le plus rapidement possible la situation monétaire dans

la Communauté, une attention et une action vigilantes des autorités monétaires dans ce domaine s'avèrent indispensables. »

La parole est à M. Servais pour défendre son amendement.

M. Servais. — Monsieur le Président, deux mots seulement. Au cours du débat, plusieurs orateurs ont souligné que la situation actuelle était dommageable pour la Communauté et ont formulé le vœu que cette période critique soit limitée dans le temps le plus bref. C'est la raison de la première partie de l'amendement ; je crois qu'il faut que le Parlement dise qu'il souhaite que cette situation prenne fin le plus rapidement possible. En outre, il faut aussi demander l'attention et l'action vigilante des autorités monétaires pour que cette situation soit au plus tôt résorbée.

M. le Président. — Quel est l'avis du rapporteur ?

M. Lange. — (A) Il me semble que les préoccupations de M. Servais trouvent déjà, au fond, leur expression dans le paragraphe 3, qui se réfère aux articles 103, 104 et suivants du traité. Je pense donc qu'en principe, l'amendement ne s'impose pas. A vous de juger, Monsieur Servais, si vous ne pourriez pas considérer votre amendement comme inclus dans le texte et, en conséquence, le retirer.

M. le Président. — La parole est à M. Servais.

M. Servais. — Monsieur le Président, ces articles ne parlent pas de la rapidité avec laquelle il faudrait faire cesser la situation critique dans laquelle nous nous trouvons. Mais je crois que c'est un vœu, qui devrait être formulé par le Parlement.

M. le Président. — La parole est à M. Berkhouwer.

M. Berkhouwer. — (N) Monsieur le Président, je regrette de devoir le dire, je suis convaincu que l'amendement proposé par M. Servais n'est pas nécessaire. M. Lange l'a déjà dit, et mes amis politiques et moi-même ne voyons pas ce qu'apporte cet amendement, qui est superflu.

Si M. Servais réussit à faire adopter son amendement, je m'en réjouirai pour lui, mais je dois, en toute amitié, l'inviter à le retirer. Je crains beaucoup, en effet, qu'il soit rejeté. Bien entendu, c'est son affaire, mais je tenais à lui dire ces quelques mots.

M. le Président. — Je mets aux voix l'amendement n° 2.

L'amendement n° 2 est adopté.

Sur le paragraphe 3, la parole est à M. Bousch.

**M. Bousch.** — Monsieur le Président, je veux faire une proposition qui, au moins dans le texte français, s'impose. « Attend que les mesures nécessaires à court terme soient prises... » N'ayant pas pu assister, le deuxième jour, à la réunion de la commission économique, je pense que l'on a voulu dire « les mesures nécessaires de politique conjoncturelle » et non pas « à court terme ». Les mots « à court terme », ne me semblent pas appropriés.

**M. le Président.** — M. Bousch vient de proposer de modifier le texte du paragraphe 3 qui, dans sa version française, se lirait comme suit :

«...attend que même les mesures de politique conjoncturelle nécessaires à court terme soient prises au niveau communautaire...»

La parole est à M. Bousch.

**M. Bousch.** — Monsieur le Président, je m'excuse d'intervenir constamment, mais si nous disons « soient prises au niveau communautaire » nous donnons l'impression de penser que sur le plan national, on n'a plus à se préoccuper de la question. Je crois qu'il serait préférable de supprimer les mots « au niveau communautaire » et de dire simplement : « soient prises afin que ne soit pas compromise la réalisation des objectifs du troisième programme de politique économique à moyen terme ». C'est l'observation que je voulais faire.

**M. le Président.** — Je constate qu'en fait vous déposez une nouvelle proposition de modification. Quel est l'avis de M. Lange ?

**M. Lange.** — (A) Premièrement, je ne vois aucun inconvénient à ce que le texte français soit modifié. Deuxièmement, je voudrais vous mettre en garde contre la modification que M. Bousch propose, comme je crois l'avoir compris, d'apporter au texte, car « communautaire » signifie, en principe, à la fois action coordonnée des pays, d'une part, et d'autre part, action des institutions de la Communauté. Il s'agit donc de l'une et de l'autre, et il ne faut pas les dissocier comme on voudrait le faire.

**M. le Président.** — La proposition de modification de M. Bousch n'est pas acceptée par le rapporteur.

Étant donné que la proposition de M. Bousch n'a pas été présentée par écrit ni distribuée dans les quatre langues officielles comme le veut le règlement, je ne peux pas la mettre aux voix.

Je mets donc aux voix le paragraphe 3 modifié par l'amendement de M. Servais et la première proposition d'ordre rédactionnel présentée par M. Bousch et qui elle, a été acceptée par le rapporteur.

Le paragraphe 3 ainsi modifié est adopté.

Sur les paragraphes 4 et 5, je n'ai ni amendement ni orateur inscrit.

Personne ne demande la parole ?...

Je les mets aux voix.

Les paragraphes 4 et 5 sont adoptés.

Sur le paragraphe 6, je suis saisi d'un amendement n° 9, présenté par M. Bousch au nom du groupe de l'UDE et qui tend à supprimer ce paragraphe.

La parole est à M. Bousch.

**M. Bousch.** — Monsieur le Président, je suis surpris que nous en soyons déjà au paragraphe 6 car j'avais un mot à dire sur le paragraphe 4.

**M. le Président.** — Lorsque j'ai appelé les paragraphes 4 et 5, j'ai signalé que je n'avais ni amendement ni orateur inscrit.

**M. Bousch.** — Étant donné l'importance du problème, je pense qu'il convient de faire une pause à chaque paragraphe.

**M. le Président.** — Monsieur Bousch, j'ai demandé expressément si quelqu'un désirait intervenir sur les paragraphes 4 et 5.

Nous devons par conséquent passer maintenant au paragraphe 6.

(*Mouvements divers*)

Monsieur Bousch, je vous prie de nous développer votre amendement n° 9.

**M. Bousch.** — Je suis partisan de la suppression du paragraphe 6. Si l'on peut examiner — et je crois que la question a été examinée — la possibilité d'appliquer des cours flexibles vers l'extérieur, tout en maintenant des cours de change fixes à l'intérieur, ce n'est pas seulement au sein de la Communauté, c'est en réalité au sein du FMI que la question doit être examinée. Si l'on s'oriente vers les cours flexibles à l'extérieur, l'orientation définitive fera supporter par la Communauté les conséquences des difficultés monétaires des États-Unis. Je regrette d'être obligé de maintenir, à cette occasion, le point de vue que j'avais déjà précédemment exprimé et j'insiste auprès de l'assemblée pour qu'elle renonce à voter ce paragraphe.

**M. le Président.** — Quel est l'avis du rapporteur ?

**M. Lange.** — (A) Une fois de plus, Monsieur Bousch, je regrette que nous ne soyons pas du même avis, encore que ce soit parfois une bonne chose.

C'est l'ensemble des paragraphes 6 et 7 qu'il faut considérer. Le paragraphe 6 invite la Commission

**Lange**

et le Conseil à examiner ce que l'on peut faire, dans la Communauté, pour assurer, comme cela s'impose, sa défense vis-à-vis de l'extérieur. Selon le paragraphe 7, le Parlement « attend, de plus, que le Conseil et la Commission... » Cela se tient, se lie. Il s'agirait donc de discuter avec les membres du club des Dix des résultats de l'examen prévu au paragraphe 6. Aucun de nous ne doute de la nécessité de réviser dans l'un ou l'autre sens les accords de Bretton Woods et de définir des mécanismes autres que ceux de Bretton Woods. C'est ce qu'impliquent ces deux paragraphes et le paragraphe 6 est donc indispensable, ne serait-ce que parce que le paragraphe 7 en constitue le prolongement logique. J'invite donc M. Boush à retirer son amendement, faute de quoi je me verrai dans l'obligation d'inviter l'Assemblée à le rejeter.

M. le Président. — La parole est à M. Bousch.

M. Bousch. — Monsieur le Président, vous pensez bien que je ne peux pas retirer mon amendement, nos positions sont vraiment trop éloignées les unes des autres.

M. le Président. — Je constate que l'amendement est maintenu.

Je mets aux voix l'amendement n° 9.

L'amendement n° 9 est rejeté.

Sur le paragraphe 6, la parole est à M. Barre qui a demandé à intervenir.

M. Barre, *vice-président de la Commission des Communautés européennes*. — Monsieur le Président, je voudrais demander à M. Lange, président de la commission économique du Parlement européen, de bien vouloir tenir compte, à propos de ce point 6 — mon intervention est purement technique — du point suivant : il est dit : « invite la Commission et le Conseil à réexaminer s'il est possible d'appliquer des cours flexibles vers l'extérieur ». Les mots « cours flexibles » peuvent revêtir des significations très différentes. Il peut s'agir de cours fluctuants, il peut s'agir de cours avec des variations élargies, il peut s'agir de ce que l'on appelle à l'heure actuelle — je prends les termes anglais, puisque c'est le texte du Fonds monétaire international — : « greater flexibility of exchange rates ». Je crois qu'il est très important que cette question soit précisée, car en ce qui concerne les cours fluctuants et les marges très élargies, comme je l'ai dit ce matin, les directeurs exécutifs du Fonds monétaire international ont pris position, à l'unanimité, contre ces mesures. Le point qui est à l'heure actuelle à l'étude au Fonds monétaire international est ce que l'on appelle la « greater flexibility of exchange rates » qu'on peut traduire en français par « assouplissement des relations de change par rapport à l'extérieur ». C'est le seul point technique que

je voulais soulever, Monsieur le Président, et soumettre à la réflexion de M. Lange.

M. le Président. — Quel est l'avis du rapporteur sur cette déclaration de M. Barre ?

M. Lange. — (A) Nous nous sommes prononcés sur le paragraphe 6. Je maintiendrai donc le texte tel quel, car il ne s'agit que d'une question d'interprétation. Si l'on parvient donc — et cela s'adresse aussi à la Commission — à assurer cet assouplissement par rapport à l'extérieur en élargissant les marges, alors je suis d'accord. Bien entendu, le flottement est, lui aussi, en cause, sous certaines conditions. Tout cela doit être examiné, mais il nous suffirait que les marges élargies par rapport à l'extérieur et le rapport fixe des six monnaies entre elles permettent une plus grande liberté de mouvements sur le plan de la lutte contre les accroissements de pouvoir d'achat inopportuns. Telle est notre interprétation et je présume que la Commission pourrait se mettre au travail sur cette base. Toutefois nous ne tenons pas l'accord de Bretton Woods pour sacro-saint, quelles que soient les circonstances. Le mécanisme actuel de Bretton Woods ne doit pas être maintenu coûte que coûte ; toutefois, si des mesures comme celles qui viennent d'être esquissées étaient prises dans le cadre du Fonds monétaire international, on pourrait fort bien se borner à élargir les marges.

M. le Président. — Monsieur Barre, vous ne souhaitez pas une modification du texte ?

M. Barre, *vice-président de la Commission des Communautés européennes*. — Je ne demandais pas une modification du texte, Monsieur le Président, je voulais simplement soumettre un point technique à l'attention de M. Lange et de la commission. Cela étant, s'agissant d'une invitation à la Commission et au Conseil, la Commission et le Conseil réfléchiront sur le texte qui aura été proposé.

M. le Président. — La parole est à M. Ribière.

M. Ribière. — Avant le vote sur le paragraphe 6, je crois qu'il serait nécessaire que les choses soient bien claires. Les choses sont bien claires, en ce sens que M. Barre nous a fait ce matin un exposé fort documenté sur l'intérêt que pouvaient présenter les cours flexibles pour la Communauté. Il en ressort qu'elle n'en a pas et qu'ils sont préjudiciables à l'intérêt de la Communauté. Si donc nous votons le paragraphe 6, cela veut dire que nous ne condamnons pas formellement les cours flexibles et qu'il est possible d'admettre les cours flexibles en ayant des cours de change fixes à l'intérieur de la Communauté, ce qui me paraît contraire, en tout cas, à la position que la Commission n'a prise qu'en désespoir de cause, parce qu'elle ne pouvait pas faire autrement. Il en est de même pour le Conseil de ministres.

**Ribière**

C'est tout ce que je voulais dire, avant que nous ne passions au vote, car je crois que c'est le vote le plus important que va émettre, cet après-midi, le Parlement européen au sujet de l'avenir de l'Europe. En effet, si les changes flexibles sont maintenus et si, comme malheureusement on peut le prévoir, nous ne revenons pas à une parité fixe des monnaies, sans une réévaluation de certaines d'entre elles, on peut dire que l'union économique et monétaire sera morte, Messieurs, dans huit jours, quinze jours, un mois ou un an. Si nous ne revenons pas à cette parité fixe — et nous ne pourrions malheureusement y revenir sans prendre des mesures exceptionnelles — il ne sera plus besoin de parler d'Europe, et il ne sera plus besoin de Parlement européen.

**M. le Président.** — La parole est à M. Armengaud.

**M. Armengaud.** — Monsieur le Président, je me bornerai personnellement à faire une brève observation. Si l'on maintient les cours fixes à l'intérieur de la Communauté — ce qui est souhaitable — et qu'on maintient les cours flexibles vers l'extérieur, on permet à l'inflation américaine de continuer à s'exercer au détriment de l'ensemble des monnaies européennes. Je n'accuse pas les États-Unis en la circonstance, car ils éprouvent d'immenses difficultés, dont j'ai dit un mot tout à l'heure.

Mais tel qu'il est rédigé, le paragraphe tend à inviter la Commission à maintenir les cours de change fixes à l'intérieur de la Communauté, ce qui n'est malheureusement pas le cas aujourd'hui, et à appliquer à l'égard de l'extérieur des cours flexibles, ce qui présente l'inconvénient que je viens de rappeler. C'est d'ailleurs ce que M. Barre a implicitement exposé ce matin. Voilà la seule réserve que je fais sur la rédaction de ce texte au sujet duquel je ne formule pas d'autre commentaire.

**M. le Président.** — La parole est à M. Oele.

**M. Oele.** — (N) Monsieur le Président, je crains qu'il ne puisse y avoir malentendu. Je serais le dernier à nier la gravité de la situation, gravité que M. Ribière a soulignée, mais il n'est pas question que ce paragraphe puisse créer une situation absolument impossible. Au contraire, il s'agit avant tout d'un assouplissement à l'égard des pays tiers. Il s'agit en outre d'un vœu qu'il faut nécessairement rapporter au contenu du paragraphe 7. Il est exclu que l'on puisse avoir des contacts fructueux avec les Américains et au sein du groupe des Dix au sujet des relations monétaires si l'on n'envisage pas la possibilité de l'application de cours flexibles.

Je voudrais signaler à ce propos, et peut-être M. Barre pourra-t-il nous donner des précisions, que la Commission des Communautés européennes a effectivement envisagé la possibilité de recourir à l'avenir

au système qui est actuellement mis en œuvre en Belgique, en vertu duquel des cours flexibles à l'égard des pays tiers sont appliqués à certains mouvements de capitaux spéculatifs. Il me semble qu'il serait utile de considérer la chose et en tout cas, il n'y a pas lieu de se montrer si impérieusement et si radicalement opposé aux propositions faisant l'objet du paragraphe 6.

**M. le Président.** — J'insiste sur la nécessité de nous tenir au programme prévu.

J'invite tous les orateurs à respecter leur temps de parole, pour pouvoir terminer au mieux.

La parole est à M. Berkhouwer.

**M. Berkhouwer.** — (N) Monsieur le Président, je tiendrai naturellement compte de votre remarque, mais il n'en reste pas moins qu'il s'agit d'un point capital, au sens propre du terme. J'insiste même sur le mot capital.

En me référant notamment à ce qu'a dit M. Oele, je voudrais, au nom de mes amis politiques, et en particulier, de ceux qui représentent le secteur de l'agriculture, poser une question à M. Barre.

On peut très bien concevoir des cours qui soient fixes entre les Six, mais fluctuants à l'égard de l'extérieur. C'est possible. Mais quelle situation en résulterait-il quant aux prix fluctuants qui devraient être payés, le cas échéant, pour les importations — je songe aux importations de produits agricoles — et qu'advendrait-il de nos prélèvements ? Il me semble que c'est là une question précise dont il faut tenir compte si nous envisageons de recommander des cours flexibles à l'égard de l'extérieur. Avant de pouvoir nous prononcer sur cette question, il conviendrait que nous obtenions de M. Barre une réponse autorisée.

**M. le Président.** — La parole est à M. Lange.

**M. Lange.** — (A) J'estime inadmissible qu'on ne réagisse pas à l'intervention de M. Ribière. Je tiens à la condamner résolument. Je ne puis, Monsieur Ribière, me défendre de l'impression que vous avez cherché soit pour vous-même, soit peut-être aussi pour vos amis politiques, dans une simple demande d'examen de la question formulée par le Parlement, un alibi à certains comportements politiques.

**M. Ribière.** — Soyez convenable, Monsieur Lange !

**M. Lange.** — J'espère qu'il n'en est rien. J'espère que chacun de nous est convaincu de la nécessité d'examiner tout ce qui est de nature à améliorer la situation. Vous n'avez pas à faire des déclarations comme celles que vous avez faites, car cela revient à faire pression sur d'autres membres de cette Assemblée, ce qui est, en principe, inadmissible.

M. Ribière. — C'est de votre faute, Monsieur Lange, pas la mienne !

M. Lange. — Nous avons tous la ferme volonté de sortir la Communauté de cette situation difficile et nous pouvons et devons examiner soigneusement tout ce qui pourrait contribuer utilement à résoudre les difficultés. C'est pourquoi, je le répète : vous ne devriez pas en agir ainsi.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Vredeling.

M. Vredeling. — (N) Monsieur le Président, je suis heureux que M. Barre ait demandé la parole. J'aimerais lui poser une autre question, à laquelle il pourra peut-être répondre en même temps.

L'assouplissement des cours de change implique une possibilité de réévaluation de nos monnaies. Jusqu'à présent, on n'a parlé que des États-Unis, mais je voudrais aussi, à ce propos, parler des pays en voie de développement. Cet assouplissement n'aurait-il pas pour effet de compromettre sérieusement la position de ces pays pour la simple raison que les termes de l'échange s'en trouveraient dégradés, de sorte que nous rendrions ainsi un bien mauvais service aux pays en voie de développement.

M. le Président. — La parole est à M. Barre.

M. Barre, *vice-président de la Commission des Communautés européennes*. — Je répondrai en restant sur le plan technique auquel je m'étais placé en m'adressant à M. Lange. M. Berkhouwer m'a demandé ce qu'il pourrait advenir en ce qui concerne les relations non seulement pour les produits agricoles, mais aussi pour les autres produits. Il est clair qu'une situation de changes flexibles, au sens reconnu de ce terme, c'est-à-dire de changes fluctuants ou de changes avec des marges très grandes — le rapport du Fonds monétaire international parle de 5 % ou plus — poserait un certain nombre de problèmes d'organisation à l'intérieur de la Communauté et, bien entendu, aurait des conséquences économiques. Nous ne pourrions pas ne pas enregistrer, avec une flexibilité, tantôt une baisse de nos devises, tantôt une appréciation de nos devises. Dans la situation actuelle, la plus grande chance est que nous assistions à une appréciation de nos devises par rapport aux devises extérieures. Cela devrait alors impliquer que l'on examine les conditions dans lesquelles on pourrait faire jouer les prélèvements, et cela soulève évidemment des problèmes techniques extrêmement importants.

En second lieu, je crois que nous devons bien distinguer les problèmes tels qu'ils se posent et c'est ce que j'ai voulu dire tout à l'heure. Je ne pense pas — je tiens à le dire à M. Lange — que les accords de Bretton Woods soient sacro-saints. On discute à

l'heure actuelle, au sein du Fonds monétaire international, d'un aménagement du système monétaire international. Le président Lange connaît certainement le document intitulé « the role of exchange rates in the adjustment of international payments, a report by the executive directors ». Ce document a été publié en 1970 à l'occasion de la réunion du Fonds monétaire international. Il y est dit très clairement que les directeurs exécutifs excluent trois formules. La première est celle d'un régime de changes flottants et les raisons sont expliquées en détail. Deuxièmement, un régime fondé sur des parités qui sont décidées en accord avec le Fonds mais qui permettent des marges de fluctuation substantiellement larges. Il est dit que l'on entend par là des marges de fluctuation au-delà de 5 % de chaque côté de la parité. Troisièmement, un régime sous lequel les parités seraient ajustées à des intervalles fixes sur la base de certaines formules prédéterminées qui seraient appliquées automatiquement. Sur ces trois points, il y a eu un accord de tous les directeurs exécutifs, c'est-à-dire de tous les pays membres du Fonds — qu'ils soient développés ou qu'ils soient moins développés — pour écarter ces trois formules. Lorsque l'on parle de changes flexibles, il faut éviter de donner l'impression que l'on se réfère à l'une de ces trois formules. En ce qui concerne la Commission, je peux vous le dire tout de suite, compte tenu des discussions en cours, ces trois formules lui paraissent exclues.

D'autre part, les propositions suivantes ont été faites pour aménager le système : premièrement, une adaptation rapide des parités dans les cas appropriés c'est-à-dire la possibilité de procéder à des changements de parité en temps opportun ; deuxièmement, un léger élargissement des marges autour de la parité — il est dit la « dimension de la marge mentionnée dans les discussions des directeurs exécutifs est de 2 %, au maximum de 3 %, à l'égard d'une monnaie d'intervention » — ; troisièmement, des déviations temporaires des obligations de respect de la parité — et il est précisé que de telles déviations ne peuvent être faites que pour une période limitée et sous le contrôle du Fonds.

Ce sont ces trois éléments que l'on appelle « greater flexibility of exchange rates ». Mon intervention d'ordre technique visait à faire une distinction entre « flexibility of exchange rates » — je m'excuse d'utiliser ces termes anglais, mais ce sont les termes employés au Fonds monétaire international, « greater flexibility of exchange rates », que l'on traduit normalement par « assouplissement des relations de change ». J'ai dit ce matin qu'il ne pouvait pas être exclu qu'en fonction d'un accord dans le cadre international, un assouplissement des relations de change ne se recommande. Voilà la question en termes techniques, telle qu'elle se pose. Il appartient maintenant au Parlement de décider. Bien entendu, la Commission a noté que le texte tel qu'il est présenté est le suivant : « Le Parlement invite la Commission et le Conseil à réexaminer s'il est possible de..., etc. ».

M. le Président. — La parole est à M. Cousté.

M. Cousté. — Monsieur le Président, je crois que sans aucune passion et pour la clarté — et je dirai le renom de nos débats — nous nous devrions de tenir compte des indications qui viennent de nous être données. Et j'en appelle au président Lange. Il se souviendra que lors de l'intervention que j'ai faite à la commission économique récemment, je n'ai absolument pas recherché les causes du drame dans lequel nous avons été plongé. Je me suis seulement permis — et je sais qu'il m'a d'ailleurs à ce moment-là fort bien compris — de lui dire que si nous pouvions parfaitement accepter que les règles de Bretton Woods ne soient pas intangibles, nous devons comprendre qu'elles ne peuvent être changées que dans l'intérêt bien compris et des pays développés et des pays en voie de développement. Les accords de Yaoundé nous placent devant un problème de solidarité. Dans ces conditions, je crois qu'il faudrait inviter le président Lange à nous proposer une formule qui réponde mieux à ce qui finalement doit être le sentiment partagé de cette assemblée, à savoir que l'on vise tout au plus des assouplissements de caractère temporaire ou non. Voilà ce qui me semble de nature à être accepté par nous tous, quelles qu'aient été jusqu'alors nos positions dans le débat.

M. le Président. — Monsieur Cousté, le président ne peut mettre aux voix que le texte qui est soumis à l'Assemblée.

Je mets donc aux voix le paragraphe 6.

Le paragraphe 6 est adopté.

Après le paragraphe 6, je suis saisi de deux amendements qui peuvent faire l'objet d'une discussion commune :

— Amendement n° 4, présenté par M. Califice, au nom du groupe démocrate-chrétien et dont voici le texte :

Après le paragraphe 6, ajouter un nouveau paragraphe 6 bis :

« 6 bis. Invite la Commission à faire des propositions de mesures appropriées et communautaires, visant à empêcher le mouvement spéculatif et à ramener les taux de change à la situation existante avant le 8 mai 1971, mesures sur lesquelles le Conseil des Ministres aura à se prononcer avant le 1<sup>er</sup> juillet 1971 ».

— Amendement n° 5, présenté par M. Califice, au nom du groupe démocrate-chrétien et dont voici le texte :

Après le paragraphe 6, ajouter un nouveau paragraphe 6 ter :

« 6 ter. Invite, en outre, la Commission à proposer au Conseil :

- la création, à brève échéance, d'un Fonds européen de coopération monétaire ;
- un plan visant à remédier à la situation actuelle et notamment à réformer le système monétaire international ;
- de prendre l'initiative d'entamer des conversations avec les États-Unis, après que la Communauté aura défini une position solidaire et bien affirmée ».

La parole est à M. De Winter pour défendre ces deux amendements, en remplacement de M. Califice.

M. De Winter. — Monsieur le Président, je ne voudrais pas aller à l'encontre du vœu exprimé tout à l'heure au sujet du débat sur les transports qui doit encore avoir lieu et je commenterai donc en même temps les deux nouveaux paragraphes proposés. Le groupe démocrate-chrétien a proposé d'ajouter ces deux paragraphes au paragraphe 6, parce que, ce matin, divers orateurs ont longuement parlé des questions traitées dans ces deux paragraphes. M. le président Malfatti et M. le vice-président Barre en ont également fait largement état.

Dans le paragraphe 6 bis, il y a trois points importants : premièrement, on demande que des mesures appropriées communautaires soient prises pour empêcher les mouvements spéculatifs ; deuxièmement, la Commission est invitée à ramener les taux de change à la situation existante avant le 8 mai 1971 — cela répond également à la préoccupation de beaucoup de membres et même celle de M. Ribière. Troisièmement, il est fait mention de la date du 1<sup>er</sup> juillet 1971, la Commission devant faire des propositions pour que le Conseil de ministres se prononce avant cette date.

Le paragraphe 6 ter fait également mention de points importants qui ont été longuement développés par M. Malfatti et par M. Barre. Il s'agit de la création du Fonds européen de coopération monétaire, de la réforme du système international et de la définition d'une position solidaire et bien affirmée, de façon que la Communauté puisse entamer des conversations avec les États-Unis.

Tel est, Monsieur le Président, l'objet de ces amendements. J'espère que l'Assemblée voudra bien les adopter.

M. le Président. — Quel est l'avis du rapporteur ?

M. Lange. — (A) Ma réponse tiendra en deux lignes qui apparaissent déjà presque comme stéréotypées. Ces deux amendements sont couverts par les deux paragraphes déjà adoptés. Sans doute ne cite-t-on pas expressément la date du 1<sup>er</sup> juillet, mais la proposition de résolution dit : dans le plus bref délai ; et tout ce qui est prévu au paragraphe 6 bis se retrouve au paragraphe 7. Or, nous ne pouvons nous

**Lange**

répéter constamment dans une résolution. J'insiste donc auprès du groupe démocrate-chrétien pour qu'il retire ces deux amendements afin que les paragraphes 6 et 7 continuent à former un tout.

M. le Président. — La parole est à M. De Winter.

M. De Winter. — (N) Monsieur le Président, à mon avis, il n'a pas encore été question du 1<sup>er</sup> juillet 1971 dans le texte, car l'amendement auquel M. Lange fait allusion n'a pas été adopté. La date du 1<sup>er</sup> juillet n'a donc pas encore été mentionnée. Je vous prie de mettre aux voix les amendements du groupe démocrate-chrétien.

M. le Président. — La parole est à M. Oele.

M. Oele. — (N) Monsieur le Président, je crois pouvoir conclure de l'exposé de M. Barre que la Commission a présenté il y a déjà quelque temps les propositions en question au Conseil, lequel dispose donc d'un ensemble complet de propositions en la matière. Ce n'est donc pas là que le bât blesse.

M. le Président. — Je mets aux voix l'amendement n° 4.

L'amendement n° 4 est adopté.

La parole est à M. Lange qui a demandé à intervenir une nouvelle fois sur l'amendement n° 5.

M. Lange. — (A) Je prie une fois de plus instamment M. De Winter et le groupe démocrate-chrétien de retirer une fois pour toutes cet amendement, qui n'est qu'une redite du paragraphe 7 ; sinon, vous devez, en bonne logique, proposer la suppression du paragraphe 7.

M. le Président. — Je mets aux voix l'amendement n° 5.

L'amendement n° 5 est adopté.

Sur les paragraphes 7 et 8, je n'ai ni amendement ni orateur inscrit.

Personne ne demande la parole.

Je les mets aux voix.

Les paragraphes 7 et 8 sont adoptés.

Avant de passer au vote sur l'ensemble, je vais donner la parole aux orateurs inscrits pour des déclarations de vote.

La parole est à M. Bousch.

M. Bousch. — Monsieur le Président, vous comprendrez qu'au terme de ce débat, nous expliquions notre position.

En effet, à l'issue des discussions de cet après-midi, mon groupe ne peut pas voter la proposition de résolution qui nous est soumise. Sans vouloir dramatiser, je tiens cependant à faire remarquer que, non seulement un certain nombre de nos amendements ont été rejetés, mais en outre, que les conditions dans lesquelles sont intervenus ces rejets semblent indiquer une approbation des décisions du 9 mai 1971, alors qu'en réalité on a fait un pas en arrière sur la route de l'union économique et monétaire. Nous avons connu une crise monétaire, il y a 18 mois ; nous venons d'en connaître une autre, mais, parce que nous refusons de voir les problèmes en face, nous connaissons d'autres crises. Au moment où nous sommes en train de négocier avec l'Angleterre pour élargir la Communauté, c'est bien mal préparer cet élargissement !

Notre groupe est donc contraint de voter contre le texte tel qu'il est proposé.

M. le Président. — La parole est à M. Boscary-Monsservin.

M. Boscary-Monsservin. — Je ne pourrai pas voter la proposition de résolution parce que je considère que le paragraphe 6 tel qu'il est rédigé constitue un danger extrêmement grave pour l'ensemble de notre économie et sur un plan qui me tient particulièrement à cœur, celui de l'agriculture, je considère que l'insertion actuelle de ce paragraphe 6 rend pratiquement impossible la mise en application des prélevements et compromet dangereusement la politique agricole commune. Je ne pourrai donc pas voter la proposition de résolution.

M. le Président. — La parole est M. Armengaud.

M. Armengaud. — Monsieur le Président, je n'ai pas l'intention de reprendre ce que j'ai dit tout à l'heure dans la discussion générale. Mais les arguments que j'ai présentés à l'occasion de la discussion générale montrent très nettement mon hostilité à certains des passages de la résolution, qui veut laisser l'Europe dans l'état de désordre économique dans lequel nous sommes vautés depuis vingt ans. Je n'ai jamais cessé de dire que l'excès de libéralisme était la seule manière de ne pas nous tirer des difficultés que nous rencontrons, et que si l'on ne voulait pas organiser en commun l'Europe et la production des différents pays d'Europe, nous irions de difficulté en difficulté. Nous y voilà. Le texte de la résolution ne propose aucun remède aux causes profondes de nos désordres et je ne peux donc pas le voter.

M. le Président. — Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'ensemble de la proposition de résolution modifiée par les différents amendements qui ont été adoptés.

**Président**

L'ensemble de la proposition de résolution ainsi modifiée est adopté à la majorité (\*).

Nous passons à l'examen de la proposition de résolution présentée par MM. Oele, Broeks, Ramaekers, Spénalet et Vredeling.

J'informe l'Assemblée que M. Cousté a présenté, au nom du groupe de l'UDE, un amendement n° 1 au paragraphe 1 de cette proposition de résolution.

J'invite tous les orateurs à faire preuve de concision.

La parole est à M. Oele pour présenter la proposition de résolution.

**M. Oele.** — (N) Monsieur le Président, quelques mots encore. La discussion a fait apparaître à l'évidence qu'il ne s'agit pas d'un problème technique et économique, des techniques les plus adéquates à mettre en œuvre dans le domaine de la politique économique.

Il s'agit, en fait, de divergences politiques. Nous nous trouvons dans une impasse politique qui peut déboucher à brève échéance sur de graves difficultés dans la Communauté et en raison de laquelle notre Commission se trouve déjà, en fait, dans une situation de crise. C'est pourquoi j'ai invité le Parlement à affirmer, dans sa résolution, qu'il importe que les chefs de gouvernement de nos pays réfléchissent à la question et s'efforcent de surmonter les difficultés actuelles.

Si je me suis aussi adressé expressément à la Commission des Communautés européennes, c'est parce que nous sommes engagés dans un dialogue avec la Commission, et que ce matin son Président nous a, en son nom, entretenus de la gravité de la situation.

J'en tire la conclusion logique que c'est à la Commission des Communautés européennes qu'il appartient de prendre l'initiative de l'organisation d'une conférence au sommet. Le temps presse et j'ai formulé le vœu que les États membres ne prennent, sur les marchés monétaires, pendant le peu de temps qu'il nous reste pour trouver une solution, aucune mesure qui puisse affaiblir encore la cohésion de la Communauté. C'est aussi la raison pour laquelle je souhaiterais que les entretiens des six chefs de gouvernement des États membres aient lieu peu après la conférence bilatérale qui doit réunir le premier ministre du Royaume-Uni et le président de la République française, de façon, notamment, que notre Communauté soit mieux structurée au moment où nous admettrons dans la Communauté le Royaume-Uni et les autres pays qui ont demandé à y adhérer.

Il serait en effet dommage que nous n'ayons bientôt plus rien d'autre à offrir qu'une sorte d'union douanière améliorée.

**M. le Président.** — La parole est à M. Boersma.

**M. Boersma.** — (N) Monsieur le Président, la proposition de M. Oele nous a été remise, cet après-midi, à brûle-pourpoint. Je comprends ses raisons et je suis prêt, comme lui, à tout mettre en œuvre pour sortir de l'impasse ; mais je voudrais lui faire une proposition pour deux raisons.

La première : supposons que l'on invite la Commission à prendre une initiative et que celle-ci échoue. L'échec nuirait au prestige de la Commission et ne résoudrait rien.

La deuxième : je ne voudrais pas, d'une manière générale, favoriser une « inflation » de conférences au sommet. Si néanmoins, la formule nous permettait de trouver une issue, je serais prêt à l'adopter, à condition que la décision en soit prise d'une manière un peu plus démocratique. Je voudrais notamment pouvoir en discuter avec mes collègues. Il serait souhaitable, d'autre part, que la commission politique nous donne, à bref délai, son avis.

Nous nous réunissons à Strasbourg dans quelques semaines. Cette proposition de résolution, ainsi que l'avis de la commission politique, qui dans ce domaine est compétente au fond, pourraient figurer à l'ordre du jour. Telle est la proposition que je voudrais vous faire. J'espère que M. Oele peut l'accepter ; d'ailleurs, je crains que sa résolution, si elle est mise aux voix maintenant, ne soit rejetée.

**M. le Président.** — M. Boersma vient de présenter une motion de procédure tendant à renvoyer en commission la proposition de résolution qui vient d'être présentée par M. Oele.

En application de l'article 32 du règlement, cette demande de renvoi a la priorité sur la question principale.

Je rappelle également qu'en application de l'article 32 paragraphe 3 du règlement, peuvent seuls être entendus l'auteur de la motion, un orateur « pour » et un orateur « contre », le président ou le rapporteur des commissions intéressées.

Je voudrais demander à M. Oele de nous faire connaître brièvement sa position sur cette demande.

**M. Oele.** — (N) Monsieur le Président, je ne sais pas combien de temps peut durer l'impasse dans laquelle nous nous trouvons. M. Aigner a montré l'importance de l'enjeu et indiqué que les événements peuvent se succéder plus rapidement qu'on ne le pense. Je ne peux qu'espérer que rien d'irréparable ne se produira avant la date citée du 1<sup>er</sup> juillet.

Si la commission politique était en mesure de donner un avis en temps utile pour que le Parlement en discute avant cette date, il se pourrait qu'il ne soit pas trop tard. Mais je crois que le Parlement ne se réunit

(\*) JO n° C.55 du 3 juin 1971, p. 6.

Oele

qu'en juillet à Strasbourg, et je crains que, passé le 1<sup>er</sup> juillet, il ne soit trop tard.

S'il était possible d'examiner la proposition en juin, il ne me resterait qu'à me rallier au vœu, qui est manifestement celui de la majorité, de renvoyer cette résolution à la commission politique. Je n'aurais pas le choix, car je devrais me ranger à l'avis de la majorité.

M. le Président. — M. Oele est donc d'accord avec la motion de procédure de M. Boersma tendant à clore le débat et à renvoyer la proposition de résolution à la commission politique, étant entendu que le bureau devrait inscrire l'examen de cette proposition de résolution à l'ordre du jour de la période de session de juin à Strasbourg.

La parole est à M. Cousté.

M. Cousté. — Je crois que la proposition qui vient d'être faite est raisonnable, Monsieur le Président. Je la crois d'autant plus raisonnable que l'amendement que nous avons déposé était de nature à mieux faire comprendre les initiatives que nous avons à sanctionner quant à leur forme et quant au fond. Je pense que nous reprendrons, le moment venu, au mois de juin, cette idée.

M. le Président. — La parole est à M. Vredeling, pour une explication de vote.

M. Vredeling. — (N) Monsieur le Président, on vient de proposer le renvoi de cette question à la commission politique. Permettez-moi de demander si la commission politique peut nous certifier, par la voix de son président ici présent, qu'elle est réellement à même de donner au Parlement, au mois de juin, un avis sur cette proposition de résolution. Dans l'affirmative, je conseillerais vivement d'adopter cette procédure. Mais auparavant, il faut avoir des apaisements, vu les remarques de M. Oele sur l'urgence de la question.

M. le Président. — Je rappelle au Parlement qu'il est souverain en ce qui concerne l'ordre du jour.

Si le Parlement se limite à décider le renvoi à la commission politique, aucune précision ne peut encore être donnée quant à la date de la période de session qui sera choisie pour présenter à nouveau cette affaire en séance plénière.

Je ne peux donc pas donner suite à la demande de M. Vredeling.

Je mets aux voix la demande de renvoi présentée par M. Boersma.

Le renvoi de la proposition de résolution de M. Oele ainsi que de l'amendement n° 1 de M. Cousté à la commission politique est décidé.

## 9. Ordre des travaux

M. le Président. — La parole est à M. Berkhouwer.

M. Berkhouwer. — (N) Monsieur le Président, l'ordre du jour prévoit aussi la discussion de mon rapport sur les règles de concurrence.

Vu l'heure à laquelle commence le débat sur les transports — débat très important sur une question importante — je crains que de nombreux membres du Parlement ne soient absents lorsque l'ordre du jour appellera la discussion de mon rapport. Compte tenu du nombre d'amendements introduits sur la question de la concurrence et qui devront être votés au cours du débat, il ne me semble pas opportun, après la question de M. Posthumus relative aux transports, de procéder encore à l'examen de ce point. C'est pourquoi je vous propose de renvoyer l'examen du rapport sur la concurrence soit à la session de juin, soit à celle de juillet.

M. le Président. — M. Berkhouwer vient de demander que son deuxième rapport complémentaire, fait au nom de la commission économique, sur les règles de concurrence et la position des entreprises européennes dans le Marché commun et dans l'économie mondiale, soit renvoyé à une date ultérieure.

La parole est à M. Lange sur cette demande de renvoi.

M. Lange. — (A) Monsieur le Président, M. Berkhouwer et moi nous nous sommes demandé s'il n'était pas possible de traiter cette question demain. Si la chose était totalement impossible, je proposerais, en accord avec M. Berkhouwer, de renvoyer la question à la session de juin. Mais si nous pouvions l'examiner demain de façon à terminer la séance plénière avant midi, je serais partisan de le faire.

M. le Président. — Je voudrais faire le point :

Premièrement, en tout état de cause, le rapport de M. Berkhouwer sera retiré de l'ordre du jour de cet après-midi.

Deuxièmement, le bureau qui se réunira demain matin examinera s'il est possible d'inscrire ce rapport à l'ordre du jour de demain après-midi.

Troisièmement, si ce n'était pas possible, le bureau examinera si ce rapport pourrait être inscrit à l'ordre du jour de la période de session de juin ou si, compte tenu des rapports qui devront être discutés à cette époque, il n'y aurait pas lieu de reporter le rapport de M. Berkhouwer à la période de session de juillet.

La parole est à M. Cousté.

M. Cousté. — Monsieur le Président, je crois qu'il est impossible de discuter ce rapport maintenant. Il ne serait pas possible, compte tenu du départ d'un

**Cousted**

certain nombre de nos collègues, d'avoir une discussion sérieuse et approfondie comme, j'en suis sûr, la Commission le souhaite. Dans ces conditions, je demande fermement qu'il n'y ait pas d'incertitude dans votre réponse, Monsieur le Président, et que vous nous disiez que le débat sera reporté à une session ultérieure. Cela serait préférable pour la qualité de nos travaux.

**M. le Président.** — Compte tenu de l'intervention de M. Cousted, je voudrais faire une nouvelle proposition au Parlement :

Premièrement, le rapport sera retiré de l'ordre du jour d'aujourd'hui ;

Deuxièmement, le rapport sera renvoyé à une date ultérieure qui sera proposée par le bureau mais qui ne sera pas non plus demain.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

Je saisis cette occasion pour faire au Parlement une proposition concernant le rapport de M. Rossi, sur le rapport du commissaire aux comptes de la CECA pour l'exercice 1969.

Il avait été prévu que ce rapport serait discuté aujourd'hui. Je propose de le reporter à demain matin.

La parole est à M. Spénale.

**M. Spénale.** — Monsieur le Président, je crois que sauf surprise l'examen de ce point de l'ordre du jour pourrait être terminé très rapidement.

**M. le Président.** — Monsieur Spénale, je vous prie d'accepter la demande de renvoi à demain matin du rapport de M. Rossi car il conviendrait d'aborder maintenant la question orale de M. Posthumus.

Je mets aux voix la proposition de renvoi à demain matin du rapport de M. Rossi.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

Je propose de passer immédiatement à la question orale n° 4/71 avec débat sur la politique commune des transports.

Il n'y a pas d'opposition.

Il en est ainsi décidé.

**10. Question orale n° 4/71 avec débat : Retard dans la réalisation de la politique commune des transports**

**M. le Président.** — L'ordre du jour appelle la question orale n° 4/71 avec débat que M. Posthumus a posée à la Commission des Communautés européennes, au nom de la commission des transports.

Voici la teneur de la question :

**Objet :** Retard considérable dans la réalisation de la politique commune des transports

La politique commune des transports continue d'accuser un sérieux retard par rapport à de nombreux autres secteurs de la politique communautaire.

1. La Commission ne pense-t-elle pas que cette situation, si elle persistait ou s'aggravait, pourrait finalement mettre en cause le processus d'unification communautaire engagé dans le cadre de l'union économique ?
2. Quelles initiatives la Commission compte-t-elle prendre — et dans quels délais — pour faire face, conformément aux pouvoirs et aux responsabilités qui lui sont attribués par les traités, à cette grave situation dans laquelle se trouve actuellement la politique commune des transports ?

Je rappelle que conformément à l'article 47 paragraphe 3 du règlement, l'auteur de la question dispose de vingt minutes au maximum pour la développer et que, après la réponse de l'institution intéressée, les représentants qui désirent intervenir disposent d'un temps de parole de dix minutes au maximum et qu'ils ne peuvent intervenir qu'une seule fois.

La parole est à M. Posthumus.

**M. Posthumus, président de la commission des transports.** — (N) Monsieur le Président, sur tous les tons, on a parlé aujourd'hui de situations de crise. De situations de crise extrêmement aiguës, qui peuvent devenir extrêmement dangereuses et auxquelles il faut porter remède sans tarder pour éviter des catastrophes.

Mais il y a des crises d'un type différent. Elle nous envahissent à pas de loups, par des voies détournées et sans qu'on s'en aperçoive. D'ordinaire, elles ne suscitent pas outre mesure l'intérêt, elles ne créent pas de tensions. Mais, de jour en jour, elles s'amplifient pour aboutir soudain à ce qui se révèle une situation extrêmement périlleuse. Le plus souvent il est alors trop tard.

La commission des transports a posé un certain nombre de questions à la Commission européenne, parce qu'elle estime qu'il existe réellement, dans le secteur des transports, un danger latent qui grandit chaque jour et peut nous submerger à un moment donné.

Ce danger latent réside dans le fait que les transports, en tant que secteur de la politique communautaire, semblent accuser un retard de plus en plus grand, du moins si l'on compare la situation dans ce secteur à celle qui prévaut dans certains autres. C'est pourquoi nous entendons faire part de nos préoccupations, à la Commission d'abord, au Conseil le mois suivant, et poser un certain nombre de questions à M. Coppé.

**Posthumus**

Ces questions, nous les poserons donc aussi le mois prochain, au Conseil.

Notons tout d'abord que, quelles qu'en soient les causes, les progrès réalisés dans le secteur des transports, dans le domaine de l'intégration du marché européen des transports, sont insuffisants. Les raisons qu'on peut invoquer sont multiples. Je vous en parlerai tout à l'heure.

Ce que je me demande, non sans inquiétude, c'est dans quelle mesure la Commission européenne s'occupe de ce secteur.

M. Coppé est un homme extrêmement compétent. En fait, il dirige quatre secteurs. Auparavant, les transports, dans le contexte européen, relevaient d'un seul homme. Je ne prétends pas que M. Coppé s'acquitte plus mal de la tâche que ses deux prédécesseurs. Mais pour être parfaitement honnête, je dirais que si M. Coppé voulait se consacrer corps et âme aux problèmes des transports, il devrait, pour quelques mois, sinon pour un semestre, se décharger sur un adjoint, des affaires sociales, budgétaires et du personnel pour ne plus s'occuper que des transports. Car il y a beaucoup à faire dans ce domaine.

Dans son discours annuel du 12 février 1971, M. Malfatti, qui n'est malheureusement plus présent, n'a consacré que deux phrases aux transports. Fâchée, la commission des transports lui a adressé une lettre de protestation. Dans sa réponse, M. Malfatti nous a renvoyés au chapitre du Rapport général qui traite des transports. Nous en avons, certes, apprécié le contenu, mais le fait que, dans son discours, le président de la Commission s'étende sur tous les secteurs de la Communauté et ne consacre que deux phrases aux transports, est symptomatique. Ce matin, M. Malfatti, parlant des problèmes monétaires, a souligné l'interdépendance entre ce secteur et certains autres. Il est possible que les transports n'aient rien à voir avec la question. Il est possible que seuls les autres secteurs soient concernés. Je n'en sais rien. Mais il est certain que l'allocution faite aujourd'hui par M. Malfatti ne fait apparaître aucune préoccupation quant à l'évolution dans le secteur des transports.

Sans doute, la position qu'adoptent certains dans le domaine des transports demeure-t-elle des plus nationalistes. Il est des gouvernements qui pensent que la situation n'est pas désastreuse, que l'on peut encore la garder en main dans son propre pays et que par conséquent, une politique européenne des transports n'est pas absolument indispensable. Ce point de vue purement nationaliste est en effet encore celui de quelques ministres et de quelques administrations. On ne le dit pas, on ne l'avoue pas, mais on le pense. Entre temps, les cloisons étanches demeurent, les formalités aux frontières, les innombrables documents et papiers subsistent, surtout pour le transport des marchandises.

C'est pourquoi ma première demande à la Commission est la suivante : M. Coppé, veuillez à simplifier et à réduire radicalement les formalités de transport en Europe, car elles constituent l'un des pires obstacles.

Les nationalistes entendent rester maîtres chez eux, mais ils ne voient pas qu'en continuant ainsi, dans un, deux, trois ou quatre ans, le danger, de latent, sera devenu imminent et qu'ils se trouveront devant une situation de crise.

En effet, les transports, véritable appareil circulatoire de l'économie, sont un facteur essentiel d'un marché commun en plein développement. Si les transports ne sont pas assurés sur des bases communautaires, toute la vie économique est menacée.

Je ne dirai pas, Monsieur le Président, que la Commission et le Conseil sont restés inactifs. La Commission européenne a présenté entre vingt et trente propositions au Parlement et au Comité économique et social. Nous y avons consacré le meilleur de notre temps et de notre attention. Elles ont ensuite été envoyées par la Commission au Conseil.

Or, il est caractéristique de la situation en matière de transports, que le Conseil soit saisi d'une trentaine de propositions de décisions concrètes — certaines sont importantes, d'autres le sont moins — et que rien ne se passe ! L'un des ministres me l'a avoué. Il m'a dit : ces petites questions, nous nous en occupons lorsque nous aborderons les grandes. Mais à la question de savoir quand l'examen des questions importantes sera abordé, on ne reçoit jamais de réponse précise. Telle est la situation au Conseil alors que celui-ci a pour tâche de définir le cadre général de la politique des transports. Il doit statuer sur tous les éléments que la Commission lui présente comme parties intégrantes de ce plan d'ensemble. Le Conseil des ministres des transports s'est réuni tout à la fin de 1970, plus exactement le 7 décembre. Évidemment, il ne peut statuer s'il ne se réunit pas. Depuis le début de l'année 1971, les ministres des transports ne se sont pas rencontrés une seule fois. Rien ne s'est encore passé pendant la première moitié de l'année. Et d'après ce que m'a dit le président du Conseil, rien ne se passera probablement non plus pendant la deuxième. Le 22 décembre 1970, M. Seefeld écrivait qu'il comptait que 1971 serait, en Europe, l'année des ministres des transports ! Or, il ressort de contacts qu'une délégation de notre commission des transports a eus avec des membres du Conseil, que l'année 1971, du moins le premier semestre de celle-ci, ne pourra certes pas être désignée comme telle.

On prétend que le traité de Rome est trop vaguement formulé pour autoriser une bonne politique des transports, que les compétences qu'il confère sont insuffisantes, que les délais qu'il accorde sont trop courts. C'est possible. Mais, d'autre part, la politique des transports entre clairement dans le champ d'application des dispositions générales du Traité. De plus,

**Posthumerus**

quelle que soit la force ou la faiblesse du traité, si la Commission était suffisamment active et si le Conseil voulait vraiment agir, rien ne pourrait vraiment les arrêter ! Mais c'est cela qui fait défaut au Conseil et à la Commission : la volonté politique d'arrêter maintenant des décisions réellement efficaces ! J'ajouterai immédiatement que nos critiques s'adressent non seulement au Conseil et à la Commission, mais tout autant à cette institution quelque peu languissante qui n'est pas même un organisme vraiment communautaire, que je sache, mais un comité intergouvernemental d'ambassadeurs, de représentants permanents, qui préparent toutes les décisions du Conseil.

J'ai déjà dit, par plaisanterie, que la Commission était en voie de devenir peu à peu le secrétariat du Conseil. Aujourd'hui, je dirai, de même, que le moment approche où la Commission et le Conseil seront le secrétariat des Représentants permanents. Si haut que je place mon respect pour les hommes qui œuvrent au sein de cet organisme, je dois dire que du point de vue politique et institutionnel, cette évolution est très dangereuse et mauvaise. Il est grand temps que le Parlement entreprenne à s'y opposer résolument, non seulement dans le secteur des transports, mais aussi dans les autres.

On dit que l'atmosphère se détériore entre la Commission, le Conseil et le Parlement ; l'un des ministres que nous avons rencontrés a même parlé de guerre froide. Cette affirmation contient peut-être une part de vérité. Dans la mesure où ce mauvais climat, cette guerre froide seraient dus au fait que le Conseil essaie d'empiéter sur les compétences de la Commission — non pas sur les compétences officielles, bien sûr, mais sur les compétences réelles — on trouvera le Parlement toujours aux côtés de la Commission. Mais justement parce que le climat semble si mauvais, nous souhaiterions que la Commission montre son vrai visage. Je supplie la Commission, pour l'amour du ciel, de commencer à agir d'une façon ou d'une autre, comme un gouvernement européen. Faites une chose spectaculaire à laquelle le Conseil ne saurait se dérober, essayez de forcer le Conseil à accomplir un acte auquel il se refuse encore maintenant ! En juin 1965, le Conseil a surpris tout le monde en élaborant un compromis acceptable pour tous ses membres, en dotant la politique européenne des transports de son cadre général. Depuis, effrayés sans doute de leur propre courage, les ministres n'ont cessé d'essayer de reprendre d'une main ce qu'en principe ils avaient accordé de l'autre.

Il est grand temps, M. Coppé, que l'on fasse quelque chose ! Il faut naturellement élaborer une conception globale. On s'est déjà efforcé de le faire un certain nombre de fois. On était arrivé à la conclusion que cette grande conception n'était pas du domaine du possible et que l'on devait en conséquence, procéder par petites étapes. Grâce à celles-ci, on édifierait, pierre par pierre, la grande construction. Loyalement,

obligamment, la commission des transports a dit à chaque fois : bon, s'il doit en être ainsi, allons-y ! Actuellement, une troisième phase est en cours : les pierres à bâtir sont là, mais aucune décision n'est arrêtée. Les propositions ne sont même pas prises en considération et il n'est pas certain qu'on ne les oublie pas. A présent, on nous propose une troisième méthode de travail : on sélectionne quelques grandes questions d'une importance décisive, et c'est de celles-là que l'on discutera.

Il est à craindre, Monsieur le Président, que cette méthode ne donne pas non plus de résultats et que dans six mois on nous en propose une quatrième. Quoi qu'il en soit la situation fâcheuse dans laquelle nous nous trouvons montre qu'un acte de volonté politique est indispensable.

Il a été question, aujourd'hui, de conférences au sommet ; certains estiment qu'il ne faut pas les multiplier pour ne pas en diminuer la portée. Mais pourquoi le Conseil et la Commission ne se réuniraient-ils pas une fois — en l'absence de leurs collaborateurs habituels, très capables, sans doute, mais dont les réactions sont si souvent teintées de nationalisme — pour tenter ensemble, si nécessaire en s'isolant du monde, les portes closes tant qu'on n'a pas fini — ce serait aussi une sorte de marathon — d'élaborer quelque chose de constructif, de raisonnable, de concret ? Car quelque chose, enfin, doit être fait dans le domaine de l'intégration des transports. Il faut créer les structures dans lesquelles les transports européens peuvent se développer normalement, parallèlement aux autres secteurs et au même rythme. De là, notre question à la Commission européenne. Le mois prochain, nous examinerons avec le Conseil, le résultat de nos discussions d'aujourd'hui. Je dois avouer, M. Coppé, que notre commission des transports est en train d'y perdre son latin. Nous avons travaillé durement, mais peu à peu, nous perdons nos illusions, l'atmosphère est au pessimisme, le désespoir nous guette parce que rien ne se passe. Les plus actifs, et les membres de la commission des transports le sont au plus haut point, s'en trouveraient paralysés. Je tiens, modestement, simplement, à y appeler votre attention. Notre commission des transports, malgré ses travaux et sa contribution positive, commence petit à petit à se demander combien de temps elle peut encore porter la responsabilité de la situation actuelle. En effet, nous sommes responsables en Europe vis-à-vis de l'opinion publique. On nous demandera où en est la politique des transports. Nous devons répondre, comme nous l'avons fait si souvent, que lentement l'affaire s'ébranle. Mais à le répéter pendant cinq ans, six ans, dix ans, on risque de ne plus se faire croire ! Et aussi de ne plus compter ! Nous commençons de plus en plus à nous en rendre compte et à nous rebeller contre cet état de choses. C'est pourquoi nous invitons la Commission, qui est notre premier allié, à adopter une attitude plus nette. Elle doit montrer sans équivoque qu'elle ne peut plus prendre la responsabilité des événements et qu'elle

**Posthumus**

n'admet plus cette passivité. C'est pourquoi nous demandons à la Commission : jusqu'où voulez-vous encore engager votre responsabilité ? Quelle action entreprendrez-vous pour montrer que vous souhaitez une politique entièrement nouvelle, dynamique et résolue, une politique qui soit une source d'inspiration pour tous les collègues de la Commission, pour votre appareil administratif, pour chaque membre de nos administrations nationales ? Nous voulons des initiatives, nous voulons qu'une vision se dégage, que l'on montre un peu plus d'enthousiasme et que, chaque fois que M. Coppé entre dans son bureau, son énergie galvanise ceux qui l'entourent. Nous voulons que l'on dise : voilà un grand patron ; enfin, la politique des transports va pouvoir démarrer ! C'est ce que nous espérons ardemment en ce moment et c'est pourquoi nous disons à M. Coppé : nous nous rendons compte de toutes les difficultés, nous savons que votre responsabilité est partagée. Mais il n'est pas exclu qu'un jour une des parties se cabre et dise : nous sommes à bout de patience, les propositions sont là, concrètes, il faut passer aux actes ! Il est moins cinq, M. Coppé, il est peut-être même plus tard. Naturellement, nous sommes toujours prêts à vous donner une chance, mais nous vous demandons humblement, nous vous demandons à genoux, de faire enfin quelque chose, de mettre enfin la machine en branle pour que nous puissions dire : l'homme qui a fait le plus, à la Commission, pour les transports européens, c'est M. Coppé. Il était chargé de trois autres portefeuilles encore, mais il l'a fait, tambour battant ! Si nous pouvions trouver audience chez vous, nous aurions, aujourd'hui, le sentiment qu'il n'est peut-être pas trop tard pour écarter le danger de crise qui insidieusement nous menace.

**M. le Président.** — Je remercie M. Posthumus d'avoir présenté la question orale au nom de la commission des transports.

Avant de donner la parole aux orateurs inscrits, je voudrais signaler que compte tenu de l'heure je serai très strict en ce qui concerne l'application du règlement sur le temps de parole qui, je le rappelle, est fixé à dix minutes au maximum.

La parole est à M. Coppé pour faire connaître la réponse de la Commission à la question qui lui a été posée par la commission des transports.

**M. Coppé, membre de la Commission des Communautés européennes.** — (N) Monsieur le Président, je vous remercie de me donner la parole. Je ferai de mon mieux pour exposer le plus brièvement possible le point de vue de la Commission en réponse à la question orale de la commission des transports.

Tout d'abord, une réponse claire à M. Posthumus ; ce n'est pas l'action de la Commission qui est en cause, il ne s'agit pas de l'activité de notre directeur général et de nos directeurs. Ils ont tous fourni un grand effort. En effet, c'est de 19 propositions que le

Conseil est saisi. Mais la question n'est pas là. M. Posthumus lui-même a fourni la clef du problème. Les difficultés viennent de ce que, dans le secteur des transports, les concepts sont encore trop teintés de nationalisme. On ne peut certes en dire autant des initiatives de M. Posthumus lui-même ! J'ai ici un règlement, daté de 1965, portant notamment sa signature...

**M. Posthumus.** — A cette époque, au moins, on faisait quelque chose !...

**M. Coppé.** — (N) Mais, dès 1966, l'âge d'or était révolu ! Les visions sont par trop nationalistes, même au sein des gouvernements — certes, il en allait autrement du temps où M. Posthumus était secrétaire d'État néerlandais aux transports — et l'on manque de volonté politique.

Dans mon exposé, qui sera assez long car je veux donner une réponse complète, c'est cette constatation qui sans cesse reviendra. Les transports sont, sans doute parce qu'ils sont si fortement intégrés à la vie économique nationale de chacun de nos États, et aussi en raison de l'importance de leurs aspects techniques, le secteur dans lequel les intérêts nationaux se manifestent avec le plus de vigueur. La volonté politique, qui a réellement existé pendant les années 1965-1966, a disparu depuis. J'espère que l'on réussira à la ressusciter pour que puisse se poursuivre l'intégration.

*(L'orateur poursuit son exposé en langue française.)*

Monsieur le Président, je crois que cette question orale me donnera l'occasion à la fois de clarifier la situation actuelle et, d'autre part, d'esquisser la solution qu'avec l'accord et l'appui du Parlement et de la commission des transports, j'espère pouvoir mettre en œuvre dans les mois qui viennent. Ce retard, Monsieur le Président, nous l'avons constaté nous-mêmes. Si le Président de la Commission européenne, dans un exposé qui devait être bref, n'a consacré que deux pages à la question des transports, il n'en reste pas moins que dans le quatrième Rapport général, nous avons nous-mêmes diagnostiqué ce retard.

Nous n'avons pas caché que, pour des raisons politiques, un certain nombre de décisions ne sont pas examinées ou adoptées par le Conseil de ministres. Pour être tout à fait juste, Monsieur le Président, il faut cependant, quand on parle d'un retard, être plus précis. Un certain nombre de mesures ont été adoptées par le Conseil de ministres, des propositions de la Commission sont encore en instance et enfin, dans certains secteurs, la Commission doit présenter des propositions à la suite d'engagements qu'elle a pris ou de demandes qui ont été faites par le Conseil.

Monsieur le Président, il y a trois grands secteurs dans la politique des transports. Il y a tout d'abord l'harmonisation des conditions de concurrence, sans laquelle nous ne pouvons pas aboutir à cette situation que M. Posthumus souhaite, et moi aussi, c'est-à-dire

**Coppé**

que le secteur des transports cesse d'être le secteur le plus réglementé et le moins mobile de toute la Communauté. Je parlerai ensuite des autres secteurs de cette politique ; le rapprochement des conditions de fonctionnement et l'organisation du Marché, — personne ne doute que le secteur des transports ne peut être abandonné à la libre concurrence.

Je commencerai par les mesures adoptées dans le domaine de l'harmonisation des conditions de concurrence. Il n'y a pas de doute que c'est là précisément que cette époque de grâce de 1965, dont a parlé M. Posthumus, produit des résultats. Un certain nombre de ces mesures, notamment en matière d'interventions étatiques, sont très importantes : le règlement sur les obligations de service public pour le chemin de fer et pour les autres moyens de transport, le règlement relatif à la normalisation des comptes des chemins de fer, qui est un document extrêmement important parce que, pour la première fois, on est parvenu à codifier le comportement des États membres à l'égard des chemins de fer, et, enfin, le règlement relatif aux aides de coordination dans le domaine des transports, dont nous avons besoin quand nous devons faire connaître notre position sur les aides nationales, telles que, par exemple, les primes de déchirage de navires aux Pays-Bas. Voilà en quelque sorte, un code du comportement des États membres à l'égard des moyens de transports.

En matière de réglementation et d'harmonisation des conditions de travail, le règlement 543 constitue un premier pas vers l'harmonisation des conditions sociales et vers le progrès social. Dans ce secteur en effet, en tout cas dans celui du transport par route, le progrès social n'est pas extrêmement développé.

En matière fiscale, un certain nombre de décisions et mesures ont été prises pour tracer une ligne en ce qui concerne l'imputation des coûts d'infrastructure. Enfin, en matière d'application des règlements, un règlement définit le régime des ententes verticales et horizontales dans les transports ; il est important parce qu'il définit les conditions générales de concurrence au secteur des transports.

Nous avons acquis pendant ce temps de grâce, un certain nombre de réglementations qui constituent un important pas en avant dans l'harmonisation indispensable des conditions de concurrence entre moyens de transport et entre pays membres, sans laquelle nous n'avancerions jamais, ni dans l'organisation des transports, ni dans le rapprochement des conditions de fonctionnement.

J'en arrive à l'organisation du marché. Certaines mesures ont été adoptées et une priorité a été donnée aux règles communes, qui étaient prévues par l'article 75. Cette priorité, nous l'avons donnée — et je crois, à juste titre — aux transports par route parce que c'est le domaine le plus important et celui où le cloisonnement était le plus fort. Le Conseil a adopté un règlement, modeste certes, sur le contin-

gent communautaire, mais c'est au moins le début de la création d'un contingent communautaire. M. Posthumus me dira : « c'est peu ». C'est vrai, mais 15 % des transports bénéficient de ce fait d'un régime communautaire et ne sont donc plus soumis à aucune formalité des transports internationaux sur tout le territoire de la Communauté. Depuis lors, nous avons essayé d'élargir ce contingent en raison de la demande accrue, mais nous en sommes encore à ces douze cents autorisations communautaires accordées depuis 1968. Étant donné qu'elles ne sont valables que pour une période transitoire de 3 ans prolongée d'un an, si nous ne parvenons pas à débloquent la situation, ce qui a été réalisé dans ce domaine risque d'être compromis à la fin de l'année prochaine.

Le règlement relatif aux transports des voyageurs par route a libéré la quasi-totalité des transports occasionnels par autocars et par autobus, ce qui pour le trafic touristique est évidemment d'une très grande importance. Malheureusement, nous ne sommes pas parvenus, jusqu'ici, à faire appliquer le règlement tarifaire concernant les transports internationaux par route. Nous avons d'ailleurs commencé la procédure de l'article 169 pour infraction. De même que pour le règlement d'harmonisation sociale ; il faut bien qu'à mon regret je dise qu'un pays au moins, que je connais très bien, est en infraction ; et là aussi, nous poursuivons au titre de l'article 169. Des mesures ont donc été prises dans deux secteurs importants mais l'application est déficiente au moins dans certains pays — je ne voudrais pas les accuser tous. Nous prenons les mesures qui s'imposent dans des cas de ce genre, « l'ultima ratio » étant la procédure devant la Cour de justice, comme nous l'avons fait dans un domaine que je n'aborderai pas aujourd'hui, l'AETR. Mais, Monsieur le Président, je dois bien reconnaître que parfois des mesures ont été prises et ne sont pas toujours appliquées.

Passons aux propositions de la Commission qui sont toujours en instance devant le Conseil. Il n'y en a pas moins de 19. Elles concernent à la fois l'organisation commune de transports et le rapprochement des conditions de concurrence dans le domaine des transports ; elles sont parfois au Conseil depuis des années. Les raisons de ce retard, c'est que les divergences entre les États membres sont telles qu'il est parfois impossible que le Conseil s'en saisisse pour en discuter, et cependant, Monsieur le Président, dans plusieurs de ces domaines, c'est à la demande du Conseil, à la suite de l'accord de 1965, que nous avons introduit ces propositions. Depuis lors, des propositions ont été introduites, en 1967, pour l'accès au marché, etc., et nous n'obtenons même pas du Conseil qu'il se saisisse de propositions que nous avons introduites à sa demande et conformément à l'accord de 1965, dont parlait tout à l'heure M. Posthumus. La conclusion à en tirer c'est qu'en effet la volonté politique fait défaut, et de plus,

**Coppé**

l'orientation politique a, je crois, changé depuis lors dans un certain nombre des pays membres. En ce qui concerne l'organisation commune des transports, nous avons introduit, à la demande du Conseil, une proposition sur l'accès au marché des transports par voie navigable. Le Conseil a examiné notre proposition, a décidé de la mettre en œuvre uniquement pour le Rhin et la Moselle et l'a subordonnée à une négociation avec la Suisse. Depuis lors, nous sommes en effet en négociation, mais nous ne parvenons même pas à obtenir une position commune pour aborder un pays tiers dans une affaire pour laquelle nous avons introduit, à la demande du Conseil, une proposition conforme à l'orientation de la décision de 1965. Cependant, je ne désespère pas. Nous négocions avec la Suisse depuis près d'un an. Vous voyez le problème difficile devant lequel nous nous trouvons.

Deuxièmement, l'accès au marché pour le transport par route, la proposition faite, toujours à la demande du Conseil, suivant la ligne de l'accord de 65, n'a même pas encore été examinée par le Conseil.

Troisième proposition toujours en instance : le régime tarifaire général pour l'ensemble des transports, sauf pour les transports par route, où, je vous l'ai dit, le règlement a été adopté mais n'est pas appliqué. Certains États se sont, là aussi, opposés à ce qu'elle soit en considération, estimant que ces mesures ne sont plus essentielles pour la réalisation de la politique commune des transports. Il y a donc sur ce point une modification de l'optique des gouvernements par rapport à la position de 1965.

En ce qui concerne l'harmonisation des conditions de concurrence, sont en instance devant le Conseil — et il s'agit là de problèmes majeurs — les propositions suivantes : l'aménagement des taxes sur les véhicules utilitaires, la suppression des discriminations dans les prix et conditions de transport, la suppression de la double imposition des taxes sur les véhicules utilitaires, et la proposition de la Commission relative aux poids et dimensions des véhicules. Sur ce dernier point, toute l'industrie automobile nous supplie d'obtenir du Conseil une décision sur le type de véhicule utilitaire qui aura enfin la certitude de l'accès à nos différents pays et nous ne parvenons pas à choisir entre les onze tonnes et les treize tonnes ; parce que l'on veut décider à l'unanimité, nous ne parvenons pas depuis des années, à obtenir une décision dans ce domaine. La Commission fera d'ici quelques semaines une proposition transactionnelle, espérant débloquer la situation en essayant d'obtenir l'accord du Conseil.

Enfin, Monsieur le Président, j'en viens à un certain nombre de propositions que la Commission vient de soumettre et qui sont toutes relatives aux décisions de 1965 et à la résolution de 1966. Une proposition de décision du Conseil relative à la mise en œuvre d'un régime de tarification de l'usage des infrastruc-

tures, assortie d'un mémorandum qui explicite les conceptions de la Commission dans ce domaine. J'ai eu l'occasion d'en parler à la commission des transports. Il s'agit de la tarification au coût marginal social, assortie de la Condition de l'équilibre financier. On ne peut pas dire, Monsieur le Président et Monsieur Posthumus, que n'est pas une proposition majeure qui se trouve là sur la table du Conseil. Je vous en donne un exemple : rien que pour la tarification pour la route, si l'on prend comme référence des propositions que nous faisons, il y a des secteurs dans lesquels le moyen de transport ne paie qu'environ la moitié du coût d'infrastructure marginal social qui devrait lui être imposée, et, dans d'autres cas, on taxe jusqu'à 150 % de ce même coût marginal social que nous estimons être la référence, si nous voulons arriver à une harmonisation des conditions de tarifs dans le marché commun. C'est un point important, sur lequel il faudra bien nous mettre d'accord si nous voulons arriver un jour à cette libéralisation, que je souhaite moi aussi, des moyens de transport, et à ce que le transport cesse d'être le secteur le moins mobile de la Communauté.

Il y a ensuite, Monsieur le Président, des mesures qui doivent encore faire l'objet de propositions et pour lesquelles je confesse que nous avons un peu de retard. Il s'agit de la réglementation des rapports financiers entre les chemins de fer et les États, suite à la décision de 1965, de la suite de la réglementation et de l'harmonisation en matière sociale pour la route et, enfin, pour les voies navigables, de l'ensemble des harmonisations sociales qui seront à ce moment-là en application pour les transports. Par l'établissement de ces propositions, Monsieur le Président, la Commission se sera alors acquittée de l'ensemble des tâches qui lui incombent en vertu des engagements pris vis-à-vis du Conseil, et elle aura exécuté l'ensemble des dispositions prévues par le Conseil dans la décision de mai 1965. Nous présenterons aussi une proposition modifiée transactionnelle afin de débloquer la question si importante des poids et dimensions, ainsi qu'une proposition de règlement relative au régime de contrôle de la capacité pour l'ensemble des transports internationaux.

J'ai dit tout à l'heure que nous avons été les premiers à reconnaître que la situation dans le domaine des transports était une situation difficile ; je ne vous citerai pas les textes eux-mêmes de notre Rapport général, mais nous n'avons pas caché la situation et, je tiens à le dire, il y a des divergences profondes. Et cependant, dans tous les cas, le comité économique et social et le Parlement européen nous ont donné soit un avis entièrement favorable, soit largement favorable sur nos propositions. Mais dans certains cas, nous n'en obtenons même pas l'examen par le Conseil de ministres. Force est donc de reconnaître qu'à l'heure actuelle les dispositions de l'article 75 qui prévoyaient un certain nombre de mesures à prendre avant la fin de la période transitoire, des règles communes applicables aux transports internationaux,

**Coppé**

les conditions d'admission des transporteurs non résidents aux transports nationaux dans un État membre ne sont pas encore en application, ou ne sont pas encore examinées.

En réponse à la première question, je dirai donc que nous sommes convaincus que, dans ces conditions, le développement équilibré de la politique commune des transports est gravement compromis. En effet, Monsieur Posthumus, vous le savez, tant que les régimes seront divergents dans les différents États membres nous aurons ce cloisonnement. L'établissement d'un régime uniforme pour l'ensemble du marché commun est voué à l'échec si nous ne parvenons pas à obtenir une prise de position sur les propositions que nous avons faites et cela ne manquera pas d'exercer un effet négatif sur l'ensemble du Marché commun, Monsieur le Président. Voilà ma réponse à la première question et je ne me cache pas le sérieux de la situation.

Voyons maintenant, Monsieur le Président, quelles sont les conditions d'une relance. Je parlerai ensuite d'un programme de relance. Une des causes principales de la situation actuelle, c'est l'aspect très technique des problèmes de transport, et, de ce fait, malheureusement, les experts sont rois. Ils le sont dans chacun de nos pays et ils le sont doublement quand ils se rencontrent. Une deuxième cause, je regrette de devoir le dire, c'est la recherche d'une unanimité alors que les dispositions du traité ne l'exigent pas. Il y a des cas où cette unanimité est nécessaire lorsque les mesures risquent d'affecter gravement le niveau de vie et d'emploi dans certaines régions. Mais, Monsieur le Président, qui oserait prétendre qu'une décision transactionnelle sur les poids et dimensions de véhicules utilitaires affecterait gravement le niveau de vie et de l'emploi ? Si les décisions pouvaient être prises à la majorité qualifiée, comme le prévoit le traité, nous pourrions aboutir assez rapidement. Après avoir examiné les causes de la situation — les experts et la recherche de l'unanimité, dont nous trouvons un exemple typique dans la question des règles communes applicables aux services réguliers et aux navettes — voyons quelles sont les conditions de la relance.

Je citerai tout d'abord le renforcement de la volonté politique de dépasser les conceptions et les intérêts purement nationaux.

Deuxièmement, il faudrait une amélioration de la coopération entre les institutions communautaires. J'ai eu moi-même le sentiment, depuis que j'ai ce portefeuille, d'une espèce de guerre froide qui a duré aussi longtemps que l'affaire de l'AETR a été devant la Cour. J'espère que l'arrêt de la Cour, nous permettra de reprendre le dialogue avec le Conseil dans de meilleures conditions. La Commission estime indispensable un débat approfondi avec le Conseil afin de connaître les raisons pour lesquelles, malgré les accords intervenus et jamais dénoncés, aucune suite

n'a été donnée aux propositions qu'elle a présentées en matière d'organisation du marché.

La troisième condition d'une relance, Monsieur le Président, concerne les orientations à donner par le Conseil aux experts. Alors qu'à l'heure actuelle, nos propositions sont d'abord soumises aux experts qui, en fait, décident de leur sort. Il faudrait que le Conseil de ministres donne un certain nombre d'instructions aux experts. Sur la base des orientations générales, qui sont les orientations de politique économique, de politique des transports et de politique sociale, les experts devraient être chargés de trouver des solutions techniques aux problèmes.

La quatrième condition, Monsieur le Président, c'est, pour des questions qui ne menacent pas gravement le niveau de vie et d'emploi, la prise des décisions à une majorité plus opérationnelle que l'unanimité, surtout lorsqu'il s'agit de questions dont l'intérêt n'est pas celui dont on parle à l'article 75.

Quel est le programme de relance ?

Tout d'abord, il faut achever l'action entreprise, notamment en matière d'harmonisation des conditions de concurrence et en matière d'organisation commune des transports. Nous croyons que jusqu'ici aucun élément nouveau n'est intervenu qui puisse justifier un changement fondamental dans les principes dont nous nous inspirons pour la définition de la politique commune des transports. Je le répète, c'est l'harmonisation des conditions de concurrence, c'est le rapprochement des conditions de fonctionnement dans le secteur le plus dirigé de tous nos pays. C'est également l'organisation du marché commun des transports, parce que personne n'oserait dire qu'il s'agit d'un secteur que l'on peut abandonner à la libre concurrence. Nous croyons que les lignes essentielles de cette politique restent valables et que, par conséquent, c'est sur cette voie que nous devons nous efforcer de poursuivre et d'obtenir l'accord sur les propositions que nous avons faites et à l'orientation desquelles le Conseil — à une époque révolue, je l'admets — a été favorable. L'action entreprise doit aussi être complétée sur un certain nombre de points, je vous l'ai dit tout à l'heure, Monsieur le Président, et, en ce qui concerne les poids et dimensions, nous essaierons de débloquent le mécanisme en faisant une proposition transactionnelle, dont nous espérons qu'elle aura plus de succès. Mais pour ce qui est de l'accès au marché, de la régulation de la capacité, de la place à faire aux non résidents, etc., nous ne croyons pas devoir modifier les propositions que nous avons faites en 1965. Et c'est donc sur cette base que je demande le débat politique au Conseil.

Les actions nouvelles. Premier point, la coordination des investissements : nous constatons que la simple procédure de consultation qui a été prévue par le Conseil en 1966 ne suffit plus pour atteindre des objectifs d'une intégration communautaire. Les coûts

**Coppé**

d'infrastructure deviennent énormes et doivent être établis en fonction, non pas de marchés cloisonnés, mais en fonction d'un marché intégré qui est celui vers lequel nous allons dans l'union économique et monétaire, ces conditions sont alors telles que la coordination des investissements d'infrastructure exige donc que cesse le gaspillage de ressources et que soit réalisée une véritable coordination et non plus simplement une consultation devenue insuffisante.

Deuxième point, Monsieur le Président, important, capital : la sécurité de la circulation. C'est, je crois, un domaine où la Communauté doit apporter quelque chose. Il n'est pas concevable que chacun de nos pays répète pour lui-même les expériences pilotes qui sont nécessaires pour savoir de quelle manière on peut résoudre le problème de la sécurité. Il faudra qu'on dise si on préfère les refaire chaque fois au plan national ou que l'on dise que l'on ne croit pas, au Conseil de ministres, que l'apport de la Communauté soit, à l'heure actuelle, minime ou insignifiant. Nous avons introduit un rapport à ce sujet et j'espère que d'ici très peu de temps nous allons pouvoir passer à des propositions concrètes à la suite du débat que nous aurons avec la Commission.

Dernier point, Monsieur le Président : la recherche et le développement. Nous croyons qu'une action communautaire doit aussi être menée dans ce domaine. A l'heure actuelle, trois questions importantes sont prévues dans le rapport Prest : le trafic inter-villes, l'aide électronique à la circulation sur les autoroutes et un aéroglisseur de 2 000 tonnes. Il est clair que ce sont des points choisis en fonction de leur caractère plus ou moins spectaculaire. Encore faut-il qu'on ne se limite pas à l'étude de ces trois questions.

Enfin, Monsieur le Président, nous allons indépendamment de ces trois points nous occuper de la navigation maritime et aérienne. En matière de navigation maritime, il s'agit notamment, de faire face aux discriminations de pavillon pratiquées par certains États. La possibilité d'y faire face et de changer la situation est beaucoup plus grande au plan communautaire qu'au plan de chacun de nos pays. En matière de navigation aérienne, nos travaux portent surtout sur le problème de la sous-utilisation de la capacité et sur l'amélioration du réseau intérieur européen. Pour ce qui est de la politique portuaire, j'ai présenté un rapport sur lequel j'aimerais beaucoup, avant de présenter des propositions concrètes, connaître l'avis de la commission compétente.

Ma réponse à la deuxième question, je la donnerai en quatre points : poursuivre là où il y a infraction, après, bien entendu, avoir patienté quelque temps, (nous allons le faire pour le règlement 543 à l'égard d'un pays que je connais bien et, en ce qui concerne la tarification pour le trafic international par route,

à l'égard des six pays, qui sont tous en infraction), clarifier la situation sur les points où nous avons des raisons de croire que le Conseil n'a pas modifié sa position par rapport aux propositions que nous avons faites à sa demande : compléter notre action là où nous l'estimons nécessaire, notamment en ce qui concerne l'harmonisation et la libéralisation des moyens de transport ; et enfin, développer notre action, c'est-à-dire que la Commission estime qu'il faut étendre l'action communautaire à d'autres domaines tels que la coordination des investissements, la sécurité de la circulation, la recherche et le développement. La Commission a déjà présenté à votre commission un certain nombre de documents qui nous permettent d'avoir un échange de vues avec elle sur ces points. J'espère que nous aurons avec le Conseil un débat politique, un débat qui donne aux experts des orientations pour la recherche des solutions sur les différents points dont je vous ai parlé : actions anciennes, actions nouvelles, actions prioritaires à entreprendre. Je compte aussi, Monsieur le Président, avant ce débat politique, continuer et terminer le tour des capitales. Nous savons que, dans la Communauté, c'est très souvent en discutant avec les ministres au plan politique, avec leurs adjoints, leurs assistants et leurs experts, que nous arrivons à des résultats. Après ce tour des capitales que je compte continuer et terminer d'ici quelques semaines, nous espérons avoir, avec le soutien de l'Assemblée, Monsieur le Président, et j'y insiste, ce débat approfondi avec le Conseil. Nous avancerons ainsi, en suivant une voie politique, vers des solutions qui, étant trop souvent techniques, sont difficiles à mettre en œuvre.

*(Applaudissements)*

M. le Président. — Je remercie M. Coppé de sa réponse très exhaustive.

Avant d'ouvrir le débat, j'insiste une nouvelle fois pour que les orateurs inscrits respectent le temps de parole de dix minutes.

La parole est à M. Kollwelter, au nom du groupe démocrate-chrétien.

M. Kollwelter. — (A) Au nom du groupe démocrate-chrétien, je suis chargé de donner un avis sur la question orale posée par la commission des transports du Parlement européen à la Commission concernant le grand retard pris par la réalisation de la politique commune des transports, autrement dit concernant le retard considérable encouru par la politique commune des transports par rapport à d'autres secteurs de la politique communautaire. Comment s'expliquer ce retard, alors que le Conseil était convenu dès 1965 de définir une politique commune des transports ? Ma question, Monsieur le Président, est au fond la suivante : la responsabilité du retard enregistré par la politique commune des transports est-elle imputable au Conseil, à la Commission ou au

**Kollwelter**

Parlement ? Selon moi, ce retard est dû au fait que, si la politique commune des transports a pu faire l'objet, en 1965, d'un accord au sein du Conseil, il y était aussi bien admis de ne prévoir aucune sorte de délai pour celui-ci, en raison des nombreux intérêts nationaux ou particuliers qui devaient être surmontés et qui doivent toujours l'être à l'heure actuelle. La Commission est-elle responsable de la lenteur, de cette lenteur excessive des progrès accomplis en matière de politique commune des transports ? Il serait injuste à l'égard de l'exécutif de répondre par l'affirmative à cette question. Nous nous permettons de douter, il est vrai, que la Commission ait toujours été bien inspirée en saisissant le Conseil, comme elle l'a fait, de questions purement techniques. Pour ces dernières, les fonctionnaires et experts de la Commission sont suffisamment qualifiés, voire plus qualifiés que ceux du Conseil.

Nous estimons que la Commission ne devrait saisir le Conseil que de questions fondamentales, essentielles, de la politique des transports. La Commission l'a-t-elle toujours bien compris ? Personne ne saurait apporter une juste réponse à cette question, la Commission s'étant souvent, hier comme aujourd'hui, et plus particulièrement en ce qui concerne les problèmes nucléaires, trouvée dans une sorte de vide. Comment la Commission peut-elle s'en sortir ? Il n'y a qu'un moyen pour cela, c'est que les gouvernements des six pays aient la volonté politique de parvenir à cette politique commune des transports, qui a fait défaut jusqu'à présent. Si l'on veut créer cette politique, dont l'importance et l'urgence sont impérieuses dans un espace économique aussi vaste, elle ne saurait l'être que si les six chefs d'État ou de gouvernement de la Communauté donnent de nouvelles impulsions, comme ils l'ont fait à La Haye pour d'autres secteurs de la politique communautaire. Le temps presse. Plus on attendra, plus il sera difficile d'en arriver à cette politique commune des transports que le Parlement européen, dans l'intérêt d'une saine politique économique, n'a cessé de réclamer avec beaucoup d'énergie, certes, mais hélas, avec si peu de succès.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** — Je remercie M. Kollwelter d'avoir su faire preuve de concision.

La parole est à M. Seefeld, au nom du groupe socialiste.

**M. Seefeld.** — (A) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, le groupe socialiste, au nom duquel j'ai l'honneur de prendre la parole, se félicite vivement que puisse avoir lieu, aujourd'hui, un échange de vues avec la Commission, consacré à la politique européenne des transports. Depuis plus d'une année, ce problème n'a plus été traité à cette tribune. Le dernier débat important consacré par le Parlement européen à la politique des transports a eu lieu le

12 mars 1970, en présence du ministre Bertrand, alors président du Conseil.

Depuis lors, la commission des transports de notre Parlement, dans ses nombreuses réunions, s'est appliquée à examiner à fond la politique européenne des transports, à inciter le Conseil et la Commission à une plus grande activité, à donner de nouvelles impulsions. Bien qu'il ne faille jamais faire preuve d'une trop grande satisfaction de soi, il me semble permis de dire en toute modestie que la commission des transports ne s'est pas fait faute de revenir sur la question, parce qu'elle ne saurait se contenter des résultats acquis à ce jour et qu'elle ne pourrait endosser le reproche injuste d'être coresponsable de la lenteur des progrès accomplis par la politique européenne en cette matière.

Mesdames, Messieurs, doit-on, du reste, chercher des coupables ? Dans l'affirmative, le nombre de ceux qui entreraient en ligne de compte n'est guère élevé. S'agissant des responsabilités, elles sont imputables à deux instances : à la Commission et au Conseil de ministres, ou aux deux à la fois. Avec l'une et l'autre, notre Assemblée souhaite débattre de la politique des transports de l'Europe. Avec la Commission aujourd'hui, avec le Conseil en juin prochain. Pour commencer, permettez-moi donc de souligner expressément que nous n'avons nulle intention de chercher les coupables. Notre objectif est plutôt le suivant : le présent débat et celui qui le suivra en juin sont destinés à permettre aux parlementaires des six pays de faire comprendre à tous ceux qui, dans la CEE, sont responsables de la politique des transports, que nous ne tolérerons plus, à l'avenir, aucune lenteur en ce domaine. Nous en appelons au Conseil et à la Commission d'arrêter, enfin, des décisions précises quant aux harmonisations indispensables des transports, attendues depuis si longtemps. Nous devons les inciter à mettre en œuvre, dans l'intérêt des ressortissants de nos pays, une politique européenne des transports bien définie ; une telle politique répondrait à l'attente de nos concitoyens, qui y ont droit d'ailleurs. Du reste, l'impression prévaut qu'à l'époque des TEE, les responsables de la politique des transports continuent toujours à se déplacer en train omnibus, si tant est qu'ils se déplacent.

Nous Européens, nous membres du Parlement européen, exigeons du Conseil et de la Commission qu'ils agissent, puisque c'est à eux qu'il incombe d'agir.

Je tiens maintenant à vous dire, Mesdames, Messieurs, que dans notre Communauté, la politique des transports continue d'être regardée comme la cinquième roue du carrosse. Cette constatation est confirmée par la comparaison des fréquences respectives des réunions du Conseil de ministres selon les ministères qui y sont représentés. En 1969, les ministres des affaires étrangères se sont réunis treize fois, les ministres de l'économie et des finances dix fois, les ministres de l'agriculture vingt et une fois et

**Seefeld**

les ministres des transports une seule fois. L'année 1970 a marqué un progrès ; en effet, cette année-là, les ministres des transports se sont réunis trois fois, les ministres de l'agriculture non moins de dix-sept fois et les ministres des affaires étrangères treize fois. Quant à l'année en cours, les ministres des transports n'ont pas encore tenu de réunion. Je constate qu'entre l'été 1970 et l'été 1971 les ministres des transports se sont réunis une seule fois ; durant une période de deux ans et demi, que je prends à titre de référence, ils ont tenu en tout et pour tout quatre réunions.

On pourrait estimer, par conséquent, que, dans le secteur des transports, tout est pour le mieux en Europe, la réunion des ministres des transports ne s'imposant que rarement. Une telle interprétation, pour optimiste qu'elle soit, n'en est pas moins fautive. Il est exact, en revanche, que la politique commune des transports n'a jamais dépassé le stade des initiatives mineures, le grand essor continuant toujours de se faire attendre. Mais au fait, quelle est la situation actuelle ? Elle semble se présenter comme suit : la Commission des Communautés dépose diverses propositions. Le membre responsable de la Commission dit, lui, que de nombreuses propositions se sont accumulées dans l'intervalle, sans que le Conseil de ministres les ait adoptées. Voilà pour un côté. L'autre instance, représentée par l'actuel président du Conseil, déclare que le Conseil ne saurait aller plus vite que la Commission, qu'il est tenu d'attendre que soient présentées des propositions susceptibles d'être adoptées et que, par ailleurs, le président du Conseil a la conscience tranquille pour ce qui est de sa contribution à la politique européenne des transports. Cette question nous la discuterons avec lui-même dès juin prochain.

Qu'est-ce à dire, mes chers collègues, sinon que les diverses instances se rejettent l'une l'autre la responsabilité des actions ou des omissions respectives ? Puisque nous discuterons avec le Conseil en juin, il nous reste donc aujourd'hui à procéder à l'échange de vues avec la Commission, et je voudrais présenter certaines observations à ce sujet. Messieurs les membres de la Commission, je vous invite, d'abord, à examiner les chances qu'ont toutes vos propositions présentées à ce jour d'être adoptées par le Conseil. Faites donc le nécessaire pour que soient accélérés les travaux qui s'y trouvent en suspens — et parfois depuis des années, comme vous l'avez dit textuellement vous-même. Intervenez donc auprès des gouvernements pour qu'ils vous aident à surmonter les obstacles qui s'opposent aux adoptions voulues. Ne vous contentez pas de présenter des propositions, à seule fin de les présenter, en vous inspirant de cette manière de maxime : notre travail est fait, au Conseil de voir pour le reste. Cela ne servirait à rien, bien au contraire. Nous jugeons la Commission non pas d'après le nombre des propositions et des projets présentés, mais d'après le nombre de ceux qui ont été adoptés. C'est-à-dire en fonction de ceux dont l'adoption par le Conseil est facilitée par vos travaux

préparatoires. En d'autres termes : il ne suffit pas que la Commission soumette au Conseil ses propositions, puis attende simplement ce que celui-ci en fera. Je vous le demande : que faites-vous pour faciliter et hâter la procédure ? Ma deuxième observation est celle-ci : présentez des propositions qui ne se rapportent pas seulement à des problèmes secondaires, même si ces derniers, bien entendu, sont loin d'être négligeables. Aidez tous les intéressés en déposant des propositions qui touchent le problème au fond, et non seulement l'un de ses aspects marginaux. Le fond une fois examiné, le problème se règle souvent de lui-même.

J'en viens à ma troisième observation. A l'avenir, contrôlez, plus que vous ne paraissez le faire à présent, le respect des décisions arrêtées et leur exécution par les gouvernements nationaux. Et si vous constatez des infractions, Messieurs, comptez sur nous, s'il s'agit de vous aider, dans notre Parlement, à prendre les décisions communautaires voulues.

J'en arrive au quatrième point. Dissipez les malentendus qui existent aujourd'hui dans les relations entre le Conseil et la Commission. L'un des six ministres des transports a qualifié de guerre froide la situation actuelle, ainsi que M. Posthumus l'avait déjà fait. La Commission pourrait assainir le climat, si elle se considérait, non pas comme parti, mais comme partenaire à qui revient la tâche de prendre l'initiative. A cet égard, limitez-vous à quelques points, mais à des points bien préparés et mûrs pour faire l'objet d'une décision.

Le cinquième point concerne l'essentiel, me semble-t-il, et peut-être est-il caractéristique de notre situation actuelle. Je vous le demande : avons-nous, à vrai dire, une conception d'ensemble ? Différentes conceptions nationales se trouvent en présence ; j'estime pourtant qu'il n'existe aucune conception européenne des transports. Est-il possible de dégager de ces vues nationales une idée directrice qui soit acceptable pour les six pays ? En tout cas, nous les voyons rivaliser d'adresse dans la recherche de compromis à propos de questions mineures. Or, aucune politique des transports homogène ne saurait s'édifier à partir de là. Établissez donc, pour les pays de notre Communauté, le programme d'une politique des transports. Associez en temps utile à vos travaux le Conseil et nous-mêmes. Alors nous pourrions avoir une conception commune. Et les ressortissants de nos pays se réjouiront que la CEE soit active, qu'elle ait un sens, non seulement dans le secteur agricole et, comme nous le savons aujourd'hui, dans le secteur monétaire, mais tout autant dans celui de la politique des transports.

J'adresse un dernier mot aux hommes politiques qui travaillent dans cette Assemblée et dans les parlements nationaux. Je le fais, Messieurs les membres de la Commission, car je veux éviter que vous n'ayez l'impression que nous ignorons nos propres obliga-

**Seefeld**

tions et que nous nous contentons de vous adresser des demandes. Ce qui est essentiel, c'est la volonté politique, nous l'avons déjà souligné à cette tribune. Et cette volonté politique de s'engager dans une politique européenne des transports doit exister chez tous. M. Posthumus l'a d'ailleurs signalé. Or, cette volonté, qui émane des ministres, est à traduire dans les faits. Il faut donc que les collaborateurs, les conseillers, les experts des administrations sentent, sachent que leurs ministres ne s'acquittent pas simplement de leurs obligations, par routine, à l'occasion de certaines réunions du Conseil ; or cela est loin d'être le cas à l'heure actuelle. Chacun d'entre nous, mes chers collègues, se doit d'encourager cette évolution et d'y contribuer. La solution de maints problèmes s'en trouvera facilitée et nous ferons des progrès dans la politique européenne des transports. Je vous suis très reconnaissant, Monsieur Coppé, d'avoir à nouveau, aujourd'hui, énuméré de nombreux points dont nous avons déjà discuté en détail avec vous à la commission des transports, ou dont nous aurons encore à discuter.

Ma critique ne s'adresse nullement à vous-même ni à vos collaborateurs. En conclusion, et pour me résumer, je vous demande avec insistance de nous aider à sortir de cette période des petits pas, dont l'importance, il est vrai, n'est pas non plus négligeable ; en matière de politique européenne des transports, nous ne pourrions toutefois avancer qu'à condition d'en avoir une conception générale, une conception dont nous serons sûrs qu'elle nous fera aller de l'avant.

Dans son rapport sur les transports de 1970, le gouvernement de mon pays a souligné la nécessité, aux fins de la réalisation d'une politique commune des transports, de convenir dans les domaines de l'harmonisation des conditions de concurrence, de l'accès au marché, c'est-à-dire de la réglementation de la capacité et de l'unification des politiques tarifaires, de bases communes pour fixer un calendrier et les matières à traiter. Ce projet mérite d'être appuyé sans réserve, et il s'impose de soutenir tous les efforts entrepris en ce sens. Je vous demande donc de contribuer, au moyen de propositions s'inscrivant dans une conception globale des transports européens, à ce que, d'une manière générale, nous puissions parler à l'avenir d'une véritable politique commune des transports qui implique effectivement cette conception. Voilà ce que j'ai tenu à vous dire au cours du débat d'aujourd'hui.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Jozeau-Marigné, au nom du groupe des libéraux et apparentés.

M. Jozeau-Marigné. — Monsieur le Président, mes chers collègues, étant le cinquième orateur qui intervient dans ce débat assez tardif, je me pose une question : les questions relatives aux transports sont-elles des questions mal aimées ? Sans doute, dès qu'il

s'agit de monnaie, sans doute dès qu'il s'agit d'agriculture, nous sommes nombreux, les ministres se précipitent sur les problèmes, les commissaires sont extrêmement attentifs et d'une diligence remarquable. Nous arrivons aux questions de transports et même, dans ce Parlement, nous arrivons en fin de séance, nous discutons presque à guichet fermé, en tout cas en commission fermée, et nous n'avons que quelques minutes pour essayer de vous dire ce que nous pensons profondément. Mais les collègues qui m'ont précédé, le rapport extrêmement dense de M. le Commissaire me permettent de négliger quelques papiers et de vous dire très simplement, en quelques mots, mes regrets.

Mes regrets ? Oui, ils sont certains, parce qu'aujourd'hui nous avons à nous demander pourquoi, en ce domaine des transports si capital, dans un monde en pleine évolution, nous voyons quelque abandon, quelque retard dont l'Europe est la première à souffrir. Dans cet esprit et, comme M. Seefeld le disait tout à l'heure, sans vouloir chercher des responsables, mais étant conscients nous-mêmes de notre responsabilité à notre commission des transports sous la houlette de notre président, M. Posthumus, nous avons voulu voir si nous ne devons pas sortir un peu du rôle classique, je ne veux pas dire routinier, mais je le pense d'une commission parlementaire, et de prendre notre bâton de pèlerin pour rechercher si nous n'avons pas, nous, à redonner la flamme. Et nous sommes allés pour voir la Commission, que dis-je, cela nous est facile, car grâce à votre pensée bienveillante, Monsieur Coppé, grâce à votre souci de travailler constamment avec notre commission, vous êtes présent, même quand cela vous est difficile, et vous avez suivi en cela les bonnes habitudes de votre prédécesseur.

Nous avons voulu voir également les six ministres non pas pour leur donner une leçon — nous ne nous le permettrions pas, nous sommes trop respectueux des institutions, comme nous n'aimons pas trop qu'on nous en donne. Nous voulions simplement rechercher si, ensemble, nous pouvions maçonner une pierre constructive dans la maison de l'Europe.

Nous avons déjà vu cinq de ces ministres, nous avons essayé avec eux de rechercher quel était le problème, ce que l'on pouvait faire, au cours de ce qui dans notre pensée, pour presque tous, était une séance de travail. Pour un autre, c'était une audience, et nous nous demandions que faire et comment faire. Et voici, Monsieur le Président, la deuxième raison qui me fait regretter profondément que nous ne soyons pas plus nombreux ce soir, car le débat doit être élevé. Lorsque nous avons été chez tous les ministres, lorsque nous avons pris contact avec la Commission, nous avons entendu des réponses dont nous avons pu faire la synthèse : c'est véritablement un problème juridique, c'est un problème institutionnel intéressant tout le Parlement, comme toutes les Institutions du Traité, que posent les réponses reçues. Les difficultés

**Jozeau-Marigné**

proviennent beaucoup moins des aspects techniques que l'on nous a opposés que des problèmes politiques et de la marche de ces institutions ; c'est pourquoi il me faut, le plus rapidement possible, en dire quelques mots.

Il nous a fallu peut-être quelque peine pour pouvoir le déceler, car si nous nous étions contentés des premières impressions de ces réunions, nous aurions pu voir le même papier, le même catalogue établi par certains collaborateurs pour définir toute l'action excellente qui avait été la leur. Nous aurions peut-être trouvé le même partout. Ces papiers sont nécessaires, vous le savez bien vous-même, Monsieur le Commissaire, tout à l'heure, vous avez cru, dans votre première partie, nous faire un catalogue de ce qui a pu être fait depuis quelques années, vous avez relaté le travail de vos collaborateurs et de vos fonctionnaires, travail auquel nous avons applaudi et qui est dans toutes nos mémoires. Mais aujourd'hui plutôt que du passé, c'est du présent et de l'avenir proche qu'il est question pour nous. Et qu'avons-nous entendu ? A Bruxelles, on nous dit : « Que voulez-vous, il faut voir un autre collègue, et puis, je ne suis pas le président du Conseil de ministres.

— Mais ne pouvez-vous pas en parler au président du Conseil de ministres ?

— Ah, ce n'est pas moi, parce que moi, je n'ai pas d'initiatives. »

Et si nous allons à la Commission, on peut nous dire : « il faut véritablement s'adresser aux ministres, car c'est aux ministres d'intervenir ». Un ministre nous dit autre chose : « Nous avons, nous, des représentants permanents, ce sont les ambassadeurs... ». Et les ambassadeurs des six pays se sont tous mis d'accord, dans leur sagesse, dans leur sérénité, pour estimer que tous les problèmes sur lesquels la Commission et votre Parlement, mes chers collègues, ont délibéré, ne sont pas si importants pour qu'on déplace les ministres pour les connaître. Voilà ce que nous avons entendu ! Voilà ce que sont des petits pas ! Est-il possible, qu'un semestre entier, c'est-à-dire la présidence entière d'un ministre d'un pays, se passe sans qu'il y ait une seule réunion des ministres pour discuter de ces questions ? Soyez assurés mes chers collègues que lorsque nous allons voir nos ministres, nous n'allons pas voir le ministre d'un pays donné, nous allons voir le ministre, membre du Conseil de ministres de l'Europe. Et voilà ce qui est important et ce qui est grave ! Ne devrions-nous pas demander demain qu'on ait une tout autre conception du rôle des représentants permanents, pour essayer d'aboutir tout de même à un résultat pratique.

Je vous disais, mes chers collègues, que ce papier on aurait pu nous le lire. Mais à Bonn, tout récemment, le ministre nous a dit : « Eh bien moi, ce papier, je l'ai, mais je vais me placer à un plan plus élevé et je vais rechercher quelles sont les raisons, ou les pré-

textes, qui nous mettent dans cette situation difficile. »

Je le dis très nettement, Monsieur le Commissaire, en matière de transports il y a une difficulté complémentaire, spécifique à ce secteur : nous avons de nombreux problèmes techniques, des petits problèmes, vous l'avez dit tout à l'heure. Alors le résultat est le suivant : c'est que l'on perd son temps à nous demander de multiples raisons, de multiples décisions, de multiples avis dans des problèmes techniques ; la Commission est amenée, je dirai presque à encombrer, les Conseils de ministres de tout petits problèmes, alors qu'il faut savoir sortir du problème technique pour dégager le problème politique. Et il faudra tout de même bien un jour voir dans le fonctionnement des institutions, Monsieur le Président, s'il n'y a pas à confier à des techniciens, à des experts, à des ambassadeurs, des problèmes dont le caractère mineur est certain, pour dégager des problèmes politiques qui, eux, doivent être posés et résolus au plus haut échelon par le Conseil de ministres, pour que celui-ci puisse décider en connaissance de cause et en connaissance de nos avis.

Vous me direz, peut-être, qu'en ce moment je parle des ministres alors que, devant moi, je n'ai que la Commission. Je ne veux pas dire : je n'ai que... J'ai le bonheur et la joie d'avoir la Commission, le gouvernement européen, en quelque sorte. Mais, Monsieur le Commissaire, c'est bien à vous que je dois m'adresser, pour deux raisons : c'est vous, la Commission, qui faites les propositions et c'est vous qui êtes responsable devant nous. Il y a donc, du point de vue juridique, deux raisons premières pour que nous intervenions auprès de vous pour vous dire : il faut absolument aboutir à quelque chose.

Vous nous avez dit tout ce que vous avez fait, c'est bien. Vous ne nous avez pas dit tout ce que vous n'avez pas fait, mais nous avons conscience que de nombreuses propositions restent sur les bureaux et n'aboutissent pas. Il faut en sortir !

Je n'entends pas vous donner un conseil, mais seulement reprendre une idée que nous avons entendue chez un ministre.

Il est indispensable que dans les plus courts délais, la Commission dresse un tableau synoptique de tous les problèmes de base. Ce tableau, établissez-le comme vous voulez ; au besoin, faites-le avec le représentant du Conseil de ministres pour éviter toutes les difficultés possibles. Quand vous l'aurez dressé, quand, dans votre sagesse, vous en aurez donné connaissance à la commission des transports du Parlement européen, je pense que, simplement, par le jeu des Institutions, nous pourrions, mais alors seulement, mettre en œuvre une politique. Ce ne sera peut-être pas, comme le disait notre président, une politique concrète et une politique active, mais au nom du groupe des libéraux et apparentés et, je

**Jozeau-Marigné**

pense, de toute l'Assemblée, je vous demande que ce soit une politique tout court.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** — La parole est à M. Cousté, au nom du groupe de l'UDE.

**M. Cousté.** — Monsieur le Président, mes chers collègues, nous sommes en présence d'une question orale tout à fait précise. Et comme nous sommes des gens sérieux, même à une heure tardive, il faut savoir ce que la Commission a répondu à nos questions. Il a tout d'abord été demandé à la Commission si elle ne pense pas que cette situation, c'est-à-dire le retard considérable dans la réalisation de la politique commune des transports — si elle persistait ou s'aggravait —, pourrait finalement mettre en cause le processus d'unification communautaire engagé dans le cadre de l'union économique. Vous avez répondu par la négative, Monsieur le Commissaire, et tous les beaux discours que nous pouvons faire, après tout, ne replacent qu'à leurs véritables dimensions les problèmes dont nous sommes saisis. Il est tout à fait clair que pour vous, cette situation, si elle persistait ou s'aggravait, ne pourrait même pas mettre en cause le processus d'unification communautaire. Voilà, au fond, ce que cela voulait dire. Si vous n'êtes pas d'accord, il faut le dire. Cela prouverait que la politique des transports à laquelle nous sommes attachés dans la commission du Parlement européen, est bien chargée d'avenir, de conséquences, comme nous l'avons souvent cru.

Si vous voulez bien, je voudrais essayer d'interpréter la deuxième partie de votre réponse. Il est dit : « Quelles initiatives la Commission compte-t-elle prendre — et dans quels délais — pour faire face, conformément aux pouvoirs et aux responsabilités qui lui sont attribués par les traités, à cette grave situation dans laquelle se trouve actuellement la politique commune des transports ? ». Vous nous dites — et je crois que vous avez tout à fait raison — que tout cela dépend du jeu complexe des Institutions. Vous n'avez pas voulu accabler le Conseil, vous avez bien fait, encore que nous devons bien reconnaître, entre nous, que le retard est un fait indéniable et que très souvent ce retard est dû à l'absence de volonté politique du Conseil. Et l'allusion à certaines visites qui a été faite par notre vice-président de la commission des transports, après l'intervention, quelque peu marquée d'émotion, du président Posthumus, rejoint exactement mes observations. Si les ministres des transports ne se réunissent pas, c'est qu'ils n'ont rien à décider en commun, prenons-en acte. Ce que je pense, et je le dirai en un mot, c'est qu'il faut choisir le point de réussite prévisible de votre action.

Il ne faut pas vouloir saisir tous les règlements, il ne faut pas essayer de sortir de l'ornière, ce qui ne peut pas l'être pour des raisons politiques profondes ou pour des raisons d'intérêt — je n'hésite pas à em-

ployer le mot — qui existent. Je pense qu'il faut peut-être entreprendre des démarches relativement plus objectives, et essayer de faire progresser une harmonisation et, en particulier, vous l'avez très bien dit, l'harmonisation des conditions de concurrence entre les États. Il y a aussi les relations financières entre les États et les chemins de fer, vous avez eu tout à fait raison de le souligner. Il me semble que c'est là un domaine où l'action est raisonnablement possible, dans un délai relativement proche. Il y a la tarification d'usage des infrastructures, qui, je crois, est très importante, et, enfin, ce champ nouveau d'activité que vous avez signalé à juste titre : la sécurité routière. Il me semble que si vous avez le soutien, non seulement des parlementaires que nous sommes, mais aussi d'une approbation explicite ou implicite de l'opinion publique, vous pourrez faire aboutir vos propositions. Sinon, nous resterons dans cette situation que nous regrettons tous. Mais à quoi servent les regrets lorsqu'il s'agit à vrai dire de construire une Communauté européenne et de pratiquer une politique commune dans un secteur dont nous savons l'importance ?

Vous avez dit qu'il y avait des conditions à la relance et j'ai noté, pour ma part, que vous pensiez que la guerre froide était maintenant achevée par la décision de la Cour de justice du 30 mars concernant l'AETR. Je pense que vous voyez juste et je le dis publiquement. Compte tenu de la situation qui a opposé la vision de la Commission à la vision du Conseil, une condition fondamentale est remplie et je pense qu'avec cette volonté politique que nous croyons indispensable, le retard considérable sera réellement compensé, oublié, mais je n'hésiterai pas à dire, en conclusion, que tout cela est relié à la vision d'une construction véritable et voulue de la Communauté économique européenne.

Le débat que nous avons eu tout à l'heure sur les problèmes monétaires et le jugement que nous avons porté, nous parlementaires, sur cette situation me laissent penser que beaucoup d'efforts sont encore à faire, même dans ce Parlement. Il n'est pas vrai que l'on puisse faire progresser la Communauté économique européenne sans que des décisions communautaires soient prises et non pas des apparences de décisions communautaires. Et c'est pourquoi, je pense qu'en matière des transports, comme en toute autre construction de politique commune, qu'elle soit agricole, qu'elle soit monétaire ou qu'elle soit d'union économique, il est indispensable qu'ensemble, nous fixions et les objectifs et les conditions pour atteindre l'objectif. C'est dans ce sens là que, j'en suis sûr, sous la présidence de M. Posthumus, je le souhaite, sous une autre présidence peut-être malheureusement, ce que nous ne savons encore, nous agissons dans le cadre de notre mandat de parlementaires européens. La Commission aura toujours notre soutien, un soutien sincère, un soutien actif, mais c'est d'elle que l'initiative doit venir.

*(Applaudissements)*

M. le Président. — La parole est à M. Richarts.

M. Richarts. — Monsieur le Président, le Parlement européen a déjà exprimé à maintes reprises son mécontentement à propos de la lenteur des progrès réalisés dans le domaine de la politique commune des transports. Chose curieuse, tous les pays et tous les partis politiques portaient un jugement identique sur la situation. Il doit y avoir une raison à cela. J'ajoute que, pour l'instant, je ne vois pas encore poindre de grandes lueurs d'espoir. Il ne sert à rien de dénombrer les petites pierres de la mosaïque des transports qui ont pu, à grand'peine, être mises en place dans le passé : elles ne suffisent pas, et de loin, à donner une image cohérente d'une politique des transports. Il n'est guère utile non plus de dire aujourd'hui qu'il y a encore 19 propositions de règlements dans les dossiers du Conseil. En l'occurrence, la Commission devrait, elle aussi, être invitée à faire preuve d'une plus grande souplesse, car ce n'est certainement pas sans raison que les propositions ne sont pas adoptées. Certes, nous savons que le Conseil se fie davantage aux avis de ses comités consultatifs et du comité des représentants permanents qu'il n'écoute la voix des instances politiques, mais il se pourrait bien que cela change un jour. C'est précisément la volonté politique de mettre en œuvre la politique commune des transports qui fait défaut. Dans ce secteur, le traité ne prévoit pas de dispositions aussi impératives que pour les autres politiques. C'est pourquoi le Ministre à qui nous avons rendu visite lors du voyage d'étude que la commission des transports a effectué sous la conduite de M. Posthumus, a probablement raison d'affirmer que ce problème devrait être examiné au cours d'une conférence européenne au sommet. C'est cette conférence qui devrait donner les directives politiques aux instances compétentes et, dès lors, il y aurait de bonnes chances de parvenir à un accord.

Nous savons, Monsieur Coppé, que vous êtes entré en fonction à une époque difficile et que vous êtes plus surchargé de travail que tous vos prédécesseurs du fait que vous avez encore des responsabilités dans d'autres domaines. Vous êtes entré en fonction au moment où la Commission avait introduit un recours contre le Conseil et le fait de porter plainte contre quelqu'un, peu importe contre qui, est une marque de méfiance. Nous avons été unanimes à couvrir la Commission au moment où elle formait ce recours ; la commission dont je fais partie l'a également fait, mais maintenant il est temps de combler ce fossé de la méfiance. Aucune politique constructive ne peut être mise en œuvre dans une atmosphère de guerre froide. Je tiens à le dire ouvertement. A bas donc la méfiance ! Je mets également en garde contre de fausses conceptions de prestige. Nous avons besoin d'une nouvelle base de départ, mais si nous reprenons les choses à leur début, Monsieur Coppé, n'entreprenez pas trop de choses à la fois, contentez-vous de celles qui sont applicables en pratique. Un exemple

me suffira pour montrer à quel point nos politiques nationales divergent dans le secteur de la politique des transports : les taxes applicables au fuel en République fédérale s'élèvent à 6,326 Pfennig au litre alors qu'elles ne sont que de 4,5 Pfennig aux Pays-Bas. La charge fiscale globale grevant un véhicule avec remorque de 32 tonnes s'élève aux Pays-Bas à 7 500 DM, en République fédérale à 18 000 DM. Ces chiffres datent de 1968, ils ont probablement changé dans l'intervalle, mais il est certain que l'écart a augmenté plutôt que diminué. A quoi bon un système de prix communs dans le secteur agricole si on crée de cette manière des distorsions entre les prix ?

Je connais la difficulté de ces problèmes, mais je ne cite que ces deux exemples qui montrent à quel point nous sommes éloignés les uns des autres.

Lors des conversations que nous avons eues au cours de notre voyage d'étude, nous avons aussi remarqué que la plupart des membres du Conseil ont la volonté d'aboutir. La Commission serait bien inspirée si elle mettait à profit cette bonne volonté du Conseil. Elle pourrait par exemple avoir tout d'abord un entretien officieux avec les membres du Conseil afin de voir sur quels points un accord pourrait être réalisé pour élaborer ensuite un programme qui ne soit pas illusoire, mais applicable.

Monsieur Coppé, vous avez été nommé, pour vos mérites dans ce domaine, Docteur *honoris causa* de l'Université San Antonio du Texas. Je vous en félicite ! Mais je voudrais également vous dire : si vous réussissez le coup de maître de mettre sur pied une politique commune des transports en Europe, c'est toute une série de doctorats *honoris causa* qui vous attendent en Europe.

M. le Président. — Monsieur Coppé, désirez-vous répondre aux orateurs qui sont intervenus ? ...

M. Coppé, *membre de la Commission des Communautés européennes*. — (N) Monsieur le Président, je serai effectivement très bref et je vais tout d'abord répondre au dernier orateur, M. Richarts.

Il a dit que la Commission devait s'efforcer de faire preuve de souplesse. Il y a 19 propositions de règlement dans les dossiers du Conseil et la Commission ne devrait pas persister à vouloir à tout prix les adopter, mais faire preuve de souplesse. Mais voyons, nous sommes disposés à faire preuve de souplesse et nous l'avons d'ailleurs prouvé. Nous nous efforcerons de parvenir à des compromis, par exemple dans le domaine des poids et mesures. La difficulté réside toutefois dans le fait que, si les gouvernements restent sur leurs positions respectives et si nous nous efforçons de nous rapprocher du point de vue d'un gouvernement, nous nous éloignons forcément de celui d'un autre gouvernement. On ne pourra rien y changer,

**Coppé**

Monsieur le Président, ou bien les gouvernements accepteront un compromis, ou bien le Conseil votera à la majorité qualifiée. Des questions aussi techniques ne permettent pas de se livrer à des manœuvres en zigzags pour se rapprocher successivement du point de vue d'un gouvernement, puis d'un autre. Selon M. Richarts, la bonne volonté existe au sein du Conseil. Je suis prêt à le croire. Avant que la Cour de Justice ne rende son arrêt, l'atmosphère n'était pas aussi détendue, de sorte que nous ne pouvions guère escompter que les gouvernements feraient preuve d'une volonté politique plus grande. Je ne veux pas utiliser le terme de « guerre froide ». Je crois en tout cas que cette période de dissensions est révolue.

*(L'orateur poursuit son exposé en langue française)*

M. Cousté m'a dit qu'à la première question, j'avais répondu par la négative. Alors, je me suis très mal exprimé. Je crois que si nous n'obtenons pas l'harmonisation des conditions de concurrence, nous n'aurons pas non plus le décloisonnement du marché des transports. Or, il s'agit là d'un secteur important de la vie économique, qui représente même entre 5 et 10 % de l'ensemble de notre produit national. Cette situation ne peut se prolonger. Ces politiques sont explicitement prévues par le traité ; les règles communes en ce qui concerne les transports internationaux, c'est une obligation imposée par le traité ; l'admission des transporteurs non résidents, Monsieur le Président, c'est aussi une obligation du traité, et dans ce domaine, nous n'avons même pas obtenu que l'on examine nos propositions. Pour ce qui est de l'accès au marché des transports, il est prévu l'accès tout d'abord, ensuite la régulation de la capacité et, en troisième lieu, l'admission des non résidents. Il y a donc là des obligations imposées par le traité que l'on n'a pas encore voulu examiner au niveau du Conseil sur la base de propositions — je le répète — qui nous ont été demandées et que nous avons présentées sur la base de l'accord de 1965. Nous n'allons pas nous entêter, c'est pour cette raison que je voudrais faire mon tour des capitales pour savoir si le Conseil a changé d'avis. Si certains ministres ont changé d'avis, qu'on nous le dise ! Si des propositions que nous avons faites parce qu'on les considérait comme prioritaires, ne sont plus, à l'heure actuelle, essentielles aux yeux des experts, c'est que quelque chose a changé ! Il y a d'ailleurs des situations très bizarres dans ce domaine : parmi les gouvernements qui n'examinent pas, au niveau du Conseil, nos propositions concernant l'accès au marché des transports, deux, dont un que vous connaissez bien, examinent des projets qui vont dans ce sens et les développent sur le plan national. Ne me dites pas que ce sont des problèmes sans importance, que nous avons abordé des problèmes techniques, que nous n'avons pas cherché une conception générale, puisque deux pays au moins sont en train d'élaborer en ce qui concerne l'accès au marché du transport une législation qui va dans le sens des proposi-

tions qui sont au Conseil — j'ose à peine le dire — depuis 1967. Si, dans ce domaine, nous adoptons des attitudes un peu énergiques, il ne faut pas nous en vouloir.

M. Jozeau-Marigné dit qu'il faut développer une sensibilité politique. Je m'efforcerai de le faire et j'ai dit qu'il fallait que le recours concernant l'AETR, qui nous a opposés au Conseil, soit terminé. Cette condition est remplie et je m'en réjouis. J'espère que tout le monde admettra la situation dans laquelle nous nous trouvons depuis que la Cour a rendu son arrêt.

M. Seefeld nous dit que nous devons aussi contrôler l'application des règlements qui ont été décidés par le Conseil. C'est précisément ce qui nous amène à introduire un certain nombre de recours devant la Cour. Dans deux domaines, la tarification des transports internationaux par route et le règlement social, des actions sont en cours, elles sont déjà dans la deuxième phase. Est-ce que nous avons une conception d'ensemble, Monsieur le Président ?

Sans l'harmonisation des conditions de concurrence, vous n'aurez pas de rapprochement des conditions de fonctionnement. Les deux choses sont liées et conditionnent également l'organisation du marché des transports, c'est-à-dire ce contingent communautaire que je voudrais voir se développer pour résorber les contingents bilatéraux. Mais ce contingent communautaire — qui doit être un jour communautaire — il ne se développera que dans la mesure où il y aura une harmonisation des conditions de concurrence. M. Richarts a d'ailleurs donné d'excellents exemples de discordances qui existent à l'heure actuelle.

La conception en la matière est une conception d'ensemble et c'est ce qui entraîne les difficultés. Il faut avancer, mais pas à pas, un pas d'harmonisation, un pas de libéralisation, un pas d'organisation du marché. Pour cela, il faut trouver des interlocuteurs qui soient prêts à franchir ce passage un peu difficile. J'espère que nous trouverons finalement une issue dans ce domaine où l'expert est roi.

*(Applaudissements)*

M. le Président. — Je remercie M. Coppé. En conclusion du débat, je ne suis saisi d'aucune proposition de résolution.

Personne ne demande plus la parole ?...

Le débat est clos.

#### 11. Composition des commissions

M. le Président. — J'ai reçu du groupe démocrate-chrétien une demande tendant à nommer M. Dupont membre de la commission des relations économiques

**Président**

extérieures en remplacement de M. Califice et membre de la commission de l'énergie, de la recherche et des problèmes atomiques en remplacement de M. De Winter.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Ces nominations sont ratifiées.

**12. Ordre du jour de la prochaine séance**

**M. le Président.** — Je propose au Parlement de fixer comme suit l'ordre du jour de la séance de demain, mercredi 19 mai 1971 :

à 10 h :

— Rapport de M. Briot sur un règlement concernant les prélèvements et les restitutions dans les différents secteurs de l'organisation commune des marchés.

— rapport de M. de Broglie sur une directive concernant le rapprochement des taxes spécifiques sur certains hydrocarbures ;

— rapport de M. Rossi sur le rapport du commissaire aux comptes de la CECA pour l'exercice 1969.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

Par ailleurs, à la demande de M. Mansholt qui, pour des raisons de santé ne peut pas participer à nos travaux, et en accord avec le rapporteur, je vous propose de renvoyer à la période de session de juin le rapport intérimaire de M. Baas sur les groupements de producteurs agricoles.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée.

*(La séance est levée à 20 h 10)*

## SÉANCE DU MERCREDI 19 MAI 1971

## Sommaire

1. Adoption du procès-verbal .....	85	M. Haferkamp, vice-président de la Commission des Communautés européennes; De Winter, au nom du groupe démocrate-chrétien; M <sup>me</sup> Orth, au nom du groupe socialiste; MM. Springorum, président de la commission de l'énergie, de la recherche et des problèmes atomiques; Burgbacher; Bousch, au nom du groupe de l'UDE; Haferkamp; Oele; Haferkamp .....	92
2. Nomination des membres de la Conférence parlementaire de l'association CEE-EAMA	85		
3. Règlement concernant les prélèvements et les restitutions dans les différents secteurs de l'organisation commune des marchés. Discussion d'un rapport de M. Briot fait au nom de la commission de l'agriculture : M. Briot, rapporteur .....	86	Adoption de la proposition de résolution	100
MM. Haferkamp, vice-président de la Commission des Communautés européennes; Vredeling, au nom du groupe socialiste; Klinker, au nom du groupe démocrate-chrétien .....	87	5. Rapport du commissaire aux comptes de la CECA pour l'exercice 1969. — Discussion d'un rapport de M. Rossi, fait au nom de la commission des finances et des budgets :	
Adoption de la proposition de résolution	88	M. Spénale, rapporteur suppléant .....	100
4. Directive concernant les taxes spécifiques de consommation frappant les hydrocarbures liquides destinés à être utilisés comme combustibles. — Discussion d'un rapport de M. de Broglie, fait au nom de la commission de l'énergie, de la recherche et des problèmes atomiques .....	88	MM. Coppé, membre de la Commission des Communautés européennes; Spénale .	101
M. de Broglie, rapporteur .....	88	Adoption de la proposition de résolution	102
Van Amelsvoort, rapporteur pour avis ...	90	6. Calendrier des prochaines séances .....	102
		7. Adoption du procès-verbal .....	102
		8. Interruption de la session .....	102

PRÉSIDENCE DE M. LUCIUS

Vice-président

(La séance est ouverte à 10 h 05)

M. le Président. — La séance est ouverte.

## 1. Adoption du procès-verbal

M. le Président. — Le procès-verbal de la séance de la séance d'hier a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?

Le procès-verbal est adopté.

## 2. Nomination des membres de la Conférence parlementaire de l'association CEE-EAMA

M. le Président. — Messieurs, lors de la session constitutive de mars dernier, il n'a pas été possible de procéder à la nomination des membres du Parlement européen à la Conférence parlementaire de l'association.

**Président**

Dans sa réunion d'hier, le Bureau a procédé à l'examen des candidatures.

Par analogie aux dispositions de l'article 37 du règlement, le Bureau soumet à votre approbation les candidatures suivantes : MM. Achenbach, Adams, Aigner, Armengaud, Artzinger, Baas, Behrendt, Bermani, Bersani, Briot, Brouwer, Califice, Carcassonne, Colin, Corona, Cousté, Covelli, Dewulf, Dupont, Faller, Fellermaier, M<sup>lle</sup> Flesch, MM. Furler, Galli, Gerlach, Girardin, Glinne, Habib-Deloncle, Hunnault, M<sup>me</sup> Iotti, MM. Jozeau-Marigné, Laudrin, Lautenschlager, Lefèbvre, Lucker, Muller, Oele, Pianta, Pinus, Posthumus, Richarts, Riedel, Scarascia Mugnozza, Scardaccione, Scelba, Schuijt, Seefeld, Sourdille, Spéna, Terrenoire, Triboulet, Vals, Werner et Westerterp.

Il n'y a pas d'opposition ?

Ces nominations sont ratifiées.

*3. Règlement concernant les prélèvements et les restitutions dans les différents secteurs de l'organisation commune des marchés*

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la discussion du rapport de M. Briot, fait au nom de la commission de l'agriculture, sur la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil relative à un règlement concernant la suspension de l'application des dispositions prévoyant la fixation de l'avance des prélèvements et des restitutions dans les différents secteurs de l'organisation commune des marchés (doc. 35/71).

La parole est à M. Briot qui l'a demandée pour présenter son rapport.

M. Briot, *rapporteur*. — Monsieur le Président, Messieurs, il s'agit d'un règlement proposé par la Commission et destiné à lui permettre de faire face aux difficultés qu'elle rencontre dans l'application d'un règlement qui existe depuis 1962. Ce qui m'étonne le plus, c'est qu'on ait mis autant de temps pour apporter les changements que nous sollicitons aujourd'hui.

Lors de l'importation ou de l'exportation, l'on fixe la différence qui doit être pratiquée entre le prix d'achat et le prix de seuil des différents pays. Et, comme chaque fois qu'il est question d'une importation ou d'une exportation, une caution est versée. Ces dépôts ont une valeur qui peut durer jusqu'à six ou sept mois. Je n'ai donc pas besoin de vous dire qu'entre-temps il se produit des fluctuations de cours. Les commerçants étant gens avisés, la spéculation joue parfois un rôle beaucoup plus important que les nécessités de l'importation.

Il s'agit de huit produits agricoles qui représentent un assez grand chiffre : les céréales, les œufs, le riz, le

sucré, le lait et les produits laitiers, les produits transformés à base de fruits et légumes, les matières grasses, les marchandises résultant de la transformation de produits agricoles. Comme le fait fort justement observer la Commission, cela provoque un tel volume d'importations spéculatives, que finalement les marchés en sont perturbés. Les agriculteurs en savent quelque chose ! C'est ce qui explique l'existence d'un volume inusité d'importations dans des domaines où seuls des besoins spéculatifs se sont manifestés. Il importe donc que la Commission ait la maîtrise de son marché, faute de quoi l'on a un marché saturé.

C'est d'ailleurs ce que fait observer, dans son avis, la commission des finances et des budgets. Quant à la commission des relations économiques extérieures, elle a, elle aussi, exprimé un avis positif.

De quoi s'agit-il ? Dès 1962, la Commission a introduit le système de la préfixation des prélèvements et des restitutions en matière de céréales et de riz. Les règlements d'organisation de marchés pour le stade définitif, arrêtés en 1967 et 1968, ont également retenu le système de la préfixation. En d'autres termes, il a fallu quelque neuf ans pour mettre tout ce mécanisme d'aplomb. La Commission est assistée d'un Comité de gestion, lequel doit donner son avis. Je n'ai pas besoin de vous dire, qu'un dispositif où la Commission, qui a déjà un système très lourd de contrôle, doit réunir un Comité de gestion et prendre toutes les dispositions réglementaires, n'est pas une chose heureuse, lorsque l'on se trouve en présence d'une action commerciale qui, dans ses dispositions et dans leur exécution, est beaucoup plus rapide que ce mécanisme très lourd que nous avons imposé à la Commission. En présence des mouvements de l'année dernière, la Commission s'est émue et elle demande à notre Assemblée de lui donner la possibilité d'avoir la maîtrise du marché, de contrôler les importations et les exportations et d'empêcher que la méthode de l'ancien règlement ne fasse le jeu de la spéculation.

D'ailleurs, puisque les deux commissions consultées pour avis, et notamment la commission des finances et des budgets, sont d'accord, c'est que le FEOGA est affecté dans un sens comme dans un autre. La commission de l'agriculture a reconnu la pertinence de cette nouvelle réglementation.

S'il y a, dans le texte, un règlement par produit, c'est que la modification ne concerne pas les mêmes articles. Vous remarquerez que chaque article a le même libellé : ainsi l'exigeait le règlement.

Voilà donc, Messieurs, de quoi il s'agit. La commission de l'agriculture ayant adopté ce règlement à l'unanimité, les commissions des finances et des budgets et des relations économiques extérieures ayant exprimé un avis favorable, j'espère que l'Assemblée appuiera cette proposition de la Commission.

**Briot**

Il est évident que je demeure à la disposition de l'Assemblée pour tout renseignement complémentaire.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Haferkamp.

M. Haferkamp, *vice-président de la Commission des Communautés européennes*. — (A) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, il ne me reste, et c'est une tâche bien agréable, qu'à remercier les commissions d'avoir examiné cette affaire avec tant de célérité et surtout, à vous remercier d'avoir bien voulu porter un jugement si favorable sur la proposition de la Commission.

L'exposé du rapporteur a constitué une excellente mise au point de la question. Il s'agit essentiellement de mettre la Commission en mesure d'agir, dans certaines situations, plus rapidement que ne le permet la procédure actuelle. Je vous remercie, au nom de la Commission, de nous accorder votre soutien en la matière.

M. le Président. — Je vous remercie, Monsieur Haferkamp.

La parole est à M. Vredeling, au nom du groupe socialiste.

M. Vredeling. — (N) Monsieur le Président, je vous dirai en quelques mots que notre groupe souscrit au rapport de M. Briot, car nous estimons, nous aussi, qu'il convient de modifier la procédure suivie actuellement pour toutes les préfixations de prélèvements et de restitutions. Il se fait — et le rapport de M. Briot traite de ce point en son paragraphe 7 — que si la nouvelle proposition de la Commission maintient le principe de la préfixation, le système doit être modifié, car il importe d'éliminer les possibilités de spéculation et d'abus. Il ne faut pas que ces préfixations puissent donner lieu à des perturbations de l'équilibre du marché. C'est pourquoi le rapport de M. Briot approuve la Commission de présenter une nouvelle proposition.

Il faut dire que l'expérience, même toute récente, démontre qu'à un moment donné, les négociants exploitent les possibilités de spéculation qu'offre ce système, notamment lorsqu'ils prévoient des modifications des prélèvements et des restitutions. Je dois cependant ajouter que la procédure suivie, qui est extrêmement lourde et qui prévoit, par exemple, l'intervention des comités de gestion et tout ce qu'elle implique, suppose l'intervention d'un si grand nombre de personnes que nous ne pouvons nous empêcher de penser — en nous référant à d'autres cas, qui se sont produits également dans mon pays — que certaines personnes sont averties de ce qui va se décider. Les dispositions actuelles permettent donc, comme M. Briot le dit dans son rapport, des spéculations

abusives. Il semble que celles-ci aient déjà coûté des millions à la Communauté, pour la simple raison qu'un système de ce genre implique toujours des possibilités de fuites. Lorsqu'on associe un si grand nombre de personnes à des décisions mettant en jeu des millions d'unités de compte, soit pour les prélèvements, soit pour les restitutions, il est évident que l'on court les plus grands risques de voir ces dispositions faire l'objet d'abus. Nous estimons qu'il convient, non seulement en raison des possibilités de spéculation, mais aussi parce que le système lui-même peut donner lieu à des abus, de donner à la Commission la possibilité de réagir sur-le-champ et d'éliminer ainsi autant que possible les abus de ce genre. Cela étant, nous donnons la préférence au nouveau régime proposé et nous appuyons la proposition contenue dans le rapport de M. Briot.

M. le Président. — La parole est à M. Klinker, au nom du groupe démocrate-chrétien.

M. Klinker. — (A) Monsieur le Président, M. Briot a dit l'essentiel de ce qu'il fallait dire sur ces questions. Mon groupe estime, lui aussi, que la proposition de la Commission implique une nette amélioration de la procédure, tant pour les restitutions que pour ce qui est de la politique d'importation. Si le coût de la politique agricole s'est accru dans une mesure particulièrement considérable ces derniers temps, l'imperfection de la mise en œuvre des mécanismes existants y est certainement pour quelque chose, mais on impute cette aggravation des dépenses aux producteurs agricoles, alors qu'en fait, il n'y a rien, puisqu'il s'agit uniquement de mesures de politique commerciale. Je voudrais donc inviter la Commission à faire remarquer que lorsqu'on parle des coûts de la politique agricole, il ne faudrait pas toujours les imputer aux producteurs. Je me permettrai de souligner que si les analyses de marché faites par la Commission pour les céréales, le sucre et les produits laitiers se sont révélées erronées, cela est dû, pour une très large part, aux méthodes suivies jusqu'à présent, et que ces énormes erreurs d'estimation quant à la situation du marché, Monsieur Haferkamp, sont imputables dans une mesure qui est loin d'être négligeable au fait que l'on n'a pas pu opposer aux manœuvres commerciales incriminées un contrôle efficace.

Aussi sommes-nous très heureux que les commissions aient adopté cette proposition à l'unanimité et nous espérons que vous disposerez désormais des moyens administratifs voulus pour éviter à la politique agricole commune des dépenses inutiles et aussi et surtout, pouvoir veiller à ce qu'un contrôle soit exercé, de façon qu'il soit établi sans conteste que les producteurs ne sont pour rien dans cet état de choses.

M. le Président. — Personne ne demande plus la parole ?

**Président**

Je mets aux voix la proposition de résolution.

La proposition de résolution est adoptée (\*).

*4. Directive concernant les taxes spécifiques de consommation frappant les hydrocarbures liquides destinés à être utilisés comme combustibles*

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la discussion du rapport de M. de Broglie, fait au nom de la commission de l'énergie, de la recherche et des problèmes atomiques sur la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil relative à une directive sur le rapprochement des taxes spécifiques de consommation frappant les hydrocarbures liquides destinés à être utilisés comme combustibles (doc. 43/71).

La parole est à M. de Broglie qui l'a demandée pour présenter son rapport.

M. de Broglie, *rapporteur*. — Monsieur le Président, mes chers collègues, le champ d'application de la proposition qui vous est soumise ici est précis, limité et de conception essentiellement fiscale. Il s'agit d'une directive rapprochant les taxes spécifiques qui frappent les hydrocarbures liquides, et ceux-là seulement, et, parmi eux, les hydrocarbures utilisés comme combustibles. Ce texte ne concerne donc que certains droits : les droits que l'on appelle d'accise, à l'exception de tout ce qui pourrait être TVA ou taxe sur le chiffre d'affaires. Il s'agit d'un texte qui concerne deux catégories de fuels : les fuels dits lourds et les fuels légers, à l'exception donc du gaz, d'autres produits pétroliers, et des fuels utilisés dans les transports. Enfin, ce texte ne vise pas à l'unification des taux (ce qui ne serait ni possible, ni même, probablement, souhaitable), mais simplement à leur rapprochement. La Commission propose de ramener, en l'espace de quelques années, à un maximum de 2 u.c./TM pour les fuels lourds et de 5 u.c./TM pour les fuels légers, une taxation selon un processus qui permettrait d'atteindre ces niveaux d'ici à 1976, avec, en 1974, une étape impliquant que la moitié du chemin soit déjà parcourue. En apparence il s'agit donc d'un texte relativement limité.

Mais tout précis qu'il soit, ce texte ne couvre pas moins, en fait, les deux tiers des produits pétroliers utilisés dans la Communauté, puisque le fuel lourd est utilisé dans les usines et dans les centrales électriques et que le fuel léger est l'ensemble des fuels domestiques utilisés pour le chauffage des locaux.

Tout limité que soit ce texte, son objectif de réduction et des rapprochements des droits n'en met pas moins en cause des sommes considérables en moins-value dans les budgets nationaux.

Enfin, toute fiscale que soit la conception et si critiquable que soit actuellement la situation, avec la multiplicité des niveaux de taxation et les distorsions qu'elle entraîne, il n'en est pas moins vrai que ces taxes sont les instruments d'une politique d'ensemble, instruments non détachables d'objectifs qui ne sont pas purement fiscaux, posant des problèmes qui mettent en cause le sort d'autres sources d'énergie, voire la vision d'une politique d'ensemble.

Cela explique l'examen approfondi auquel la commission de l'énergie s'est livrée et, à notre sens, justifie l'accueil assez réservé que la commission a fait au projet de la Commission.

A vrai dire, la présentation même du projet devait, dès l'abord, entraîner la réaction très réservée de la commission de l'énergie. Il était logique, et tentant, pour l'exécutif, de se placer sous le signe de la continuité, et d'évoquer un document de 1968, intitulé « Première orientation pour une politique énergétique communautaire », et il est vrai que ce document a été avalisé par autant dire toutes les instances de la Communauté. Il était donc logique, dis-je, que la Commission se plaçât sous l'égide de ce texte, pour montrer qu'il s'agissait, au fond, d'un acte continu, d'une troisième proposition venant après deux autres relatives à l'harmonisation de la TVA et aux taxes sur les transports.

Or, il n'en demeure pas moins que se placer sous l'égide de ce texte de 1968, c'est se placer délibérément en dehors de la réalité. En effet, le document de 1968 prend pour hypothèse de travail une situation caractérisée par l'abondance et par l'énergie à bon marché, une situation faite de stabilité des approvisionnements, une politique générale faite de protection des intérêts du consommateur, de libre concurrence et de sécurité.

Mais la réalité est tout autre. Elle est celle d'une énergie qui se fait de plus en plus chère, d'approvisionnements instables, d'États qui placent leurs intérêts nationaux au-dessus de ceux des consommateurs, d'un approvisionnement soumis à tous les aléas de la politique, voire de la violence.

Par conséquent, rien ne subsiste, en fait, des bases de travail du document de 1968. Aussi la première réaction de la commission fut-elle de souhaiter que nous disposions d'un autre document, d'un second document d'orientation de la politique pétrolière de la Communauté, fondé sur l'idée d'équilibrer les divers types de consommation dans le cadre d'une politique de cherté, de trouver les moyens de donner une impulsion aux nouvelles formes d'énergie.

De plus, si la présentation générale a paru dénuée d'à-propos à notre commission, l'argumentation précise apportée à l'appui du projet lui a également semblé très contestable. En fait, on nous a expliqué deux choses : que, si les taxes spécifiques étaient abaissées, d'une part les budgets des États n'y perdraient rien,

(\* ) JO n° C 55 du 3 juin 1971 p. 13.

**De Broglie**

d'autre part le consommateur, lui, y gagnerait beaucoup. Ces deux types de raisonnement nous ont paru à la fois aléatoires et risqués.

Dire que l'État n'y perdra rien nous a paru être une argumentation de plaidoirie, car elle suppose que la diminution des droits frappant les produits pétroliers fera augmenter la consommation de ces derniers et que, par conséquent, les chiffres budgétaires qui existaient aujourd'hui et les années passées seront rapidement rattrapés par l'augmentation de la consommation. Notre commission estime qu'en réalité la croissance de la consommation des produits pétroliers ne dépend absolument pas du niveau des taxes qui la frappent, mais, dans une société développée comme la nôtre, des goûts, des habitudes, des besoins. L'expérience montre que, quel que soit le prix auquel le consommateur doit acheter ces produits, en fait leur consommation ne cesse d'augmenter d'année en année. D'autre part, la perte du supplément de recettes que l'État aurait touché si les prix étaient restés les mêmes, demeure et demeurera dans l'esprit des ministres des finances. Il est très difficile de soutenir que l'État ne perdra rien à l'application de cette réduction des taxes : il y aura, à tout le moins, un manque à gagner qui correspondra à la croissance des besoins et que les États ressentiront sans plaisir.

Dire, d'autre part, que le contribuable y gagnera, c'est résolument nier l'importance et la croissance des sommes dont les budgets des États ont besoin. Ce que le ministre des finances perdra par les droits d'accise, il cherchera tout naturellement à la rattraper par d'autres canaux : TVA, taxe sur le chiffre d'affaires ou ponctions diverses.

En tout état de cause, on peut dire que le prix d'un produit pétrolier est fait de composantes et frappé d'incertitudes bien trop importantes, comparative-ment aux droits dont il s'agit aujourd'hui, pour que l'on puisse fonder une argumentation sur cette base. Par conséquent, dire que l'État n'y perdra rien, dire que le consommateur y gagnera, nous ont paru être des raisonnements qui ne correspondaient pas à la réalité des choses.

Enfin, sur le fond même de ces propositions, il nous a semblé que, ni les appréciations faites par la Commission, ni même le dispositif, n'échappaient à la critique. Il nous a semblé d'abord que la Commission sous-estimait la variété des situations existant en Europe. En effet, il faut tenir compte non seulement de la différenciation des taxes — il y a des variantes et des moins-values qui vont de 0 à 180 millions d'u.c. pour les fuels lourds et de 0 à 50 millions d'u.c. pour les fuels légers —, mais aussi du fait que certains pays, comme l'Allemagne et, à un degré moindre, l'Italie, frappent surtout les fuels lourds, tandis que d'autres pays, notamment la Belgique et les Pays-Bas, frappent surtout les fuels légers. Dès lors, s'attaquer de manière uniforme à une situation aussi variée dans ses composantes nous a paru, dès l'abord, ne pas être nécessairement la meilleure approche.

De plus, il nous a semblé que l'on sous-estimait très fortement aussi l'importance et surtout l'inégalité des sacrifices demandés à chaque pays. Cette importance n'apparaît naturellement pas beaucoup lorsque l'on calcule en pourcentages, car alors les chiffres sont trompeurs. On voit par cette méthode que si la France n'est pas touchée, le pourcentage de perte budgétaire par rapport à l'ensemble des recettes budgétaires du pays n'est que de 0,47 pour l'Italie ou de 0,70 pour l'Allemagne. Mais ne nous laissons pas tromper par ces zéros. Les chiffres de 0,47 ou de 0,80 représenteraient, dans un budget comme celui de la France, la totalité des dépenses de fonctionnement du ministère des affaires étrangères ou du ministère des affaires culturelles. En réalité, il s'agit donc de sommes que les ministres des finances trouveront très lourdes.

Mais surtout, et ceci a impressionné notre commission, il y a l'inégalité des sacrifices. Le rapport qui est sous nos yeux contient un tableau extrêmement intéressant, car il n'est pas fait de pourcentages, mais de chiffres réels en u.c., c'est-à-dire en dollars. Il montre comment les États supporteront les effets du système proposé par la Commission. Si je rappelle brièvement ces chiffres, c'est parce qu'ils sont extrêmement impressionnants. Pour ce qui concerne les trois dernières années, on jouerait le mécanisme proposé par la Commission, les moins-values fiscales qui résulteraient de l'application de la proposition actuelle seraient les suivantes : le budget allemand perdrait, la première année, 82 millions de dollars, la seconde année, 87, et la troisième, 181, c'est-à-dire 350 millions de dollars en tout. La Belgique, elle, durant ces trois mêmes années perdrait 23, 24 et 85 millions de dollars. L'Italie, 64, 68 et 145 millions de dollars, c'est-à-dire un total de 277 millions de dollars. Le Luxembourg, 0,8, 0,7 et 1,6, c'est-à-dire 3 millions de dollars, et les Pays-Bas 19, 19 et 39, c'est-à-dire 78 millions de dollars. Le total de ces manques à gagner représenterait, pour les trois ans, 842 millions de dollars. Si nous y ajoutons les deux premières années, puisque les propositions de la Commission s'étalent sur cinq ans, c'est une moins-value de 1 milliard de dollars qui résulterait pour les budgets de la Communauté de l'application des dispositions proposées. 1 milliard de dollars, c'est beaucoup, mais si l'on considère, en outre, que cette perte sera supportée pour les deux tiers par l'Allemagne et l'Italie, alors que la France restera spectatrice détendue de cette opération (puisque'elle se trouve déjà au-dessous du plafond proposé), on s'aperçoit que non seulement le sacrifice est important et inégal, mais qu'il se présente dans des conditions telles qu'un Français, tel votre rapporteur, s'il peut, sans doute, se réjouir du résultat de cette affaire, doit exprimer les plus grands doutes quant à l'acceptation d'un tel système par les ministres des finances des autres pays de la Communauté.

En réalité, cette proposition qui fait d'un pays un spectateur et qui impose à d'autres pays des régimes

**De Broglie**

amaigrissants, non seulement douloureux, mais qui perturberont les courants commerciaux, nous a paru très loin de la réalité et surtout très loin de ce qui était acceptable par les États.

Notre commission s'est, de plus, demandé s'il était bien opportun d'encourager la consommation des produits pétroliers par rapport aux autres produits, en un moment où justement le pétrole se fait cher et rare ; s'il était bien opportun de porter ce nouveau coup à la production charbonnière ; s'il était bien opportun, enfin, d'envisager isolément la taxation d'un seul produit pétrolier, sans donner au Parlement une vision d'ensemble des objectifs de notre politique pétrolière et de la manière dont nous faisons face à ses difficultés.

On y ajoutera, pour le regretter, que le présent projet ne dit mot de la taxation du gaz ; qu'il explique mal pourquoi le fuel léger et le fuel lourd sont soumis à des taxations différentes : sans doute, les prix ne sont pas les mêmes, mais précisément c'est là une conception très étroitement fiscale, et très insuffisante dans un tel domaine.

On regrettera également que le présent projet n'ait pas saisi l'occasion de s'attaquer aux fuels qui ont une teneur en soufre élevée et n'ait pas fait figurer au nombre de ses préoccupations certains éléments de la lutte contre la pollution.

Enfin, devant ces inégalités, devant l'importance de ces sacrifices, et surtout devant le détournement de courants commerciaux qu'ils vont entraîner, notre commission a cherché, pour faire droit aux objectifs de la Commission de Bruxelles, comment les mêmes résultats pourraient être atteints avec moins de douleur et avec peut-être plus d'équité. Elle a imaginé qu'il serait peut-être possible, pendant les deux ou trois premières années, de se contenter d'un mécanisme de réduction proportionnelle des taxes existantes. Si déjà, pendant trois ans, les pays consentaient tous à réduire disons de 15 % les droits qui frappent actuellement les produits pétroliers, les différences, qui vont aujourd'hui de 0 à 6 pour l'un, de 0 à 14 pour l'autre de ces produits, seraient, au bout de cette période, diminuées de moitié, sans inégalité ni perturbation des courants commerciaux. Nous serions en présence de différences allant de 0 à 3, alors que l'objectif de la Commission est 2 ; nous serions en présence de différences allant de 0 à 7, alors que l'objectif de la Communauté est 5 u.c. A ce moment-là, nous serions si proches des objectifs visés par l'exécutif lui-même, que l'opération chirurgicale d'alignement à faire subir à la distorsion en elle-même paraîtrait moins douloureuse aux États intéressés.

En conclusion, je voudrais vous faire part des deux sentiments qui ont dominé votre Commission : un doute et une certaine perplexité. Doute quant au réalisme de cette proposition et aux chances de voir le Conseil de Ministres l'accepter. Perplexité devant

un raisonnement qui nous paraît fondé sur des considérations très théoriques et sans rapport avec la réalité d'aujourd'hui. Perplexité devant cette mesure partielle, isolée, présentée indépendamment de toute considération d'ensemble, de toute vision des objectifs que nous poursuivons.

C'est la raison pour laquelle, tout en essayant, certes, de suivre la Commission et tout en sachant qu'il n'est pas nécessaire d'espérer pour entreprendre et qu'il est aussi possible de s'avancer dans l'obscurité, au moins de quelques pas, nous avons, dans la proposition de résolution qui vous est soumise, accepté le point de vue de la Commission sur la nécessité de mettre fin à certaines distorsions, exprimé un certain nombre de regrets, dont je vous ai fait part, et proposé que l'on s'efforce de réduire de façon proportionnelle les taxes existant actuellement avant de procéder à l'opération que propose la Commission elle-même ; en un mot comme en cent, de placer le malade dans de meilleures conditions avant de l'opérer !

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Van Amelsvoort.

M. Van Amelsvoort, *rapporteur sur avis de la commission des finances et des budgets*. — (N) Monsieur le Président, la commission des finances et des budgets a abouti à des conclusions analogues à celle que M. de Broglie vient d'exposer. Il faut bien mal connaître le fisc pour croire que les droits d'accise puissent être diminués sans être compensés par une majoration d'autres impôts. Du point de vue fiscal, c'est là le nœud de la question. L'exécutif fait valoir, pour justifier sa proposition, que si l'application de la directive impliquera une baisse des tarifs, la consommation, elle, augmentera. Je passerai sur la question de savoir si l'augmentation de la consommation est un phénomène dû normalement à des facteurs techniques ou autres n'ayant pas un caractère fiscal, ou bien si elle peut être stimulée par la baisse des tarifs. On constate une tendance à l'accroissement de la consommation et rien n'interdit de présumer que cette consommation continuera d'augmenter. Mais le problème n'en revient pas moins exclusivement à celui de la stabilité du montant du produit de ces impôts. Cependant, il ne s'agit pas d'une stabilité absolue de ce montant, mais d'une stabilité relative, par rapport à l'ensemble des dépenses publiques et des moyens financiers qui sont nécessaires à leur couverture.

On peut donc être certain que les États membres rechercheront des compensations à la baisse de ces tarifs. Il importe d'autant plus de le noter que d'autres propositions de directives relatives à l'harmonisation fiscale dénotent une tendance à la réduction des tarifs fiscaux. Il semble que la Commission européenne entende réaliser l'harmonisation fiscale dans

**Van Amelsvoort**

le sens d'une réduction de la fiscalité. On peut certes le faire au début, c'est-à-dire aussi longtemps qu'il ne s'agit que d'impôts dont le produit est relativement modeste, mais il ne faudra pas longtemps pour qu'on ne puisse plus poursuivre dans cette voie. Puisqu'on le sait d'avance, il me semble qu'il vaudrait mieux — et c'est d'ailleurs également l'avis de la commission des finances et des budgets — ne pas s'engager dans cette voie.

Si l'on veut travailler sérieusement à l'harmonisation fiscale, il faudra en définir les principes généraux. Il ne saurait donc être question de proposer des réductions au début, alors qu'on sait très bien que plus tard, il faudra faire machine arrière.

Une autre question est de savoir par quoi sera assurée la compensation dont les trésors nationaux ont besoin. La Commission européenne n'aborde pas cette question. Il est pourtant intéressant de s'y arrêter un instant. Si l'on cherche la compensation du côté des impositions ayant pour effet une majoration des prix de revient, le niveau des prix — disons le niveau du coût de la vie — ne baissera nullement comme la Commission l'escompte. L'argument invoqué ne tient donc pas. Si, renonçant à trouver une compensation dans des impôts ayant pour effet d'augmenter les prix de revient, on recourt à l'imposition des revenus et des fortunes, les prix s'en trouveront sans doute moins affectés, mais il n'en faudra pas moins prévoir une répercussion de ces impôts. Cependant, il importe de noter que la Commission européenne ne dit mot de la façon dont cette compensation devrait être assurée. Non seulement elle néglige le problème lui-même, mais de plus, elle ne se préoccupe absolument pas de la façon dont cette compensation sera réalisée, ce qui prouve une fois de plus à quel point il est nécessaire que la Commission définisse clairement, comme la commission des finances et des budgets le souhaite, ses intentions en matière d'harmonisation fiscale.

Monsieur le Président, du point de vue fiscal, il est caractéristique que cette proposition ne porte que sur les tarifs et qu'elle néglige les systèmes d'imposition. Je le comprends parfaitement, car il est beaucoup plus difficile de s'attaquer aux systèmes d'imposition qu'aux tarifs. Les systèmes sont très différents, les modes de perception sont divergents et il existe, dans divers pays, des dispositions prévoyant des exonérations totales ou partielles ; si l'on veut s'en occuper, il faudra y consacrer encore beaucoup plus de temps. Or, on constate que jusqu'à présent, la Commission européenne a fait l'inverse, c'est-à-dire qu'elle s'est attaquée d'abord aux systèmes et ensuite seulement aux tarifs. Le principal exemple en est l'application d'une taxe sur la valeur ajoutée. Il y a là une exception à la règle générale. On peut se demander pourquoi cette exception s'imposait. On trouve la réponse à cette question dans les considérants de la Commission européenne. Et l'on constate ainsi que

si la Commission s'est empressée de s'attaquer aux tarifs pour ne s'occuper qu'ensuite des systèmes, c'est par souci de contribuer à la mise en œuvre de la politique énergétique. Les considérations tenant à l'harmonisation fiscale n'ont joué qu'un rôle secondaire. Aussi la Commission des finances et des budgets a-t-elle abouti à la conclusion qu'il ne s'agit pas tellement d'une directive d'harmonisation fiscale, mais plutôt d'une directive touchant le domaine de la politique de l'énergie. C'est pourquoi nous nous sommes abstenus de nous prononcer sur la question de savoir si cette hâte était justifiée. Nous en avons laissé le soin à la commission de l'énergie, de la recherche et des problèmes atomiques et il résulte maintenant de l'intervention de M. de Broglie que cette commission se place à un point de vue totalement différent de celui de la Commission européenne pour ce qui est de la politique énergétique qui s'impose à l'heure actuelle. De ce fait, la commission des finances et des budgets n'a plus, elle non plus, à se préoccuper outre mesure de hâter l'harmonisation fiscale dans ce domaine restreint, et l'on pourrait très bien se rallier purement et simplement à la proposition.

Il résulte de l'exposé de M. de Broglie qu'on n'a pas à invoquer de raisons ayant trait à la politique de l'énergie, et dans ces conditions, il ne reste plus que l'harmonisation fiscale. Si l'on considère la proposition à la lumière des nécessités de l'harmonisation fiscale, il n'y a plus aucune raison d'abaisser les tarifs. Dans ces conditions, il n'y a aucune raison de proposer une directive visant à l'abaissement des tarifs et l'on peut se contenter d'une harmonisation non pas au niveau le plus bas, mais au niveau moyen. La commission des finances et des budgets peut donc se rallier aux idées exprimées dans la proposition de résolution de la commission de l'énergie, de la recherche et des problèmes atomiques, en ce sens que l'on peut considérer la proposition de directive comme une sorte d'ébauche, de première initiative, qui devra être suivie d'une proposition de directive qui ne tende plus simplement à la fixation d'un tarif très bas, mais à une harmonisation au niveau moyen.

Un mot encore, Monsieur le Président, de l'harmonisation des systèmes. Si nous insistons sur la nécessité d'associer l'harmonisation des systèmes fiscaux à l'harmonisation des tarifs fiscaux, cela ne signifie pas que pour nous, les systèmes doivent être identiques à tous égards dans les différents pays. Nous estimons que cette harmonisation devrait impliquer non pas une égalisation complète, mais l'étude de la question de savoir dans quelle mesure les divergences actuelles sont justifiées. Il faudrait donc tendre à l'harmonisation des grandes lignes des systèmes, étant entendu qu'en cas de divergences, il faudrait se mettre d'accord sur la question de savoir lesquelles de ces divergences sont justifiées.

M. le Président. — La parole est à M. Haferkamp pour faire connaître au Parlement la position de la

**Président**

Commission des Communautés européennes sur la proposition de résolution présentée par la commission parlementaire.

**M. Haferkamp, vice-président de la Commission des Communautés européennes.** — (A) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je remercie les commissions, dont nous venons d'entendre les rapports d'avoir étudié aussi attentivement la proposition de directive présentée par la Commission. Cette proposition porte aussi bien sur la politique de l'énergie que sur la politique fiscale. Or, on vient de nous dire que la proposition ne doit pas être vue dans le contexte des considérations générales sur l'harmonisation fiscale, mais dans celui de la politique de l'énergie. Cependant, M. van Amelsvoort a déclaré que le rapport de la commission de l'énergie, de la recherche et des problèmes atomiques, a montré que, du point de vue de la politique de l'énergie, rien ne justifie cette proposition. Cette dernière affirmation, à notre avis du moins, ne correspond pas à la réalité, et j'y reviendrai tout à l'heure ; nos considérations sur la politique de l'énergie renferment des motifs essentiels qui justifient la mesure que nous avons proposée.

Pour ce qui est de l'harmonisation fiscale, il faut dire que notre proposition s'est inspirée essentiellement de considérations de politique énergétique, et je rappellerai à ce propos des discussions que nous avons eues par le passé et notamment un point de vue sur lequel nous avons toujours insisté lorsqu'il s'agissait d'évolution de notre politique énergétique. Le rapporteur de la commission de l'énergie, de la recherche et des problèmes atomiques vient de dire qu'à son avis la première orientation ne répond plus à la réalité, qu'elle est caduque et ne peut plus servir de base à notre action. Je déclare, au nom de la Commission, que cette première orientation est toujours et continuera d'être la base de nos propositions. Les changements qui sont intervenus, notamment sur le marché du pétrole, depuis que nous avons présenté cette première orientation, ne justifient pas sa modification. Ils confirment, sur les points essentiels, ce que nous avons proposé en 1968 et qui a été approuvé par le Conseil et par le Parlement.

Dans cette première orientation, nous avons insisté sur le fait qu'un élément essentiel de notre politique de l'énergie était que notre Communauté était très largement tributaire des importations. Un grand nombre de nos propositions sont fondées sur cette constatation, et les derniers mois ont bien montré combien cette affirmation de la Commission était juste. Je dois dire, par ailleurs, qu'il y a quelques semaines à peine, le 21 avril à Strasbourg, lors du débat consacré au rapport sur la situation actuelle de la politique de l'énergie, cette Haute Assemblée a reconnu cette base et a pris acte des efforts que nous avons faits en commun pour traduire dans la pratique les propositions de la première orientation. Il ne s'agit pas seulement des trois directives que nous avons évoquées

ici. J'ai présenté, le 21 avril, une vue complète de tout ce que nous avons fait dans les secteurs du charbon, de l'énergie nucléaire, du pétrole, etc. Je vous renvoie à ces déclarations.

J'ai exposé également, à ce moment-là, les intentions de la Commission en vue de la réalisation de la première orientation. Une fois de plus, je me permets de vous renvoyer au débat que nous avons eu alors. Je rappellerai simplement que les propositions que nous allons soumettre au Conseil, dans les semaines à venir, ont trait, premièrement, aux mesures à prendre en cas d'éventuelles crises d'approvisionnement, ensuite aux mesures relatives au renforcement du marché intérieur de la Communauté dans le secteur de l'énergie et, enfin, à d'importantes mesures dans le domaine de la politique de l'approvisionnement qui seront orientées justement sur la constatation que je viens d'évoquer, à savoir que la Communauté est dans une large mesure tributaire des importations d'énergie.

Ce sont précisément le débat du 21 avril devant cette Haute Assemblée et les déclarations faites par les représentants au cours du débat qui m'ont confirmé dans mon opinion qu'il n'y a pas lieu de modifier la première orientation en tant que base de notre politique. Et je tiens à souligner encore une fois clairement que c'est là notre ferme conviction.

Au sujet de la proposition de directive actuellement à l'étude, on a affirmé — et je crois qu'il s'agit là d'un malentendu — que la Commission aurait déclaré que les États ne perdraient rien de leurs recettes provenant de cette taxe, la réduction de taxe que nous proposons devant entraîner une augmentation de la consommation. La Commission n'a jamais dit cela. Elle a dit autre chose, qui se rapportait aux recettes globales provenant de cette taxe. Nous avons dit que nous nous sommes efforcés de fixer le rythme de la réduction des taux de telle façon que, grâce à l'augmentation naturelle de la consommation, à l'accroissement des quantités consommées, il serait possible de maintenir les recettes au niveau actuel, c'est-à-dire qu'il n'y aurait aucune régression pour l'ensemble des recettes fiscales. Il s'agit donc simplement de considérer globalement deux variables compatibles et non pas de l'affirmation que l'abaissement de cette taxe ferait monter la consommation.

Je tiens beaucoup à écarter ce malentendu, car aussi bien la commission de l'énergie, de la recherche et des problèmes atomiques que le rapporteur ont affirmé que nous nous basons sur l'idée que la consommation va augmenter à la suite de la diminution de ces droits.

Je crois que si nous considérons la situation de plus près, nous constaterons combien peu l'introduction de ces taxes, qui devaient servir essentiellement à la protection d'autres énergies, a influencé la consommation.

**Haferkamp**

La taxe sur le mazout a été introduite — du moins dans certains États membres — dans le but essentiel de protéger le charbon. Je ne pense pas, toutefois, que le processus de substitution, auquel nous avons assisté, ait été sensiblement influencé par cette taxe.

Le problème n'est d'ailleurs pas là. Le problème pour nous est le suivant : pourquoi toutes ces mesures sont-elles prises pour le mazout et non pas pour le charbon ?

Comme je l'ai déjà dit, le processus de substitution est pour ainsi dire achevé. Ce fait a été souligné également par la commission des finances et des budgets. Nous savons que le charbon couvre à peine 5 % des besoins de l'industrie et quelque 10 % seulement de ceux du secteur domestique. Nous avons souvent eu l'occasion d'exposer, dans d'autres contextes, que l'industrie sidérurgique et les centrales électriques sont les principaux débouchés du charbon. Mais dans ces secteurs à consommation massive sont appliquées des mesures particulières de soutien, d'aide et de protection en faveur du charbon. Je vous rappelle que dans le domaine sidérurgique, la Commission a pris des décisions relatives à la réglementation des aides à la livraison de charbon à coke et de coke destinés à être utilisés dans ce secteur. L'utilisation de charbon dans les centrales électriques bénéficie également de mesures spéciales. Ainsi, le caractère de protection que cette taxe présentait au début a presque entièrement disparu.

Or, nous savons tous que parmi les nombreuses raisons qui plaident en faveur de l'introduction ou du maintien d'un impôt, il en est une qui correspond à un très vieux principe dans le domaine fiscal et qui dit simplement qu'un impôt appliqué depuis longtemps est forcément bon. Que ce soit là le point de vue des ministres des finances, je le comprends. Mais, je ne voudrais pas reprendre et accepter cette manière de voir sous l'angle de la politique énergétique.

En développant les idées fondamentales de notre politique énergétique, nous avons déclaré autrefois, et je reprends cette affirmation sur la base de la première orientation, que le rôle de l'énergie en tant que facteur de coût pour les entreprises a pour effet que la productivité et les possibilités d'exportation de l'économie sont sensiblement influencées par le niveau du prix de l'énergie. En raison de l'augmentation rapide de la consommation d'énergie domestique, les prix de l'énergie agissent en outre directement sur le coût de la vie des particuliers. C'est pourquoi la protection des intérêts des consommateurs doit être au centre des préoccupations d'une politique énergétique communautaire. Je crois que sur ce point encore certaines déclarations ont été faites dont on ne peut pas prétendre qu'elles soient dépassées par les événements de ces derniers temps.

Nous avons opté pour le principe suivant, que nous continuerons de défendre : la protection des intérêts des consommateurs doit être au centre des préoccupations

de la politique énergétique commune. Nous n'avons pas l'intention de faire de la protection d'une source d'énergie le but de notre politique énergétique. Car enfin, nous ne produisons pas d'énergie pour le simple plaisir de produire, mais bien parce qu'on en consomme et parce que le consommateur doit en trouver facilement et à coup sûr.

Si nous considérons le problème sous l'angle des intérêts des consommateurs, il en résulte toute une série de conséquences pour notre politique énergétique. Je me limiterai à la seule conséquence qui nous préoccupe aujourd'hui. Lorsque le consommateur doit faire face non pas à des situations divergentes sur le marché de l'offre en énergie, mais à des interventions des pouvoirs publics, dans le cas présent à des impôts publics, il importe d'y pourvoir dans l'intérêt du consommateur. Cette situation coïncide avec le souci fondamental de l'harmonisation des conditions à l'intérieur du vaste espace économique de la Communauté.

Mesdames, Messieurs, dans l'annexe I au rapport de la commission de l'énergie, de la recherche et des problèmes atomiques, vous trouverez les chiffres du montant de l'accise, qui oscillent entre 0 et 6 u.c. pour le fuel lourd et qui va d'un montant très faible jusqu'à plus de 10 u.c. pour le fuel léger. Le problème qui nous préoccupe concerne l'élimination des distorsions de concurrence, en particulier dans le domaine du fuel lourd.

Les divergences d'imposition, qui vont de 0 à près de 7 u.c. par tonne, sont un élément de coût très important pour les secteurs à forte consommation d'énergie et elles peuvent inciter — nous en avons des exemples — à prendre des décisions d'investissement en fonction de l'impôt le moins élevé ; nous tolérerions ainsi que soit porté atteinte à un principe que nous devons maintenir dans la Communauté, à savoir le principe du développement harmonieux de l'économie. Il nous faut donc éliminer ces éléments de distorsion.

Nous avons clairement exposé ce point de vue dans la première orientation et nous avons déclaré qu'un des buts du Marché commun dans ce domaine était l'harmonisation des taxes spécifiques de consommation frappant les produits énergétiques.

Or, cette harmonisation, nous pouvons l'orienter vers zéro, nous pouvons la placer sur la ligne médiane, mais nous pouvons également la porter au niveau le plus élevé, afin de supprimer l'effet des distorsions.

Mais nous avons déclaré simultanément qu'il fallait abaisser ces taxes dans la mesure où elles sont destinées à protéger certaines formes d'énergie. Or, une fois que la véritable raison pour laquelle ces impôts ont été introduits jadis — en grande partie du moins — aura été éliminée, je voudrais que nous agissions, non pas selon le principe « impôts anciens — bons impôts », mais en étant logiques dans notre concep-

**Haferkamp**

tion de la politique de l'énergie ; c'est pour cette raison et pour des considérations relatives aux coûts que j'ai déjà exposées ici, que nous n'avons pas décidé d'harmoniser ces taxes au niveau le plus élevé ; nous n'avons pas non plus décidé de les ramener à zéro. Nous sommes convenus, il est vrai, de réaliser une forte réduction échelonnée sur une période assez longue et par étapes, et nous avons conçu le système de telle façon qu'après l'opération que nous proposons les États membres disposeront d'une certaine marge qui, pour le fuel lourd, serait de 0 à 2 u.c. par tonne et pour le fuel léger de 0 à 5 u.c. par tonne.

Ainsi, dans ce domaine non plus, nous n'avons pas fixé qu'un seul taux, pour la bonne raison que nous pensons qu'avec une marge dont le niveau supérieur serait respectivement de 2 et 5 u.c. on parviendrait à éliminer l'effet, dont nous nous plaignons si amèrement aujourd'hui, d'une falsification et d'une distorsion éventuelle de la concurrence. Il importe de ne pas tout ramener à un seul chiffre car, en fin de compte, on l'a souligné ici et à juste titre, nos États membres doivent disposer dans ce domaine aussi d'une possibilité de décision et d'une certaine marge d'action. C'est ce que nous voulons leur apporter en prévoyant une variation allant respectivement de 0 à 2 u.c. et de 0 à 5 u.c.

Bien entendu, le processus que nous avons proposé, tout comme l'ensemble de la proposition, se traduiront par une réduction des recettes des budgets nationaux qui, jusqu'à présent, rendaient ces sources fiscales fort importantes, alors que les budgets qui se situent sur une ligne médiane n'auront pas à subir une réduction aussi forte et que les pays qui pratiquent, pour le fuel lourd, un taux fiscal égal à zéro pourront assister en spectateurs au processus que je viens de décrire. Je me pose alors la question suivante : peut-on nous reprocher cet état de choses ? Si un pays pratique un taux égal à zéro, il a depuis longtemps anticipé cet effet. Il a depuis longtemps digéré les conséquences du manque de recettes qui découle pour lui de l'absence de cette taxe et il s'est orienté vers d'autres recettes.

Le problème d'une taxe de remplacement, de compensation risquerait de se compliquer si nous exigeons que les changements interviennent du jour au lendemain, ce qui n'est pas le cas. Vous savez que nous voulons étaler cette adaptation sur une période assez longue, divisée en plusieurs étapes, et je crois que les États membres, même ceux qui doivent réduire leurs taxes, auront ainsi la possibilité d'organiser ce processus d'adaptation de façon à éviter toute difficulté particulière. Comme vous le savez d'ailleurs, dans certains États membres la discussion concernant les taxes sur le fuel est en cours ; d'autre part, quelques-uns d'entre eux ont décidé de procéder à des abaissements — je rappellerai à ce propos la décision de la république fédérale d'Allemagne, qui, si elle est réalisée, permettra d'appliquer dès à présent un taux inférieur à celui qui prévoit la réduction

proportionnelle proposée par la commission parlementaire.

Je suis certain que ce point de vue jouera encore un rôle et je me permettrai de prendre position alors sur certains points de détail qui seront évoqués lorsque nous examinerons la résolution, mais dans le contexte global de la nécessité d'une compensation, je tiens à dire que cette question est déjà à l'étude, sur la base de décisions nationales, et qu'elle n'a pas été déclenchée par la proposition que nous avons faite. Comme je viens de le dire, un certain nombre des points de vue qui ont été exposés ici reviendront sur le tapis lors de l'examen de la résolution. Monsieur le Président, je me permettrai alors de redemander la parole et de prendre position, le cas échéant, de façon plus détaillée.

Je voudrais vous dire, pour terminer, qu'il ne s'agit pas du tout d'une proposition isolée. Je crois, et j'espère que mes déclarations ont montré clairement, qu'il ne s'agit pas d'une proposition isolée par laquelle nous croyons, soit résoudre le problème de l'harmonisation fiscale, soit régler la politique de l'énergie. Il s'agit d'un élément important du point de vue des intérêts des consommateurs, dont je viens de parler. Il s'agit aussi d'un élément important pour l'harmonisation. Bien entendu nous traiterons également, dans le cadre de l'harmonisation fiscale générale, du problème des structures, mais il s'agit maintenant de réaliser des progrès en vue d'éliminer un élément de distorsion des plus graves à l'intérieur de la Communauté, un élément de distorsion qui revêt une importance toute particulière pour les grands consommateurs industriels, comme je viens de vous le montrer.

Ainsi, nous n'avons pas l'illusion d'avoir résolu tous les problèmes en faisant cette proposition : il s'agit d'une partie d'un ensemble important. J'ai présenté, il y a un mois environ, les propositions relatives à la politique de l'énergie dont vous serez saisis dans les prochains jours, et vous aurez également à traiter sous peu d'un paquet de propositions concernant le secteur fiscal. Quand je dis paquet, cela ne veut pas dire que toutes ces propositions seront déposées au Parlement le même jour, il s'agira d'une série cohérente de propositions découlant de la décision du 9 février sur l'union économique et monétaire. Vous n'ignorez pas que dans ce contexte le problème de l'harmonisation constituera un élément important aussi bien en ce qui concerne les taxes sur la valeur ajoutée que les taxes de consommation.

J'espère que nous pourrons bientôt présenter au Conseil un projet global sur les taxes de consommation. Je vous prie par ailleurs de considérer que nous tenons la proposition dont nous discutons pour action partielle importante mais non pour complète, et surtout pas pour un succédané de la politique de l'énergie ou de l'harmonisation fiscale, mais comme une contribution importante pour avancer d'un pas dans la réalisation progressive du Marché commun.

M. le Président. — Je remercie M. Haferkamp.

La parole est à M. De Winter, au nom du groupe démocrate-chrétien.

M. De Winter. — Monsieur le Président, je regrette un peu que, contrairement à une pratique courante dans cette haute Assemblée, M. Haferkamp ait pris la parole avant le porte-parole d'un des groupes de ce Parlement. Je crains beaucoup, que, dans ces conditions, mon intervention ne ressemble un peu à des figues après Pâques ou bien à de la moutarde après dîner. Sans me permettre, évidemment, de comparer M. Haferkamp à une charrue, je crois que cette fois-ci, l'on a mis la charrue avant les bœufs !

Je dois d'abord, au nom de mon groupe, des remerciements à M. de Broglie, qui, comme le veut une tradition de sa famille, a allié la concision et la clarté. Nous lui savons gré d'avoir apporté à nos débats la contribution d'un rapport aussi bien établi.

Le même compliment va d'ailleurs au rapporteur pour avis, qui a également présenté avec précision les remarques exprimées par la commission des finances.

Le rapporteur a souligné deux choses très importantes.

Premièrement, nous avons à nous prononcer sur une mesure partielle, qui tend à rapprocher les taux ou, mieux encore, à réduire les différences de niveau des taxes spécifiques frappant les différents produits énergétiques, différences qui faussent les conditions d'échange entre les États membres et provoquent, à l'intérieur d'un même État, des distorsions de concurrence entre les différentes sources d'énergie.

Deuxièmement, les explications fournies par la Commission sur les raisons du maintien d'une différence entre les taux de la taxation des fuels lourds et ceux de la taxation des fuels légers ne contiennent pas une justification suffisante du maintien d'un tel principe, et l'intervention de M. Haferkamp n'a pas apporté de lumière complémentaire sur ce point. En effet, la proposition de la Commission tend à établir, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1976, une limite supérieure qui ne pourra pas être dépassée dans le cas des produits considérés. Cette limite est de 2 u.c./TM pour les fuels lourds et de 5 u.c./TM pour les fuels légers. La différence est quand même encore assez importante, et les propositions de la Commission ne la justifient pas.

Vous vous rappellerez qu'au sein de la commission de l'énergie, une proposition avait été défendue qui tendait à établir une fourchette unique allant de 2 à 5 u.c. et valable pour tous les fuels considérés. Dans l'étendue de cette fourchette, les États intéressés auraient pu trouver le régime mieux adapté à leur politique fiscale, de façon évidemment à y perdre le moins possible. Cette fourchette unique devait être appliquée pendant une période intermédiaire, une phase de rapprochement plus longue que celle que

propose la Commission. Pourquoi cette plus grande durée ? Pour que l'on pût attendre les effets bénéfiques de plan d'harmonisation fiscale à réaliser au sein du Marché commun pour les autres secteurs et pour les autres produits considérés.

Cette proposition de notre commission n'a pas été suivie, et je ne puis que le regretter. Je crois, en effet, qu'elle était de nature à apporter au problème que nous avons à résoudre une solution valable. En effet, si vous considérez les taux spécifiques appliqués actuellement dans les différents pays (un pays fait exception : la France, qui est évidemment, dans les deux cas, tout à fait à l'aise, puisque, pour les fuels lourds, la taxe spécifique y est de zéro et pour les fuels légers, de 4,05), vous constatez que, si l'on établit cette fourchette de 2 à 5, chaque État a la possibilité de trouver, dans l'un des domaines : fuel lourd ou fuel léger, selon que, pour le fuel lourd, sa taxe actuelle est inférieure à 2 u.c. et que, pour les autres produits, elle est supérieure au maximum de 5 u.c. proposé, une compensation pour ses recettes fiscales actuelles. Comme la période pouvait être allongée, l'on arrivait à cette souplesse et à cette marge de mouvement que M. Haferkamp prônait tout à l'heure, et l'on ne se limitait pas à un système dans lequel un seul chiffre est cité, ce qui nuit à cette souplesse et à cette marge de mouvement que nous souhaitons.

Évidemment, la commission de l'énergie s'est alors résolue à une proposition intermédiaire. M. Haferkamp a dit tout à l'heure qu'il fallait faire en sorte de ne pas mettre en cause les recettes fiscales dont les différents États profitent maintenant et donner à ceux-ci la possibilité de s'adapter, et il a prévu une période s'étendant jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1976. La proposition intermédiaire de la commission ne se met pas non plus au niveau le plus élevé ni au niveau le plus bas. Elle propose simplement de prévoir aussi une période intermédiaire pendant laquelle serait appliqué un système de réduction proportionnelle des droits. Ce système serait d'application jusqu'au 31 décembre 1973, après quoi l'on arriverait au système de la fourchette unique de 2 à 5 u.c. valable pour tous les fuels considérés. C'est évidemment cette proposition transactionnelle qui a recueilli la majorité des voix au sein de la commission de l'énergie et, si en tant que porte-parole du groupe démocrate-chrétien, je m'y rallie, c'est un peu à mon corps défendant, car je donnerais la préférence au système de la fourchette unique à partir de maintenant, mais pour une période plus longue que celle qui est prévue même par la commission, de façon à garantir cette souplesse et cette marge de mouvement et à pouvoir attendre, pour les accompagner, les mesures qui seront proposées pour l'harmonisation fiscale au sein du marché des Six.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M<sup>me</sup> Orth, au nom du groupe socialiste.

M<sup>me</sup> Orth. — (A) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, le groupe socialiste, au nom duquel j'ai l'honneur de parler, approuve la proposition de résolution de M. De Broglie. Mais avant de passer à cette proposition de résolution je voudrais remercier tout particulièrement le rapporteur ainsi que le rédacteur de l'avis de la commission des finances et des budgets du soin qu'ils ont apporté à l'élaboration de ce rapport détaillé.

Nous aussi, comme il est indiqué au paragraphe 2 de la résolution, nous reconnaissons la volonté de la Commission de parvenir à une politique commune de l'énergie qui ait pour objet d'assurer le libre choix de l'utilisateur et une concurrence loyale entre les différentes sources d'énergie communautaires. Nous pensons que l'harmonisation des taxes peut être un premier pas dans cette voie, en particulier vers la réduction des distorsions de concurrence dans le domaine de la politique énergétique. Peut-être aurait-il été plus avantageux de réaliser cette harmonisation d'un seul tenant, mais il faut bien commencer par quelque chose, et l'harmonisation des taxes spécifiques de consommation frappant certains hydrocarbures liquides pourrait en être l'occasion. Nous verrons bien si nous étions fondés à en attendre des résultats fructueux.

Je voudrais, à ce propos, adresser une question à Monsieur le Vice-Président de la Commission : ce rapprochement des taxes, qui devrait entraîner une baisse des prix, sera-t-il répercuté ? En d'autres termes la Commission veille-t-elle à ce que cette baisse des prix se propage jusqu'au stade du consommateur ?

La commission, ainsi que mon groupe politique, ont naturellement dû s'occuper de la question de savoir si l'harmonisation des taxes, telle qu'elle est prévue par la Commission, donne lieu à une diminution des recettes fiscales des États membres. De la volumineuse documentation et des comptes qui nous ont été présentés par le rapporteur, il ressort que cinq États membres subissent d'assez lourdes pertes de revenus. D'autre part, la Commission a établi des comptes qui pour le moins ne comportent pas de diminution de ces recettes fiscales. M. Haferkamp a, il est vrai, déjà exposé les thèses divergentes sur lesquelles les deux orateurs se sont fondés. Il est sans doute inutile de prendre encore une fois position à ce propos. Mais un fait est certain : c'est là un critère qui ne saurait être négligé et, si l'on veut, une nouvelle confirmation que l'Europe peut coûter très cher à certains.

Mon groupe politique se félicite également — peut être n'éprouvons-nous pas tout à fait sur ce point les vues de la commission — qu'aucune taxation ne soit prévue pour le gaz naturel. Nous considérons toute taxe sur le gaz naturel comme contraire aux intérêts du consommateur. Il semble aussi qu'il y ait une certaine contradiction à vouloir exiger d'une part une diminution des taxes et d'autre part la taxation d'une

source d'énergie qui, jusqu'à présent, n'était pas taxée dans au moins cinq États membres.

De plus, il est de notoriété publique que le gaz naturel est un mode d'énergie de plus en plus apprécié en particulier pour l'usage domestique et qu'à l'heure actuelle il compte parmi les sources d'énergie les moins chères et les plus propres, cela dit en relation avec le paragraphe 9 de la résolution. La protection du milieu — je ne cite pas seulement ce mot parce qu'il est à la mode — est en effet un problème dont la gravité est réelle ; c'est pourquoi nous sommes réjouis de ce que l'on ne cesse de soulever la question de savoir dans quelle mesure ces dispositions permettront, précisément pour des raisons de protection du milieu, d'augmenter l'emploi de combustibles dont la teneur en soufre est faible par rapport à ceux dont la teneur en soufre est importante. Nous laissons à la Commission le soin de proposer des mesures qui contribuent à nous débarrasser à jamais de ce problème, en prenant aussi au besoin des mesures fiscales, mais seulement pour une période restreinte.

Nous approuvons également l'action proposée par la commission en vue de réduire proportionnellement les taux de taxation des combustibles, pour autant qu'ils dépassent le maximum de 5 u.c. Nous sommes d'accord pour que cette réduction proportionnelle soit pratiquée pendant quelques années et nous laissons à la Commission le soin de définir la durée de cette période transitoire, car il ne peut s'agir que de cela.

Nous sommes certains que la Commission saura apporter à ce problème la solution qui s'impose.

En approuvant cette proposition de résolution, nous voulons contribuer à faire voter le plus rapidement possible la directive en question, car nous reconnaissons la nécessité d'adopter au plus tôt des mesures pratiques. C'est pourquoi je tiens une nouvelle fois à faire part de l'approbation de mon groupe à la proposition de résolution.

(Applaudissements)

PRÉSIDENCE DE M. WESTERTERP

Vice-président

M. le Président. — La parole est à M. Springorum.

M. Springorum, président de la commission de l'énergie, de la recherche et des problèmes atomiques.

— (A) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je serai très bref. Je regrette que l'exécutif et notre commission ne soient manifestement pas entièrement d'accord et je crains qu'il y ait, dans une certaine mesure, malentendu.

Nous avons entendu M. le vice-président Haferkamp motiver sa proposition, mais il me paraît, à l'examen des motifs qu'il a fait valoir, que ceux-ci pourraient

**Springorum**

être invoqués plus utilement à l'appui de la proposition de la commission parlementaire que pour défendre la proposition de l'exécutif.

Nous avons deux objections majeures à opposer à la proposition de la Commission. Tout d'abord la marge très importante de 0 à 5 u.c. pour les fuels légers, et ensuite, la différence de traitement des fuels lourds et des fuels légers. En des matières comme celle-ci, il faut penser à l'avenir. De plus en plus, les fuels légers et les fuels lourds seront utilisés dans les mêmes domaines. Il existe déjà des centrales électriques qui utilisent le fuel léger et des centrales de chauffage urbain qui utilisent le fuel lourd. A long terme, une différenciation, surtout si marquée, de la fiscalité ne se justifie certainement pas, d'autant plus que le fuel léger est déjà beaucoup plus cher et que la taxe à la valeur ajoutée qui vient s'ajouter à la taxe spécifique, est entièrement supportée par le consommateur, c'est-à-dire le simple citoyen qui utilise le fuel léger pour se chauffer. C'est pourquoi nous estimons que les deux taxes doivent être harmonisées au même niveau. Si la Commission admettait ces deux idées de la commission parlementaire, rien ne s'opposerait plus à ce qu'elle se rallie à notre proposition, qui fait droit à ses préoccupations beaucoup mieux que sa propre proposition.

**M. le Président.** — La parole est à M. Burgbacher.

**M. Burgbacher.** — Monsieur le Président, mes chers collègues, je voudrais souligner que nous partageons absolument le point de vue que vient d'exprimer notre président de la commission de l'énergie, de la recherche et des problèmes atomiques, à savoir qu'il faut tendre à un taux de taxation uniforme. Je voudrais ajouter quelque chose aux raisons qui ont été avancées. Le fuel léger est généralement utilisé comme énergie de consommation, c'est-à-dire par le consommateur final. M. Haferkamp a affirmé tout à l'heure que sa politique est avant tout favorable au consommateur ; je considère, quant à moi, que celui qui propose une taxation plus élevée pour le fuel léger que pour le fuel lourd adopte une attitude hostile aux consommateurs.

Venons-en au fuel lourd, qui est généralement utilisé comme énergie de production. M. le vice-président a parlé du risque de distorsion de concurrence. Je lui répondrai qu'en général, on accroît la part de l'énergie dans le processus de production lorsque cela permet de faire des économies de main-d'œuvre, celle-ci étant de plus en plus coûteuse. Si l'on compare le coût de l'énergie mise en œuvre à celui de la main-d'œuvre humaine, il apparaît que le problème de la taxation n'a pas une importance déterminante, en ce sens que de toute façon, l'effet sur la production reste positif. D'autre part, les fins auxquelles sont utilisées l'énergie de consommation et l'énergie de production se confondent de plus en plus et c'est là une raison de plus de tendre à une taxation uni-

forme. Étant donné la diversité des taux de taxation dans les pays de la Communauté, je ne vois d'autre possibilité d'assurer une véritable harmonisation que d'uniformiser la taxation.

Permettez-moi de faire encore une autre remarque. L'évolution des ventes de fuel n'est pas liée aux taux de taxation. Elle dépend du marché. Quant à la question de savoir si la réduction des taux de taxation entraîne la baisse des prix, chacun sait qu'il est particulièrement difficile d'y répondre. Les prix du pétrole brut et ceux du fuel dépendent, en fin de compte, de facteurs qui échappent au contrôle de notre Communauté. C'est pourquoi j'estime qu'il conviendrait que la Commission se rende à l'évidence et surtout, qu'elle cesse de prétendre que l'augmentation des taxes frappant le fuel léger est favorable au consommateur.

**M. le Président.** — La parole est à M. Bousch, au nom du groupe de l'UDE.

**M. Bousch.** — Monsieur le Président, mon groupe est, en principe, favorable au projet de directive tel qu'il nous a été soumis.

En effet, nous estimons que les écarts assez importants entre les taxations en vigueur dans les pays de la Communauté entraînent des différences de prix importantes suivant les pays membres, ce qui explique en partie les difficultés du dialogue sur la politique énergétique. D'autre part, les rapports de prix entre combustibles pétroliers, charbon, énergie nucléaire, sont forcément très différents.

La directive va donc, à notre avis, dans le bon sens, en combinant les deux objectifs de la réduction des écarts entre États membres et de la réduction de la taxation même des produits pétroliers.

Ce dernier objectif — et cela a déjà été souligné — va dans l'intérêt du consommateur, en s'approchant de la neutralité fiscale, et permettrait à la concurrence de jouer un rôle régulateur.

D'un autre côté, les prélèvements fiscaux très importants opérés sur l'ensemble des carburants en Europe ne sont pas non plus étrangers à certaines revendications des pays producteurs. Ceux-ci n'ont pas manqué de souligner la contradiction qui existe entre l'importance des charges imposées par nos États et les proclamations relatives à une politique d'énergie à bon marché dans l'intérêt des consommateurs. En réalité, l'on pourrait presque reprocher à la directive de ne pas aller assez loin et, en particulier, de ne pas prévoir la disparition rapide pure et simple de toute accise sur les fuels lourds, comme c'est déjà le cas dans mon pays.

Parmi les objections élevées figure en particulier l'argument budgétaire. M. le rapporteur de Broglie l'a développé, se faisant le défenseur des recettes budgétaires de nos États ou du moins du maintien de leur

**Bousch**

accroissement. En réalité, il semble quand même que les recettes provenant de la taxation des combustibles pétroliers ne représentent qu'une fraction assez faible des budgets des États membres. Pour un pays comme l'Allemagne, par exemple, elles représentent 0,3 ou 0,4 % des rentrées budgétaires totales. Certes, M. de Broglie nous a dit qu'en France, par exemple, cela équivalait au total des dépenses d'un ministère comme celui des affaires étrangères. Mais il faut bien se dire que, vers les années 1974-1975, lorsque la directive produira son plein effet, la consommation aura tellement évolué que, véritablement, s'il n'est pas entièrement compensé, le manque à gagner ne devrait pas laisser de répercussions graves sur la situation budgétaire de nos pays.

Il ne faut pas oublier, d'autre part, que la taxation sur les carburants présente, dans nos différents pays, de 7 à 8 % des recettes en Allemagne, 10 % en Italie et en France. Aussi pouvons-nous dire que les propositions de la Commission nous apparaissent modérées. Au terme du processus, l'harmonisation sera encore très imparfaite et l'échéancier est relativement long.

Or, l'incidence de ces disparités fiscales sur la structure des consommations et, par conséquent, sur l'industrie pétrolière elle-même, dans chacun des États membres, est importante et peut créer des déséquilibres dans l'industrie du raffinage en particulier. Ce déséquilibre peut se traduire par un excédent structurel de tel produit, moins lourdement taxé, et, par là même, créer des exportations ou des tendances à des exportations propres à troubler les équilibres existant entre les échanges des différents pays. L'on ne pourra, il faut bien le dire, parler de Marché commun, de libre circulation, que lorsque l'harmonisation des accises aura été réalisée.

Pour toutes ces raisons, mon groupe serait assez favorable au principe de la directive élaborée par la Commission. Il comprend et, dans une certaine mesure, conçoit que la commission de l'énergie ait estimé qu'il eût été sage d'obtenir, avant leur unification, voire leur suppression totale, une réduction progressive des taxes existantes. Ce n'est pas une raison pour que la Commission ne poursuive pas ses efforts. Si la première orientation pour la politique énergétique doit subir des aménagements, je suis, comme M. Springorum et M. Haferkamp, d'avis que ce document doit néanmoins rester notre base de travail. C'est en partant de ce document qu'il faut nous soumettre des directives, des propositions que nous examinerons.

Nous demanderons seulement à la Commission de travailler plus vite et de nous présenter plus rapidement ses propositions pour que nous puissions en débattre.

L'on ne peut pas dire que la Commission n'ait rien fait : elle nous a soumis des projets de directives, que nous avons d'ailleurs approuvés. En voici un autre.

Sous réserve des observations que je viens de présenter, nous émettrons un avis de principe favorable à ce projet de directive.

M. le Président. — La parole est à M. Haferkamp.

M. Haferkamp, *vice-président de la Commission des Communautés européennes*. — (A) Monsieur le Président, je voudrais brièvement répondre à un certain nombre de questions qui m'ont été posées, et en tout premier lieu à la question de M<sup>me</sup> Orth, qui a demandé si le consommateur final allait tirer profit de l'harmonisation fiscale envisagée.

Je crois que personne ne peut garantir que, dans un système d'économie de marché, une réduction des charges fiscales se répercute jusqu'au stade du consommateur final. Rappelez-vous nos discussions fondamentales sur l'orientation de la politique énergétique et les questions de concurrence que nous avons examinées dans ce contexte ; nous ne pouvons donc donner de garanties à ce sujet. Mais il s'agit en l'occurrence d'un problème différent ; ici, c'est le rythme de l'allègement qui a une importance considérable. En procédant à des réductions et en les étalant sur une longue période, ces réductions sont pratiquement imperceptibles et elles peuvent passer plus facilement inaperçues lorsque la progression se fait par paliers qui sont autant de progrès importants pour le marché, le consommateur, les pouvoirs publics. C'est une des raisons pour lesquelles nous avons proposé des réductions relativement rapides de 50 % au cours de la première étape, les abaissements prévus au cours de la seconde étape étant également considérables.

Cette question doit d'ailleurs être considérée en relation avec un autre point de la « première orientation », dans lequel nous avons traité des rapports généraux entre les prix sur le marché de l'énergie. Vous savez que le traité de la CECA contient, pour le charbon, des prescriptions tout à fait particulières en matière de prix et que, dans le secteur qui nous occupe ici, les traités européens ne prévoient pas de prescriptions spéciales. Les États membres possèdent des législations fort divergentes dans ce domaine et nous nous préparons à examiner ces législations relatives aux prix de l'énergie tout comme d'ailleurs d'autres régimes et réglementations juridiques divergents en vigueur dans les États membres dans le domaine de l'énergie en vue de parvenir à une harmonisation. Ce processus sera fort complexe et fort long.

Nous avons déclaré, dans la première orientation, que nous voulions également connaître ultérieurement les prix appliqués aux sources d'énergie autres que le charbon. A ce sujet, la Commission travaille pour l'instant à la mise en œuvre d'une procédure qui fera appel pour l'essentiel à la coopération volontaire des producteurs et des consommateurs d'énergie et qui vise à nous donner un aperçu systématique et représentatif des prix de l'énergie appliqués par source

**Haferkamp**

d'énergie dans les divers secteurs de la Communauté. Nous nous apprêtons donc à mettre au point cet instrument d'observation. Nous n'aurons pas pour autant la possibilité d'intervenir impérativement dans la structure des prix, mais il est évident que nous suivrons, dans le contexte que je viens d'indiquer, la manière dont l'élimination de ces taxes se répercutera sur les prix.

Venons-en au problème abordé tant par M. Springorum que, dans un autre contexte et d'une façon différente, par M. Burgbacher, je veux parler des taux différentiels que nous proposons pour la consommation de fuel lourd et de fuel léger. M. Springorum a souligné que les procédés d'utilisation techniques se modifient et que le fuel léger tend à supplanter de plus en plus le fuel lourd. Nous avons tenu compte de ce point de vue dans notre proposition ; l'article 2 énumère tout d'abord, dans le groupe I, les positions tarifaires relatives au fuel lourd. Toutefois, il est dit, sous bb), que les produits qui ne présentent pas ces caractéristiques mais qui doivent être considérés comme des produits de substitution au regard des produits du groupe du fuel lourd relèvent aussi de ce taux. C'est le critère d'utilisation qui prévaut. Il en est de même pour le groupe II du fuel léger, lorsque le fuel lourd est utilisé à cette fin. On retient donc le critère d'utilisation et on perçoit, selon l'utilisation qui est faite du fuel, le taux de 0 à 2 ou de 0 à 5, sans prendre en considération les propriétés chimiques ou physiques du produit.

Nous avons donc déjà tenu compte, Monsieur Springorum, de ce point de vue dans notre proposition.

Il a ensuite été demandé pourquoi nous avons fixé deux taux différents. La raison principale en est qu'en valeur absolue, les prix des deux produits diffèrent, hors taxes, de 20 à 30 unités de compte par tonne. Les taux de 0 à 2 unités de compte ou de 0 à 5 unités de compte expriment pratiquement le même pourcentage si l'on tient compte de la différence entre les prix. La charge fiscale que représente le taux de 0 à 2 pour le produit meilleur marché est sensiblement la même, exprimée en pour cent, que celle que représente le taux de 0 à 5 pour le produit plus cher. Il n'y a donc aucune raison de modifier sur ce point la proposition que nous avons faite. Une autre critique qui nous a été faite — j'y ai été très sensible, M. Burgbacher, mais je ne l'accepte pas — c'est que les déclarations que j'ai faites de même que la proposition tout entière seraient contraires à l'intérêt des consommateurs.

Dans la proposition que nous avons faite, le système consiste à laisser aux États membres une marge de manœuvrer pour prendre leur décision entre une fourchette allant pour le premier cas de 0 à 2 unités de compte, et pour le deuxième cas de 0 à 5 unités de compte. Nous l'avons fait pour établir un plafond. Il faut en effet déterminer un plafond pour supprimer les conséquences des distorsions de concurrence.

Après quoi, nous estimons que les États membres ont tout loisir de fixer leurs prix à l'intérieur de cette fourchette et sans dépasser ce plafond.

Je ne serais pas du tout opposé, bien au contraire, à ce que, pour l'un et l'autre cas, les États membres fassent usage de la possibilité qui leur est donnée de fixer les prix le plus près possible de la limite inférieure de la fourchette, donc de se rapprocher du niveau 0. Toutefois, on nous a dit ici — c'est un argument auquel je suis fort sensible, dont nous avons tenu compte au cours de nos délibérations et que j'ai d'ailleurs abordé au cours de mon intervention — que les États membres devaient également penser aux conséquences budgétaires de cette décision. Aussi devons-nous leur laisser cette liberté de manœuvre ; si, à l'intérieur de cette fourchette allant de 0 à 5, un taux de 1 ou de 5 proposé par vos gouvernements respectifs vous apparaissait comme contraire à l'intérêt des consommateurs, je suis sûr que vous le critiqueriez comme vous l'avez fait ici, en utilisant les mêmes termes. Mais il s'agit d'un combat à mener et à gagner dans vos parlements nationaux. Compte tenu de l'aspect particulier de l'élimination des distorsions de concurrence, nous donnons aux États membres la possibilité d'opérer à l'intérieur d'une fourchette déterminée et je déclare qu'il nous serait fort agréable de constater que ces marges ne sont pas pleinement utilisées, que les taux d'imposition sont fixés au niveau le plus bas ; mais là encore, la grande difficulté réside dans le fait qu'il faut tenir compte des conséquences budgétaires. Nous ne pouvons pas purement et simplement négliger cet aspect. C'est pourquoi nous voulons laisser aux États membres une certaine marge de manœuvre.

Je crois donc que ce que nous avons proposé sur ce point tient compte des objectifs du secteur fiscal comme de ceux de la politique énergétique et si notre proposition n'a pas la prétention de vouloir sauter tous les obstacles en très peu de temps comme on l'a souhaité ici, je suis néanmoins convaincu que sur le fond, elle sera accueillie favorablement, même sur les points de détail importants.

En relation avec les discussions et les décisions intervenant dans les États membres, je signalerai que l'Allemagne, dans le cadre de la prorogation des taxes frappant le fuel jusqu'à la fin de 1974, a déjà entrepris la réduction des taux d'imposition ; si la réduction envisagée est appliquée, la charge serait, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1973, de 4,09 unités de compte par tonne alors que, d'après notre proposition, le taux maximum ne pourrait pas être supérieur à 4,4 unités de compte à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1974. En Italie, les taxes frappant les hydrocarbures liquides ont été réduites, sans exception, de 3,2 unités de compte et de ce fait, le taux y est d'ores et déjà inférieur au taux proposé par la Commission pour le 1<sup>er</sup> janvier 1976. Le processus est donc engagé. La majeure partie des problèmes qui ont été soulevés ici pour des considérations d'ordre budgétaire, ont donc

**Haferkamp**

déjà été résolu dans ces pays. Les exemples de décisions nationales que je viens de vous citer montrent que les États membres ont déjà devancé en partie la Commission dans ses propositions relatives à la première étape et que les propositions à l'examen sont, quant à elles, dépassées depuis longtemps.

**M. le Président.** — Je remercie M. Haferkamp.

La parole est à M. Oele.

**M. Oele.** — (N) Monsieur le Président, dans sa réponse, M. Haferkamp n'a fait aucune observation sur le problème de la pollution de l'air par le fuel sulfureux. Je tiens à poser un certain nombre de questions qui complètent les observations faites à cet égard par le porte-parole du groupe socialiste.

Ma première question sera la suivante : la Commission considère-t-elle au fond qu'il est nécessaire de tenir compte, lors de la fixation des droits d'accise, d'un système de clauses, prohibitives ou de taxation que les États membres, espérons-le, instaureront à l'avenir dans le but de limiter la pollution de l'air par le fuel sulfureux ? Si la Commission estime nécessaire de tenir compte d'un tel système — je ne désespère pas, bien que je craigne qu'elle n'y ait même pas pensé — a-t-elle dans ce cas songé à un système de clauses prohibitives absolues ou bien à un système transitoire, tel celui que les États-Unis envisagent d'adopter, pour instaurer une taxe sur la consommation des fuels sulfureux destinés à être utilisés comme combustibles, taxe applicable à toutes les installations de chauffage polluant l'air par l'anhydride sulfurique ? Monsieur le Président, permettez-moi de faire une observation marginale à ce propos. Si la Commission devait estimer qu'il n'y a pas lieu d'appliquer un système transitoire, mais que les États membres doivent directement arrêter des clauses prohibitives, elle encouragerait, en proposant d'abaisser les droits d'accises sur le fuel lourd, dont la teneur en soufre est généralement trop élevée, la production de fuel sulfureux dans les raffineries tout en laissant aux États membres le soin de prendre la décision d'interdire la consommation de ce fuel ; cette contradiction, j'aimerais bien qu'elle soit supprimée. Il en résulterait en définitive que nous aurions dans la Communauté un système de taxation favorisant la production de fuel sulfureux, mais que les raffineries et les compagnies pétrolières se verraient obligées d'exporter ce fuel pour qu'il aille polluer l'air des pays en voie de développement. Je trouve que cette solution n'est pas très élégante.

**M. le Président.** — La parole est à M. Haferkamp.

**M. Haferkamp, vice-président de la Commission des Communautés européennes.** — (A) Je vous prie de bien vouloir m'excuser de ne pas avoir abordé ce problème. A ce propos, la proposition de résolution invite la Commission à examiner par quel moyen

on pourrait obtenir une réduction de la teneur en soufre des hydrocarbures utilisés comme combustibles et de faire part au Parlement de ses suggestions.

Je me réjouis que ce paragraphe ait été formulé d'une manière aussi générale, car il permet ainsi de prévoir d'autres possibilités que celle de recourir à des mesures fiscales pour résoudre un problème aussi important. Les différents services compétents de la Commission examinent pour l'instant l'ensemble du problème de la pollution de l'environnement dans le domaine de la recherche et de la technique, dans le domaine fiscal et dans tous les domaines où il est possible de faire quelque chose. A notre avis, il ne suffira pas de majorer la taxe applicable au fuel. Nous devons également prendre en considération le problème des normes relatives à la teneur en soufre du fuel, etc. Cela n'exclut pas que des mesures fiscales complémentaires soient prises comme instruments dans l'ensemble des problèmes de la protection de l'environnement.

Je tiens donc à rappeler expressément que la proposition telle qu'elle est formulée dans la résolution a un caractère très général et qu'elle nous donne la possibilité d'envisager d'autres mesures que des mesures fiscales pour la protection de l'environnement ; nous présenterons des propositions ou ferons rapport au Parlement européen sur ces problèmes dès que nos travaux auront suffisamment progressé.

**M. le Président.** — Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la proposition de résolution.

La proposition de résolution est adoptée (\*).

#### 5. Rapport du commissaire aux comptes de la CECA pour l'exercice 1969

**M. le Président.** — L'ordre du jour appelle la discussion du rapport de M. Rossi, fait au nom de la commission des finances et des budgets, sur le rapport du commissaire aux comptes de la CECA pour l'exercice 1969 (doc. 46/71).

La parole est à M. Spénale, suppléant M. Rossi, qui l'a demandée pour présenter le rapport.

**M. Spénale, rapporteur suppléant.** — Monsieur le Président, mes chers collègues, bien que cette affaire ait une certaine importance, je pense qu'elle peut être traitée très rapidement. Il s'agit, en fait, de la régularisation des comptes administratifs de la CECA pour l'exercice 1969.

(\*) JO n° C 55 du 3 juin 1971 p. 14.

**Spénale**

Vous me permettez de commenter rapidement le projet de résolution qui est soumis au vote de notre Assemblée.

L'excellent rapport du commissaire aux comptes fournit une analyse très détaillée des comptes et des mécanismes financiers de la CECA et est, de ce fait, un instrument de contrôle extrêmement valable.

Ce document est essentiel pour notre Parlement, car il nous permet de nous prononcer sur l'activité budgétaire et financière de la CECA. Il est aussi une base d'appréciation du budget opérationnel de l'année suivante, au cours duquel notre Assemblée participe avec la Commission exécutive aux décisions concernant le taux de prélèvement.

En ce qui concerne les quantités budgétaires, nous devons prendre acte de ce que, pour l'exercice 1969, les dépenses budgétaires de la CECA s'élèvent à 95 421 824 u.c., les recettes du prélèvement à 38 655 685 u.c. et le total des recettes à 106 801 587 u.c., ce qui laisse un solde positif des recettes sur les dépenses de 11 379 763 u.c.

Il y a parfaite concordance entre, d'une part, le bilan et le compte de la CECA pour l'exercice 1969 et, d'autre part, les documents comptables communiqués au commissaire aux comptes.

On peut constater encore que, d'une façon générale, la gestion budgétaire et financière de la CECA a été satisfaisante. A cet égard, je dois signaler au Parlement que, dans cette phrase, l'expression *d'une façon générale* n'est pas péjorative. Elle signifie simplement que, comme toujours, l'on peut encore chercher à améliorer certaines choses.

En conclusion, au vu des conclusions du commissaire aux comptes, la commission des finances et des budgets propose au Parlement d'approuver les comptes de la CECA pour l'exercice 1969.

M. le Président. — La parole est à M. Coppé.

M. Coppé, *membre de la Commission des Communautés européennes*. — Monsieur le Président, je serai, moi aussi, très bref. Je voudrais remercier le rapporteur et son suppléant pour le rapport que nous avons devant nous. Je tiens particulièrement à remercier le rapporteur des paroles aimables qu'il a pour notre administration. Le passage vaut la peine d'être cité : « Le commissaire aux comptes souligne que les contrôles quasi-permanents auprès de la Direction générale « Crédits et investissements » lui ont permis d'apprécier le souci de ses services, au reste très réduits quant à leurs effectifs, » — je sais ce que cela vise — « d'assurer un rendement appréciable des fonds tout en maintenant les impératifs de sécurité et de liquidité indispensables à l'activité de l'institution ». Ce compliment, que notre Direction générale mérite, est, en effet, de nature à tranquilliser tous

ceux qui nous confient des fonds à l'occasion de nos emprunts.

Pour la première fois, notre bilan dépasse le milliard d'unités de compte. L'année 1969 marque donc une date.

A propos du souhait, exprimé au point 7 de la résolution, d'une amélioration du contrôle sur le prélèvement, je puis dire que c'est chose faite : nous avons, à l'heure actuelle, quelqu'un qui, fût-ce par sondages, contrôle les prélèvements auprès des entreprises. A la suite de la fusion des exécutifs, nous avions dû momentanément renoncer à ce contrôle, qui était toujours parfaitement organisé à l'époque. Nous l'avons remis en vigueur et, à partir de l'exercice 1970-1971, nous recommençons à opérer un contrôle par sondages.

La remarque relative à la réduction des dépenses de recherche est exacte, mais nous vous avons prévenu que, pendant le dos d'âne de la réadaptation, nous devrions faire quelques sacrifices sur la recherche. Cependant, à partir de 1971, les coûts de réadaptation tendront à baisser, car nous sommes sortis de la période la plus difficile. Par conséquent, en 1971, nous allons déjà pouvoir augmenter, et même de 50 %, les dépenses de la recherche.

En ce qui concerne le fonds de pension, je suis heureux de pouvoir dire que nous allons pouvoir reprendre les prêts à taux réduits pour la construction de logements pour nos fonctionnaires. Nous avons enfin pu régler l'ensemble des procédures requises pour pouvoir disposer de ce fonds et allons reprendre, pour nos fonctionnaires, les prêts à taux réduits, mais, cette fois, pour l'ensemble des institutions et non plus seulement, comme c'était le cas antérieurement, pour la Haute Autorité ou les institutions communes de la CECA.

En ce qui concerne les maisons ouvrières, je vous avais promis que s'il était possible d'économiser sur les provisions de réadaptation, nous prévoirions une augmentation de la dotation pour les maisons ouvrières. Je suis heureux de pouvoir vous annoncer qu'effectivement, cela a été fait. Nous avons expurgé de la provision tout ce qui pouvait l'être sans imprudence et nous allons pouvoir, à partir du second semestre de 1971, affecter 2 millions d'unités de compte de plus aux maisons ouvrières.

Remarque finale, nous terminons l'année 1969 avec, à peu de chose près, zéro au solde non affecté. Nous avons dit qu'à fin 1969, notre solde non affecté, c'est-à-dire nos provisions, aurait disparu. C'est, en effet, le cas : il ne nous reste que 100 000 unités de compte comme solde non affecté. J'espère que, grâce à nos réserves de conjoncture et autres, nous pourrions franchir 1970 sans passer par des chiffres rouges. Nous pourrions alors, heureusement, reprendre en 1971, grâce à la réduction des prêts de réadaptation.

**Coppé**

Ceci est donc le bilan de transition. Comme nous l'avions pensé et espéré, il se termine par un solde zéro, nous permettant ainsi de penser qu'à partir de l'année suivant ce bilan, nous pourrions reprendre peu à peu la constitution de réserves.

M. le Président. — Je remercie M. Coppé.

La parole est à M. Spénale.

M. Spénale. — Monsieur le Président, juste un mot pour remercier M. Coppé de nous avoir, à l'occasion de cet examen des chiffres de 1969, fourni des informations sur l'immédiat et sur le futur et donné satisfaction sur un certain nombre de demandes qui lui avaient été adressées. Je songe particulièrement aux prêts à la construction en faveur des fonctionnaires de toutes les institutions, et aux maisons ouvrières, point auquel notre commission attachait beaucoup d'importance.

Au nom de la commission des finances, je recommande une nouvelle fois à l'Assemblée d'approuver les comptes de la CECA.

M. le Président. — Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la proposition de résolution.

La proposition de résolution est adoptée (\*).

(\*) JO n° C 55 du 3 juin 1971 p. 15.

**6. Calendrier des prochaines séances**

M. le Président. — Le bureau élargi propose au Parlement de tenir ses prochaines séances dans la semaine du 7 au 12 juin 1971 à Strasbourg.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

**7. Adoption du procès-verbal**

M. le Président. — Conformément à l'article 17 du règlement, je dois soumettre à l'adoption du Parlement européen le procès-verbal de la présente séance qui a été rédigé au fur et à mesure du déroulement des débats.

Il n'y a pas d'observation ?

Le procès-verbal est adopté.

**8. Interruption de la session**

M. le Président. — Je déclare interrompue la session du Parlement européen.

La séance est levée.

(La séance est levée à 12 h 05)